RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'OUTRE-MER

POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution
Année de réalisation 2010

Septembre 2011

Agence de Services et de Paiement

Organisme coordinateur :

ODEADOM

SOMMAIRE
du RAE 2010 du programme POSEI France

1 PRESENTATION DU RAE 2010 DU POSEI FRANCE 1

1.1 Objectifs du rapport annuel d'exécution du programme POSEI France 1

1.2 Le programme POSEI France 2
1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire 2
1.2.2 Cadre de mise en œuvre 3
1.2.2.1 Objectifs du programme POSEI France *3*
1.2.2.2 Architecture du programme POSEI France *4*

1.3 Modifications du programme POSEI France applicables pour l'année de réalisation 2010 6
1.3.1 Modifications du programme POSEI France applicables à partir de 2010 6
1.3.2 Mesures de gestion mises en œuvre pour l'année 2010 9
1.3.2.1 Modifications des allocations budgétaires par mesure *9*
1.3.2.2 Mise en œuvre du complément national *10*
1.3.2.3 Circonstances exceptionnelles *10*

1.4 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM 11

1.5 Exécution financière des aides POSEI France en 2010 12
1.5.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM 12
1.5.2 Synthèse du POSEI France par mesure et par DOM 13

1.6 Le contexte socio-économique, agricole et climatique en 2010 15
1.6.1 L'environnement socio-économique 15
1.6.2 L'environnement agricole et climatique 21

2 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES 2010 PAR MESURE 24

2.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) 25
2.1.1 Description de la mesure 25
2.1.2 Rappel des objectifs 25
2.1.3 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2010 27
2.1.3.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2010 ..... *27*
2.1.3.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE) *29*
2.1.3.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations) *32*
2.1.3.4 Bilan du commerce régional *35*
2.1.4 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA 36
2.1.5 Utilisation des bilans prévisionnels 37
2.1.6 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA 38
2.1.7 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM 39
2.1.7.1 Bilan du RSA pour la Guadeloupe *39*
2.1.7.1.1 Synthèse des données 39
2.1.7.1.2 Introductions (marchandises origine UE) 39
2.1.7.1.3 Importations (marchandises origine pays tiers) 40
2.1.7.1.4 Commerce régional 40
2.1.7.1.5 Conclusion 40
2.1.7.2 Bilan du RSA pour la Martinique *41*
2.1.7.2.1 Synthèse des données 41
2.1.7.2.2 Introductions (marchandises origine UE) 41

2.1.7.2.3 Importations (marchandises origine pays tiers) 42
2.1.7.2.4 Commerce régional 42
2.1.7.2.5 Conclusion 42
2.1.7.3 Bilan du RSA pour la Guyane 43
2.1.7.3.1 Synthèse des données 43
2.1.7.3.2 Introductions (marchandises origine UE) 43
2.1.7.3.3 Importations (marchandises origine pays tiers) 44
2.1.7.3.4 Commerce régional 44
2.1.7.3.5 Conclusion 44
2.1.7.4 Bilan du RSA pour la Réunion 44
2.1.7.4.1 Synthèse des données 44
2.1.7.4.2 Introductions (marchandises origine UE) 45
2.1.7.4.3 Importations (marchandises origine pays tiers) 45
2.1.7.4.4 Commerce régional 45
2.1.7.4.5 Conclusion 46
2.1.8 Conclusion pour la mesure RSA 47

2.2 Les mesures en faveur des productions animales 48
2.2.1 Objectifs et actions 48
2.2.2 Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales 49
2.2.2.1 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe 49
2.2.2.2 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Martinique 52
2.2.2.3 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guyane 54
2.2.2.4 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales à la Réunion 56
2.2.2.5 Conclusion sur l'évolution des indicateurs des mesures en faveur des productions animales 59
2.2.3 La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants 60
2.2.3.1 Description de la mesure 60
2.2.3.2 Rappel des objectifs 60
2.2.3.3 Bilan global de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants 61
2.2.3.4 Bilan par DOM des aides aux éleveurs de ruminants 64
2.2.3.4.1 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Guadeloupe 64
2.2.3.4.2 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Martinique 65
2.2.3.4.3 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Guyane 66
2.2.3.4.4 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Réunion 66
2.2.3.5 Conclusion pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants 67
2.2.4 La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants 68
2.2.4.1 Description de la mesure 68
2.2.4.2 Rappel des objectifs 68
2.2.4.3 Bilan global de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants 69
2.2.4.4 Bilan par DOM de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants 72
2.2.4.4.1 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guadeloupe 72
2.2.4.4.2 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Martinique 74
2.2.4.4.3 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guyane 75
2.2.4.4.4 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Réunion 76
2.2.4.5 Conclusion pour la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants 78
2.2.5 La mesure structuration de l'élevage 79
2.2.5.1 Description de la mesure 79
2.2.5.2 Rappel des objectifs 79
2.2.5.3 Bilan global de la mesure Structuration de l'élevage 81
2.2.5.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage par DOM 83
2.2.5.4.1 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guadeloupe 83
2.2.5.4.2 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Martinique 86
2.2.5.4.3 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guyane 89
2.2.5.4.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Réunion 91
2.2.5.5 Conclusion pour la mesure Structuration de l'élevage 94

2.3 La mesure Productions végétales de diversification 95
2.3.1 Description de la mesure 95
2.3.2 Rappel des objectifs 96
2.3.3 Bilan global de la mesure Productions végétales de diversification 97
2.3.4 Indicateurs de la mesure Productions végétales de diversification 101
2.3.5 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification par DOM 102
2.3.5.1 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guadeloupe 102
2.3.5.2 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Martinique 106
2.3.5.3 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guyane 108
2.3.5.4 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Réunion 110
2.3.5.5 Aides en faveur de la filière fruits tropicaux de la Réunion à l'exportation 114
2.3.6 Conclusion pour la mesure Productions végétales de diversification 115

2.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum 117
2.4.1 Description de la mesure 117
2.4.2 Rappel des objectifs 117
2.4.3 Bilan général de la mesure Canne-Sucre-Rhum 118
2.4.3.1 Exécution financière 118
2.4.3.2 Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum 120
2.4.3.3 Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum 121
2.4.4 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum par action 123
2.4.4.1 Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre 123
2.4.4.2 Aide au transport de la canne 126
2.4.4.3 Aide à la transformation de canne en rhum agricole 129
2.4.5 Conclusion pour la mesure Canne-Sucre-Rhum 132

2.5 La mesure en faveur de la filière banane 133
2.5.1 Description de la mesure 133
2.5.2 Rappel des objectifs 133
2.5.3 Bilan de la mesure en faveur de la filière banane 136
2.5.3.1 Bilan global de la mesure en faveur de la filière banane 136
2.5.3.1.1 Exécution financière 136
2.5.3.1.2 Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur de la filière banane 137
2.5.3.2 Bilan par DOM de la mesure en faveur de la filière banane 140
2.5.4 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane 144

2.6 La mesure Céréales et oléagineux en Guyane 146
2.6.1 Description de la mesure et objectifs 146
2.6.2 Contexte (la riziculture en Guyane) 147
2.6.3 Bilan quantitatif et financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » 148
2.6.3 Conclusion pour la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » 149

2.7 Réseaux de références 150
2.7.1 Description de la mesure 150
2.7.2 Rappel des objectifs 150
2.7.3 Bilan de la mesure Réseaux de références 151
2.7.4 Conclusion pour la mesure Réseaux de références 154

2.8 Programme d'assistance technique 155
2.8.1 Description de la mesure et rappel des objectifs 155
2.8.2 Bilan de la mesure Programme d'assistance technique 155
2.8.3 Conclusion pour la mesure Programme d'assistance technique 157

3 BILAN GENERAL DU PROGRAMME POSEI FRANCE EN 2010 158

3.1 Bilan global tous DOM 158
3.1.1 Bilan général 158
3.1.2 Bilan par mesure 160

3.2 Bilan général du POSEI France par DOM 166
3.2.1 La Guadeloupe 166
3.2.2 La Martinique 168
3.2.3 La Guyane 170
3.2.4 La Réunion 172

4 LES STATISTIQUES DES CONTROLES DU POSEI FRANCE 175

4.1 Contrôles relatifs au RSA 175

4.2 Contrôles relatifs aux MFPA 176

5 ANNEXES 177

5.1 Objectifs opérationnels du programme POSEI France 177

5.2 Évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2010 179

5.3 Les indicateurs communs pour le programme POSEI 182

Tableaux de données

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France....5
Tableau 2 – Modification de la fiche financière du POSEI France pour l'année de réalisation 2010 9
Tableau 3 – Synthèse des aides POSEI en 2010 par mesure, tous DOM....13
Tableau 4 – Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2010 par mesure et par DOM....14
Tableau 5 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM, années 2006 à 2010....17
Tableau 6 – Bilan quantitatif et financier global du RSA, années 2006 à 2010 tous DOM....27
Tableau 7 – RSA, Bilan financier des introductions (origine UE), années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM....29
Tableau 8 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM....30
Tableau 9 – RSA, Bilan financier des introductions d'origine UE, années 2006 à 2010, par DOM 30
Tableau 10 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2010, par DOM....31
Tableau 11 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM....32
Tableau 12 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2010, par DOM....33
Tableau 13 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par DOM, années 2006 à 2010, tous DOM 35
Tableau 14 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits, années 2006 à 2010....35
Tableau 15 – RSA, quantités de produits réexportés avec remboursement de l'aide RSA (article 16) en tonnes par DOM en 2010....36
Tableau 16 – RSA, Quantités de produits dans des catégories éligibles au RSA d'origine UE introduites hors RSA en 2010....37
Tableau 17 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure RSA 38
Tableau 18 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Guadeloupe....39
Tableau 19 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Guadeloupe par catégorie de produits 39
Tableau 20 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportée (années 2006 à 2010) par la Guadeloupe....40
Tableau 21 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Martinique 41
Tableau 22 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Martinique par catégorie de produits 41
Tableau 23 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportée (années 2006 à 2010) par la Martinique....42
Tableau 24 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Guyane 43

Tableau 25 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Guyane par catégorie de produits 43
Tableau 26 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Réunion 44
Tableau 27 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Réunion par catégorie de produits ...45
Tableau 28 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportée (années 2006 à 2010) par la Réunion.....45
Tableau 29 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe, années 2006 à 2010.....49
Tableau 30 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Martinique, années 2006 à 2010 52
Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guyane, années 2006 à 2010.....54
Tableau 32 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales à la Réunion 56
Tableau 33 – Primes animales aux éleveurs de ruminants, évolution de 2006 à 2010.....62
Tableau 34 – Primes animales aux éleveurs de ruminants par DOM, évolution de 2006 à 2010 63
Tableau 35 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, tous DOM.....64
Tableau 36 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guadeloupe 64
Tableau 37 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Martinique.....65
Tableau 38 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guyane 66
Tableau 39 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, La Réunion.....66
Tableau 40 – Aide à l'importation d'animaux vivants, montants unitaires de l'aide et conditions d'éligibilité 2010 68
Tableau 41 – Aide à l'importation d'animaux vivants, exécution financière de 2006 à 2010 par DOM....70
Tableau 42 – Part FEAGA et CIOM des aides pour l'Importation d'Animaux Vivants en 2010.....70
Tableau 43 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière, tous DOM 70
Tableau 44 – Réalisation physique (nombre d'animaux importés) de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 par filière, tous DOM.....71
Tableau 45 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière en Guadeloupe 72
Tableau 46 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 en Guadeloupe.....73
Tableau 47 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière en Martinique.....74
Tableau 48 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 en Martinique 74
Tableau 49 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière en Guyane 75
Tableau 50 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 en Guyane 76

Tableau 51 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière à la Réunion 76

Tableau 52 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 à la Réunion 77

Tableau 53 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 81

Tableau 54 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière, tous DOM 82

Tableau 55 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par DOM....82

Tableau 56 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière en Guadeloupe 83

Tableau 57 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guadeloupe, années 2006 à 2010 84

Tableau 58 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière en Martinique....86

Tableau 59 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Martinique, années 2006 à 2010....87

Tableau 60 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière en Guyane 89

Tableau 61 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guyane, années 2006 à 2010 90

Tableau 62 – Mesure Structuration de l'élevage, exécution financière de 2006 à 2010 par filière à la Réunion 91

Tableau 63 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage à la Réunion, années 2006 à 2010 92

Tableau 64 – Evolution de la part des produits « cœur pays » dans la production des adhérents à l'interprofession à la Réunion, années 2006 à 2010 93

Tableau 65 – Evolution du revenu de l'exploitation de référence à la Réunion, années 2006 à 2010 93

Tableau 66 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2010, tous DOM....98

Tableau 67 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants payés et des tonnages aidés par aide de 2006 à 2010, tous DOM....99

Tableau 68 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants demandés et payés par DOM de 2006 à 2010 100

Tableau 69 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2010, tous DOM 101

Tableau 70 – Mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide 103

Tableau 71 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, années 2006 à 2010 104

Tableau 72 – Mesure Productions végétales de diversification en Martinique, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide 106

Tableau 73 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Martinique, années 2006 à 2010....107

Tableau 74 – Mesure Productions végétales de diversification en Guyane, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide 108

Tableau 75 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guyane, années 2006 à 2010 109

Tableau 76 – Mesure Productions végétales de diversification à la Réunion, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide 111

Tableau 77 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification à la Réunion, années 2006 à 2010 112

Tableau 78 – Aides à la commercialisation des fruits tropicaux à la Réunion, montants payés, tonnages aidés, nombre de bénéficiaires en 2010 114

Tableau 79 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2010, tous DOM 119

Tableau 80 – Réalisation (montants payés) par action et par DOM, années 2006 à 2010 119

Tableau 81 – Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2010 120

Tableau 82 – Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2010 121

Tableau 83 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière, années 2006 à 2010 123

Tableau 84 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide au transport de la canne, années 2006 à 2010 126

Tableau 85 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole, années 2006 à 2010 129

Tableau 86 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2010, Guadeloupe et Martinique 136

Tableau 87 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane, Guadeloupe et Martinique, années 2006 à 2010 137

Tableau 88 – Réalisation de la mesure banane pour le régime standard, années 2008 à 2010, Guadeloupe et Martinique 138

Tableau 89 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, année 2008, Guadeloupe et Martinique 139

Tableau 90 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane, années 2006 à 2010, par DOM 140

Tableau 91 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 à 2010, par DOM 142

Tableau 92 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, année 2008, par DOM (rappel) 142

Tableau 93 – Production de riz en Guyane 147

Tableau 94 – Bilan financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » 148

Tableau 95 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2010 151

Tableau 96 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références en 2010 par poste de financement 152

Tableau 97 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références en 2010 152

Tableau 98 – Exécution financière de la mesure « Programme d'assistance technique » de 2006 à 2010 155

Tableau 99 – Projets conduits dans le cadre du programme d'assistance technique en 2010 155

Tableau 100 – Contrôles sur place RSA au titre de l'année 2010 *(en attente des données 2010)* 175

Tableau 101 – Contrôles physiques des importations/introductions RSA au titre de l'année 2010 175
Tableau 102 – Contrôles des aides MFPA, au titre de l'année 2010, par mesure 176
Tableau 103 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France 177
Tableau 104 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France, évolution 2006 - 2010 179
Tableau 105 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Guadeloupe 182
Tableau 106 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Martinique 184
Tableau 107 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Guyane 186
Tableau 108 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Réunion 188

Figures

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2010, budget communautaire .12
Figure 2 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2010 27
Figure 3 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2010 (en tonnes) 29
Figure 4 – Exécution financière de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2010 61
Figure 5 – Exécution financière de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants, années 2006 à 2010 69
Figure 6 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010.....81
Figure 7 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification de 2006 à 2010 ...97
Figure 8 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2010, tous DOM.....118
Figure 9 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2010, Guadeloupe et Martinique 136
Figure 10 – Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » pour l'année 2010 148
Figure 11 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2010 151

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Réseau des Instituts des filières Animales et Végétales
ADMCA	Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant
ASP	Agence de Services et de Paiement issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP
BDNI	Base de données nationale informatisée (identification des bovins)
CEB	Commission d'Etudes Biologiques
CTCS	Centres Techniques de la Canne et du Sucre
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DOM	Département d'Outre-mer
ETP	Equivalent Temps Plein
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie
GPPR	Groupements de Producteurs Pré-reconnus
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IT²	Institut Technique Tropical
ITBan	Institut Technique de la Banane
ITAVI	Institut Technique de l'Aviculture
MFPA	Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales
OCM	Organisation Commune de Marché
ODEADOM	Office pour le Développement de l'Economie Agricole d'Outre-mer
ONIGC	Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures
OP	Organisation de Producteurs
PAB	Prime à l'Abattage
PAC	Politique Agricole Commune
PDO	Période de Détention Obligatoire
PPR	Prime aux Petits Ruminants
POSEI France	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer
RSA	Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne
UE	Union Européenne
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole

Glossaire : liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km²	Kilomètre carré
nb	Nombre
N et N-1	Année en cours et année précédente
ND	Non disponible
NS	Non significatif
SAU	Surface Agricole Utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

Préambule

Ce rapport caractérise l'exécution des mesures du programme POSEI France pour l'année 2010.

Il peut mentionner ponctuellement, pour l'année écoulée, des données manquantes au moment de sa rédaction. En effet, certaines données de contexte et de caractérisation des filières agricoles de l'Outre-mer ne sont publiées qu'à la fin de l'année suivante.

Dans ce contexte, une abréviation « ND », signifiant « non disponible », est apposée à la place des valeurs encore manquantes à la date de remise du présent rapport.

1 Présentation du RAE 2010 du POSEI France

1.1 Objectifs du rapport annuel d'exécution du programme POSEI France

Dans le respect des exigences communautaires, le présent rapport annuel d'exécution (RAE) du programme POSEI France doit être remis à la Commission par les États membres au plus tard le 31 juillet de chaque année. Il a pour objectif de mettre en exergue la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures prévues par le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union. Le rapport, tel que prévu à l'article 48 du règlement (CE) n°793/2006, doit comporter :

a. Les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;

b. Une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;

c. L'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;

d. Une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;

e. Un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;

f. Pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :

   - Des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
   - En tenant compte des autres aides existantes, une analyse de la proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;

g. L'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;

h. Les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;

i. Les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;

j. Les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;

k. Les données statistiques relatives aux contrôles effectuées par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;

l. Les commentaires de l'État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.

1.2 Le programme POSEI France

1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire

La réglementation communautaire

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion, départements français d'Outre-mer (DOM), sont reconnues comme parties prenantes de l'Union européenne par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

A ce titre, ces 4 DOM bénéficient d'un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992, consacrées en 1997 par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam et reprises par l'article 349 du TFUE, textes qui constituent la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques portent notamment sur « les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d'Etat et les conditions d'accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l'Union ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d'adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union a été adopté. Il définit le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s'inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1er pilier (FEAGA).

Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux RUP françaises élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date également de son entrée en vigueur.

Il fait suite au programme POSEIDOM III et se renforce par rapport à ce dernier de 5 nouvelles aides : l'aide à l'adaptation de l'industrie sucrière de la mesure « Canne Sucre Rhum » (2006), les mesures « Réseaux de références » (2006) et « Assistance technique » (2006), la mesure « Banane » (2007) et la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » (2010)

L'ensemble de la réglementation relative à la mise en œuvre du POSEI France (2006), le programme POSEI France et les rapports annuels d'exécution sont disponibles sur le site Internet du POSEI France : http://www.posei-france.fr.

1.2.2 Cadre de mise en œuvre

1.2.2.1 Objectifs du programme POSEI France

La stratégie du POSEI France se fonde sur l'objectif principal de promotion d'une agriculture durable dans les DOM. D'après le chapitre III du programme POSEI France : « *Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire et, d'autre part, le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux* ».

Cette stratégie pour un développement agricole durable dans les DOM se définit autour de quatre priorités de développement :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- S'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels (cf. détails en Annexe 6.1) :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production locale et par le développement de produits de substitution à l'importation de produits végétaux et animaux ;

- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment par une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La consolidation et la pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- La création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distincts en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur nature propre, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

1.2.2.2 Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 10 mesures distinctes :

- Le premier volet est constitué d'une seule mesure, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA). Il est destiné à alléger le prix de certains approvisionnements en produits essentiels à la consommation humaine ou nécessaires aux productions agricoles dans les DOM, approvisionnements soumis à des surcoûts liés à l'éloignement, à l'insularité et à l'ultrapériphéricité. La gestion du RSA au sein du POSEI France favorise par ordre de priorité l'importation de matières premières destinées à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires transformant sur place et à l'alimentation humaine.
- Le deuxième volet est composé de 9 mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA). Ces mesures visent à développer, à conforter et à soutenir le développement et la diversification de l'agriculture locale. Ces neuf mesures se déclinent autour de six secteurs d'intervention :
    - Les trois mesures en faveur des filières animales : « Primes animales aux éleveurs de ruminants », « Aide à l'importation d'animaux vivants » et « Structuration de l'élevage » ;
    - La mesure « Productions végétales de diversification » ;
    - La mesure « Canne - Sucre - Rhum » ;
    - La mesure « Banane » ;
    - La mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » ;
    - Et deux mesures transversales aux filières : « Réseaux de références » et « Programme d'assistance technique ».

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France

Régime	*Secteur d'intervention*	*Mesures*	**Aides**
RSA	Importations destinées aux secteurs agricoles et agro-alimentaires	« Régime spécifique d'approvisionnement »	– Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE – Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers
MFPA	Filières animales	« Primes animales aux éleveurs de ruminants »*	– Primes aux petits ruminants (PPR) – Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) – Prime à l'abattage (PAB)
		« Aide à l'importation d'animaux vivants »	
		« Structuration de l'élevage »	– Programme Guadeloupe – Programme Martinique – Programme Guyane – Programme Réunion
	Filière végétales	« Productions végétales de diversification »	– Commercialisation des productions locales – Transformation – Commercialisation hors région de production – Actions d'accompagnement des filières – Aides aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales
	Filières canne, sucre et rhum	« Canne-Sucre-Rhum »	– Adaptation de l'industrie sucrière – Transport de la canne* – Transformation de la canne en rhum agricole
	Filière banane	« Banane »*	
	Filières céréales et oléagineux	« Céréales et oléagineux en Guyane »*	– Redressement de la production de riz irrigué – Amélioration de l'affouragement
	Mesures transversales	« Réseaux de références »	
		« Programme d'assistance technique »	

Source : ODEADOM
(*) Aides directes

1.3 Modifications du programme POSEI France applicables pour l'année de réalisation 2010

1.3.1 Modifications du programme POSEI France applicables à partir de 2010

Les modifications du programme POSEI France applicables à partir du 1er janvier 2010 sont présentées ci-dessous par régime et par mesure.

Principes de gestion – organisation et gestion de programme

Conformément à l'article 16-2 du règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil, les autorités françaises ont souhaité ouvrir dans le programme POSEI France la possibilité d'un financement national complémentaire des mesures de diversification végétale et de production animale afin notamment d'éviter ou de limiter la mise en place du mécanisme des stabilisateurs.

Ces fonds nationaux complémentaires sont limités à un plafond global maximal de 40 millions d'euros par an. Ils sont exclusivement affectés aux filières de production animale et de diversification végétale. Seules les actions bénéficiant aux produits agricoles relevant de l'annexe I du Traité instituant la Communauté européenne sont éligibles à ces financements complémentaires nationaux.

Indicateurs et contrôles

La Commission européenne a demandé aux États membres engagés dans le programme POSEI, de mettre en place et de renseigner des indicateurs de suivi communs entre les différents Etats membres.

Dans la limite des données disponibles, ces indicateurs sont renseignés dès le rapport annuel d'exécution relatif à la campagne 2010 *(cf. la partie 2 du présent rapport).* Il est toutefois probable que certaines des données nécessaires pour établir les indicateurs ne soient pas encore disponibles pour les RAE 2010 et 2011.

Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

Afin de donner la priorité aux produits destinés à l'alimentation animale, aux intrants et aux produits de base de l'alimentation humaine, le malt a été supprimé des produits éligibles (catégorie « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine »). La catégorie « préparation de fruits » a été restreinte pour exclure tout produit contenant des fruits tropicaux susceptibles d'être produits localement.

En raison du développement des filières maraîchères et horticoles dans les départements français d'Amérique, le contingent de semences et de plants a été étendu à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Par ailleurs, la catégorie « intrants semences et plants » a été élargie aux glaïeuls, lys, graines fourragères et graines de légumes.

Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA)

Filières animales

- **Mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants »**
  - Prime aux petits ruminants (PPR – aide directe aux éleveurs) :
    - Augmentation du montant unitaire de l'aide par animal admissible de 20%, à 34 € par animal, afin de rechercher un effet de levier sur la production.

- **Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »**
  - Filière bovins et bubalins : augmentation du montant de l'aide de 1 100 € à 2 000 € par animal importé pour les 4 RUP, l'importation s'effectuant par transport aérien du fait des conditions sanitaires.
  - Filière ovins et caprins : augmentation du montant de l'aide de 300 € à 450 € par ovin ou caprin importé en Guyane, en raison du changement des conditions de transport aérien.
  - Gestion et suivi du dispositif : les bilans prévisionnels d'importation, inclus auparavant dans le programme POSEI France, sont désormais fixés par arrêté.

- **Mesure « Structuration de l'élevage » - Programme Guadeloupe**
  - Aides à la filière d'élevage bovin et bubalin :
    - Introduction d'une modulation de l'aide à la fidélisation à la sélection génétique de la race bovine créole, en fonction du nombre de femelles créoles inscrites au livre généalogique et des actions consenties dans le cadre du programme d'amélioration génétique.
    - Aide à l'acquisition de reproducteurs locaux (vaches créoles) : ajout d'une période de détention obligatoire des animaux.
  - Aides à la filière porcine :
    - Aide à l'acquisition de reproducteurs locaux (truies) : ajout d'une période de détention obligatoire des animaux.
  - Aides à la filière ovins et caprins :
    - Aide à l'acquisition de reproducteurs locaux (boucs créoles et béliers de race Martinik) : ajout d'une période de détention obligatoire des animaux.
    - Aide à l'acquisition de reproducteurs locaux (chèvres créoles et brebis de race Martinik) : ajout d'une période de détention obligatoire des animaux.
  - Introduction de la filière apicole :
    - Introduction d'une aide à la fidélisation au groupement de commercialisation de la production apicole.

- Introduction de la filière aquacole :
  - Introduction d'une aide à la fidélisation au groupement de commercialisation de la production aquacole.
- Introduction d'une aide à l'approvisionnement des petites îles de l'archipel de la Guadeloupe en alimentation animale depuis l'île principale.
- Introduction d'une aide aux cultures fourragères pour les éleveurs de ruminants afin de soutenir la constitution de stocks fourragers et améliorer l'alimentation des animaux.

– **Mesure « Structuration de l'élevage » - Programme Martinique**

- Filières bovins, bubalins, porcins, ovins-caprins, lapins et semences pour les lapins :
  - Introduction d'une aide à l'acquisition de reproducteurs locaux (vaches zébu brahman, truies, béliers et brebis de race Martinik, lapines) avec une période de détention minimale, et de semence (lapin) provenant de reproducteurs locaux.
- Filière ovins et caprins :
  - Introduction d'une aide à la sécurisation des élevages, afin de protéger les troupeaux contre les prédateurs et de lutter contre les vols d'animaux.

Productions végétales

– **Mesure « Productions végétales de diversification »**

- Aide à la commercialisation des productions locales : seuls sont éligibles les producteurs adhérant à une structure agréée. Introduction d'une différenciation des taux d'aide selon la catégorie des produits en Guyane, comme c'était déjà le cas pour les autres RUP. Les producteurs individuels de fruits et légumes de Guyane ne sont plus éligibles à l'aide à partir de la campagne 2010.
- Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales :
  - Aide au maintien des surfaces plantées en vanille : extension de l'aide à la Guadeloupe, en sus de La Réunion.
  - Aide à la production de géranium et de vétiver : suppression de l'obligation de conclure les contrats avant la date du 31 décembre de l'année (n-1), date limite qui n'est pas adaptée aux périodes de production agricole.

Filière Banane

– **Mesure « Banane »**

- Report d'une année (de la 4ème à la 5ème année du programme) de la date du 1er bilan des réalisations de chaque producteur suite au cyclone Dean, afin d'inclure des

campagnes postérieures au retour à la normale dans la période de révision des références individuelles.

Introduction de la filière Céréales et oléagineux en Guyane dans le POSEI France

– Création de la **mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »** qui poursuit et aménage l'application de l'aide au riz mise en œuvre jusqu'en 2009 dans le cadre de l'OCM unique. Elle comprend deux actions :

  - L'aide au redressement de la production de riz irrigué, afin d'assurer la reprise des cultures de riz dans des conditions de bonne visibilité (plafonnées à 5 M€) ;
  - L'aide à l'amélioration de l'affourragement, afin de favoriser la mise en valeur de surfaces destinées aux cultures fourragères dans le cadre du soutien de la production locale d'aliments pour animaux (plafonnée à 410 000 €).

1.3.2 Mesures de gestion mises en œuvre pour l'année 2010

1.3.2.1 Modifications des allocations budgétaires par mesure

Des modifications d'allocations budgétaires entre MFPA ont été opérées sur la fiche financière initiale 2010, dans la limite de 20% de l'allocation financière destinée à chaque mesure, et ont fait l'objet d'une notification à la Commission le 30 avril 2011, conformément aux dispositions de l'article 49 § 3-b du Règlement (CE) n° 793/2006 tel que modifié par le règlement (CE) n°408/2009.

Tableau 2 – Modification de la fiche financière du POSEI France pour l'année de réalisation 2010

Montants en €	Fiche financière initiale			Fiche financière modifiée*		
	Budget UE (€)	Budget national (€)	Budget total (€)	Budget UE (€)	Budget national (€)	Budget total (€)
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement						
RSA	20 700 000 €		20 700 000 €	20 700 000 €		20 700 000 €
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales						
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 660 000 €	11 000 000 €	23 660 000 €	14 284 000 €	11 000 000 €	25 284 000 €
Mesure Importation d'animaux vivants	840 000 €	1 000 000 €	1 840 000 €	840 000 €	1 000 000 €	1 840 000 €
Mesure Structuration de l'élevage	19 800 000 €	17 000 000 €	36 800 000 €	19 800 000 €	17 000 000 €	36 800 000 €
Mesure Productions végétales de diversification	13 550 000 €	11 000 000 €	24 550 000 €	13 008 000 €	11 000 000 €	24 008 000 €
Mesure Canne-sucre-rhum	74 900 000 €		74 900 000 €	74 900 000 €		74 900 000 €
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €		129 100 000 €	129 100 000 €		129 100 000 €
Céréales et oléagineux en Guyane	5 410 000 €		5 410 000 €	4 328 000 €		4 328 000 €
Réseaux de références	980 000 €		980 000 €	980 000 €		980 000 €
Programme d'assistance technique	470 000 €		470 000 €	470 000 €		470 000 €
Total MFPA	**257 710 000 €**	**40 000 000 €**	**297 710 000 €**	**257 710 000 €**	**40 000 000 €**	**297 710 000 €**
POSEI France						
Total programme POSEI France	**278 410 000 €**	**40 000 000 €**	**318 410 000 €**	**278 410 000 €**	**40 000 000 €**	**318 410 000 €**

Source : ODEADOM

** : Après modification notifiée à la Commission le 30 avril 2011*

Les sous-réalisations enregistrées pour les mesures « Productions végétales de diversification » et « Céréales et oléagineux en Guyane » ont permis de réduire, dans la fiche financière modifiée, les allocations budgétaires de ces 2 mesures respectivement de 4% (-542 000 €) et de 20% (-1 082 000 €). Ceci a permis d'augmenter, par transfert, l'allocation budgétaire de la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » de 1 624 000 € (+12,8%).

Au titre de l'année 2010, il n'y a pas d'application de taux de réduction des aides, intitulés « stabilisateurs », qui sont appliqués aux aides des mesures du programme POSEI France pour lesquelles le montant des demandes éligibles enregistrées excède l'allocation budgétaire prévue.

1.3.2.2 Mise en œuvre du complément national

En 2010, le recours au complément national pour les mesures « Aide à l'importation d'animaux vivants » (536 315 €) et « Structuration de l'élevage » (5 785 291 €) a permis d'éviter le recours aux stabilisateurs.

Le complément national n'a pas été mobilisé pour les mesures « Primes animales » et « Diversification des productions végétales », le montant des aides éligibles étant inférieur à l'allocation budgétaire pour chacune de ces mesures.

1.3.2.3 Circonstances exceptionnelles

En 2010, une succession de phénomènes naturels a affecté les productions de diversification végétale à la Guadeloupe :

- L'effondrement du dôme du volcan de la Soufrière à Montserrat, qui a généré des retombées de cendres sur l'ensemble de la Guadeloupe ;
- La sècheresse du premier semestre et la succession de pluies diluviennes enregistrées durant la période cyclonique : tempêtes tropicales Earl (29/08/2010), Otto (6 et 7/10/2010) et le cyclone Tomas (31/10/2010).

Ces aléas climatiques ont entraîné des pertes de récolte majeures. Un arrêté portant déclaration de sinistre pour le département de le Guadeloupe, a permis en mars 2011 à l'ODEADOM d'activer les circonstances exceptionnelles prévues par le programme POSEI France.

Les conséquences désastreuses du cyclone Dean, survenu en août 2007 dans les Antilles, sur la filière banane à la Guadeloupe et à la Martinique ont été reconnues comme circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la mesure « Banane » du programme POSEI France. Comme pour les deux années précédentes, un ajustement des objectifs de production de la campagne de commercialisation 2009, correspondant à l'aide POSEI versée en 2010, a été mis en œuvre.

Pour l'aide 2010, l'ajustement a été le suivant :

- Le planteur hors restauration a perçu la totalité de son droit à aide dès que la production commercialisée via l'OP en 2009, était égale ou supérieure à 60% de sa référence ;
- Le planteur a perçu 80% de son droit à aide si ce volume était compris entre 52% et 60% de la référence ;
- En-deçà de 52,5% de cette référence, l'aide versée était égale à son taux de réalisation par rapport à sa référence individuelle, multipliée par un facteur de 1,3333.

1.4 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

Ce chapitre concerne la complémentarité entre le programme POSEI France et les programmes de développement rural des DOM (PDR), en ce qui concerne le développement et la structuration des filières visées par les programmes respectifs des premier et second piliers de la PAC.

Le programme POSEI France est mis en œuvre en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires qui appartiennent au Premier Pilier de la PAC, ou sont mis en œuvre dans le cadre du PDR qui appartient au deuxième pilier de la PAC.

Les mesures relatives au programme POSEI France ne visent en aucun cas l'aide à l'investissement productif, qui se trouve au cœur du PDR.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du programme POSEI France et les aides apportées dans le cadre du PDR sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

En **Guadeloupe**, les principales dépenses du PDR sont le soutien aux « aménagements fonciers » (21%), à la « modernisation des exploitations agricoles » (19%) et à la « formation professionnelle, diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes » (15%).

La « modernisation des exploitations agricoles » (24% de PDRM) est le dispositif clé en **Martinique**, suivi de « l'aménagement foncier, des installations hydrauliques collectives agricoles et l'amélioration de la voierie forestière » (15%) et de la « diffusion des connaissances scientifiques techniques et économiques dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et sylvicoles » (12,5%).

Les principales dépenses du PDR en **Guyane** concernent :

- L'aide aux équipements et service d'adduction en eau potable dans les zones rurales (8,8 M€ 29% du PDRG) ;
- L'aide aux équipements de desserte, de voierie et d'évacuation des eaux pluviales dans les zones rurales (5,6 M€, 18,5% du PDRG) ;
- Le dispositif d'aménagement et d'attribution des surfaces agricoles (3,2 M€, 11% du PDRG).

A **La Réunion**, les principales dépenses du PDRR concernent la disposition « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels » (34%) et pour la « formation professionnelle et actions d'information » (26%).

Ces dispositifs sont différents et complémentaires des aides définies pour les mesures éligibles au programme POSEI France.

.

1.5 Exécution financière des aides POSEI France en 2010

1.5.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2010, budget communautaire

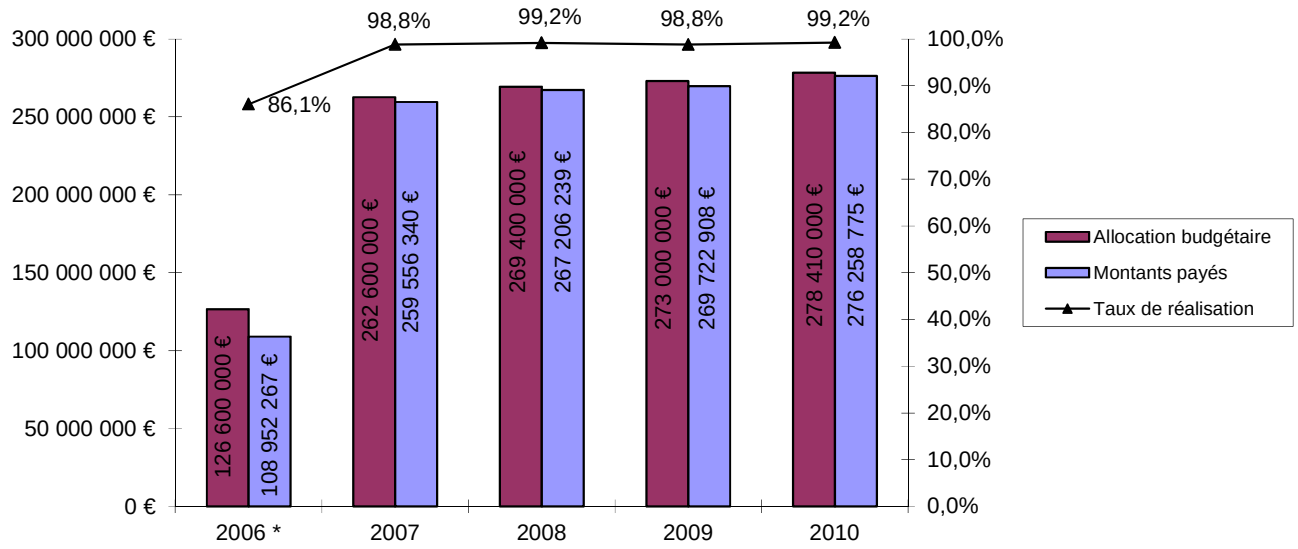

Sources : ODEADOM, ASP
** : En 2006, la filière banane n'est pas incluse dans les aides POSEI France*

L'exécution financière globale du programme POSEI France est très satisfaisante en 2010, à l'instar des 3 exercices précédents.

Le taux d'exécution financière global du programme POSEI France atteint 99,2% pour 2010, soit un montant de 276 258 775 € d'aides payées pour une allocation budgétaire FEAGA de 278 410 000 €.

Par ailleurs, un financement national de 6 452 908 € a été mobilisé en complément pour les mesures « Aide à l'importation d'animaux vivants » (536 341 €) et « Structuration de l'élevage » (5 916 567 €), ce qui porte le montant d'aide payées en 2010 à 282 711 683 €.

Tableau 3 – Synthèse des aides POSEI en 2010 par mesure, tous DOM

Montants en €	Fiche financière modifiée [1] (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution [3]	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
Mesure RSA						
RSA	20 700 000	20 377 712	98,4%			20 377 712
Mesures MFPA						
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	14 284 000	13 860 774	97,0%	[2] 11 000 000		13 860 774
Mesure Importation d'animaux vivants	840 000	839 974	100,0%	1 000 000	536 341	1 376 315
Mesure Structuration de l'élevage	19 800 000	19 799 520	100,0%	17 000 000	5 916 567	25 716 087
Mesure Productions végétales de diversification	13 008 000	12 595 191	96,8%	[2] 11 000 000		12 595 191
Mesure Canne-sucre-rhum	74 900 000	74 798 123	99,9%			74 798 123
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000	129 100 000	100,0%			129 100 000
Mesure Céréales et oléagineux en Guyane	4 328 000	3 545 956	81,9%			3 545 956
Réseaux de référence	980 000	935 754	95,5%			935 754
Programme d'assistance technique	470 000	405 771	86,3%			405 771
Total MFPA	**257 710 000**	**255 881 063**	**99,3%**	**40 000 000**	**6 452 908**	**262 333 971**
POSEI France						
Total programme POSEI France	**278 410 000**	**276 258 775**	**99,2%**	**40 000 000**	**6 452 908**	**282 711 683**

Sources : ODEADOM, ASP
1 : Après modification notifiée le 30 avril 2011
2 : Le complément national n'a pas été mobilisé pour ces mesures.
3 : Le taux d'exécution est calculé par rapport au budget FEAGA et aux montants payés, hors complément national

Les aides du POSEI France sont fortement mobilisées en 2010 :

- Pour 8 mesures sur 10, les montants d'aide versés sont supérieurs à 95% de l'allocation budgétaire ;
- Pour 4 mesures sur 10, le taux d'exécution supérieur à 99% ;
- Seules les mesures « Programme d'assistance technique », avec un taux de réalisation de 86,3%, et « Céréales et oléagineux en Guyane » avec un taux de réalisation de 81.9% présentent une consommation des aides inférieure à 95% des montants alloués.

Cette consommation élevée pour la quasi-totalité des mesures traduit la forte mobilisation des aides du programme POSEI France et a été à l'origine, pour 2 mesures, de l'utilisation d'un complément national.

1.5.2 Synthèse du POSEI France par mesure et par DOM

Les consommations financières, représentant les montants payés aux bénéficiaires, sont détaillées pour l'année 2010, par mesure et par DOM, dans le tableau de synthèse ci-après.

Le poids respectif des consommations par DOM traduit l'importance de l'économie agricole et notamment des filières traditionnelles (canne à sucre et banane) dans chaque département.

Tableau 4 – Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2010 par mesure et par DOM

Montants en €	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)					
Mesure RSA	**3 545 952 €**	**3 403 457 €**	**1 290 331 €**	**12 137 972 €**	**20 377 712 €**
% de chaque DOM	*17,4%*	*16,7%*	*6,3%*	*59,6%*	*100,0%*
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA)					
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants (*)	**4 448 164 €**	**2 604 736 €**	**2 355 206 €**	**4 452 668 €**	**13 860 774 €**
% de chaque DOM	*32,1%*	*18,8%*	*17,0%*	*32,1%*	*100,0%*
ADMCA	**3 949 751 €**	**2 068 904 €**	**2 042 833 €**	**3 113 237 €**	**11 174 726 €**
PAB	**402 914 €**	**385 375 €**	**251 112 €**	**1 237 937 €**	**2 277 338 €**
PPR	**95 499 €**	**150 457 €**	**61 260 €**	**101 494 €**	**408 711 €**
Mesure Importation d'animaux vivants	**336 605 €**	**797 233 €**	**204 846 €**	**37 631 €**	**1 376 315 €**
% de chaque DOM	*24,5%*	*57,9%*	*14,9%*	*2,7%*	*100,0%*
Mesure Structuration de l'élevage	**4 022 350 €**	**5 346 068 €**	**237 917 €**	**16 109 751 €**	**25 716 087 €**
% de chaque DOM	*15,6%*	*20,8%*	*0,9%*	*62,6%*	*100,0%*
Mesure Productions végétales de diversification	**3 267 157 €**	**3 515 298 €**	**11 628 €**	**5 801 107 €**	**12 595 191 €**
% de chaque DOM	*25,9%*	*27,9%*	*0,1%*	*46,1%*	*100,0%*
Commercialisation locale	2 311 613 €	2 032 042 €	0 €	3 425 989 €	7 769 644 €
Transformation	54 701 €	629 418 €	5 674 €	562 055 €	1 251 848 €
Commercialisation hors région de production	530 860 €	375 219 €	5 955 €	785 579 €	1 697 613 €
Actions d'accompagnement des filières	369 983 €	478 619 €	0 €	652 513 €	1 501 115 €
Collecte	94 432 €	117 937 €	0 €	207 528 €	419 897 €
Transport	167 687 €	138 100 €	0 €	202 000 €	507 787 €
Consommation par les collectivités	54 927 €	160 036 €	0 €	8 850 €	223 813 €
Production de semences	0 €	0 €	0 €	6 345 €	6 345 €
Politiques de qualité	52 937 €	62 546 €	0 €	227 789 €	343 272 €
Production de vanille verte	0 €	0 €	0 €	55 947 €	55 947 €
Maintien surfaces plantées vanille	0 €	0 €	0 €	58 920 €	58 920 €
Culture Géranium et Vétiver	0 €	0 €	0 €	133 457 €	133 457 €
Production huiles essentielles et hydrolats	0 €	0 €	0 €	126 648 €	126 648 €
Mesure Canne-Sucre-Rhum	**17 847 377 €**	**5 694 427 €**	**136 452 €**	**51 119 867 €**	**74 798 123 €**
% de chaque DOM	*23,9%*	*7,6%*	*0,2%*	*68,3%*	*100,0%*
Industrie sucrière	13 971 000 €	1 066 000 €	0 €	44 163 000 €	59 200 000 €
Transport de la canne	2 460 036 €	523 984 €	6 826 €	6 956 867 €	9 947 713 €
Transformation en rhum agricole	1 416 340 €	4 104 443 €	129 626 €	0 €	5 650 410 €
Mesure en faveur de la filière banane	**30 960 558 €**	**98 139 442 €**	**-**	**-**	**129 100 000 €**
Mesure Céréales et oléagineux en Guyane	**-**	**-**	**3 545 956 €**	**-**	**3 545 956 €**
Mesure Réseaux de références					**935 754 €**
Mesure Programme d'assistance technique					**405 771 €**
Total MFPA					**262 333 971 €**
Total POSEI France 2010					**282 711 683 €**

Sources : ODEADOM, ASP

1.6 Le contexte socio-économique, agricole et climatique en 2010

Note : La synthèse du contexte pour l'année 2010 a été rédigée à partir de diverses sources incluant les rapports de l'IEDOM.

1.6.1 L'environnement socio-économique

Evolutions générales

L'année 2010 a été marquée par la poursuite du lent redressement de l'économie mondiale, amorcé en 2009, avec une ampleur très contrastée selon les régions.

Ainsi, si l'amélioration de la situation économique observée dans les pays développés est restée très modérée, du fait notamment du léger ralentissement de l'activité du 2ème semestre, la croissance des pays émergents a été plus marquée. Au niveau mondial, si l'inflation a été mesurée début 2010, les hausses de prix se sont accentuées tout au long de l'année, en particulier dans les pays émergents où la demande était plus soutenue.

Au sein de la zone euro, l'évolution économique est plus nuancée. Le PIB a enregistré en 2010 une croissance annuelle modérée de 1,8% en moyenne du fait d'un ralentissement observé au 2ème semestre. Si le taux de chômage s'est stabilisé à près de 10% en fin d'année, la hausse des prix à la consommation s'est accentuée pour atteindre en base annuelle +2,2% en décembre 2010.

L'économie française a bénéficié d'une croissance très modérée en 2010, le PIB progressant de 1,5% pour l'ensemble de l'année, après le recul de 2,5% observé en 2009. La croissance a été tirée par la consommation des ménages (+1,6% en 2010) et la progression des exportations (+9,9% sur un an), tandis que l'investissement des entreprises a continué de décroître de 1,6% et que l'emploi est en très légère progression (taux de chômage de 9,6% fin 2010).

Dans les DOM

Dans les départements d'Outre-mer, l'année 2010 se caractérise, dans le contexte de reprise de l'économie mondiale, par un redressement progressif de l'activité, perceptible surtout au cours du 2ème semestre. Cette amélioration du climat des affaires n'a toutefois pas permis aux économies des DOM de retrouver leur niveau d'activité d'avant-crise.

Pour les principaux indicateurs d'activité, les évolutions suivantes ont été enregistrées dans les DOM au cours de l'année 2010 :

- L'investissement des entreprises est resté atone au global en 2010 par rapport à 2009 dans l'ensemble des départements d'Outre-mer, même si une légère amélioration a pu être observée en fin d'année. Un ensemble de facteurs (difficultés de trésorerie, incertitude économique, …) a pu entraîner les entreprises à différer leurs investissements. L'investissement des ménages, légèrement plus favorable au global, a été stimulé par les besoins en logements comme l'atteste la progression des crédits à l'habitat dans les DOM ;
- Principal moteur de la reprise, la consommation des ménages, en dépit de la hausse des prix de détail, a globalement progressé en 2010 et retrouve son niveau d'avant la crise, bénéficiant notamment des mesures sociales d'après-crise *(revenu supplémentaire temporaire d'activité* -

RSTA), de la concurrence accrue dans la grande distribution et de la vigueur du marché automobile en fin d'année ;

- La détérioration du marché de l'emploi s'est poursuivie au cours de l'année 2010 et le nombre de demandeurs d'emploi a continué à augmenter dans l'ensemble des DOM. Si une nouvelle dégradation du taux de chômage est observée à la Guadeloupe et à La Réunion, le pourcentage de chômeurs a légèrement reculé à la Martinique et en Guyane. De manière générale, le taux de chômage reste très élevé dans les DOM, avec des écarts compris entre +12 à + 20 points avec la France métropolitaine ;
- L'année 2010 se caractérise par une reprise de la hausse de l'inflation, qui avait été contenue au global en 2009. L'augmentation de l'indice des prix, différenciée selon les DOM, est comprise entre 0,4% (Guyane) et 3,3% (Guadeloupe), alors que la moyenne française atteint 1,8% en 2010 ;
- Les échanges extérieurs sont orientés à nouveau à la hausse en 2010 dans l'ensemble des DOM, après le net repli général enregistré en 2009, la progression de la consommation ayant entraîné une hausse des importations. Les exportations ont progressé notablement, à l'exception de la Guadeloupe.
- Au niveau sectoriel, les productions agricoles traditionnelles, notamment les filières Canne-Sucre-Rhum et Banane, ont connu des évolutions contrastées en 2010, étant pénalisées aux Antilles par des aléas climatiques.
- L'activité du secteur du BTP, moteur traditionnel des économies ultramarines, est restée dans l'ensemble déprimée en 2010, du fait de la faiblesse des commandes publiques et de la promotion immobilière privée.
- Le secteur du commerce a progressé en 2010, favorisé par la reprise de la consommation des ménages. Dans le tourisme, la fréquentation a enregistré une hausse dans l'ensemble des départements ultramarins, après une année 2009 décevante.

Afin de favoriser l'intégration des filières agricoles dans les réseaux de distribution et prendre pleinement en compte les exigences du marché, plusieurs décisions ont été prises au cours du Conseil Interministériel pour l'Outre-mer du 6 novembre 2009 en faveur de la promotion des produits agricoles locaux, considérée comme vecteur de développement économique :

- La nomination de commissaires au développement endogène aux Antilles (de même qu'en Guyane et dans l'océan indien), chargés de contribuer à la création et au développement de filières de production locale sur le marché antillais. A cette fin, un fonds d'étude et de renforcement des capacités (FERC) est mis à sa disposition, d'un montant de 2 M€ pour les trois géographies.
- L'entrée en vigueur d'un fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche dans les départements d'Outre-mer, pour favoriser l'accès aux crédits bancaires du secteur agricole. Doté par l'Etat, il sera opérationnel courant 2011.
- Un complément de 40 millions d'euros au budget POSEI-France dès 2010 pour soutenir les filières de diversification.

Tableau 5 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM, années 2006 à 2010

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Superficie totale (km²)	1 702	1 128	84 000	2 520
Distance de la métropole (km)	6 800	6 860	7 100	9 340
Population (hab.)				
2010	404 400	403 800	232 200	833 450
2009	404 000	402 000	229 000	817 000
2008	402 500	399 500	221 500	805 500
2007	400 600	397 730	213 500	794 100
2006	400 700	397 732	206 000	782 000
Proportion de la population ayant moins de 20 ans (%)				
2010	ND	ND	ND	ND
2009	31,0%	28,0%	44,0%	34,4%
2008	30,4%	28,3%	44,1%	34,9%
2007	30,7%	28,6%	44,9%	34,9%
2006	31,5%	29,3%	44,2%	35,4%
Densité de la population (hab./km²)				
2010	238	358	2,8	331
2009	237	356	2,7	324
2008	236	354	2,6	320
2007	235	353	2,5	315
2006	235	353	2,5	310
Taux de chômage (%) au sens du BIT				
2010	23,8%	21,0%	21,0%	28,9%
2009	22,3%	21,7%	21,1%	27,3%
2008	21,8%	21,1%	21,8%	24,4%
2007	22,7%	21,2%	20,6%	24,4%
2006	25,1%	23,0%	27,6%	27,5%
Taux d'inflation moyen (%)				
2010	2,8%	1,7%	0,2%	1,6%
2009	0,2%	-0,3%	0,6%	0,4%
2008	2,2%	2,8%	3,5%	3,0%
2007	1,4%	2,4%	3,4%	1,3%
2006	2,1%	2,4%	2,1%	2,6%
PIB / habitant (€)				
2010	ND	ND	ND	ND
2009	18 170	19 160	14 028	17 520
2008	17 882	19 607	14 204	17 146
2007	17 220	19 700	13 800	16 260
2006	16 904	19 126	13 282	15 475

Tableau 5 (suite)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Importations totales (M€)				
2010	2 214	2 540	1 082	4 265
2009	1 973	2 027	950	4 181
2008	2 546	2 723	1 051	4 526
2007	2 405	2 429	758	3 971
2006	2 224	2 410	750	3 902
Exportations totales (M€)				
2010	156	335	158	282
2009	171	279	120	247
2008	171	367	100	258
2007	172	320	94	267
2006	173	413	123	238
Taux de couverture des importations par les exportations (%)				
2010	7,0%	13,2%	14,6%	6,6%
2009	8,7%	13,8%	12,6%	5,9%
2008	6,7%	13,5%	9,5%	5,7%
2007	7,1%	13,2%	12,4%	6,7%
2006	7,8%	17,1%	16,4%	6,1%

Sources : INSEE, IEDOM, DGDDI

En Guadeloupe, des signes de reprise économique après le net recul de l'activité observé en 2009

L'activité économique a connu en 2010 une nette reprise, après le recul marqué observé l'année précédente, où la crise économique avait été aggravée par des troubles sociaux majeurs.

Si la consommation des ménages a fait preuve de dynamisme au 2ème semestre, l'investissement des entreprises est resté en retrait la majeure partie de l'année 2010, traduisant la prudence des chefs d'entreprise face au début de reprise économique.

La situation du marché du travail, stabilisée en début d'année, s'est dégradée au 2ème semestre, le taux de chômage progressant pour l'ensemble de l'année par rapport à 2009 (+1,5 point).

La hausse des prix a connu une progression notable en 2010, en particulier au 2ème semestre, du fait notamment de la hausse des produits pétroliers et des services.

En matière d'échanges commerciaux, si les importations ont progressé de 12% par rapport à 2009, soutenues par la demande locale, les exportations sont en recul de 9% par rapport à l'année précédente, étant fortement pénalisées par l'arrêt des expéditions de bananes au cours du 1er trimestre 2010.

Après un début d'année décevant, le 2ème semestre a été marqué par une reprise de l'activité dans la majorité des secteurs économiques :

- L'activité dans les secteurs du BTP et de l'industrie est restée en demi-teinte en 2010 malgré une légère amélioration en fin d'année, les professionnels du secteur faisant preuve d'attentisme dans l'attente d'une confirmation de la reprise économique.

- Le secteur primaire et les industries agroalimentaires ont été pénalisés par les conséquences des aléas climatiques majeurs enregistrés en 2010.
- L'activité touristique, après un 1er trimestre très décevant, a nettement repris au global en 2010 avec un nombre de nuitées en progression de 17%, bénéficiant de l'évènement de « la Route du Rhum ».
- Les secteurs du commerce et des services ont bénéficié de la reprise de la consommation des ménages et de la reprise du tourisme en fin d'année.

L'économie guadeloupéenne a montré, surtout en fin 2010, des signes de reprise : la consolidation de l'activité en 2011 reste conditionnée au retour de l'investissement des entreprises et à la poursuite du redressement qui s'est esquissé dans certains secteurs.

En Martinique, l'activité économique bénéficie d'une reprise limitée en 2010

En 2010, une amélioration progressive de l'activité économique a été observée, en particulier en fin d'année, après la récession de 2009.

La consommation des ménages a bénéficié d'une reprise en 2010, favorisée notamment par les mesures sociales post-crise et la vigueur du marché automobile. Si l'investissement des ménages s'est montré dynamique, l'investissement des entreprises est demeuré limité, dans l'attente de la confirmation de la reprise.

Le marché de l'emploi s'est stabilisé en 2010 et les prix à la consommation progressent à un rythme modéré (+1,7 % en 2009), malgré la forte hausse du coût de l'énergie.

Le commerce extérieur a progressé en 2010, l'augmentation significative des importations (+25% sur un an) ayant été favorisée par des restockages et la reprise de la consommation, tandis que la hausse des exportations (+20% sur un an) a bénéficié de la forte progression des expéditions de produits agricoles.

Dans les principaux secteurs économiques, les résultats économiques sont encore mitigés en 2010 :

- Le secteur du BTP n'a pas connu de reprise véritable, les grands chantiers et la construction de logements restant peu dynamiques.
- L'activité du secteur primaire et des industries agroalimentaires a été affectée par les aléas climatiques subis.
- Le commerce et les services marchands n'ont connu qu'une légère amélioration, sous l'effet de la hausse de la consommation.
- L'activité touristique a bénéficié d'une reprise nette, se traduisant par une progression du trafic aérien de passagers (+4% sur un an) et des croisiéristes ayant fait escale à la Martinique (+21% sur un an).

La conjoncture économique demeure encore incertaine au début de l'année 2011 malgré le redressement observé en 2010. Une reprise significative de l'activité économique à la Martinique est conditionnée au maintien du dynamisme de la consommation des ménages et à un redémarrage des investissements des entreprises.

En Guyane, un redressement de l'activité amorcé au deuxième semestre 2010

Après une année 2009 marquée par un net ralentissement de l'activité économique, un redressement s'est opéré à partir du 2ème semestre 2010. L'environnement économique en début d'année (du 24 novembre 2009 au 19 mars 2010) a été pénalisé par la fermeture du pont du Larivot sur l'axe routier principal du département, Cayenne – Kourou, entraînant une complexification des flux logistiques et un fort ralentissement des échanges.

La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont opéré une reprise progressive au 2ème semestre, entraînant une hausse significative des importations de produits de consommation et des biens d'équipement en 2010.

La détérioration du marché de l'emploi s'est poursuivie au cours de l' année 2010, avec une forte hausse du chômage enregistrée en fin d'année (+10,7% par rapport à 2009).

L'inflation, après un ralentissement marqué l'année précédente, s'est stabilisée en 2010 (+0,2%).

Le commerce extérieur a bénéficié d'une progression des exportations de 32 % en valeur en 2010, du fait notamment de la hausse des sorties de biens d'équipement non produits localement et des exportations d'or (+20%). Par ailleurs, les importations augmentent de près de 14% en valeur en 2010, notamment pour les postes de produits agro-alimentaires, d'habillement et de véhicules automobiles.

Au niveau sectoriel, l'activité demeure portée par les secteurs du BTP et du Spatial :

- Le secteur du BTP a fait preuve de plus de dynamisme à partir de la mi-2010 grâce notamment à la commande publique et plusieurs chantiers importants.
- L'activité spatiale est restée soutenue et s'est située dans la moyenne des dernières années, avec 6 tirs de fusées Ariane 5 et 12 satellites géostationnaires mis en orbite.
- Au sein du secteur primaire, les résultats enregistrés sont en demi-teinte. Ainsi, la pêche a enregistré des résultats mitigés en 2010, la production de rhum agricole est en léger recul et l'activité riziculture, bien qu'en légère progression, a été perturbée par l'arrêt des activités du groupe espagnol SOS des rizières de Mana.
- L'activité dans le secteur touristique est marquée par une progression du trafic aérien de passagers (+6% par rapport à 2009) et un nombre de nuitées cumulées en recul limité de 3% par rapport à l'année précédente.

En 2011, la conjoncture économique devrait dans son ensemble confirmer le rétablissement enregistré fin 2010, l'activité devant notamment bénéficier de l'effet d'entraînement du secteur spatial et du BTP.

A La Réunion, un redressement économique observé en 2010

À La Réunion, l'activité économique s'est redressée au global au cours de l'année 2010, malgré des évolutions encore contrastées selon les secteurs.

Si la consommation des ménages, stabilisée au cours de l'année précédente, a progressé en 2010, l'investissement des entreprises est demeuré atone, malgré une légère amélioration en fin d'année.

La situation de l'emploi s'est dégradée à nouveau en 2010 et le taux de chômage a atteint 28,9 % en 2010, le taux le plus élevé des DOM.

L'inflation est en progression (+1,6% en 2010), du fait notamment de la hausse des prix de l'énergie et des services.

Le commerce extérieur progresse à nouveau, les importations augmentant de 7,5% et les exportations de 14% en 2010, du fait principalement des expéditions de produits agroalimentaires.

Dans les principaux secteurs économiques, les résultats économiques sont encore contrastés en 2010 :

- L'activité dans le secteur du BTP est en recul, avec une baisse du nombre de chantiers et de la commande publique, malgré une légère amélioration en fin d'année.
- L'évolution de l'activité des industries manufacturières, liée à celle du secteur du BTP, est également restée en demi-teinte, avec toutefois un redressement amorcé fin 2010.
- L'activité de l'industrie agroalimentaire a progressé en 2010, avec notamment une hausse des exportations de sucre et de produits de la mer.
- Les secteurs du commerce et des services marchands ont bénéficié de la reprise de la consommation des ménages.
- L'activité touristique a bénéficié d'une activité soutenue, avec une progression notable de la fréquentation des hôtels et du trafic aérien de passagers.

En 2011, l'économie réunionnaise devrait poursuivre sa reprise, en bénéficiant notamment de l'activité soutenue du BTP favorisée par la commande publique.

1.6.2 L'environnement agricole et climatique

Le contexte agricole en Guadeloupe

L'économie agricole de la Guadeloupe a été affectée par des aléas climatiques au cours de l'année 2010, qui ont occasionné des pertes considérables pour l'ensemble de la filière agricole : les pluies de cendres volcaniques de la soufrière Hills de Montserrat, la sécheresse du 1er trimestre et les cyclones Earl et Tomas.

Le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire enregistrent en 2010 des résultats contrastés selon les filières.

La production totale de cannes broyées (700 409 tonnes) est inférieure aux prévisions avec un volume de cannes broyées inférieur à la moyenne décennale, du fait des aléas climatiques subis et la production de sucre est en progression de 2,3% par rapport à l'année précédente.

Enfin, si la production totale de rhum est en recul de 14,3% en 2010 par rapport à 2009 avec 64 832 HAP, la demande est soutenue et les exportations de rhum industriel progressent de 14% en 2010 par rapport à l'année précédente, celles de rhum agricole diminuant de 7%.

La production commercialisée de bananes, qui avait retrouvé en 2009 un niveau satisfaisant avec 55 414 tonnes, subit une baisse très nette en 2010 avec 42 552 tonnes, en retrait de (-23,2%) par rapport à l'année précédente. Les exportations de bananes ont dû être suspendues pendant deux mois

du fait de la dégradation de la production occasionnée principalement par les pluies de cendres volcaniques. Les dommages sont estimés par les professionnels du secteur à plus de 29 000 tonnes.

Pour les filières de production animales et de diversification végétale les résultats sont plus mitigés en 2010 :

- La filière de diversification végétale a fait preuve de dynamisme au cours des dernières années et se diversifie de manière croissante, afin de satisfaire davantage la demande locale. Cependant, en 2010, les récoltes ont été affectées par les cendres du volcan de Montserrat ainsi que par la forte sécheresse du début d'année.
- Pour les productions animales, le taux de couverture globale de la consommation locale reste insuffisant et très inégal selon les filières. Afin de développer les capacités d'abattage, un atelier de découpe été ouvert à Marie-Galante en 2010 et l'abattoir de Gourbeyre devrait également ouvrir ses portes en 2011.

Le contexte agricole en Martinique

La production agricole a été pénalisée en 2010 par des aléas climatiques majeurs, avec notamment le passage de l'ouragan Tomas, dans la nuit du 30 au 31 octobre 2010.

Le secteur de la banane a été marqué en 2010 par l'arrivée de la cercosporiose noire dans l'île. le retour de la production au niveau d'avant Dean et. Malgré cela, la reprise significative de la production de bananes observée en 2009 s'est poursuivie en 2010 avec près de 200 000 tonnes, malgré une perte due aux ouragans estimée à environ 10 000 tonnes.

Les mauvaises conditions climatiques ont également affecté la récolte de cannes, occasionnant une baisse de 9 % par rapport à 2009, pour un total de 202 000 tonnes broyées et une teneur en sucre plus faible que les années précédentes.

La production de rhum agricole est en recul de 4% sur un an, alors que les ventes de rhum à l'export sont en nette progression de 26% par rapport à 2009.

Les plantations de culture maraîchères ont été fortement affectées par les aléas climatiques en fin d'année.

Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale développé par le Conseil Général, un complexe horticole va être créé. Son objectif est l'organisation et la relance de la filière horticole, par la création d'un complexe et d'un centre de découverte et de valorisation de la fleur.

Enfin, la filière d'élevage est en progression, avec des abattages en croissance de 6% par rapport à 2009 à 2 401 tonnes. Néanmoins, les variations selon chaque type de viande sont hétérogènes. Ainsi, les abattages de porcins progressent de +17,6 %, et celles d'ovins et de caprins de +13,7 %. A l'inverse, les abattages de bovins reculent de -3,3 % et les abattages d'équins de -28 %.

Le contexte agricole en Guyane

Au cours de l'année 2010, la Guyane n'a pas subi d'aléa climatique majeur.

En 2010, certains secteurs agricoles traditionnels, comme la riziculture et la pêche, ont connu des résultats mitigés.

Ainsi, si la filière rizicole a enregistré une progression de la production de riz de 5% par rapport à 2009, avec 9 481 tonnes, les perspectives sont incertaines avec l'arrêt par le groupe espagnol SOS des rizières de Mana, fin 2010. Des négociations sont en cours avec des repreneurs potentiels, mais sans avoir abouties à la mi-2011.

La campagne de rhum 2010 a été avancée du fait de travaux de modernisation de la distillerie prévus début 2011. La production de rhum agricole enregistre ainsi une baisse de 1,5% par rapport à l'année précédente, pénalisée par l'avance de la récolte et des incendies dans les plantations.

Les filières animales locales subissent une concurrence forte des produits surgelés importés de l'UE en l'absence d'infrastructures de transformation locales. Ainsi, si la production locale de viande bovine s'accroît de 2,7% en 2010, la production porcine régresse de 8,9%.

Le contexte agricole à La Réunion

Au cours de l'année 2010, La Réunion n'a pas subi d'aléa climatique majeur, hormis des conditions climatiques difficiles qui ont touché l'île en début et fin d'année (sécheresse).

En 2010, la production agricole enregistre des évolutions différenciées selon les filières :

- La production de végétaux bruts ou transformés (fruits, légumes, fourrages, cannes à sucre,..) enregistre une baisse globale de 2,8 % par rapport à 2009, en raison du fléchissement de la production de légumes (-4,2%), de fruits (- 8,2 %) et de la diminution des volumes de cannes manipulées (-1,6%). Ce résultat s'explique par des conditions climatiques défavorables en début et en fin de saison, la production restant toutefois supérieure de 2,5 % à la moyenne décennale.
- La production de sucre est en léger recul et la production réunionnaise de rhum diminue de 15,6 % en 2010 et se situe ainsi en deçà de sa moyenne décennale.
- Si les produits d'élevage se stabilisent (+ 0,5 %) au total en 2010 par rapport à l'année précédente, les évolutions sont différenciées : les abattages de bovins (+3,4%) et de volailles (+2,2%) sont en progression, alors que la collecte de lait (-5,1%) et les abattages porcins sont en recul (-1,6%)

Les industries agro-alimentaires sont en progression en 2010, comme l'atteste la hausse des exportations de + 13% par rapport à 2009, du fait notamment des expéditions de sucre et de produits de la mer.

2 Bilan de la mise en œuvre des aides 2010 par mesure

Notes :

- *Certaines données dans les tableaux 'indicateurs' ont été mises à jour pour les années précédentes en fonction des informations reçues*
- *Les indicateurs du POSEI France sont surlignés par la couleur rose dans les tableaux*

2.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

2.1.1 Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité, étroitesse des marchés) entraîne des surcoûts importants pour leur approvisionnement en matières premières, produits pour l'alimentation humaine et intrants pour l'agriculture. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement vise à alléger ces surcoûts en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées par ordre de priorité à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En l'absence d'industriel de l'alimentation du bétail en Guyane, les opérateurs guyanais ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter des produits transformés ayant bénéficié du RSA vers certains pays tiers dans le cadre du commerce régional sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié pour importer la matière première les constituant.

2.1.2 Rappel des objectifs

Le RSA contribue à la réalisation de trois objectifs opérationnels du POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La création locale de valeur ajoutée à partir de produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles.

Spécifiquement, les objectifs du RSA tels qu'énoncés dans le programme POSEI France sont de :

- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées ;
- Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres ;

- Permettre aux industries de transformation des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine :
    - En transformant sur place ces produits de base importés, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, proposent au consommateur des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux produits correspondants aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local dans un environnement économique très concurrentiel ;
    - A travers les opérations de réexpédition et / ou de réexportation les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et participer également au maintien de l'emploi ;
- Permettre le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées.

2.1.3 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2010

2.1.3.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2010

Figure 2 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2010

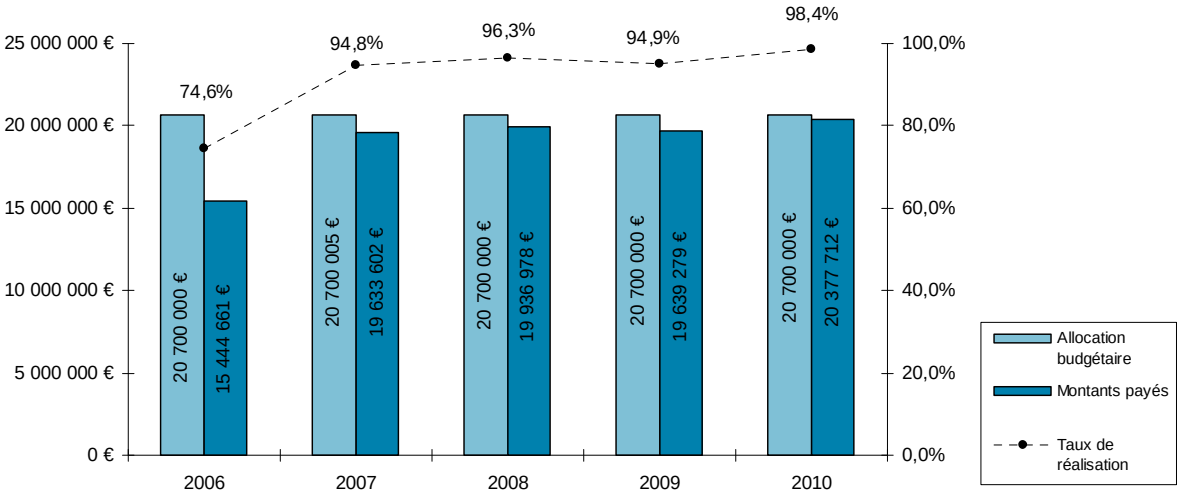

Source : ODEADOM

En 2010, l'allocation budgétaire remonte à son plafond de 20,7 M€ grâce aux fonds nationaux mobilisés sur les MFPA.

Tableau 6 – Bilan quantitatif et financier global du RSA, années 2006 à 2010 tous DOM

Quantités en tonnes et montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Introduction EU	**Bilan prévisionnel (contingent)**	**317 495**	**316 354**	**315 291**	**311 507**	**319 273**	**2,5%**	**0,6%**
	Réalisation	**287 135**	**301 156**	**307 893**	**304 193**	**315 597**	**3,7%**	**9,9%**
	Réal. en %	**90%**	**95%**	**98%**	**98%**	**99%**	**+1**	**+9**
	Aides payées	**15 444 661 €**	**19 633 602 €**	**19 936 978 €**	**19 639 279 €**	**20 377 712 €**	**3,8%**	**31,9%**
	Nombre de bénéficiaires	30	30	29	35	34	-1	+4
	Nombre de certificats	1 405	2 156	2 424	2 337	2 449	4,8%	74,3%
Importation origine pays tiers	Bilan prévisionnel (contingent)	65 100	65 670	140 942	140 852	140 842	0,0%	116,3%
	Réalisation	45 740	52 052	43 987	40 363	25 409	-37,0%	-44,4
	Réal. en %	70%	79%	31%	29%	18%	-11	-52
Commerce régional	Réalisation	10 686	12 253	9 773	9 995	8 353	-16,4%	-21,8
Nombre de bénéficiaires total		30	32	34	38	38	0	+8

Source : ODEADOM

Les opérateurs transformateurs seront considérés en 2010 comme des bénéficiaires prioritaires pour tous les produits, à l'exception des intrants et semences.

Le gluten et le malt ont été supprimés des produits éligibles (catégorie « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine ») et la catégorie « préparation de fruits » a été restreinte par arrêté pour chaque DOM pour exclure tout produit contenant des fruits tropicaux susceptibles d'être produits localement.

Par ailleurs, la catégorie « intrants semences et plants » a été élargie aux glaïeuls, lys, graines fourragères et graines de légumes et élargie aux départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Fin 2010, le projet CALAO de dématérialisation des certificats a été mis en place à la Réunion, et devrait l'être dans les autres DOM au cours de l'année 2011.

En 2010, 37 opérateurs ont bénéficié du RSA avec un total de 2 449 certificats. Ceci concerne principalement les opérations d'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne.

Les contingents alloués à l'introduction de marchandises ont atteint 319 273 tonnes en 2010, en progression de 2,5% par rapport à 2009, et représente 69% des contingents totaux du RSA.

Ces contingents sont utilisés presque totalement (99% en moyenne) en 2010, en progression de 1 point par rapport à 2009.

Les contingents alloués à l'importation de marchandises en provenance de pays tiers, qui représentent le solde de 31% des contingents du RSA, ont atteint 140 852 tonnes en 2010 et sont stables par rapport à 2009.

Les exonérations de droits accordées pour l'importation de marchandises en provenance de pays tiers sont utilisées seulement à hauteur de 18% du contingent, en baisse sensible de 11 points par rapport à 2009 (taux d'utilisation de 29%). Au cours des dernières années, une rupture majeure est observée entre 2007 (79% d'utilisation du contingent) et 2008 (31%). Cette chute est due principalement à l'ouverture de contingents supplémentaires dédiés aux importations à partir de pays tiers à partir de 2008 (+115%) avec, par ailleurs, des volumes de réalisation en recul.

Le commerce régional, avec une réalisation de 8 353 tonnes en 2010, est en recul de 16,4% par rapport à l'année précédente.

2.1.3.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE)

Figure 3 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2010 (en tonnes)

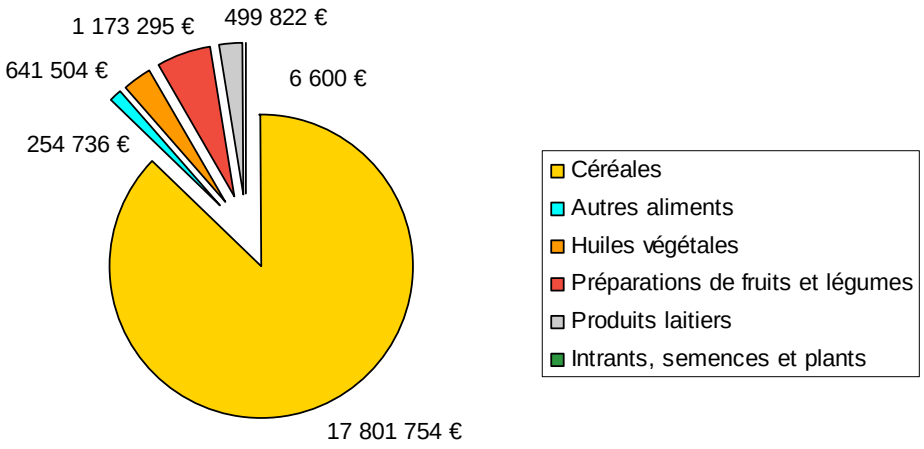

Source : ODEADOM

Tableau 7 – RSA, Bilan financier des introductions (origine UE), années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	14 080 827 €	17 221 346 €	17 418 184 €	17 205 755 €	17 801 754 €
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	10 980 €	167 569 €	225 936 €	231 562 €	254 736 €
Huiles végétales	531 492 €	704 367 €	550 844 €	623 691 €	641 504 €
Préparations de fruits et légumes	804 510 €	1 289 971 €	1 208 823 €	1 079 922 €	1 173 295 €
Produits laitiers	16 852 €	247 184 €	530 430 €	481 988 €	499 822 €
Riz	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Intrants, semences et plants	0 €	3 165 €	2 760 €	16 362 €	6 600 €
Total (UE)	**15 444 661 €**	**19 633 602 €**	**19 936 978 €**	**19 639 279 €**	**20 377 712 €**

Source : ODEADOM

En 2010, l'introduction de marchandises d'origine UE a été aidée pour un montant total de 20,38 M€. L'utilisation des contingents du bilan prévisionnel a été quasi-complète (99%).

Les céréales représentent la catégorie de produits qui mobilise l'essentiel des aides versées pour un montant de 17,21 M€ en 2010, soit 87% du total.

Tableau 8 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010
Total (UE)	**Bilan prévisionnel**	**317 495**	**316 354**	**315 291**	**311 507**	**319 273**
	Réalisation	**287 135**	**301 156**	**307 893**	**304 193**	**315 597**
	En %	**90%**	**95%**	**98%**	**98%**	**99%**
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	Bilan prévisionnel	303 200	300 580	297 085	295 523	302 747
	Réalisation	279 191	287 404	292 505	288 991	299 629
	En %	92%	96%	98%	98%	99%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	Bilan prévisionnel	1 150	2 000	2 635	1 948	2 251
	Réalisation	92	1 413	1 885	1 930	2 164
	En %	8%	71%	72%	99%	96%
Huiles végétales	Bilan prévisionnel	5 655	6 190	5 275	5 430	5 647
	Réalisation	5 475	6 076	4 789	5 398	5 552
	En %	97%	98%	91%	99%	98%
Préparations de fruits et légumes	Bilan prévisionnel	4 150	3 974	3 946	3 156	3 322
	Réalisation	2 209	3 632	3 347	2 926	3 216
	En %	53%	91%	85%	93%	97%
Produits laitiers	Bilan prévisionnel	3 200	3 570	6 302	5 315	5 251
	Réalisation	169	2 604	5 343	4 811	4 981
	En %	5%	73%	85%	91%	95%
Intrants, semences et plants	Bilan prévisionnel	140	40	48	136	55
	Réalisation	0	26	23	136	55
	En %	0%	66%	48%	100%	100%

Source : ODEADOM

Les volumes aidés, 315 597 tonnes en 2010, sont en légère hausse (+3,7%) par rapport à l'année précédente.

Cette progression traduit principalement la hausse de l'allocation budgétaire enregistrée en 2010 (+2,4%), qui opère une correction après la baisse d'allocation observée en 2009 (-1,2%).

L'essentiel des introductions sont des céréales, qui représentent 95 % des volumes, suivies par les huiles végétales et les produits laitiers, avec respectivement 1,8% et 1,6% du total.

Tableau 9 – RSA, Bilan financier des introductions d'origine UE, années 2006 à 2010, par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Total (UE)	**15 444 661 €**	**19 633 602 €**	**19 936 978 €**	**19 639 279 €**	**20 377 712 €**
Guadeloupe	2 277 709 €	3 038 099 €	3 605 456 €	3 183 227 €	3 545 952 €
Martinique	2 277 631 €	3 105 318 €	3 154 169 €	3 331 428 €	3 403 457 €
Guyane	593 107 €	1 229 699 €	1 358 365 €	1 305 297 €	1 290 331 €
Réunion	10 296 214 €	12 260 486 €	11 818 988 €	11 819 327 €	12 137 972 €

Source : ODEADOM

Tableau 10 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2010, par DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010
Total (UE)	**Bilan prévisionnel**	**317 495**	**316 354**	**315 291**	**311 507**	**319 273**
	Réalisation	**287 135**	**301 156**	**307 893**	**304 193**	**315 597**
	En %	**90%**	**95%**	**98%**	**98%**	**99%**
Guadeloupe	Bilan prévisionnel	59 200	55 910	60 410,0	58 346,9	59 910,0
	Réalisation	46 601	50 6545	59 990,2	52 728,8	58 891,0
	Réalisation en %	79%	91%	99%	90%	98%
Martinique	Bilan prévisionnel	58 850	58 850	58 033	57 315	58 545
	Réalisation	48 301	53 193	52 588	56 210	56 572
	Réalisation en %	82%	90%	91%	98%	97%
Guyane	Bilan prévisionnel	10 455	10 455	10 455	10 182	10 265
	Réalisation	7 210	9 037	10 105	9 653	9 493
	Réalisation en %	69%	86%	97%	95%	92%
Réunion	Bilan prévisionnel	188 990	191 139	186 393	185 663	190 552
	Réalisation	185 023	188 271	185 210	185 601	190 641
	Réalisation en %	98%	98%	99%	99,97%	100,05%

Source : ODEADOM

La grande majorité des introductions d'origine UE sont effectuées par la Réunion, qui représente 60% des aides et des volumes en 2010.

L'augmentation moyenne de 3,7% des volumes aidés observée en 2010 par rapport à l'année précédente, est différenciée selon les DOM :

- Une forte augmentation pour la Guadeloupe (+11,7%), qui atteint un niveau proche de 2008 ;
- Une progression modérée pour la Martinique (+0,6%) et la Réunion (+2,7%), qui atteignent leur niveau le plus élevé depuis 2006 ;
- Une baisse pour la Guyane (-1,7%), en recul depuis 2008.

2.1.3.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)

Tableau 11 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2010, par catégorie de produits, tous DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010
Total (Pays tiers)	**Bilan prévisionnel**	**65 100**	**65 670**	**140 942**	**140 852**	**140 852**
	Réalisation	**45 740**	**52 051**	**43 987**	**40 363**	**25 409**
	En %	**70%**	**79%**	**31%**	**29%**	**18%**
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	Bilan prévisionnel	3 000	3 200	73 872	71 372	71 372
	Réalisation	0	0	6 323	62	160
	En %	0%	0%	9%	0,1%	0,2%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	Bilan prévisionnel	0	0	600	3 100	3 100
	Réalisation	0	0	0	0	0
	En %	0%	0%	0%	0%	0%
Huiles végétales	Bilan prévisionnel	5 500	5 500	5 712	5 712	5 712
	Réalisation	3 900	3 920	4 295	3 600	3 612
	En %	71%	71%	75%	63%	63%
Préparations de fruits et légumes	Bilan prévisionnel	1 600	1 600	2 555	2 555	2 555
	Réalisation	50	76	560	487	344
	En %	3%	5%	22%	19%	13%
Produits laitiers	Bilan prévisionnel	0	370	3 203	3 113	3 113
	Réalisation	0	0	0	0	487
	En %	0%	0%	0%	0%	16%
Riz	Bilan prévisionnel	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
	Réalisation	41 790	48 055	32 809	36 214	20 806
	En %	76%	87%	60%	66%	38%
Intrants, semences et plants	Bilan prévisionnel	0	0	0	0	0
	Réalisation	0	0	0	0	0
	En %	0%	0%	0%	0%	0%

Source : ODEADOM

L'importation de marchandises en provenance de pays tiers est beaucoup moins utilisée que l'introduction de marchandises à partir de l'UE : les contingents ne sont consommés qu'à hauteur de 18% en 2010.

De plus, si la consommation 2010 des contingents (18%) est inférieure de 11 points au niveau observé en 2009 (29%), le recul est très significatif par rapport aux consommations observées en 2007 et en 2006. En effet, en 2008, les contingents alloués aux importations à partir de pays tiers ont été augmentés de 115%, alors même que les quantités importées ont baissé de 8,5%, du fait de la baisse marquée des importations de riz à la Réunion.

Sur la période 2006 - 2010, l'utilisation des contingents pour l'importation de marchandises en provenance de pays tiers baisse très fortement, de 70% à 18%, de par la conjonction d'une progression de 115% des contingents alloués et d'une baisse de 50% de l'utilisation pour le riz, premier utilisateur de l'aide avec 81% des importations en 2010, toutes catégories et tous DOM confondus.

Tableau 12 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2010, par DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010
Total (UE)	**Bilan prévisionnel**	**65 100**	**65 670**	**140 942**	**140 852**	**140 852**
	Réalisation	**45 740**	**52 051**	**43 987**	**40 363**	**25 409**
	En %	**70%**	**79%**	**31%**	**29%**	**18%**
Guadeloupe	Bilan prévisionnel	500	700	17 997	17 997	17 997
	Réalisation	0	0	43	174	309
	Réalisation en %	0%	0%	0%	1%	2%
Martinique	Bilan prévisionnel	1 000	1 000	18 355	18 355	18 355
	Réalisation	0	55	471	268	151
	Réalisation en %	0%	6%	3%	1%	1%
Guyane	Bilan prévisionnel	2 500	2 500	5 637	5 547	5 547
	Réalisation	0	0	40	0	0
	Réalisation en %	0%	0%	1%	0%	0%
Réunion	Bilan prévisionnel	61 100	61 470	98 953	98 953	98 953
	Réalisation	45 740	51 997	43 434	39 921	24 949
	Réalisation en %	75%	85%	44%	40%	25%

Source : ODEADOM

La Réunion est à l'origine de 97% des importations d'origine pays tiers en 2010, les volumes importés étant très limités pour la Guadeloupe (309 tonnes), la Martinique (151 tonnes) et nuls pour la Guyane.

La baisse de la consommation des contingents alloués de 11 points observée entre 2009 et 2010 est essentiellement liée à la baisse d'importation de riz à la Réunion.

Les raisons de la sous-utilisation des contingents RSA alloués aux importations de marchandises en provenance de pays tiers ont été analysées par le cabinet Oréade-Brèche dans le cadre de l'étude « *Evaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune, Contrat N°30-CE – 0233430/0094* », dont les conclusions ont été communiquées en septembre 2009.

Ces travaux permettent de retenir les facteurs suivants pour définir le choix de l'origine d'approvisionnement (pays tiers ou UE) des opérateurs des DOM :

- Il existe des relations historiques fortes entre les DOM et la métropole. De ce fait, aujourd'hui les lignes de fret sont mieux organisées et plus régulières entre les DOM et l'UE (principalement la métropole) qu'entre les DOM et les pays tiers. Les douanes exigent des lignes de fret directes, même si certaines dérogations sont accordées, notamment pour le riz importé à la Réunion. Les opérateurs des DOM, opérant sur des marchés de petite taille et commandant par conséquent des petits volumes ne justifiant pas l'affrètement d'un bateau dédié, utilisent de préférences ces lignes régulières.
- La fiabilité des pays fournisseurs joue aussi un rôle important. Les opérateurs des DOM veulent en effet assurer la régularité des approvisionnements.
- Les produits importés doivent de plus respecter les normes européennes. Ceci limite les possibilités d'importations depuis des pays producteurs voisins.

- Par ailleurs, le prix d'achat final doit être le plus bas possible. Il faut donc que les prix des produits importés des pays tiers, exonération des droits de douane prise en compte, soient plus attractifs que les prix du même produit introduit à partir de l'UE, déduction faite de l'aide RSA. Cette considération explique les fortes variations des volumes importés par catégorie d'une année sur l'autre. Pour plusieurs produits, les opérateurs indiquent que le coût d'introduction UE est plus attractif que le coût d'importation pays tiers.
- Enfin, les droits de douane étant en baisse, les opérateurs ne font pas toujours les démarches pour bénéficier du RSA à l'importation (origine pays tiers).

L'enquête effectuée en 2009 à l'occasion de la réalisation du RAE 2009 auprès des opérateurs bénéficiant du RSA confirme certaines des raisons citées ci-dessus. 80% des opérateurs estiment que les produits en provenance des pays tiers ne répondent pas aux exigences règlementaires et aux exigences en termes de qualité européennes auxquelles ils sont soumis. Dans les enquêtes, les opérateurs citent à nouveau comme facteurs limitant l'approvisionnement à partir de pays tiers :

- Des prix plus élevés, déduction faite de l'exonération, en comparaison avec les introductions à partir de l'UE bénéficiant du RSA ;
- Des sources d'approvisionnement moins sécurisées ;
- Le transport aléatoire et coûteux en comparaison avec les lignes de transport régulières disponibles avec la métropole.

2.1.3.4 Bilan du commerce régional

Tableau 13 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par DOM, années 2006 à 2010, tous DOM

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010
Total	**10 686**	**12 253**	**9 773**	**9 995**	**8 353**
Guadeloupe	0	0	218	447	0
Martinique	203	95	158	3	0
Guyane	0	0	0	0	0
Réunion	10 483	12 157	9 397	9 545	8 353

Source : ODEADOM

Les réexportations de produits dans le cadre du commerce régional ayant bénéficié du RSA atteignent 8 353 tonnes en 2010, en baisse de 16,4% par rapport à 2009 et de 21,8% par rapport à 2006.

La Réunion, qui représentait au minimum 95% des volumes réexportés entre 2006 et 2009, est le seul DOM utilisant la possibilité de réexportation en 2010.

La Guadeloupe et de la Martinique ont arrêté les réexportations en 2010.

Tableau 14 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits, années 2006 à 2010

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010
Total	**10 686**	**12 253**	**9 773**	**9 995**	**8 353**
Aliments pour animaux	5 644	8 090	8 047	8 410	7 052
Farine de froment	4 994	4 147	1 535	1 585	1 298
Autres	48	15	191	0	2
Plafond UE (1)	14 813	14 813	14 813	14 813	14 813
Réalisation en %	72%	83%	66%	67%	56%

Source : ODEADOM
(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Note : La Guyane ne possède pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

En 2010, seulement 56% des possibilités de réexportation figurant dans l'annexe 2 du Règlement (CE) No 793/2006 de la Commission avec un plafond de 14 813 tonnes, ont été utilisé.

Les réexportations dans le cadre du commerce régional sont quasi-exclusivement constituées de 2 catégories de produits en 2010 : les aliments pour animaux et la farine de froment, avec respectivement 84,4% et 15,5% du total.

Les réexportations avec remboursement de l'aide RSA perçue (article 16) sont les suivantes, en 2010 :

Tableau 15 – RSA, quantités de produits réexportés avec remboursement de l'aide RSA (article 16) en tonnes par DOM en 2010

Quantités en tonnes	Catégorie de produit	2010
Guadeloupe	Aliments pour animaux - vers Surinam et Haïti	976,6
Guadeloupe	Farine de blé - vers Haïti	120,0
Martinique	Yogourts - vers Saint Lucie	89,4
Martinique	Jus de fruit - vers la métropole	128,9
Martinique	Glaces - vers la métropole (70%) et Sainte Lucie	129,3
Martinique	Farine de blé - vers Saint Martin, Haïti, Trinidad et Tortola	98,6
Réunion	Bière vers la métropole	76,7
Réunion	Compote de pomme vers Mayotte	0,6
Réunion	Aliments pour animaux vers le Mozambique	160,0
Total tous DOM		**1 780,1**

Source : ODEADOM

2.1.4 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA

L'« *Etude des coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM, de leur évolution et leurs conséquences sur les prix depuis le 1er janvier 2006* » réalisée en 2008, dans le cadre de la mesure assistance technique, a montré que les aides RSA ne compensent pas entièrement, et de moins en moins, les frais d'approche et de sur-stockage. Ainsi, pour les produits destinés à l'élaboration d'aliments pour animaux, le RSA ne compensait que 60% à 86% de ces coûts en 2006, et n'en compense plus que 46% à 62% en 2008.

Outre les frais d'approche et de sur-stockage, d'autres surcoûts observés sont liés à :

- Des coûts de production plus élevés, dus à la petitesse des volumes traités par rapport à l'investissement que représente l'outil de production ;
- Des coûts d'exploitation plus élevés, tels que les surcoûts d'importation de pièces détachées.

L'étude conclut que le surcoût moyen « net de RSA » (déduction faite de l'aide RSA) est toujours positif et croît même au cours des dernières années (l'aide RSA étant stable).

Le rapport Oréade-Brèche révélait également que le RSA ne couvrait pas les surcoûts spécifiques aux DOM.

2.1.5 Utilisation des bilans prévisionnels

Les bilans prévisionnels (contingents) sont utilisés de manière équilibrée tout au long de l'année et épuisés en fin d'exercice ou au cours du dernier trimestre.

A la Réunion, les contingents RSA pour l'introduction de marchandises d'origine UE sont utilisés à 100% et les opérateurs importent de plus des marchandises hors contingents RSA, donc sans aide. La Réunion demande régulièrement une augmentation des bilans prévisionnels pour certaines catégories dont les bilans sont estimés trop faibles.

Les faibles sous-consommations constatées dans les autres DOM ne sont pas dues à des bilans trop élevés mais principalement aux difficultés liées à la gestion des contingents et des réallocations entre catégories.

Tableau 16 – RSA, Quantités de produits dans des catégories éligibles au RSA d'origine UE introduites hors RSA en 2010

Quantités en tonnes	2007	2008	2009	2010	Evolution 1 an (2009-2010)	Evolution 4 ans (2006-2010)
Total	**8 298**	**5 171**	**10 853**	**10 877**	**0,2%**	**31,1%**
En % des quantités introduites bénéficiant du RSA	**2,8%**	**1,7%**	**3,6%**	**3,5%**	**-0,1**	**0,7**
Guadeloupe	109	110	448	83	-81,5%	-23,9%
Martinique	1 497	1 122	758	2 810	270,7%	87,7%
Guyane	0	0	1 370	1 536	12,1%	/
Réunion	6 692	3 939	8 277	6 448	-22,1%	-3,6%

Source : Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2011 par Levante Consulting
(Le taux de réponse est de 97% des volumes introduits avec RSA en 2010, en 2009 : 99%, en 2008 : 78% et en 2007 77%)

Les importations de marchandises en provenance de l'UE hors RSA, donc sans aide, attestent par ailleurs que les contingents sont trop faibles. Ces importations représentent environ 10 000 t/an ou 4% des volumes importés avec RSA, tous DOM confondus.

Par exemple, la Guadeloupe estime ses besoins en 2011 à 64 180 t, quand en 2010 les contingents limitent les introductions bénéficiant du RSA à 59 910 t. La Guadeloupe demande donc une augmentation de 7,1% des contingents.

2.1.6 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA

Tableau 17 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure RSA

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	Evolution 1 an (2009-2010)	Evolution 3 ans (2007-2010)
Produits destinés à l'alimentation animale						
Volume importé par les opérateurs bénéficiaires (t) (1)	150 208	149 966	206 827	307 725	48,8%	104,9%
Volume fabriqué par les opérateurs bénéficiaires (t) (1)	236 118	226 554	292 490	357 364	22,2%	51,3%
Produits destinés à l'alimentation humaine						
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement alimentation, base 100 = année 1998, moyenne des 4 DOM (2)	117,1	123,2	125,8	126,8	1	9,7
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement alimentation, base 100 = année 1998, métropole (2)	119,7	123,6	123,2	127,0	1,2	9.9
Quantité de farine produite dans les DOM (t) (1)	42 381	38 801	39 049	52 064	33,3%	22,8%
Prix moyen (€/kg) de la farine (2) dans les DOM	1,01	1,22	1,32			
Volume de produits transformés sur place (t) (1) huiles, fruits et légumes, produits laitiers, intégrant des matières premières ayant bénéficié du RSA	49 760	45 771	73 179	55 188	-24,6%	10,9%
Intrants, semences et plants Volume introduit ayant bénéficié du RSA (t) (3)	26	23	23	55	139,1%	111,5%
Quantités importées hors RSA						
En provenance de l'UE (t) (1)	8 298	5 171	10 853	10 877	0,2%	31,1%
Nombre d'employés des industries agroalimentaires des DOM (1)	1 405	1 421	1 421	991	-30,3%	-29,5%
Nombre d'entreprises bénéficiaires du RSA	32	34	38	38	0	+6

Source (1) : Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2011 par Levante Consulting
Le taux de réponse 2010 aux enquêtes RSA représente 97% du volume introduit à partir de l'UE (en 2009 : 99%, en 2008 : 78% et en 2007 77%)
Source (2) : INSEE
Source (3) : ODEADOM

L'écart des prix à la consommation pour les produits alimentaires diminue légèrement en 2010, passant de 1,8% en 2009 à 1,6%. En effet, l'indice des prix à la consommation a baissé de 1,8 points dans les DOM et seulement de 1,6 points en métropole.

La quantité de farine produite dans les DOM remonte en 2010 à un niveau supérieur à celui de 2007. La baisse de 2008 était le reflet de l'arrêt des exportations de la Réunion à Madagascar. En 2010, c'est essentiellement une reprise d'activité de fabrication de farine en Martinique contribue à cette hausse.

La baisse du nombre d'emplois des industries agroalimentaires bénéficiaires du RSA est en baisse (-30,3%).

Les importations de matières premières pour l'alimentation animale bénéficiant du RSA et en parallèle le volume d'aliments pour animaux fabriqué dans les DOM est en hausse (48,8% et 22,2% en 1 an respectivement), témoignant du développement de la filière élevage dans les DOM.

2.1.7 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM

2.1.7.1 Bilan du RSA pour la Guadeloupe

2.1.7.1.1 Synthèse des données

Tableau 18 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Guadeloupe

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Introduction UE	**Bilan prévisionnel**	**59 200**	**55 910**	**60 410**	**58 347**	**59 910**	**2,7 %**	**1,2 %**
	Réalisation	**46 601**	**50 655**	**59 990**	**52 729**	**58 891**	**11,7 %**	**26,4%**
	Réal. en %	**79 %**	**91 %**	**99 %**	**90 %**	**98 %**	**8**	**21**
	Aide perçue (€)	**2 277 709 €**	**3 038 099 €**	**3 605 456 €**	**3 183 227 €**	**3 545 952 €**	**11,4 %**	**55,7 %**
	Nombre de bénéficiaires	3	3	3	4	3	-1	0
	Nombre de certificats	125	454	478	496	438	-11,7 %	250,4 %
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	500	700	17 997	17 997	17 997	0 %	3 499 %
	Réalisation	0	0	43	174	309	77,6%	/
	Réal. En %	0 %	0 %	0,2 %	1 %	2%	2	3
Commerce régional	Réalisation	0	0	218	447	0	-100,0 %	-100,0%

Source : ODEADOM

Tableau 19 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Guadeloupe par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Bilan prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Bilan prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	56 240	55 272	98%	2 901 760 €	16 872	137	1%
Autres produits	1 500	1 500	100%	179 775 €	450	0	0%
Huiles végétales	270	247	92%	29 654 €	105	0	0%
Préparations de fruits, légumes	1 000	992	99%	346 850 €	300	172	57%
Produits laitiers	900	881	98%	87 913 €	270	0	0%
Total	**59 910**	**58 891**	**98%**	**3 545 952 €**	**17 997**	**309**	**2%**

Source : ODEADOM

2.1.7.1.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation des contingents du RSA alloués à l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne atteint un taux de 98% en 2010, qui représente une hausse de 8 points par rapport à 2009 et le taux le plus élevé atteint depuis 2006.

En termes de volumes, les contingents utilisés atteignent 58 891 tonnes en 2010, en progression de 11,7% par rapport à 2009.

Le RSA est utilisé en Guadeloupe essentiellement pour l'introduction de céréales, qui représentent 95% des volumes d'origine UE en 2010.

2.1.7.1.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

L'utilisation des possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers a été utilisée à partir de 2008 avec l'importation de préparations de fruits et légumes.

Si une progression sensible est enregistrée depuis 2009 avec des quantités importées qui atteignent 309 tonnes en 2010, celles-ci ne représentent toutefois que 2% des contingents alloués.

2.1.7.1.4 Commerce régional

Tableau 20 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportée (années 2006 à 2010) par la Guadeloupe

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010
Aliments pour animaux	0	0	218	446	0
Farine de froment	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total réexportations	**0**	**0**	**218**	**446**	**0**
Plafond UE (1)	700	700	700	700	700
% d'utilisation du plafond UE	0%	0%	31,1%	63,7%	0%

Source : ODEADOM
(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Les réexpéditions, amorcées en 2008 et développées en 2009 avec 63,7% des plafonds admis, ont été arrêtées en 2010.

Elles concernaient uniquement les aliments pour animaux. Le principal pays de destination étant le Surinam et ce pays, bien que dans la même zone géographique que la Guadeloupe, ne faisant pas partie des petites Antilles, l'opérateur doit rembourser l'aide RSA dont il a bénéficié.

2.1.7.1.5 Conclusion

L'utilisation des contingents alloués à l'introduction de marchandises à partir de l'UE atteint son niveau le plus élevé depuis 2006. Or, de nouveaux élevages avicoles et porcins sont en cours de développement et vont augmenter la demande en aliments adaptés, qui sont produits avec des matières premières bénéficiant du RSA.

2.1.7.2 Bilan du RSA pour la Martinique

2.1.7.2.1 Synthèse des données

Tableau 21 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Martinique

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Introduction UE	**Bilan prévisionnel**	**58 850**	**58 850**	**58 033**	**57 315**	**58 545**	**2,1%**	**-0,5%**
	Réalisation	**48 301**	**53 193**	**52 588**	**56 210**	**56 572**	**0,6%**	**17,1%**
	Réal. En %	**82%**	**90%**	**91%**	**98%**	**97%**	**-1**	**15**
	Aide perçue (€)	**2 277 631**	**3 105 318**	**3 154 169**	**3 331 428**	**3 403 457**	**2,2%**	**49,4%**
	Nombre de bénéficiaires	6	8	7	8	8	0	2
	Nombre de certificats	242	488	501	508	529	4,1%	118 ,6%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	1 000	1 000	18 355	18 355	18 355	0,0%	1 735,5%
	Réalisation	0	55	471	268	151	-43,6%	/
	Réal. En %	0%	6%	3%	1,5%	0,8%	0	+1
Commerce régional	Réalisation	203	95	158	3	0	-100,0%	-100,0%

Source : ODEADOM

Tableau 22 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Martinique par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	54 553	52 963	97%	2 780 542 €	16 500	23	0%
Autres produits	751	664	88,5%	74 961 €	150	0	0%
Huiles végétales	417	350	83,8%	42 000 €	105	0	0%
Préparations de fruits, légumes	1 031	1 000	97%	346 355 €	1 000	128	13%
Produits laitiers	1 794	1 595	89%	159 598 €	600	0	0%
Total	**58 545**	**56 572**	**97%**	**3 403 457 €**	**18 355**	**151**	**1%**

Source : ODEADOM

2.1.7.2.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation des contingents du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne atteint 97% pour un volume de 56 572 tonnes en 2010, en très léger recul (- 1 point) par rapport à 2009.

Le RSA est utilisé essentiellement pour l'introduction de céréales, qui représentent 94% des quantités d'origine UE en 2010.

2.1.7.2.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les importations de marchandises à partir de pays tiers dans le cadre du RSA n'atteignent que 151 tonnes en 2010, soit un recul de 43,6% depuis 2008, et ne représentent qu'une utilisation à hauteur de 0,8% des contingents alloués. Les importations sont constituées pour près de 85% par les préparations de fruits et légumes.

2.1.7.2.4 Commerce régional

Tableau 23 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportée (années 2006 à 2010) par la Martinique

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010
Aliments pour animaux	0	0	155	0	0
Farine de froment	200	92	0	0	0
Autres	3	3	3	3	0
Total réexportations	**203**	**95**	**158**	**3**	**0**
Plafond UE (1)	553	553	553	553	553
% d'utilisation du plafond UE	36,7%	17,2%	28,6%	0,5%	0,0%

Source : ODEADOM
(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Les réexpéditions, limitées entre 2006 et 2008, sont devenues quasi-nulles en 2009 et inexistantes en 2010, du fait de l'arrêt des réexpéditions de céréales et d'aliments pour animaux.

2.1.7.2.5 Conclusion

Les contingents du RSA sont utilisés en 2010 à 97% par les opérateurs de la Martinique pour l'introduction de marchandises à partir de l'UE.

Le taux d'utilisation ayant déjà atteint 98% en 2009, en forte progression par rapport aux années 2006 à 2008, les importateurs et les représentants des filières élevage jugent que les contingents alloués sont insuffisants pour le futur, avec un risque de limitation des possibilités de développement des filières à la Martinique. En effet, la progression est estimée à 5% par an sur la période 2011-2020.

2.1.7.3 Bilan du RSA pour la Guyane

2.1.7.3.1 Synthèse des données

Tableau 24 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Guyane

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Introduction UE	**Bilan prévisionnel**	**10 455**	**10 455**	**10 455**	**10 182**	**10 265**	**0,8%**	**-1,8%**
	Réalisation	**7 210**	**9 037**	**10 105**	**9 653**	**9 493**	**-1,7%**	**31,7%**
	Réal. en %	**69%**	**86%**	**97%**	**95%**	**92%**	**-3**	**23**
	Aide perçue (€)	**593 107**	**1 229 699**	**1 358 365**	**1 305 297**	**1 290 331**	**-1,1%**	**117,6%**
	Nombre de bénéficiaires	9	10	8	11	13	2	4
	Nombre de certificats	405	541	653	658	667	1,4%	64,7%
Importat° origine pays tiers	Bilan prévisionnel	2 500	2 500	5 637	5 547	5 547	0,0%	121,9%
	Réalisation	0	0	0	40	0	/	/
	Réal. en %	0%	0%	0%	0,7%	0%	/	/

Source : ODEADOM

Tableau 25 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Guyane par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		Tonnes	%			tonnes	%
Céréales et autres produits	9 754	9 102	93%	1 181 878 €	5 500	0	0%
Huiles végétales	5	5	100%	600 €	2	0	0%
Préparations de fruits, légumes	201	134	67%	80 849 €	45	0	0%
Produits laitiers	300	252	84%	27 004 €	0	0	/
Total	10 265	9 493	92%	1 290 331 €	5 547	0	0%

Source : ODEADOM

2.1.7.3.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne atteint 92% en 2010, en recul de 3 points par rapport à 2009.

Le RSA est utilisé essentiellement (96% des volumes) pour l'introduction de céréales et d'aliments pour l'alimentation du bétail.

2.1.7.3.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers n'ont pas été utilisées en 2010.

En 2009, les volumes très faibles d'importation enregistrés (40 tonnes) étaient constitués par des préparations de fruits et légumes.

2.1.7.3.4 Commerce régional

La Guyane ne possède pas de contingents pour les réexportations dans le cadre du commerce régional, en application du Règlement (CE) N° 793/2006 de la Commission.

2.1.7.3.5 Conclusion

L'utilisation du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'UE est en recul en 2010, avec un taux de réalisation de 92%.

Une réallocation entre catégories de produit survenant plus tôt au cours de l'année pourrait permettre une meilleure utilisation des contingents alloués, par les filières en Guyane.

2.1.7.4 Bilan du RSA pour la Réunion

2.1.7.4.1 Synthèse des données

Tableau 26 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2010) pour la Réunion

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Introduction UE	**Bilan prévisionnel**	**188 990**	**191 139**	**186 393**	**185 663**	**190 552**	**2,6%**	**0,8%**
	Réalisation	**185 023**	**188 271**	**185 210**	**185 601**	**190 641**	**2,7%**	**3,0%**
	Réal. en %	**98%**	**98%**	**99%**	**99,97%**	**100,05%**	**0,08**	**2**
	Aide perçue (€)	**10 296 214**	**12 260 486**	**11 818 988**	**11 819 327**	**12 137 972**	**2,7%**	**17,9%**
	Nombre de bénéficiaires	10	9	11	12	10	-2	0
	Nombre de certificats	633	673	792	675	689	2,1%	8,8%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	61 100	61 470	98 953	98 953	98 953	0,0%	62,0%
	Réalisation	45 740	51 997	43 434	39 921	24 949	-37,5%	-45,5%
	Réal. en %	75%	85%	44%	40%	25%	-15	-50
Commerce régional	Réalisation	10 483	12 157	9 397	9 545	8 353	-12,5%	-20,3%

Source : ODEADOM

Tableau 27 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2010 pour la Réunion par catégorie de produits

Catégorie de produit	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	182 200	182 293	100,05%	10 937 573 €	35 000	0	0%
Huiles végétales	4 950	4 950	100,0%	569 250 €	5 500	3 612	66%
Préparations de fruits, légumes	1 090	1 090	100,0%	399 241 €	1 210	44	4%
Produits laitiers	2 257	2 253	99,8%	225 307 €	2 243	487	22%
Riz					55 000	20 806	38%
Intrants, semences, plants	55	55	100,0%	6 600 €		0	/
Total	190 552	190 641	100,05%	12 137 972 €	98 953	24 949	25%

Source : ODEADOM

2.1.7.4.2 Introductions (marchandises origine UE)

Les contingents du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne sont totalement utilisés en 2010, comme au cours des 2 années précédentes.

Le RSA est utilisé principalement pour l'introduction de céréales qui représentent 96% des volumes en 2010. Les contingents du RSA étant insuffisants, les opérateurs importent également des marchandises d'origine UE sans RSA (6 448 t en 2010).

2.1.7.4.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers sont utilisées en 2010 essentiellement pour le riz (83,4%) et les huiles végétales (14,5%).

Les importations sont en recul marqué de 37,5% par rapport à 2009, du fait principalement de la baisse des importations de riz.

2.1.7.4.4 Commerce régional

Tableau 28 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportée (années 2006 à 2010) par la Réunion

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010
Aliments pour animaux	5 443	7 998	7 829	7 963	7 052
Farine de froment	4 997	4 144	1 532	1 581	1 298
Autres	48	15	36	0	2,1
Total réexportations	**10 483**	**12 157**	**9 397**	**9 545**	**8 353**
Plafond UE (1)	13 560	13 560	13 560	13 560	13 560
% d'utilisation du plafond UE	77,0%	89,6%	69,3%	70,4%	61,6%

Source : ODEADOM
(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

En 2010, les réexpéditions dans le cadre du commerce régional atteignent 8 353 t de marchandises, en recul de 12,5% par rapport à 2009, et correspondent à 61,6% du plafond autorisé.

Ces réexpéditions sont constituées essentiellement d'aliments pour animaux et de farine réexportée principalement à destination de Mayotte.

La baisse observée entre 2007 et 2008 est due à l'arrêt des exportations de farine vers Madagascar.

2.1.7.4.5 Conclusion

La Réunion est le département d'outre-mer qui bénéficie des contingents les plus importants et qui par ailleurs les utilise le plus largement à nouveau en 2010 : à 100% pour les introductions de marchandises d'origine UE, à hauteur de 25% pour les produits d'origine pays tiers et à hauteur de près de 62% pour les possibilités de réexpédition dans le cadre du commerce régional.

La situation géographique de la Réunion, l'état de structuration et de développement de ses filières et son dynamisme sont à l'origine de cette très forte utilisation du RSA.

Dans ce contexte, une partie des importations s'effectue hors dispositif RSA et une augmentation des contingents RSA apparaît indispensable pour ne pas limiter dans le futur le développement de la filière élevage et des industries de transformation bénéficiaires.

2.1.8 Conclusion pour la mesure RSA

Au global, l'exécution financière du RSA est très élevée, atteignant un taux de 98,5% en 2010, en progression continue depuis 2006.

Pour l'introduction de marchandises à partir de l'UE, les contingents alloués au RSA sont inférieurs à la demande, ce qui nécessite le recours à des importations d'origine UE hors RSA, en particulier pour la Réunion.

Par ailleurs, le développement des filières animales dans les DOM, promu par le programme POSEI, entraîne l'augmentation de la demande en aliments adaptés, produits avec des matières premières bénéficiant du RSA à l'importation. Les contingents devraient donc être adaptés à l'augmentation prévisionnelle des besoins.

L'analyse des surcoûts démontre que les aides à l'entrée de marchandises dans les DOM répondent à une nécessité économique et permettent aux entreprises locales de maintenir leur équilibre économique. Cependant, les montants unitaires des aides ne couvrent pas, et de manière croissante, les surcoûts constatés.

Les possibilités d'importation à partir de pays tiers sont largement sous-consommées et subissent une nouvelle baisse en 2010, pour n'atteindre que 18% de taux de réalisation. En effet, l'origine communautaire est toujours privilégiée, en particulier pour des raisons d'organisation et d'efficacité logistique, de respect des normes qualitatives européennes et de niveau de prix.

Les contingents de réexportation de produits dans le cadre du commerce régional bénéficiant du RSA ont enregistré une baisse marquée en 2010 et ne sont utilisées que par la Réunion, en particulier pour des exportations vers Mayotte.

En matière de gestion, le projet CALAO de dématérialisation des certificats a été mis en place fin 2010 à la Réunion et devrait être étendu à tous les DOM en 2011. Il présente les principaux avantages suivants :

- Simplification et accélération du traitement des certificats ;
- Suppression des déplacements pour les opérateurs ;
- Surveillance automatique de la consommation des bilans prévisionnels ;
- Transfert de compétence vers l'ODEADOM pour la délivrance de certificats.

2.2 Les mesures en faveur des productions animales

2.2.1 Objectifs et actions

La situation d'insularité des DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou d'isolement (Guyane) pèse sur la sécurité des approvisionnements des produits alimentaires et tout particulièrement des viandes et du lait. Actuellement, dans toutes les filières et les départements, les productions animales locales représentent moins de 50 % du marché local. La stratégie globale vise donc à améliorer l'approvisionnement local tout en développant l'emploi.

Par conséquent, l'objectif premier du POSEI France pour les productions animales consiste à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité, en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels pour l'ensemble des DOM sont les suivants :

- Augmentation de la production ;
- Amélioration des performances des élevages ;
- Amélioration de la structuration des filières ;
- Développement de l'emploi direct et induit.

Pour répondre à ces objectifs, les mesures suivantes sont mises en œuvre à travers le POSEI France dans chacun des DOM :

- Primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- Aide à l'importation d'animaux vivants ;
- Programmes globaux de soutien aux différentes filières animales (mesure structuration de l'élevage) pilotés par les interprofessions là où elles existent (les interprofessions regroupent l'ensemble des intervenants des filières, des éleveurs aux fabricants d'aliments du bétail et aux distributeurs) dans une démarche de partenariat autour d'un objectif commun de développement de la production locale.

2.2.2 Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales

2.2.2.1 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe

Tableau 29 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe, années 2006 à 2010

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Cheptel et éleveurs								
Filière bovine viande	Nombre de têtes	85 080	84 848	86 401	85 286	84 570	-0,8%	-0,3%
	Nombre de détenteurs immatriculés	13 035	13 583	14 135	14 581	14 953	2,6%	10,1%
	Nombre d'éleveurs adhérents à une OP	1 512	1 591	1 615	300	335	11,7%	-78,9%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	33 250	33 250	22 850	22 850	22 960	0,5%	-30,9%
	Nombre d'éleveurs	364	400	473	532	528	-0,8%	32,0%
Filière porcine	Nombre de têtes	20 500	14 730	ND	14 930	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	49	59	62	69	ND	/	/
Filière avicole (volailles de chair)	Nombre de têtes	900 000	450 000	551 000	ND	508 831	/	13,1%
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	ND	ND	/	/
Filière œufs de consommation	Nb poules pondeuses	82 500	100 000	140 000	145 000	178 000	22,8%	78,0%
	Nombre d'éleveurs	10	13	15	15	15	0,0%	15,4%
Filière cunicole	Nb de cages mères	1 500	1 628	1 492	1 430	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	25	26	22	21	23	9,5%	-11,5%
Abattage et importations (t.e.c.)								
Filière bovine viande	Abattage	1 744	1 945	1 984	1 887	2 000	6,0%	2,8%
	Importations	3 723	3 968	3 199	3 054	4 389	43,7%	10,6%
	Taux de couverture du marché local *	32%	33%	38%	38%	31%	-6,9	-1,6
Filières ovine et caprine	Abattage	3	9	14	13	14	7,7%	55,6%
	Importations	1 709	1 884	1 507	1 425	1 508	5,8%	-20,0%
	Taux de couverture du marché local *	0,2%	0,5%	0,9%	0,9%	0,9%	0,0	0,4
Filière porcine	Abattage	731	949	1 074	990	1 269	28,2%	33,7%
	Importations	2 433	2 488	2 623	2 164	2 376	9,8%	-4,5%
	Taux de couverture du marché local *	23%	28%	29%	31%	35%	3,4	7,2
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage	350	320	247	198	139	-29,8%	-56,6%
	Importations	10 115	13 299	12 807	12 565	31 035	147,0%	133,4%
	Taux de couverture du marché local *	3%	2%	2%	2%	0,4%	-1,1	-1,9
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produits	19 800 000	24 500 000	38 000 000	30 943 300	45 758 139	47,9%	86,8%
	Importations	35 883 900	28 407 770	14 033 330	13 018 793	14 959 000	14,9%	-47,3%
	Taux de couverture du marché local *	36%	46%	73%	70%	75%	5,0	29,1
Filière cunicole	Abattage	20	27	34	31	25	-19,4%	-7,4%
	Importations	46	42	63	26	23	-11,5%	-45,2%
	Taux de couverture du marché local *	30%	39%	35%	55%	52%	-2,3	13,0
Emploi								
Nombre d'emplois directs, filières organisées		1 675	1 746	1 794	476	535	12,4%	-69,4%

Source : Interprofession IGUAVIE, DAAF

** : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations*

Le 28 avril 2010, l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, a été créé. Il regroupe l'ensemble des groupements d'éleveurs de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane, ainsi que leurs partenaires pour le développement et la formation : interprofessions, chambres d'agriculture, établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole, organismes à vocation technique en élevage et en agro-transformation, fournisseurs d'intrants des élevages.

L'objet principal d'IKARE est de contribuer au renforcement de l'appui technique à destination des éleveurs des Antilles et de Guyane, afin d'accroître la production locale et d'assurer une meilleure couverture des marchés locaux en produits de l'élevage.

Ses missions sont :

- La réalisation d'actions de recherche appliquée en élevage et d'études visant à améliorer les performances technico-économiques des éleveurs ;
- Le transfert et la vulgarisation de résultats de recherche ou de pratiques innovantes auprès des éleveurs, des conseillers spécialisés et du corps enseignant agricole ;
- La formation des éleveurs et de l'ensemble des relais techniques présents localement.

IKARE s'appuie sur 3 comités départementaux en charge de l'élaboration et du suivi des actions menées par les chargés de mission dans chaque DOM : Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Rappelons 2 évènements importants de l'année 2009 :

- les mouvements sociaux qui ont paralysé l'ensemble de l'économie locale pendant le 1er trimestre qui ont eu en particulier des conséquences sur les productions hors-sol (rupture d'approvisionnement en aliments) et sur la commercialisation de toutes les productions locales (manque de moyens de transport et blocage de la distribution) mais également sur les importations de viande (blocage des ports) ;
- Le dépôt de bilan de la COOPIAG, OP coopérative d'insémination artificielle, qui regroupait près de 1 300 détenteurs de bovins professionnels et non professionnels qui étaient tous comptés dans le chiffre « emploi » les années précédentes (d'où la baisse de 73,5% du nombre d'emplois).

En 2010, pour la filière bovine, la montée en puissance de l'atelier de découpe SODEVIA permet de mieux répondre à la demande du marché et a permis d'augmenter la production de viande bovine en Guadeloupe de 6%, passant ainsi à 2 000 t. Cependant, les importations se sont accrues plus rapidement encore (43%) et ainsi la couverture du marché local par la production locale a reculé de 7 points passant à 31%.

La filière ovine et caprine reste faible, même si les importations augmentent moins vite que la production locale entre 2009 et 2010.

Le secteur organisé de la filière porcine profite de l'effet des investissements réalisés sur le DOCUP puis le FEADER en porcheries et a ainsi pu augmenter sa production de 28%, améliorant la couverture du marché local de 3,4 points passant à 35%.

La filière avicole éprouve toujours quelques difficultés à s'organiser vu les facilités de fonctionnement des circuits courts, non officiels. Les professionnels restent en attente de la création d'un nouvel abattoir prévu pour 2012. La production a chuté (-30%) et les importations ont pris la place laissée par les productions locales : elles ont augmenté de 147% entre 2009 et 2010. La production locale ne représente plus que 0,4% du marché local.

La filière cunicole a été confrontée à d'importants problèmes sanitaires en 2010 qui ont fait baisser la production de 19%.

La filière des œufs de consommation en frais comble progressivement son déficit et se rapproche de son objectif de couverture à 100 % du marché avec 75% en 2010 (une amélioration de 5 points). Une coopérative de petits producteurs d'œufs tente de trouver sa place au côté des producteurs historiques.

2.2.2.2 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Martinique

Tableau 30 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Martinique, années 2006 à 2010

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Cheptel et éleveurs								
Filière bovine viande	Nombre de têtes	40 107	42 332	41 600	42 332	40 293	-4,8%	-4,8%
	Nombre de détenteurs	6 958	9 401	7 345	9 401	9 630	2,4%	2,4%
Filière lait	Nombre de vaches laitières (interpro.)	ND	306	304	297	153	-48,5%	-50,0%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	24	12	11	11	0,0%	-54,2%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	22 422	23 006	23 006	23 006	23 006	0,0%	0,0%
	Nombre d'éleveurs	771	830	1 266	1 365	1 059	-22,4%	27,6%
Filière porcine	Nb de truies (interpro.)	ND	870	1 074	1 033	1 053	1,9%	21,0%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	49	54	51	52	2,0%	6,1%
Filière avicole (volailles de chair)	Nb de têtes	791 306	796 000	ND	ND	ND	/	/
	Nb m² élevage (adhérents interpro)	ND	13 880	13 880	12 712	16 775	32,0%	29,5%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	35	35	37	33	-10.8%	-5,7%
Filière cunicole	Nb de cages mères (interpro.)	ND	1 050	836	746	501	-32.8%	-52,3%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	25	25	24	24	0,0%	-4,0%
Abattage et importations (t.e.c.)								
Filière bovine viande	Abattage	1 224	1 214	1 258	1 189	1 150	-3,3%	-5,3%
	Importations	4 428	4 224	4 190	3 749	4 084	8,9%	-3,3%
	Taux de couverture du marché local *	22%	22%	23%	24%	22%	-2	0
Filière lait	Production en litres	771 062	775 512	721 353	697 946	526 425	-24,6%	-32,1%
	Importations litres	18 750 641	17 625 603	17 010 545	15 556 970	16 567 242	6,5%	-6,0%
	Taux de couverture du marché local *	4%	4%	4%	4%	3%	-1	-1
Filières ovine et caprine	Abattage	69	79	75	62	70	12,9%	-11,4%
	Importations	1 704	1 578	1 666	1 533	1 290	-15,7%	-18,3%
	Taux de couverture du marché local *	4%	5%	4%	4%	5%	1	0
Filière porcine	Abattage	981	1 010	1 080	998	1 174	17,6%	16,2%
	Importations	3 383	2 987	3 204	3 221	3 145	-2,4%	5,3%
	Taux de couverture du marché local *	22%	25%	25%	21%	24%	3	-1
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage	1 001	948	1 062	1 117	1 342	20,1%	41,6%
	Importations	11 872	10 781	11 334	8 821	11 299	28,1%	4,8%
	Taux de couverture du marché local *	8%	8%	9%	11%	11%	0	3
Filière cunicole	Abattage	39	30	40	31	30	-3,2%	0,0%
	Importations	34	37	42	27	24	-11,1%	-35,1%
	Taux de couverture du marché local *	53%	45%	49%	53%	56%	3	11
Emploi								
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	585	594	627	646	3,0%	10,4%

Sources : Interprofession AMIV, Agreste, DAAF

** : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations*

En 2010, en Martinique, le climat de crise économique à laquelle viennent s'ajouter des soubresauts climatiques (sécheresse, cyclone) mettent en difficulté les filières élevage. Certaines se remettent progressivement des effets conjugués de ces crises : les filières ovines / caprines, porcine et avicole. Les filières lait et lapin sont marquées par des phénomènes structurels. De plus, les cours des matières premières dont l'élevage est très dépendant sont repartis à la hausse.

La création de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, en avril 2010, regroupant l'ensemble des groupements d'éleveurs de Guadeloupe, Martinique et de Guyane, ainsi que leurs partenaires du développement et de la formation devrait aider les filières animales des DOM à créer de nouvelles synergies, d'augmenter leurs performances et d'améliorer la production locale.

Le taux de couverture total du marché local par les productions locales est stable à 16%. Ce taux de couverture est bien meilleur pour les produits frais : 73%, et en progression de 10 points depuis 3 ans.

Sur le plan social, l'emploi dans la filière est en hausse de 3% en 2010.

Les productions locales de viande bovine ont cédé 2 points de part de marché aux importations.

Le secteur laitier est en crise : la production est en baisse de 25%, elle ne couvre plus que 3% du marché local.

La production de viande d'ovins/caprins marque une belle hausse (+12,9%), couplée à un recul des importations. Toutefois, le taux de couverture réel du marché local est certainement plus élevé du fait de la persistance d'une production informelle.

La production de la filière porcine est en hausse et la production locale gagne 3 points de couverture du marché local. Ceci est dû aux efforts de pénétration de marché (nouveaux marchés) et à une maîtrise de la coopérative de l'ensemble des maillons de la chaîne collecte-découpe-distribution.

La production de la filière avicole est en progression de 20% mais le taux de couverture du marché local reste stable à 11%. Ces 3 dernières années, le taux de couverture a pourtant augmenté de 3 points et la production de 42%.

La filière cunicole poursuit la restructuration de ses élevages afin de réparer les dégâts importants causés par le cyclone Dean en 2007. La production locale est en déclin pour la 2ème année consécutive. Cependant, les importations étant toujours en diminution, le taux de couverture global continue à s'améliorer (56%) et le taux de couverture en frais est toujours de l'ordre de 100%.

2.2.2.3 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guyane

Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guyane, années 2006 à 2010

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Cheptel et éleveurs								
Filière bovine et bubaline viande	Nombre de têtes	13 386	14 276	15 319	15 500	16 569	5,7%	15,1%
	Nombre d'éleveurs	324	315	307	320	325	1,6%	3,2%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	2 650	2 500	2 500	2 500	2 500	0,0%	0,0%
	Nombre d'éleveurs	131	120	132	133	137	3,0%	14,2%
Filière porcine	Nb de têtes	11 164	11 164	ND	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	85	90	95	96	100	4,2%	11,1%
Filière avicole et cunicole	Nb de têtes	255 400	255 400	ND	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	1 730	ND	ND	ND	/	/
Abattage et importations (t.e.c.)								
Filière bovine et bubaline viande	Abattage	352	379	302	338	330	-2,4%	-12,9%
	Importations	ND	1 343	1 580	1 223	1 721	40,7%	28,1%
	Taux de couverture du marché local *	/	22%	16%	22%	16%	-6	-6
Filières ovine et caprine	Abattage	ND	4	5	4	ND	/	/
	Importations	ND	ND	231	263	289	9,9%	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	2,1%	1,5%	/	/	/
Filière porcine	Abattage	ND	449	399	441	402	-8,8%	-10,5%
	Importations	ND	ND	1 411	1 390	1 752	26,0%	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	22%	24%	19%	-5	/
Filières avicole et cunicole	Abattage	454	344	ND	ND	ND	/	/
	Importations	ND	6 730	6 924	6 953	7 791	12,0%	15,8%
	Taux de couverture du marché local *	/	5%	/	/	/	/	/
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produit	8 800 000	9 500 000	ND	ND	ND	/	/
	Importations (nb d'œufs)	ND	ND	ND	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	/	/	/	/	/
Emploi								
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	ND	ND	ND	ND	/	/

Source : DAAF Guyane

** : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations*

Les productions animales sont peu développées en Guyane. La structuration de la filière est en cours avec la mise en place d'une interprofession qui devrait être opérationnelle rapidement. Cela permettra d'obtenir un meilleur suivi statistique de l'évolution des productions. La création de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, en avril 2010, regroupant l'ensemble des groupements d'éleveurs de Guadeloupe, Martinique et de Guyane, ainsi que leurs partenaires du développement et de la formation devrait aider les filières animales à continuer à se structurer et à améliorer leurs performances.

En 2010, la production locale est en régression dans toutes les filières et parallèlement les importations sont en hausse. Cependant, le nombre d'éleveurs et le nombre de têtes de bétail étant en hausse dans toutes les filières, et notamment pour la filière bovine (+5,7%) la situation peut se développer favorablement si elle trouve les appuis suffisants.

2.2.2.4 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales à la Réunion

Tableau 32 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales à la Réunion

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Cheptel et éleveurs								
Filières bovine viande	Nombre de têtes	36 239	35 245	34 825	33 012	31 461	-4,7%	-10,7%
	Nombre de détenteurs	2 373	2 052	2 301	1 597	1 704	6,7%	-17,0%
Filière lait	Nombre de têtes	4 090	3 950	3 692	3 385	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	123	120	115	104	90	-13,5%	-25,0%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	37 104	40 280	40 310	40 600	40 500	-0,2%	0,5%
	Nombre de détenteurs	1 370	1 280	1 534	1 470	1 484	1,0%	15,9%
Filière porcine	Nombre de têtes	77 118	73 312	72 864	74 644	ND	/	/
	Nombre de détenteurs	337	333	310	290	ND	/	/
Filière avicole (volailles de chair)	Nombre de têtes	6 081 120	6 563 700	6 520 650	6 631 650	6 672 906	0,6%	1,7%
	Nombre d'emplois	ND	1 038	1 105	1 187	1 190	0,3%	14,6%
Filière cunicole	Nb de cages mères	ND	4 929	4 700	4 338	3 766	-13,2%	-23,6%
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	40	ND	/	/
Abattage et importations (t.e.c.)								
Filière bovine viande	Abattage	1 859	1 915	1 816	1 808	1 871	3,5%	-2,3%
	Importations	4 849	4 393	4 424	5 157	5 021	-2,6%	14,3%
	Taux de couverture du marché local *	28%	30%	29%	26%	27%	+1	-3
Filière lait	Production en litres	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	20 406 000	-2,3%	-15,1%
	Importations litres	43 585 000	49 153 000	40 658 000	50 101 000	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	36%	33%	36%	29%	/	/	/
Filières ovine et caprine	Abattage (1)	416	417	ND	ND	ND	/	/
	Importations	ND	ND	ND	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	/	/	/	/	/
Filière porcine	Abattage	12 368	12 394	11 554	11 802	11 616	-1,6%	-6,3%
	Importations	11 284	11 593	10 923	11 011	12 248	11,2%	5,6%
	Taux de couverture du marché local *	52%	52%	51%	52%	49%	-3	-3
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage	9 020	9 695	10 773	10 668	10 956	2,7%	13,0%
	Importations	14 692	14 650	15 267	16 852	17 919	6,3%	22,3%
	Taux de couverture du marché local *	38%	40%	39%	39%	37%	-2	-3
Filière cunicole	Abattage	220	287	254	262	254	-3,1%	-11,5%
	Importations	ND	ND	218	246	273	11,0%	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	54%	52%	48%	-4	/
Emploi								
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	ND	2 185	2 179	2 186	0,3%	/
Nombre d'emplois indirects, filières organisées		ND	ND	2 756	2 859	2 933	2,7%	/
Nombre d'emplois total, filières organisées		4 859	4 881	4 941	5 064	5 119	1,1%	4,9%

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV
(1) : Source DAAF
** : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations*

A la Réunion, les filières animales représentent 5 119 emplois en 2010. L'emploi dans les filières animales et en constante progression depuis 2007 (+4,9%).

Filière bovine : La consommation de viande bovine confirme la reprise amorcée en 2009, et contrairement à 2009 où l'augmentation était absorbée par les importations, en 2010, c'est la production locale qui approvisionne le marché local avec une hausse de 3,5% de la production (et une baisse de 2,6% des importations). Le taux de couverture du marché local par la production locale passant à 27%.

Cette nouvelle dynamique est entre autres le fruit de la mise en place en avril 2010 d'une charte interprofessionnelle établie entre la filière et les différentes enseignes de la grande distribution. Ce partenariat, baptisé « charte envie pays » a permis une progression des ventes en GMS de 9 % après 2 années de commercialisation difficile.

La filière s'est engagée sur l'amélioration de la qualité et de l'homogénéité des produits et sur la poursuite de la valorisation du bœuf « pays ». Cette valorisation s'est faite à travers une « aide à la transformation de la viande bovine » et donc une réorientation des soutiens vers l'aval de la filière, mais aussi à travers un travail de marketing et d'animation commerciale.

L'aide à la transformation et en parallèle l'aide à la communication collective ont permis de relancer les ventes (sont à noter notamment le développement de la gamme tranchée en UVCI et le développement du steak haché congelé).

Filière lait : Le nombre d'éleveurs qui avait déjà baissé de 10% en 2009, a encore diminué (- 13,5%) entraînant une baisse de la production (- 2,3% entre 2009 et 2010) pour la 4ème année consécutive, production qui pourtant ne connaît pas de difficultés de commercialisation. L'importation de bovins vivants, interdite depuis 2008, a causé des problèmes sanitaires impactant négativement la production de lait.

L'augmentation de la taille des troupeaux de vaches laitières observée en 2010 n'a pas été suffisante non plus pour compenser la diminution du nombre d'élevages, même si elle a engendré une augmentation de la production par exploitation de 10% ; la baisse de la production est de -2,3%.

Il est à noter que la productivité laitière est restée stable avec 6 210 litres de lait par vache et par an, ce qui est plus faible qu'en métropole (8 000 l / vache / an).

Filière porcine : La production locale, en augmentation entre 2008 et 2009 est en baisse de 1,6% en 2010. L'année 2010 a confirmé la progression de la consommation, mais cette hausse est entièrement prise en charge par les importations (en hausse de 11,2%).

Filière avicole (volailles de chair) : Après deux années marquées par un ralentissement de la production locale, l'année 2010 se caractérise par une augmentation de la production (+2,7% par rapport à 2009). Le volume des espèces complémentaires (pintades, poulets qualité Authentique, Noir de Cimendef, Dindes, Canards et Coqs) a progressé plus rapidement que le segment des poulets standard. Cette augmentation de la production s'est faite dans un contexte particulièrement difficile de hausse des prix des matières premières qui entrent dans la composition des aliments du bétail et de tensions sur le pouvoir d'achat des consommateurs réunionnais.

Les importations de poulets congelés ont parallèlement progressé plus vite que la production locale (+6,3%) qui perd 2 points de couverture du marché local. Le projet DEFI, mis en œuvre depuis début 2011, devrait permettre à la production locale de gagner du terrain face aux importations. Cette aide à la mise en marché et à la commercialisation de la viande et du lait devrait permettre à une plus large population d'acheter des produits locaux par la réduction d'une partie du différentiel de prix entre ces produits et ceux importés.

La filière œufs de consommation : Cette filière ne fait pas partie de l'interprofession. La Réunion est autosuffisante avec une production d'environ 120 million d'œufs. 8 million d'entre eux sont transformés par Ovocoop.

Filière cunicole : Il était attendu pour 2010 une augmentation de la production locale, avec l'entrée en activité du nouvel abattoir début avril 2010 (abattoir, situé à Bras-Panon, conçu pour une capacité d'abattage maximale de 600 tonnes par an) mais la production est en léger recul (-3,1%).

Les abattages de 2010 confirment en effet l'irrégularité de la production de lapins dans l'île : forte progression en 2007, baisse en 2008, légère reprise en 2009, et à nouveau diminution en 2010.

A noter toutefois que si la production diminue, la productivité (nombre de lapins abattus/ cage mère/ an), quant-à-elle, est en progression constante depuis 2007.

Le recul de la production s'explique par une diminution du nombre de cages mères (moins 30% entre 2007 et 2010), les changements intervenus en 2009, 1ère année au cours de laquelle la filière cunicole a bénéficié des aides POSEI (nécessité de respecter le cahier des charges « cœur pays » imposant une diminution du poids carcasse des lapins et réduisant donc par voie de conséquence le tonnage effectif en fin d'abattage) et les retards pris dans le peuplement des nouvelles exploitations programmées pour 2010. En effet, en 2010, un seul nouveau peuplement a vu le jour, sur les 2 prévus. Le 2ème devrait finalement être créé en 2011.

Les difficultés dans les élevages, couplées aux problèmes sanitaires rencontrés en 2009, ont engendré des cessations d'activité, phénomène accentué par des départs en retraite.

En 2010, un travail important a été réalisé au niveau des 2 ateliers multiplicateurs (tri sélectif accru afin de sélectionner les animaux les plus performants). Ceci a eu des répercussions positives au sein des élevages, avec des animaux de meilleure qualité et plus résistants aux maladies. La vente de multiplicateurs destinés au renouvellement des élevages a toutefois nettement chuté (moins d'éleveurs, moins de cages mères, et donc moins d'animaux à renouveler).

En 2010, les importations ont progressé de 11%. Globalement, les volumes commercialisés par la filière progressent légèrement (+1,1%). Cette progression s'est faite grâce à la découpe congelée (+30,6 %) et à l'entier congelé (+22,4 %). A l'inverse, les ventes de frais sont en régression.

2.2.2.5 Conclusion sur l'évolution des indicateurs des mesures en faveur des productions animales

Les productions locales des DOM ont toujours du mal à trouver leur place sur le marché local. Les pressions sur les prix (avec la baisse du pouvoir d'achat, les consommateurs cherchent des produits moins chers), la hausse du prix des matières premières entrant dans la composition des aliments pour animaux, les problèmes sanitaires spécifiques des élevages Outre-mer contribuent à ces difficultés.

Les importations progressent ainsi souvent plus vite que les productions locales, couvrant le nouveau besoin du marché et faisant reculer le pourcentage de couverture du marché local par la production locale.

Certaines filières arrivent cependant à gagner des parts de marché sur les importations. C'est le cas de la filière bovine à la Réunion qui a réussi à prendre un belle place dans les GMS grâce à un programme améliorant la qualité et la visibilité pour le consommateur, des filières porcines, ovine / caprine et cunicole en Martinique, de la filière porcine à la Guadeloupe.

D'autres progressent en augmentant le cheptel et la production, mais n'arrivent pas à progresser aussi vite que les importations. C'est le cas de la filière bovine à la Guadeloupe ou avicole à la Réunion.

La Guyane prépare une meilleure couverture du marché local par une augmentation de son cheptel.

2.2.3 La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants

2.2.3.1 Description de la mesure

Cette mesure se compose d'aides directes au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

L'organisme payeur de cette mesure est l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales comportent trois aides :

- La prime aux petits ruminants (PPR) ;
- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), avec une prime de base et un complément par veau ;
- La prime à l'abattage (PAB), avec une prime de base et un complément gros bovins.

2.2.3.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

- Le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande bovine, ovine et caprine ;
- L'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

2.2.3.3 Bilan global de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants

Note : Les indicateurs globaux pour l'ensemble des filières animales et leur analyse par DOM se trouvent dans la section 2.2.2. « Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales ».

Figure 4 – Exécution financière de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2010

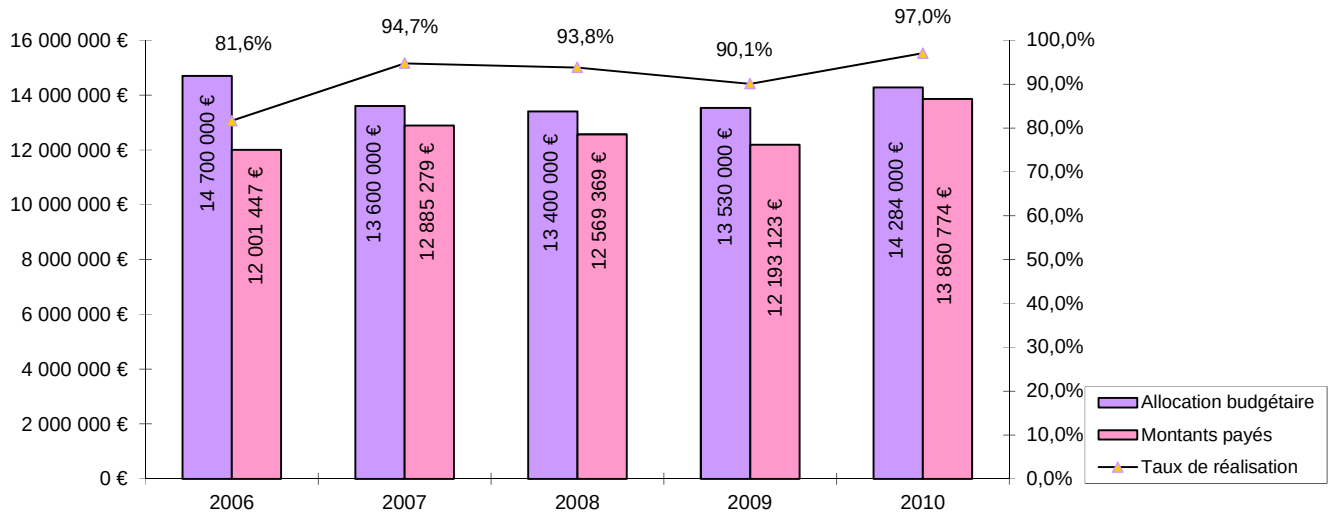

Source : ASP

La mesure « Primes Animales » a bénéficié en 2010 d'une allocation budgétaire de 14 284 000 €, en progression de 5,6% par rapport à 2009.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 97% en 2010, niveau le plus élevé atteint depuis 2006. Au cours des deux années précédentes, en 2008 et 2009, un stabilisateur avait été appliqué après estimation prévisionnelle du montant total d'aides à payer à partir des données statistiques sur les bovins de la BDNI (base de données nationale d'identification), mais l'importance des stabilisateurs avait été surévaluée, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire.

En 2010, l'allocation budgétaire ayant été augmentée et aucun stabilisateur n'ayant été appliqué, le recours envisagé à un complément budgétaire national n'a pas été nécessaire.

Tableau 33 – Primes animales aux éleveurs de ruminants, évolution de 2006 à 2010

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total	Budget	14 700 000	13 600 000	13 400 000	13 530 000	14 284 000	5,6%	5,0%
	Réalisation	12 001 447	12 885 279	12 569 369	12 193 123	13 860 774	13,7%	7,6%
	Réal. En %	81,6%	94,7%	93,8%	90,1%	97,0%	6,9	2,3
ADMCA		**9 931 015**	**10 503 322**	**10 353 513**	**10 166 652**	**11 174 726**	**9,9%**	**6,4%**
Sans complément veaux		8 702 348	9 000 713	8 990 000	8 742 463	9 481 190	8,4%	5,3%
Complément veaux		1 228 667	1 502 609	1 363 513	1 424 189	1 693 536	18,9%	12,7%
PAB		**1 859 865**	**2 133 048**	**1 912 298**	**1 715 131**	**2 277 338**	**32,8%**	**6,8%**
Sans complément		1 063 992	1 246 153	1 170 790	1 042 131	1 312 974	26,0%	5,4%
Complément gros bovin		795 874	886 895	741 508	673 000	964 364	43,3%	8,7%
Tranche A		*143 406*	*165 832*	*139 164*	*118 404*	*163 187*	*37,8%*	*-1,6%*
Tranche B		*197 110*	*235 723*	*178 844*	*155 087*	*256 733*	*65,5%*	*8,9%*
Tranche C		*455 358*	*485 340*	*423 501*	*399 509*	*544 444*	*36,3%*	*12,2%*
PPR		**210 556**	**248 909**	**303 558**	**311 340**	**408 711**	**31,3%**	**64,2%**

Source : ASP

La nette progression de la réalisation financière de la mesure entre 2009 et 2010 (+13,7%) traduit l'adaptation de l'enveloppe budgétaire aux besoins des filières animales de ruminants.

L'ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant) représente 80,6% des aides allouées au titre de la mesure Primes Animales en 2010 et le complément veaux bénéficie, comme en 2008 et 2009, d'une progression marquée.

La PAB (Prime à l'abattage), après le recul observé en 2009 du fait de l'impact des mouvements sociaux sur le transport et l'accès aux abattoirs, enregistre en 2010 une forte hausse de 32,8% par rapport à l'année précédente.

Les montants alloués à la PPR (Prime aux petits ruminants) sont en augmentation de 31,3% en 2010 par rapport à 2009. Ceci est principalement dû à l'augmentation sur cette période du taux d'aide par tête de bétail, qui a progressé de 28€/animal à 34 €/animal (+21,4%).

Tableau 34 – Primes animales aux éleveurs de ruminants par DOM, évolution de 2006 à 2010

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total	**Guadeloupe**	**3 981 622**	**4 270 926**	**3 966 279**	**4 007 986**	**4 448 164**	**11,0%**	**4,1%**
	Martinique	**2 274 269**	**2 405 434**	**2 342 820**	**2 191 049**	**2 604 736**	**18,9%**	**8,3%**
	Guyane	**1 793 673**	**1 924 835**	**2 052 948**	**1 973 717**	**2 355 206**	**19,3%**	**22,4%**
	Réunion	**3 951 883**	**4 284 085**	**4 207 323**	**4 020 371**	**4 452 668**	**10,8%**	**3,9%**
PPR	Guadeloupe	45 469	61 380	70 998	71 784	95 499	33,0%	55,6%
	Martinique	96 502	99 240	127 843	121 961	150 457	23,4%	51,6%
	Guyane	31 167	33 367	33 928	39 244	61 260	56,1%	83,6%
	Réunion	37 428	54 922	70 789	78 351	101 494	29,5%	84,8%
ADMCA	Guadeloupe	3 766 400	3 919 912	3 682 121	3 660 488	3 949 751	7,9%	0,8%
	Martinique	1 845 955	1 928 179	1 872 784	1 849 746	2 068 904	11,8%	7,3%
	Guyane	1 555 113	1 671 237	1 802 524	1 754 332	2 042 833	16,4%	22,2%
	Réunion	2 763 546	2 983 995	2 996 083	2 902 086	3 113 237	7,3%	4,3%
PAB	Guadeloupe	169 753	289 634	213 160	275 714	402 914	46,1%	39,1%
	Martinique	331 812	378 015	342 193	219 342	385 375	75,7%	1,9%
	Guyane	207 392	220 231	216 495	180 141	251 112	39,4%	14,0%
	Réunion	1 150 909	1 245 168	1 140 450	1 039 934	1 237 937	19,0%	-0,6%

Source : ASP

La Guadeloupe et La Réunion sont, avec 64,2% des aides perçues en 2010, les principaux bénéficiaires de la mesure « Primes animales ».

En 2010, les montants versés sont, pour la première fois depuis 2007, en progression dans l'ensemble des quatre DOM et pour chacune des aides de la mesure :

- Les départements de la Martinique et de la Guyane bénéficient de l'augmentation la plus importante (+19%) par rapport à 2009 ;
- En Guadeloupe et à La Réunion, les aides perçues sont en hausse de 11% entre 2009 et 2010.

Sur la période 2007 - 2010, La Guyane enregistre la progression la plus marquée (+22,4%).

Ces augmentations s'expliquent en partie par l'augmentation du nombre d'animaux (voir section 2.2.3.4) et en partie par l'absence de stabilisateurs en 2010.

Tableau 35 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, tous DOM

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Nombre de têtes primées	**65 936**	**71 335**	**72 565**	**76 725**	**79 989**	**4,3%**	**12,1%**
ADMCA	49 477	52 188	52 082	55 801	57 177	2,5%	9,6%
PAB	8 886	10 141	9 566	9 479	10 639	12,2%	4,9%
PPR	7 573	9 006	10 917	11 445	12 173	6,4%	35,2%
Nombre de bénéficiaires							
ADMCA	2 296	2 250	2 174	2 150	2 273	5,7%	1,0%
PAB	879	1 130	940	1 023	1 155	12,9%	2,2%
PPR	131	184	255	225	239	6,2%	29,9%

Source : ASP

Au global, le nombre d'animaux primés et le nombre de bénéficiaires sont en progression sur la période 2007 – 2010.

Pour l'ADMCA, le nombre de têtes primées poursuit sa progression (+2,5%) et le nombre de bénéficiaires s'accroît de près de 6% en 2010 par rapport à 2009.

La PAB bénéficie d'une augmentation de plus de 12% du nombre de bénéficiaires et du nombre de têtes primées en 2010 par rapport à l'année précédente.

La professionnalisation accrue des éleveurs de petits ruminants se traduit, entre 2007 et 2010, par une progression de 30% du nombre de bénéficiaires et de 35% du nombre d'animaux primés au titre de la PPR.

2.2.3.4 Bilan par DOM des aides aux éleveurs de ruminants

2.2.3.4.1 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Guadeloupe

Tableau 36 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guadeloupe

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Nombre de têtes primées	**21 376**	**22 594**	**21 191**	**23 718**	**24 545**	**3,5%**	**8,6%**
ADMCA	18 843	18 830	17 411	19 439	19 480	0,2%	3,5%
PAB	895	1 546	1 237	1 544	2 128	37,8%	37,6%
PPR	1 638	2 218	2 543	2 735	2 937	7,4%	32,4%
Nombre de bénéficiaires							
ADMCA	1 466	1 411	1 375	1 352	1 396	3,3%	-1,1%
PAB	317	456	350	518	598	15,4%	31,1%
PPR	31	55	61	62	67	8,1%	21,8%

Source : ASP

La Guadeloupe bénéficie en 2010 de 32,1% des aides totales versées au titre de la mesure, à quasi-égalité avec la Réunion.

Le nombre de bénéficiaires a progressé pour chacune des aides en 2010 par rapport à 2009.

Le nombre de têtes primées est également en augmentation généralisée en 2010, avec une progression plus marquée pour la PAB (+37,8%).

Sur la période 2007 – 2010, le taux de progression du nombre d'animaux primés est supérieur à celui du nombre de bénéficiaires, traduisant une augmentation du nombre moyen d'animaux primés par bénéficiaire.

2.2.3.4.2 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Martinique

Tableau 37 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Martinique

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Nombre de têtes primées	**14 140**	**14 946**	**15 737**	**16 283**	**17 167**	**5,%**	**14,9%**
ADMCA	8 991	9 445	9 221	10 205	10 840	6,2%	14,8%
PAB	1 682	1 903	1 910	1 628	1 926	18,3%	1,2%
PPR	3 467	3 598	4 606	4 450	4 401	-1,1%	22,3%
Nombre de bénéficiaires							
ADMCA	321	338	322	326	400	22,7%	18,3%
PAB	240	313	243	216	275	27,3%	-12,1%
PPR	47	58	111	84	90	7,1%	55,2%

Source : ASP

En Martinique, le nombre de bénéficiaires de la mesure « Primes animales » est en nette augmentation pour l'ensemble des aides en 2010 par rapport à l'année 2009, qui avait été pénalisée par des mouvements sociaux et des pluies diluviennes.

Le nombre d'animaux primés est également en progression en 2010 pour l'ADMCA et la PAB et subit un léger recul (-1,1%) pour la PPR.

2.2.3.4.3 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Guyane

Tableau 38 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guyane

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Nombre de têtes primées	**10 300**	**10 992**	**12 000**	**12 775**	**14 057**	**10,0%**	**27,9%**
ADMCA	8 135	8 710	9 674	10 052	10 992	9,4%	26,2%
PAB	1 049	1 078	1 113	1 300	1 260	-3,1%	16,9%
PPR	1 116	1 204	1 213	1 423	1 805	26,8%	49,9%
Nombre de bénéficiaires							
ADMCA	113	111	108	106	118	11,3%	6,3%
PAB	36	42	44	36	39	8,3%	-7,1%
PPR	19	17	16	13	16	23,1%	-5,9%

Source : ASP

En Guyane, le nombre de bénéficiaires de l'ensemble des aides de la mesure « Primes animales » est en nette augmentation en 2010 par rapport à 2009.

La progression la plus marquée concerne la PPR, pour laquelle le nombre d'animaux primés croît de 26,8% en 2010, attestant du développement et de la professionnalisation des élevages de petits ruminants.

2.2.3.4.4 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Réunion

Tableau 39 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, La Réunion

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Nombre de têtes primées	**20 120**	**22 803**	**23 637**	**23 949**	**24 220**	**1,1%**	**6,2%**
ADMCA	13 508	15 203	15 776	16 105	15 865	-1,5%	4,4%
PAB	5 260	5 614	5 306	5 007	5 325	6,4%	-5,1%
PPR	1 352	1 986	2 555	2 837	3 030	6,8%	52,6%
Nombre de bénéficiaires							
ADMCA	396	390	369	366	359	-1,9%	-7,9%
PAB	286	319	303	253	243	-4,0%	-23,8%
PPR	34	54	67	66	66	0,0%	22,2%

Source : ASP

A La Réunion, principal bénéficiaire des aides de la mesure « Primes Animales », le nombre de bénéficiaires est en léger recul en 2010 par rapport à 2009.

Cependant, le nombre d'animaux primés progresse au global en 2010 de 1,1%, ce qui traduit une augmentation du nombre moyen d'animaux primés par bénéficiaire et donc une plus forte concentration des élevages bénéficiaires.

2.2.3.5 Conclusion pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants

Les montants versés au titre des aides de la mesure « Primes Animales aux éleveurs de ruminants » sont en progression en 2010 de 13,7% par rapport à 2009 et de 7,6% par rapport à 2007. Le taux d'exécution financière de la mesure atteint 97% en 2010, le niveau le plus élevé enregistré depuis 2006.

Les montants versées au titre de l'ADMCA, qui représente 80,6% des aides allouées, progressent de 10% en 2010 par rapport à l'année précédente, les aides PAB et PPR bénéficiant d'augmentation encore plus marquées et supérieures à 30%.

Ces augmentations sont dues à la fois à l'augmentation du nombre d'animaux primés et à l'absence de stabilisateurs, possible grâce à l'augmentation de l'allocation de 754 000 €.

Les indicateurs de réalisation de la mesure « Primes animales » bénéficient d'évolutions favorables en 2010 par rapport à 2009 :

- Pour l'ADMCA (aide au développement et au maintien du cheptel allaitant), le nombre de têtes primées et de bénéficiaires croissent de 2,5% et de 5,7% respectivement ;
- Pour la PAB (prime à l'abattage), le nombre de têtes primées et de bénéficiaires est en progression de 12% à 13% ;
- Pour la PPR (prime aux petits ruminants), le nombre de bénéficiaires est en progression de 6% en 2010 et de 35% sur la période 2007 – 2010, ce qui traduit une professionnalisation croissante des élevages de petits ruminants.

Les aides allouées progressent significativement (13,7%) en 2010 par rapport à 2009 pour l'ensemble des DOM, avec des taux d'augmentation compris entre 10,8% pour La Réunion, et 19,3% pour la Guyane.

2.2.4 La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.4.1 Description de la mesure

L'aide à l'importation d'animaux vivants vise à compenser une partie du coût d'acheminement de l'UE vers les DOM ou entre DOM (pour les animaux nés dans les DOM) d'animaux les mieux adaptés au contexte climatique local destinés principalement à la reproduction. Sont éligibles : chevaux, bovins, bubalins, ovins, caprins, lapins, poussins et œufs à couver. Ces animaux sont originaires de la Communauté européenne ou de DOM. Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs individuels, les coopératives, les associations, les groupements de producteurs et les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA). Dans tous les cas, l'aide est répercutée à l'éleveur.

2.2.4.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

- Développement en quantité et en qualité de la production locale par la fourniture d'animaux de qualité adaptés aux conditions locales ;
- Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles.

Tableau 40 – Aide à l'importation d'animaux vivants, montants unitaires de l'aide et conditions d'éligibilité 2010

<table>
<tr><th>Filière</th><th>Montant de l'aide par unité</th><th>Age d'importation</th><th>Période de détention obligatoire</th></tr>
<tr><td>Bovins, bubalins</td><td>2 000 €</td><td>10 à 36 mois</td><td>36 mois</td></tr>
<tr><td>Ovins, caprins</td><td>300 €
450 € Guyane</td><td>3 à 10 mois</td><td>30 mois</td></tr>
<tr><td>Porcins</td><td>420 €</td><td>2 à 10 mois</td><td>30 mois</td></tr>
<tr><td>Œufs à couver</td><td>0,17 €</td><td colspan="2" rowspan="3">Sans contrainte</td></tr>
<tr><td>Volaille (poussins)</td><td>0,48 €</td></tr>
<tr><td>Lapins</td><td>33 €</td></tr>
<tr><td>Chevaux et ânes mâles</td><td rowspan="2">1 100 €</td><td>6 mois à 6 ans</td><td>36 mois</td></tr>
<tr><td>Chevaux et ânes femelles</td><td>10 mois à 10 ans</td><td>36 mois</td></tr>
<tr><td>Filières apicole et aquacole</td><td colspan="3">En fonction des besoins exprimés et en fonction de la structuration de la filière</td></tr>
</table>

Source : Programme POSEI France consolidé 2010

Lorsqu'il s'agit d'échanges entre les 2 départements des Antilles (la Martinique et la Guadeloupe), ces montants sont diminués de moitié. Lors d'échanges entre la Réunion et les autres DOM ou entre la Guyane et les autres DOM, les montants sont les mêmes que ceux pour les échanges avec l'Union européenne.

En 2010, le montant unitaire pour l'importation des bovins et bubalins a été réévalué de 1 100 € à 2 000 € par tête. D'autre part, le transport par fret aérien est désormais autorisé pour les bovins, bubalins, ovins et caprins, ce qui contribue à faciliter la mise en œuvre de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants.

2.2.4.3 Bilan global de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

Note : Les indicateurs globaux pour l'ensemble des filières animales et leur analyse par DOM se trouvent dans la section 3.2.2. « Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales ».

Figure 5 – Exécution financière de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants, années 2006 à 2010

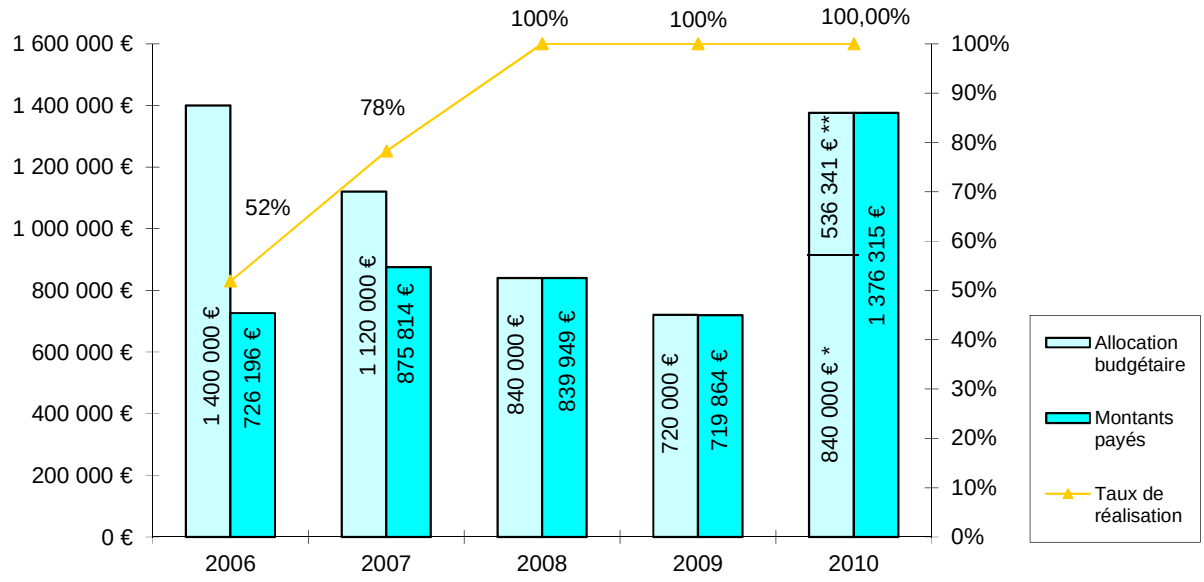

Source : ODEADOM
** : Allocation budgétaire FEAGA*
*** : Complément national, part mobilisée*

En 2010, la mise en œuvre du complément national à hauteur de 536 341 € a permis une consommation de la mesure IAV à hauteur de 1 376 315 €, doublant ainsi quasiment le montant des aides versées par rapport à 2009.

Au cours des 2 années précédentes, l'exécution financière de la mesure IAV avait fait l'objet de limitations :

- En 2008, un stabilisateur de -10,4% a été appliqué, suite à des demandes excédant l'allocation budgétaire ;
- En 2009 les importateurs ont procédé à des arbitrages, du fait d'une allocation budgétaire en recul (-14,3% par rapport à 2008) et afin de ne pas excéder les montants alloués.

Tableau 41 – Aide à l'importation d'animaux vivants, exécution financière de 2006 à 2010 par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Allocation budgétaire	**1 400 000**	**1 120 000**	**840 000**	**720 000**	**840 000**
Réalisation (montant payé)	**726 196**	**875 814**	**839 949**	**719 864**	**1 376 315**
% de réalisation	**52%**	**78%**	**99,99%**	**99,98%**	**100,0%***
Réalisation Guadeloupe	81 052	303 028	312 438	345 054	336 605
Réalisation Martinique	247 090	365 991	412 848	278 195	797 233
Réalisation Guyane	43 353	42 040	28 262	4 468	204 846
Réalisation Réunion	354 701	164 755	86 400	92 148	37 631

Source : ODEADOM
** : la consommation du budget FEAGA est de 100%*

Les réalisations de la mesure IAV n'étant plus soumises à la contrainte budgétaire observée au cours des 2 années précédentes pendant lesquelles la consommation avait atteint 100% de l'allocation, elles ont augmenté au global de 91,2% en 2010, pour atteindre 1 376 315 €.

En 2010, l'augmentation des réalisations est concentrée sur la Martinique (+519 038 €) et la Guyane (+200 378 €), tandis que les réalisations sont globalement stables à la Guadeloupe (-8 449 €) et en net recul à La Réunion (-54 517 €).

Tableau 42 – Part FEAGA et CIOM des aides pour l'Importation d'Animaux Vivants en 2010

Montants en €	FEAGA (UE)	CIOM (Budget National)
Allocation budgétaire	**840 00**	**1 000 000**
Réalisation Guadeloupe	265 313	71 292
Réalisation Martinique	462 395	334 837
Réalisation Guyane	99 330	105 516
Réalisation Réunion	12 936	24 695

Source : ODEADOM

Tableau 43 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Bovins, bubalins	403 700	117 700	10 885	0	286 000	/	-29,2%
Ovins, caprins	0	16 500	8 636	0	45 000	/	/
Porcins	103 235	136 080	161 334	65 520	280 560	328,2%	171,8%
Œufs à couver	114 410	166 611	170 507	154 652	1 530	-99,0%	-98,7%
Volailles (poussins)	68 622	352 090	403 029	419 502	643 775	53,5%	838,1%
Lapins	28 529	85 734	85 557	80 190	119 450	49,0%	318,7%
Chevaux et ânes	7 700	1 100	0	0	0	/	/
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0	/	/
Total	**726 196**	**875 814**	**839 949**	**719 864**	**1 376 315**	**91,2%**	**89,5%**

Source : ODEADOM

L'augmentation de 91,2% des aides versées est répartie inégalement entre les filières :

- Près de 47% des aides payées en 2010 correspondent à la filière avicole (volailles de chair et œufs à couver), ce qui est une proportion moindre qu'en 2009 où cette filière concentrait 80% des aides payées ;
- Il est à noter que les aides versées à la filière œufs à couver ont diminué de 99% suite aux difficultés de fonctionnement du couvoir en Martinique ;
- Proportionnellement, la filière porcine bénéficie le plus de la progression des aides, qui ont plus que triplé en 2010 par rapport à 2009 ;
- La filière cunicole est également en nette progression (+49% par rapport à 2009)
- Les 2 filières bovins et bubalins (286 000 €) et ovins et caprins (45 000 €) bénéficient au total de 24% des aides payées en 2010, les importations ayant repris en 2010, après l'arrêt enregistré en 2009.

Tableau 44 – Réalisation physique (nombre d'animaux importés) de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 par filière, tous DOM

Quantités (Nombre de têtes)	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Bovins, bubalins	367	107	11	0	143	/	-61,0%
Ovins, caprins	0	55	32	0	115	/	/
Porcins	246	324	427	156	668	328,2%	171,5%
Œufs à couver	673 000	980 063	1 114 920	909 720	9 000	-99,0%	-98,7%
Volailles (poussins)	142 963	751 311	938 547	873 962	1 341 198	53,5%	838,1%
Lapins	877	2 598	3 152	2 430	3 709	52,6%	322,9%
Chevaux et ânes	7	1	0	0	0	/	-100,0%
Filières apicole et aquacole	0	0	0	0	0	/	/

Source : ODEADOM

En matière de réalisation physique de la mesure, la filière avicole est très largement prépondérante avec plus de 1,3 million de poussins importés en 2010 (+ 53,5% par rapport à l'année précédente).

A l'exception des œufs à couver, dont les importations ont chuté considérablement en 2010 suite à l'arrêt d'activité en Martinique, l'ensemble des autres filières animales bénéficient de fortes progressions en 2010.

2.2.4.4 Bilan par DOM de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.4.4.1 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guadeloupe

Tableau 45 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière en Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Bovins	7 700	0	0	0	42 000
Ovins, caprins	0	0	4 318	0	13 200
Porcins	19 740	29 820	11 335	30 660	104 160
Œufs à couver	0	184	5 010	0	0
Volailles (poussins)	50 724	250 156	279 069	300 204	149 657
Lapins	2 888	22 869	12 706	14 190	27 588
Chevaux et ânes	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0
Total	**81 052**	**303 028**	**312 438**	**345 054**	**336 605**

Source : ODEADOM

L'augmentation globale de l'enveloppe budgétaire allouée n'a pas eu de répercussion sur le montant perçu par la Guadeloupe dans le cadre de la mesure IAV, les aides versées ayant légèrement diminué de 2,4% en 2010.

Si la filière volaille reste prédominante en 2010 (44% du total des aides versées), elle enregistre un net recul (-50%) par rapport à l'année précédente.

La filière porcine (+240%) et la filière cunicole (+ 94%) bénéficient d'une forte progression des aides versées en 2010.

Par ailleurs, l'importation des animaux vivants a repris en 2010 pour la filière bovins et bubalins (après 3 années d'interruption), ainsi que pour la filière ovine / caprine, qui bénéficient au total d'un montant d'aide de 55 200 €.

Tableau 46 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 en Guadeloupe

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010
Total	**Bénéficiaires**	**6**	**7**	**7**	**5**	**8**
Bovins	Animaux importés	7	0	0	0	21
	Bénéficiaires	1	0	0	0	2
Ovins, caprins	Animaux importés	0	0	16	0	44
	Bénéficiaires	0	0	1	0	1
Porcins	Animaux importés	47	71	30	73	248
	Bénéficiaires	3	3	2	1	2
Œufs à couver	Animaux importés	0	1 080	32 760	0	0
	Bénéficiaires	0	1	1	0	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	105 676	521 868	651 476	625 425	311 786
	Bénéficiaires	1	2	2	3	2
Lapins	Animaux importés	100	693	428	430	836
	Bénéficiaires	1	1	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

En 2010, le nombre de bénéficiaires de la mesure IAV à la Guadeloupe (8 au total) augmente avec la participation de deux importateurs pour la filière bovine (21 animaux importés) et d'un importateur pour la filière ovins – caprins (44 animaux importés).

Pour la filière avicole, le nombre de poussins importé a diminué de moitié en 2010, malgré l'autorisation accordée depuis 2009 d'importer des poussins de pintades, dindes, oies et canards.

L'augmentation la plus forte est observée dans la filière porcine (+240%) en 2010. Un nouvel importateur bénéficie de la mesure d'aide et l'abaissement de l'âge minimum pour l'importation à 2 mois au lieu de 3, décidé en 2009, favorise sa mise en œuvre.

Le nombre de lapins importés a presque doublé en 2010.

2.2.4.4.2 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Martinique

Tableau 47 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière en Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Bovins	84 700	28 600	10 885	0	148 000
Ovins, caprins	0	1 800	0	0	300
Porcins	47 980	92 820	149 999	34 860	120 120
Œufs à couver	114 410	166 427	165 497	150 185	0
Volailles (poussins)	0	67 104	70 881	86 286	460 833
Lapins	0	9 240	15 586	6 864	67 980
Chevaux et ânes	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0
Total	**247 090**	**365 991**	**412 848**	**278 195**	**797 233**

Source : ODEADOM

En Martinique, l'aide perçue a augmenté en 2010 de 187% par rapport à l'année précédente.

La principale filière bénéficiant de cette augmentation est la filière cunicole avec 890% d'augmentation, suivie de la filière avicole (+434%) et de la filière porcine (+245%).

Les importations de bovins, arrêtées en 2009, ont repris grâce à l'augmentation du montant forfaitaire, ainsi que les importations dans la filière ovine / caprine, après 2 années d'interruption.

Tableau 48 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 en Martinique

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010
Total	**Bénéficiaires**	**> 3**	**7**	**8**	**7**	**8**
Bovins	Animaux importés	77	27	11	0	74
	Bénéficiaires	2	1	1	0	2
Ovins, caprins	Animaux importés	0	6	0	0	1
	Bénéficiaires	0	2	0	0	1
Porcins	Animaux importés	116	221	397	83	286
	Bénéficiaires	ND	1	3	2	2
Œufs à couver	Animaux importés	673 000	978 983	1 082 160	883 440	0
	Bénéficiaires	1	1	1	1	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	0	139 800	164 150	179 763	960 068
	Bénéficiaires	0	1	2	3	2
Lapins	Animaux importés	0	280	795	208	2 060
	Bénéficiaires	0	1	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

Les importations d'animaux vivants sont en très forte progression en 2010 pour les filières volailles, porcins et lapins.

L'arrêt de l'importation d'œufs à couver traduit les difficultés rencontrées par le couvoir.

Les importations de poussins sont en forte progression du fait de l'installation d'un nouvel éleveur de poules pondeuses.

Les importations dans les filières bovine et ovine / caprine reprennent en 2010, du fait de la participation de nouveaux importateurs.

2.2.4.4.3 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guyane

Tableau 49 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière en Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Bovins, bubalins	0	27 500	0	0	96 000
Ovins, caprins	0	0	4 318	0	31 500
Porcins	35 515	13 440	0	0	56 280
Œufs à couver	0	0	0	4 468	1 530
Volailles (poussins)	138	0	23 944	0	19 536
Lapins	0	0	0	0	0
Chevaux et ânes	7 700	1 100	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0
Total	**43 353**	**42 040**	**28 262**	**4 468**	**204 846**

Source : ODEADOM

La Guyane, après une année 2009 au cours de laquelle l'aide de la mesure IAV n'a presque pas été sollicitée, a perçu en 2010 un montant total de 204 846 €.

L'aide versée à la filière œufs à couver, qui représentait les seules importations en 2009, est en recul de 66% en 2010.

Les aides versées aux filières bovins-bubalins (96 000 €) et porcins (56 280 €) ont fortement repris en 2010, après 2 années d'interruption.

Par ailleurs, les importations d'ovins-caprins et de volailles ont également repris après une année d'interruption.

Tableau 50 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 en Guyane

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010
Total	**Bénéficiaires**	**> 2**	**2**	**2**	**1**	**8**
Bovins, bubalins	Animaux importés	0	25	0	0	48
	Bénéficiaires	0	1	0	0	1
Ovins, caprins	Animaux importés	0	0	16	0	70
	Bénéficiaires	0	0	1	0	1
Porcins	Animaux importés	83	32	0	0	134
	Bénéficiaires	1	1	0	0	3
Œufs à couver	Animaux importés	0	0	0	26 280	9 000
	Bénéficiaires	0	0	0	1	1
Volailles (poussins)	Animaux importés	287	0	55 450	0	40 700
	Bénéficiaires	ND	0	1	0	2
Lapins	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0
Chevaux et ânes	Animaux importés	7	0	0	0	0
	Bénéficiaires	1	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

En 2010, 8 bénéficiaires au total ont sollicité cette aide, soit 7 importateurs de plus qu'en 2009, répartis sur les différentes filières ayant bénéficié de la mesure.

2.2.4.4.4 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Réunion

Tableau 51 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010, montants payés par filière à la Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Bovins	311 300	61 600	0	0	0
Ovins, caprins	0	14 700	0	0	0
Porcins	0	0	0	0	0
Œufs à couver	0	0	0	0	0
Volailles (poussins)	17 760	34 830	29 135	33 012	13 749
Lapins	25 641	53 625	57 266	59 136	23 882
Chevaux et ânes	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0
Total	**354 701**	**164 755**	**86 400**	**92 148**	**37 631**

Source : ODEADOM

A La Réunion, la consommation de la mesure IAV a diminué de 59% par rapport à 2009.

Le département de La Réunion est sujet à l'interdiction d'importation de ruminants en application d'un arrêté préfectoral du 05/05/2008, toujours en vigueur en 2010, et qui invoque la situation sanitaire en Europe (FCO, fièvre catarrhale ovine).

Par ailleurs, l'importation de suidés vivants (porcs) est strictement interdite depuis 30 ans, dans le but de garder le troupeau local parfaitement sain.

Les importations des filières avicole et cunicole, représentant la totalité de l'aide en 2009, ont diminué de plus de 50% en 2010 par rapport à l'année précédente.

Tableau 52 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2010 à la Réunion

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010
Total	**Bénéficiaires**	**> 3**	**4**	**2**	**2**	**2**
Bovins	Animaux importés	283	56	0	0	0
	Bénéficiaires	ND	2	0	0	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	49	0	0	0
	Bénéficiaires	0	1	0	0	0
Porcins	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0
Œufs à couver	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	37 000	89 643	67 471	68 774	28 644
	Bénéficiaires	1	1	1	1	1
Lapins	Animaux importés	777	1 625	1 929	1 792	813
	Bénéficiaires	2	2	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

En 2010, comme au cours des deux années précédentes, seuls 2 bénéficiaires au total ont sollicité cette aide, soit 1 importateur pour la filière volailles (poussins) et 1 importateur pour la filière cunicole.

2.2.4.5 Conclusion pour la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

L'augmentation de la consommation financière de la mesure IAV de +91 % en 2010 par rapport à l'année précédente, grâce à la mise en œuvre d'un complément national à hauteur de 536 315 €, a permis à chaque DOM d'importer un nombre d'animaux vivants satisfaisant mieux les besoins des filières animales, en l'absence des limitations financières enregistrées au cours des 2 années précédentes.

En 2010, les aides versées au titre de cette mesure concernent pour près de 50% la filière volaille (80% en 2009) et un rééquilibrage s'est opéré en faveur des autres filières animales. A l'exception de la filière œufs à couver, l'ensemble des filières ont bénéficié au global d'aides versées en forte progression. Ainsi, les filières bovins-bubalins et ovins-caprins ont nettement repris leurs importations d'animaux vivants en 2010, après l'arrêt observé en 2009 dans l'ensemble des DOM.

En Guadeloupe, la baisse d'activité nette de la filière volailles a entraîné un léger recul global de la consommation de l'aide, malgré la forte progression des aides versées à l'ensemble des autres filières animales.

La Martinique a bénéficié d'une aide près de 3 fois supérieure en 2010 par rapport à l'année précédente, du fait de la nette progression des montants versés à la filière volaille (poussins), ainsi qu'aux filières bovins, porcins et lapins. La Martinique est cependant à l'origine de la baisse des importations d'œufs à couver.

En Guyane, après une année 2009 où les très faibles montants versés ne concernaient que la filière œufs à couver, les importations ont repris dans l'ensemble des principales filières animales pour un montant total significatif.

A La Réunion, des contraintes sanitaires maintenues ont continué à limiter les importations (interdiction d'importer des ruminants ou des suidés) et les montants versés au titre de l'aide restent concentrés sur les 2 seules filières volailles et lapins, avec une baisse globale de près de 60% observée en 2010 par rapport à l'année précédente.

2.2.5 La mesure structuration de l'élevage

2.2.5.1 Description de la mesure

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en quatre programmes d'actions, chacun spécifique à un département d'outre-mer. Les aides déployées au sein de ces programmes ont été adaptées aux réalités agricoles locales. Il est cependant possible de caractériser trois grands types d'aides mis en œuvre au titre de cette mesure :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Les aides soutiennent l'ensemble des filières d'élevage (bovins viande et lait, porcins, ovins, caprins, cunicole et avicole).

En Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de la mesure « Structuration de l'élevage » sur le terrain. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ont commencé de se regrouper en interprofession en 2010, c'est le pôle animal de la Chambre d'agriculture, assisté de la DAAF, qui assure le pilotage du programme pour la mesure structuration de l'élevage.

Les interprofessions regroupent les cinq secteurs suivants :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers).

2.2.5.2 Rappel des objectifs

La mesure « Structuration de l'élevage » participe à la réalisation de trois des objectifs opérationnels du programme POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import - substitution des produits végétaux et animaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou des exportations, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions

européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs propres à la mesure « Structuration de l'élevage» tels qu'ils sont définis dans le POSEI France sont les suivants :

Objectifs stratégiques :

- Guadeloupe : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur en tenant compte de l'évolution régulière du marché) ;
- Guyane : développer la filière animale sur son marché ;
- Martinique : améliorer la compétitivité (prix/qualité/authenticité) de la production locale pour conquérir des parts de marché et plus particulièrement dans le secteur de la grande distribution ;
- Réunion : accroître le nombre d'éleveurs et amplifier l'activité des filières dans le cadre d'une ouverture grandissante d'un marché en pleine mutation.

Objectifs opérationnels :

- Guadeloupe : améliorer l'organisation des filières, améliorer la productivité des élevages, renforcer la formation des éleveurs, développer la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs, renforcer la visibilité des produits locaux sur le marché, créer et pérenniser l'emploi ;
- Guyane : développer la filière animale sur son marché ;
- Martinique : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances d'élevage, augmenter la production locale et les parts de marché ;
- Réunion : favoriser la solidarité des membres des interprofessions dans le cadre de la promotion des circuits modernes de distribution, susciter l'émergence d'une production de matière première locale, de plus en plus régulière et homogène et répondant aux exigences d'un marché en mutation, accroître les parts de marché des filières animales, rattraper les retards de consommation de la Réunion par rapport à la métropole, poursuivre les investissements filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier, maintenir le revenu des producteurs.

2.2.5.3 Bilan global de la mesure Structuration de l'élevage

Note : Les indicateurs globaux pour l'ensemble des filières animales et leur analyse par DOM se trouvent dans la section 2.2.2. « Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales ».

Figure 6 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010

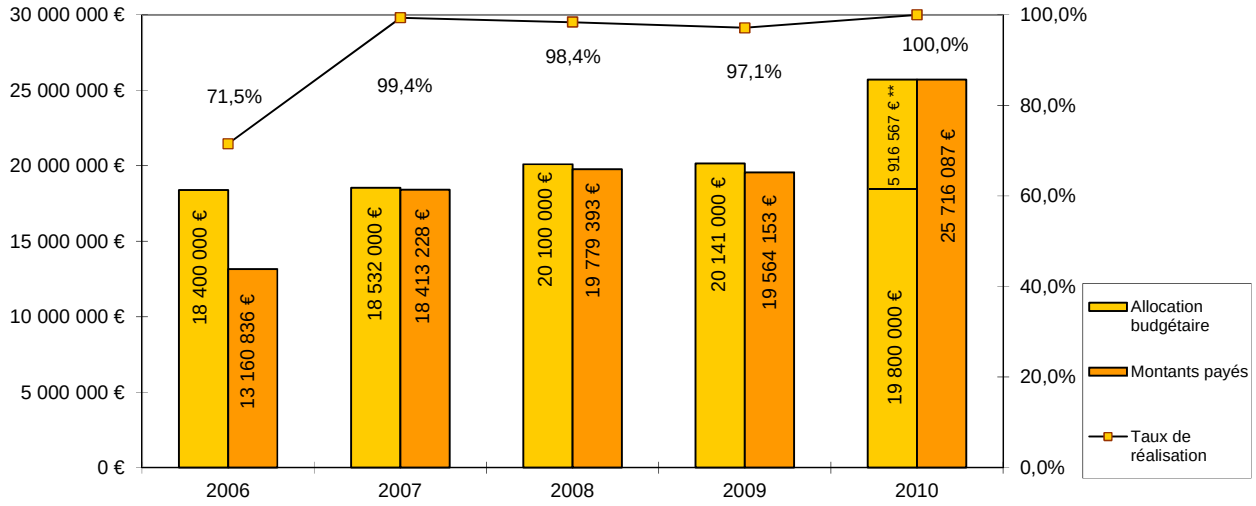

Source : ODEADOM
** : Allocation budgétaire FEAGA*
*** : Complément national, part mobilisée*

Tableau 53 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Allocation budgétaire	18 400 000 €	18 532 000 €	20 100 000 €	20 141 000 €	25 716 087 €	27,7%	38,8%
Montants payés	13 160 836 €	18 413 228 €	19 779 393 €	19 564 153 €	25 716 087 €	31,4%	39,7%
% de réalisation	71,5%	99,4%	98,4%	97,1%	100,0%	2,9%	0,6%

Source : ODEADOM
** : hors complément national*

En 2010, un complément national de 5 916 567 € a été mobilisé pour venir augmenter le budget FEAGA de 19,8 M€ afin de répondre à l'ensemble des demandes éligibles. Ce budget national additionné au budget communautaire représente en 2010 une enveloppe totale de 25,7 M€, en augmentation de 27,7% par rapport à l'année précédente et de 38,8% par rapport à 2007.

Les montants payés sont en augmentation de 31,4% entre 2009 et 2010 et de 39,7% sur la période 2007 à 2010. Après des augmentations limitées au cours des années précédentes, la mobilisation du complément national en 2010 a permis de donner plus d'ampleur au programme d'aide pour la structuration de l'élevage.

Tableau 54 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total payé	**13 160 836**	**18 413 228**	**19 779 393**	**19 564 153**	**25 716 087**	**31,4%**	**39,7%**
Filière bovine et bubaline viande	2 977 319	4 023 418	4 559 752	4 912 278	6 441 772	31,1%	60,1%
Filière lait	3 962 792	5 496 083	5 688 659	5 028 312	4 940 332	-1,7%	-10,1%
Filières ovine et caprine	126 020	284 717	313 113	318 509	579 410	81,9%	103,5%
Filière porcine	2 203 358	3 588 948	4 115 261	4 135 912	5 769 441	39,5%	60,8%
Filière avicole, volailles de chair	2 050 632	2 940 162	2 903 520	2 976 508	4 094 277	37,6%	39,3%
Filière avicole, œufs	0	0	0	59 389	0	/	/
Filière cunicole	75 129	102 768	118 912	208 687	199 196	-4,5%	93,8%
Filière Apicole	/	/	/	/	26 453	/	/
Filière Aquacole	/	/	/	/	18 892	/	/
Inter-filières	1 765 586	1 977 132	2 080 175	1 924 559	3 646 314	89,5%	84,4%

Source : ODEADOM

La répartition des aides par filière est très inégale, avec des aides importantes pour les filières bovins viande et lait, la filière porcine et la filière avicole, qui sont des filières bien organisées, contrairement à la filière ovins / caprins qui a cependant amorcé sa structuration et émarge plus au POSEI France en 2010. La filière cunicole est une petite filière.

En 2010, 2 nouvelles filières entrent dans le programme POSEI France en Guadeloupe : la filière apicole et la filière aquacole, avec des aides pour la fidélisation à la commercialisation.

La filière œufs de consommation, pourtant éligible en Guadeloupe et en Guyane, ne bénéficie que de l'aide pour la fidélisation aux centres de conditionnement en Guyane.

Tableau 55 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total payé	**13 160 836**	**18 413 228**	**19 779 393**	**19 564 153**	**25 716 087**	**31,4%**	**39,7%**
Réalisation Guadeloupe	225 315	821 321	2 384 763	2 995 395	4 022 350	34,3%	389,7%
Réalisation Martinique	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3 840 658	5 346 068	39,2%	37,4%
Réalisation Guyane	5 000	100 637	103 429	228 144	237 917	4,3%	136,4%
Réalisation Réunion	10 438 842	13 600 000	13 301 000	12 499 956	16 109 751	28,9%	18,5%

Source : ODEADOM

En 2010 comme les autres années, la Réunion est le principal bénéficiaire de la mesure « Structuration de l'élevage ». La mise en œuvre du complément national en 2010 est inégalement répartie. La Martinique et la Guadeloupe en sont les principaux bénéficiaires avec des augmentations du montant des aides de 34% et 39% respectivement, suivi de la Réunion avec 29% d'augmentation, la Guyane ne bénéficiant que d'une augmentation de 4,3% des montants payés. Ce département connaît des difficultés pour s'organiser et bénéficier du programme POSEI.

2.2.5.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage par DOM

2.2.5.4.1 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guadeloupe

Tableau 56 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière en Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total payé	**225 315**	**821 321**	**2 384 763**	**2 995 395**	**4 022 350**	**34,3%**	**389,7%**
Filière bovine viande	73 540	244 130	665 477	1 094 789	1 201 125	9,7%	392,0%
Filières ovine et caprine	11 229	51 240	97 797	95 293	343 842	260,8%	571,0%
Filière porcine	78 784	201 815	1 030 618	1 044 608	1 427 643	36,7%	607,4%
Filière avicole, volailles de chair	38 779	43 498	52 742	45 197	13 329	-70,5%	-69,4%
Filière cunicole	22 984	38 176	53 315	59 510	44 672	-24,9%	17,0%
Filière Apicole					26 453	/	/
Filière Aquacole					18 892	/	/
Inter-filières	0	242 461	484 814	655 998	946 395	44,3%	290,3%

Source : ODEADOM

Les aides versées pour la mesure Structuration de l'élevage ont progressé de 34,3% en 1 an et ont été multipliés par 4 en 3 ans pour la Guadeloupe, ce qui démontre la montée en puissance des filières grâce à une organisation accrue et efficace. Il reste cependant une marge de progression.

En 2010, les aides perçues par la filière ovine / caprine connaissent l'augmentation la plus spectaculaire avec 260%. En effet, cette filière peu organisée sort peu à peu des circuits courts et directs au consommateur pour se professionnaliser.

La filière avicole connaît une baisse importante de -70% suite à d'importants problèmes sanitaires.

Les filières apicoles et aquacoles bénéficient d'aides pour la première fois en 2010 (Aide à la fidélisation de la commercialisation).

Tableau 57 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guadeloupe, années 2006 à 2010

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)								
Filière bovine viande	Abattage	1 744	1 945	1 984	1 887	2 000	6,0%	2,8%
	Abattage adhérents des interprofessions	208	256	281	373	475	27,3%	85,5%
	Part interprofession %	12%	13%	14%	20%	24%	4,0	11,0
Filières ovine et caprine	Abattage	3	9	14	13	14	7,7%	55,6%
	Abattage adhérents des interprofessions	2	6	10	11	13	18,2%	116,7%
	Part interprofession %	67%	67%	71%	85%	93%	8,2	26,2
Filière porcine	Abattage	731	949	1 074	990	1 269	28,2%	33,7%
	Abattage adhérents des interprofessions	332	627	865	850	1 096	28,9%	74,8%
	Part interprofession %	45%	66%	81%	86%	86%	0,5	20,3
Filière avicole, volailles de chair	Abattage	350	320	247	198	139	-29,8%	-56,6%
	Abattage adhérents des interprofessions	290	250	247	157	79	-49,7%	-68,4%
	Part interprofession %	83%	78%	100%	79%	57%	-22,5	-21,3
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produits	19 800 000	24 500 000	38 000 000	30 943 300	45 758 139	47,9%	86,8%
	Nb d'œufs produits par les adhérents à l'interprofession	13 000 000	13 650 000	19 350 000	14 533 300	11 705 339	-19,5%	-14,2%
	Part interprofession %	66%	56%	51%	47%	26%	-21,4	-30,1
Filière cunicole	Abattage	20	27	34	31	25	-19,4%	-7,4%
	Abattage adhérents des interprofessions	16	24	33	30	23	-23,3%	-4,2%
	Part interprofession %	80%	89%	97%	97%	92%	-4,8	3,1
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)								
Filière bovine viande		1 512	1 591	1 615	307	335	9,1%	-78,9%
Filières ovine et caprine		30	51	67	80	93	16,3%	82,4%
Filière porcine		30	40	41	41	34	-17,1%	-15,0%
Filière avicole, volailles de chair		20	20	20	7	13	85,7%	-35,0%
Filière œufs de consommation		6	6	8	8	7	-12,5%	16,7%
Filière cunicole		19	19	18	16	12	-25,0%	-36,8%
Total *		**1 581**	**1 676**	**1 704**	**377**	**494**	**30,3%**	**-70,5%**
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'								
Filière bovine viande		55	106	162	162	177	9,3%	67,0%
Filières ovine et caprine		10	32	36	43	33	-23,3%	3,1%
Filière porcine		18	29	27	35	38	8,6%	31,0%
Filière avicole, volailles de chair		8	7	5	8	2	-75,0%	-71,4%
Filière œufs de consommation		ND	ND	ND	0	ND	/	/
Filière cunicole		13	14	12	14	9	-35,7%	-35,7%
Filière apicole		s/o	s/o	s/o	s/o	10	/	/
Filière aquacole		s/o	s/o	s/o	s/o	4	/	/
Total *		**104**	**188**	**242**	**262**	**273**	**4,2%**	**45,2%**

Source : Interprofession IGUAVIE
** : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents*

Si les filières bovines, ovine / caprine et porcine sont en progression, tant en termes de part des OP dans la production que de production totale, les filières avicoles (volailles de chair), cunicole et œufs de consommation, sont en difficulté.

Filière bovine : La structuration de la filière est bonne et en progression : le nombre d'adhérents a augmenté de 9% en 2010. (Pour mémoire, la chute du nombre d'adhérents de la filière bovine en 2009 est due au dépôt de bilan de la coopérative d'insémination artificielle COOPIAG qui regroupait près de 1 300 éleveurs professionnels et non professionnels.)

Pour la filière bovine, le point fort est la montée en puissance de l'atelier de découpe SODEVIA qui permet de mieux répondre aux attentes des consommateurs. Cet atelier est soutenu par l'aide à la découpe et à la valorisation des produits de la filière bovine et a permis d'augmenter la production totale de 6% en 2010 et la production des adhérents à une OP de 27%.

Filières ovine et caprine : la production est en progression et la filière se professionnalise : le nombre d'adhérents à une OP a augmenté de 16% en 2010 et la production des adhérents à une OP a augmenté de 18%.

Filière porcine : Les investissements réalisés sur le DOCUP puis le FEADER en porcheries ont permis à la filière d'augmenter la production de 28%. La production de viande porcine en Guadeloupe est assurée à 86% par les adhérents aux groupements professionnels.

Filière volailles de chair : Malgré l'organisation autour d'AVICOOP, qui regroupe 7 éleveurs, le potentiel de progression de la structuration reste fort, les circuits courts non officiels fonctionnant facilement dans cette filière. La Guadeloupe ne dispose que d'abattoirs privés pour la volaille. Un nouvel abattoir, géré par les organisations de producteurs, est en cours de réalisation et devant être opérationnel au cours du 1er semestre 2012.

Filière œufs de consommation : Les producteurs non adhérents à l'interprofession ne communiquent pas toujours leurs données de production. La filière organisée est en difficulté : la production des adhérents aux OP est en recul de 19,5% en 2010 par rapport à 2009 et leur part à la production de l'île en recul de 21 points.

Filière cunicole : La filière a été confrontée à d'importants problèmes sanitaires en 2010, ce qui se traduit par une baisse de la production de 19%.

2.2.5.4.2 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Martinique

Tableau 58 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière en Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total payé	**2 491 679**	**3 891 270**	**3 990 202**	**3 840 658**	**5 346 068**	**39,2%**	**37,4%**
Filière bovine viande	516 477	634 013	541 776	535 339	680 053	27,0%	7,3%
Filière lait	129 938	205 038	209 638	177 623	129 608	-27,0%	-36,8%
Filières ovine et caprine	114 792	233 477	215 316	216 997	231 610	6,7%	-0,8%
Filière porcine	376 491	978 990	958 711	967 918	1 464 899	51,3%	49,6%
Filière avicole, volailles de chair	590 668	846 408	1 079 277	1 189 311	1 565 646	31,6%	85,0%
Filière cunicole	52 145	64 592	65 597	64 695	69 613	7,6%	7,8%
Inter-filières	711 168	928 753	919 886	688 776	1 204 640	74,9%	29,7%

Source : ODEADOM

Les filières porcine et avicole sont les principales bénéficiaires des aides de la mesure Structuration de l'élevage à la Martinique, qui ont bénéficié en 2010 d'une forte augmentation par rapport à 2009 (+39,2%).

Les dépenses pour l'organisation et la professionnalisation des filières (« Inter-filières ») sont en hausse de 75% en 2010 par rapport à 2009.

Tableau 59 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Martinique, années 2006 à 2010

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)								
Filière bovine viande	Abattage	1 224	1 214	1 258	1 189	1 150	-3,3%	-5,3%
	Abattage adhérents des interprofessions	403	405	428	361	397	10,0%	-2,0%
	Part interprofession %	33%	33%	34%	30%	35%	5	2
Filière lait	Lait produit (litres)	771 062	775 512	721 353	697 946	526 425	-24,6%	-32,1%
	Lait interprofession (litres)	ND	ND	ND	ND	ND	/	/
	Part interprofession %	/	/	/	/	/	/	/
Filières ovine et caprine	Abattage	69	79	75	62	70	12,9%	-11,4%
	Abattage adhérents des interprofessions	35	45	42	35	39	11,4%	-13,3%
	Part interprofession %	51%	57%	56%	56%	56%	Stable	-1
Filière porcine	Abattage	981	1 010	1 080	998	1 174	17,6%	16,2%
	Abattage adhérents des interprofessions	789	785	871	818	982	20,0%	25,1%
	Part interprofession %	80%	78%	81%	82%	84%	2	6
Filière avicole, volailles de chair	Abattage	1 001	948	1 062	1 117	1 342	20,1%	41,6%
	Abattage adhérents des interprofessions	1 001	948	1 062	1 117	1 342	20,1%	41,6%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	100%	Stable	Stable
Filière cunicole	Abattage	39	30	40	31	30	-3,2%	0,0%
	Abattage adhérents des interprofessions	39	30	40	31	27	-12,9%	-10,0%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	90%	-10	-10
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)								
Filière bovine viande		ND	126	133	138	146	5,8%	15,9%
Filière lait		ND	24	12	11	11	0,0%	-54,2%
Filières ovine et caprine		ND	103	115	76	77	1,3%	-25,2%
Filière porcine		ND	126	54	51	52	2,0%	-58,7%
Filière avicole, volailles de chair		ND	35	35	37	33	-10,8%	-5,7%
Filière cunicole		ND	25	25	24	24	0,0%	-4,0%
Total *		**ND**	**362**	**374**	**337**	**343**	1,8%	-5,2%
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage' (2)								
Filière bovine viande		84	87	96	83	84	1,2%	-3,4%
Filière lait		0	14	11	11	10	-9,1%	-28,6%
Filières ovine et caprine		44	57	59	50	62	24,0%	8,8%
Filière porcine		0	46	54	38	40	5,3%	-13,0%
Filière avicole, volailles de chair		0	33	31	32	29	-9,4%	-12,1%
Filière cunicole		0	15	12	12	12	0,0%	-20,0%
Total *		**128**	**252**	**263**	**226**	**229**	**1,3%**	**-9,1%**

Source : Interprofession AMIV
** : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents*

La filière élevage se remet progressivement des effets de la crise sociale de début 2009, à l'exception des filières bovines, lait et lapin marquées par des phénomènes structurels.

Les efforts de restructuration se poursuivent avec :

- La création en octobre 2010 d'une union de coopératives, MADIVIAL, devant intervenir sur la mise en marché, la globalisation des achats et la création d'outils financiers initiée par les coopératives CODEM, SCAM, COOPROLAM, SOCOPORC et COOPGELMA ;
- La création d'IKARE.

La Martinique a bénéficié du plan de soutien exceptionnel aux exploitations agricoles mis en place par l'Etat en 2010. Pourtant, la situation reste difficile dans plusieurs filières.

Après la détente sur le prix des matières premières, et notamment des céréales, durant ces deux dernières années, en 2010 les cours sont repartis à la hausse, à des niveaux supérieurs à ceux atteints en 2007 et ont fragilisé les élevages, très dépendants aux intrants.

L'ouverture de 2 établissements LECLERC au dernier trimestre 2010 a accentué la concurrence par les prix entre les enseignes, mais n'a pas augmenté la pression sur les prix payés aux producteurs.

De manière globale, le secteur de l'élevage connaît une progression des volumes d'abattage de 3,4% en poids par rapport à 2009. Cette hausse est majoritairement due à la progression des élevages hors-sol.

La production de la filière bovine est encore en recul, même si ce recul est moins fort qu'entre 2008 et 2009. La baisse des abattages de bovins tend à fragiliser un peu plus la société qui gère l'abattoir du Lamentin. L'augmentation des abattages de porcins (+94 tonnes sur 3 ans) compense à peine la diminution des abattages de ruminants (-113 tonnes sur 3 ans). . L'année 2010 est marquée par des efforts de structuration de la production de broutards notamment, dont les effets devraient se faire ressentir en 2011. Les coopératives CODEM et SCACOM ont poursuivis leur effort d'organisation et d'animation en 2010.

Le secteur ovins-caprins connait une reprise de l'activité sans toutefois atteindre les performances de 2008.

Le secteur lait est confronté à une crise importante ayant entraîné une diminution progressive de la capacité financière des élevages et de la production. Les mesures de corrections indispensables et la relance du renouvellement des cheptels permettent d'envisager un redémarrage de l'activité en 2012 et éviter une éventuelle fermeture d'exploitation.

La croissance du secteur du porc et de la volaille hors-sol est soutenue, à plus de 17 % et 20% respectivement. Ceci est dû aux efforts de pénétration de marché (nouveaux marchés) et à une maîtrise de la coopérative de l'ensemble des maillons de la chaîne collecte-découpe-distribution. Cependant, les tensions entre les éleveurs et les fabricants d'aliments pour bétail en Martinique sont particulièrement fortes.

La filière cunicole poursuit la restructuration de ses élevages afin de réparer les dégâts importants causés par le cyclone DEAN en 2007 ; la production reste en baisse de 3% en 2010.

2.2.5.4.3 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guyane

Tableau 60 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2010 par filière en Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total payé	**5 000**	**100 637**	**103 429**	**228 144**	**237 917**	**4,3%**	**136,4%**
Filières bovine et bubaline viande	5 000	2 750	8 998	41 150	73 660	79,0%	2578,5%
Filière lait	0	0	0	0	0	/	/
Filières ovine et caprine	0	0	0	6 219	3 958	-36,4%	/
Filière porcine	0	97 887	94 431	121 386	112 565	-7,3%	15,0%
Filières avicole et cunicole	0	0	0	0	6 055	/	/
Filière œufs de consommation	0	0	0	59 389	41 680	-29,8%	/

Source : ODEADOM

Les aides perçues par la Guyane pour la mesure Structuration de l'élevage sont en légère augmentation en 2010 (+4,3%).

La filière bovine marque une forte progression de sa participation au programme POSEI (+79%), notamment à cause de l'utilisation pour la première fois en 2010 de l'aide pour l'achat de reproducteurs locaux. Cette aide était proposée dès la campagne 2009, mais pas utilisée. Les montants perçus au titre de cette aide représentent plus de la moitié des aides de la filière bovine. Les autres aides de la filière (aide à la collecte et aide à la diversification de l'offre en production bovine) sont en léger recul.

Les aides pour la filière ovine / caprine et la filière œuf de consommation sont net en recul (-36,4% et -30% respectivement).

En 2010, 3 nouvelles aides sont utilisées pour la première fois dans la filière avicole et cunicole : l'aide à la découpe et l'aide à l'abattage des volailles, représentant 2,5% des aides perçues par la Guyane dans les filières élevage.

Tableau 61 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guyane, années 2006 à 2010

		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Part 'structure agréée' de la production (t.e.c.)								
Filière Bovine / bubaline	Abattage	352	379	302	338	330	-2,4%	-12,9%
	Abattage adhérents des structures agréées	/	/	/	/	/	/	/
	Part structures %	/	/	/	/	/	/	/
Filière porcine	Abattage	ND	449	339	441	402	-8,8%	-10,5%
	Abattage adhérents des structures agréées	ND	ND	ND	313	200	-36,1%	/
	Part structures %	/	/	/	71,0%	49,8%	-21,1	/
Filières avicole et cunicole	Abattage	454	344	ND	ND	ND	/	/
	Abattage adhérents des structures agréées	ND	ND	ND	53	ND	/	/
	Part structures %	/	/	/	/	/	/	/
Nombre d'adhérents à une structure agréée								
		/	/	/	/	303	303	303
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'								
		1	13	15	10	36	26	35

Source : DAAF Guyane

La Guyane est le département dans lequel la structuration des filières est la plus faible, l'interprofession n'ayant pas encore été créée, et la collecte d'informations statistiques fiable la plus difficile.

La création de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, devrait permettre de renforcer l'organisation et la structuration des filières en Guyane, avec l'appui de la Guadeloupe et de la Martinique, qui ont déjà des structures opérationnelles depuis plusieurs années.

La structuration des filières animales en Guyane permettra de mieux utiliser les aides POSEI en assurant un accompagnement des éleveurs et elle permettra un meilleur suivi statistique de l'élevage en Guyane.

La filière porcine connaît un recul de sa production de 9% et la filière bovine / bubaline un recul de 2% avec une forte baisse de la part de l'abattage réalisé par les structures agréées.

2.2.5.4.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Réunion

Tableau 62 – Mesure Structuration de l'élevage, exécution financière de 2006 à 2010 par filière à la Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total payé	**10 438 842**	**13 600 000**	**13 301 000**	**12 499 956**	**16 109 751**	**28,9%**	**18,5%**
Filière bovine viande	2 382 302	3 142 525	3 343 501	3 241 000	4 486 933	38,4%	42,8%
Filière lait	3 832 854	5 291 046	5 479 021	4 850 689	4 810 724	-0,8%	-9,1%
Filière porcine	1 748 083	2 310 256	2 031 501	2 002 000	2 764 334	38,1%	19,7%
Filière avicole, volailles de chair	1 421 186	2 050 256	1 771 501	1 742 000	2 467 568	41,7%	20,4%
Filière cunicole	/	/	/	84 482	84 912	0,5%	/
Inter-filières	1 054 418	805 917	675 475	579 785	1 495 279	157,9%	85,5%

Source : ODEADOM

La Réunion a pleinement bénéficié de la mise en œuvre du complément national en 2010 avec une augmentation de 28,9% du montant des aides perçues.

L'augmentation des aides accompagne les filières en croissance : bovins viande, porcins et volailles, alors que pour la filière bovins lait et la filière cunicole, on observe un niveau d'aide équivalent à celui de 2009.

Les aides horizontales (observatoire de la consommation, animation et gestion du programme, communication) ont fortement augmenté (157,9%) avec notamment la mise en place d'actions de communication ciblées.

Tableau 63 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage à la Réunion, années 2006 à 2010

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)								
Filières bovine viande	Abattage	1 859	1 915	1 816	1 808	1 871	3,5%	-2,3%
	Abattage adhérents des interprofessions	1 589	1 596	1 519	1 553	1 660	6,9%	4,0%
	Part interprofession %	85%	83%	84%	86%	89%	+3	+6
Filière lait	Lait produit (litres)	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	20 406 000	-0,02%	-15,1%
	Lait interprofession (litres)	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	20 406 000	-0,02%	-15,1%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	100%	0	0
Filière porcine	Abattage	12 368	12 394	11 554	11 802	11 616	-1,6%	-6,3%
	Abattage adhérents des interprofessions	9 186	9 299	8 877	9 187	9 359	1,9%	0,6%
	Part interprofession %	74%	75%	77%	78%	80%	2	5
Filière avicole, volailles de chair	Abattage	9 020	9 695	10 773	10 688	10 956	2,5%	13,0%
	Abattage adhérents des interprofessions	9 020	9 695	10 773	10 688	9 584	-10,3%	-1,1%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	87%	-13	-13
Filière cunicole	Abattage	220	287	254	262	254	3,1%	11,5%
	Abattage adhérents des interprofessions	/	/	/	201	ND	/	/
	Part interprofession %	/	/	/	43%	/	/	/
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)								
Filière bovine viande		270	300	308	310	316	1,9%	5,3%
Filière lait		123	120	115	104	ND	/	/
Filière porcine		198	187	176	177	ND	/	/
Filière avicole, volailles de chair		106	106	107	107	ND	/	/
Filière cunicole		/	/	/	ND	ND	/	/
Total *		**697**	**713**	**706**	**698**	**ND**	/	/
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'								
		ND	ND	ND	ND	ND	/	/

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV
** : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents*
NOTE : les filières ovine et caprine ainsi que la filière œufs de consommation ne sont pas dans l'interprofession

La structuration des filières élevage progresse à la Réunion dans toutes les filières à l'exception de la filière avicole. C'est en effet la seule filière pour laquelle la part de l'abattage des adhérents à l'interprofession à diminué (-3 points). Cette filière est également confrontée à une baisse de qualité (voir produit « cœurs pays » ci-dessous). Cependant, la production de volaille a augmenté en 2010.

Depuis 2008 et les crises économiques, sociales et budgétaires qui ont touché la Réunion, les filières viande et lait ont dû faire face à une concurrence accrue de produits « discount » importés.

Tableau 64 – Evolution de la part des produits « cœur pays » dans la production des adhérents à l'interprofession à la Réunion, années 2006 à 2010

% « cœur pays »	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Filière bovine viande	44%	40%	55%	57%	60%	+3	+20
Filière lait	29%	30%	35%	35%	46%	+11	+16
Filière porcine	67%	57%	55%	63%	58%	-5	+1
Filière avicole (volailles de chair)	ND	ND	ND	79%	68%	-11	/
Filière cunicole	/	/	/	25%	37%	+12	/

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

Jusqu'en 2007, le programme était axé sur les mesures de soutien à la production et à la collecte dans un objectif de structuration des filières. Après 2007, les aides ont pour objectif d'inciter les producteurs à mieux répondre aux attentes du consommateur réunionnais, en termes de quantité et de qualité du produit (tendreté, couleur, saveur,…), de conditions d'élevage, de respect de l'environnement et de prix, sans oublier que la poursuite du développement de l'élevage ne pourra se faire que par le maintien du revenu des éleveurs. Ainsi, la part de la production répondant au cahier des charges « cœur pays » est en augmentation (+20 points pour la filière bovine, +16 points pour la filière lait en 3 ans). Seules les filières porcine et avicole ont une performance de qualité « cœur pays » moindre en 2010 qu'en 2009.

Tableau 65 – Evolution du revenu de l'exploitation de référence à la Réunion, années 2006 à 2010

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Filière bovine viande	24 183	25 056	23 129	22 677	23 132	2,0%	-7,7%
Filière lait	27 442	27 550	29 210	29 600	26 890	-9,2%	-2,4%
Filière porcine	27 150	27 184	27 006	27 336	27 112	-0,8%	-0,3%
Filière avicole (volailles de chair)	19 254	19 596	19 457	19 200	19 051	-0,8%	-2,8%

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

Malgré la disparition des aides forfaitaires aux exploitations et la forte hausse du coût des intrants, le revenu de l'exploitation de référence est resté stable pour la filière bovine, mais baisse pour les autres filières. La filière la plus durement touchée est la filière lait, qui subit fortement la pression sur les prix de vente.

2.2.5.5 Conclusion pour la mesure Structuration de l'élevage

Les aides proposées aux éleveurs dans le cadre de la mesure Structuration de l'élevage ont permis d'améliorer la structuration des filières dans tous les DOM incitant les producteurs à rejoindre des OP et permettant au fil des années de mieux utiliser les aides du programme POSEI France. Les aides versées aux éleveurs ont en effet augmenté de 40% depuis 2006.

La Guyane est le dernier DOM à structurer la filière élevage avec comme objectif la création d'une interprofession.

En 2010, l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, a été créé et regroupe l'ensemble des groupements d'éleveurs de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane, ainsi que leurs partenaires pour le développement et la formation. C'est une avancée considérable qui permettra de développer des synergies entre les territoires insulaires et ainsi de créer des coopérations nouvelles et enrichissantes.

Cependant, les filières élevage restent fragiles, fortement concurrencées par les importations à bas prix et dépendantes non seulement des importations de matières premières, des cours mondiaux de celles-ci, des aides de la mesure RSA, mais également de l'importation d'animaux vivants (en particulier les filières porcine, avicole et cunicole).

Une différentiation en terme de qualité offre des perspectives de croissance aux filières, notamment à la Réunion où la démarche de labellisation « cœur pays » connaît un succès croissant et où les actions lancées dans le cadre du projet DEFI sont prometteuses.

Le renforcement de certaines aides et l'introduction de nouvelles aides dans le programme POSEI France, en faveur du développement endogène ainsi que de nouvelles filières (apicole et aquacole en Martinique et à la Réunion, caprine à la Réunion) à partir de 2011 devrait permettre de toucher une plus grande diversité de filières et de renforcer un peu plus les filières existantes.

La recherche de synergies entre filières sera également renforcée, sur l'exemple de la synergie entre la filière Canne-Sucre-Rhum et la filière lait en Martinique avec l'aide à l'acquisition de coproduits végétaux destinés à l'alimentation du cheptel en Guadeloupe.

2.3 La mesure Productions végétales de diversification

2.3.1 Description de la mesure

La mesure « Productions végétales de diversification » est dédiée aux productions végétales hors banane et canne à sucre. Elle comprend deux volets :

1 – « Fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz » qui comprend 6 aides :

- Aide à la commercialisation des productions locales ;
- Aide à la transformation ;
- Aide à la commercialisation hors région de production ;
- 5 actions d'accompagnement des filières :
    - Aide à la collecte ;
    - Aide au transport de l'OP ou de la structure de commercialisation de l'OP au distributeur final ;
    - Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités ;
    - Aide à la mise en place de politiques de qualité ;
    - Aide à la production de semences.

Depuis 2009, 2 actions supplémentaires ont été introduites dans ce volet au titre des aides d'Etat. Il s'agit d'aides à la commercialisation des fruits tropicaux à la Réunion intitulées « Aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale » et « Aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ». Ces aides sont respectivement payées par le Conseil Général et le Conseil Régional de la Réunion.

2 – « Plantes aromatiques, à parfum et médicinales » qui comprend 4 aides :

- Aide à la production de vanille verte ;
- Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion et en Guadeloupe ;
- Aide à la production d'huiles essentielles, d'extraits ou d'hydrolats ;
- Aide à la culture de géranium et de vétiver à la Réunion.

2.3.2 Rappel des objectifs

La mesure « Productions végétales de diversification » participe à la stratégie globale du programme POSEI France, en visant les objectifs suivants :

- Satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- Augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés ;
- Améliorer la structuration des filières, en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement), ainsi que des regroupements de producteurs ;
- Etendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- Mettre en place des pratiques culturales respectueuses de l'environnement ;
- Accroître la qualité de la production ;
- Faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;
- Mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- Elargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés tels la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, les grossistes et la restauration hors foyer ;
- Concourir à l'entretien des espaces ;
- Développer l'emploi direct et induit.

2.3.3 Bilan global de la mesure Productions végétales de diversification

Figure 7 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification de 2006 à 2010

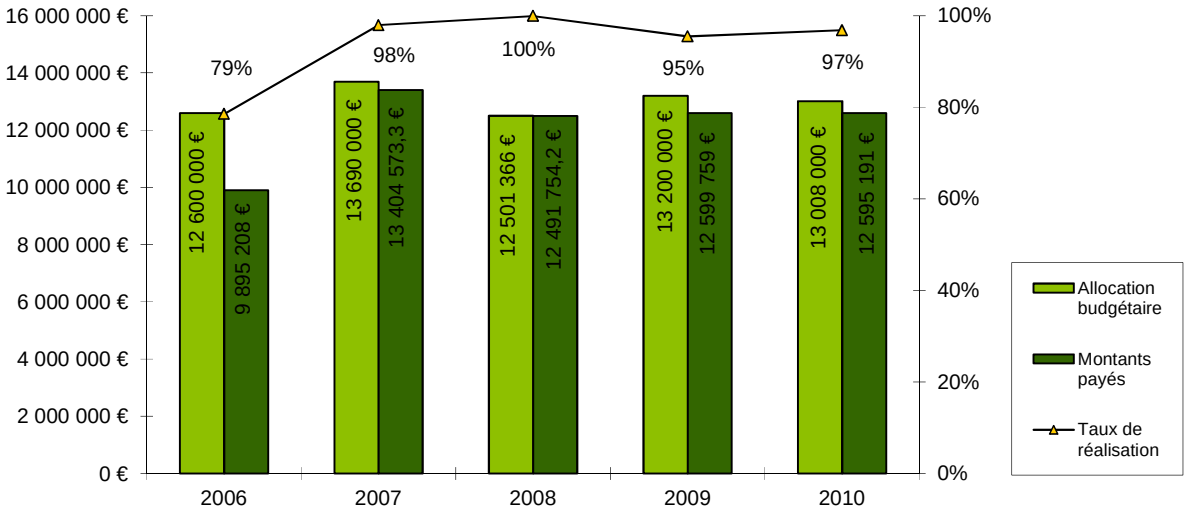

Source : ODEADOM
NOTE : Ces montants ne comprennent pas les aides nationales pour les fruits tropicaux à la Réunion

En 2010, l'allocation budgétaire des aides de la mesure « Productions végétales de diversification » a été utilisée à hauteur de 97%, pour un montant total d'aides versées atteignant 12 595 191 €. Ce montant est quasiment identique (-0,03%) aux aides versées en 2009.

Si le taux de réalisation est de 2 points supérieur au taux observé en 2009, il est inférieur à celui de 2008, qui était de quasi 100%. En effet, en 2008, le volume des demandes, supérieur à l'allocation budgétaire, avait conduit à l'application d'un stabilisateur à hauteur de 6,41% sur l'ensemble des aides, exception faite des aides en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

A partir de 2010, un complément national peut être mobilisé si nécessaire. Pour 2010, le volume des demandes éligibles n'ayant pas dépassé l'allocation budgétaire, ce complément n'a pas été mobilisé.

Tableau 66 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2010, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Allocation budgétaire	12 600 000	13 690 000	12 501 366	13 200 000	13 008 000	-1,5%	-5,0%
Montant des aides demandées	10 155 291	13 864 699	13 861 941	13 184 578	12 865 064	-2,4%	-7,2%
Réalisation (Montants payés)	9 895 208	13 404 573	12 491 754*	12 599 759	12 595 191	-0,03%	-6,0%
Réalisation (%)	78,5%	97,9%	99,9%	95,5%	96,8%	1,3	-1,1

Source : ODEADOM
** : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €*

Note : Les montants payés sont inférieurs aux montants demandés. Ceci est lié aux contrôles administratifs (exhaustifs) et aux contrôles sur place. Ces contrôles ont mis en évidence des erreurs dans la constitution des dossiers ou dans le calcul de la demande d'aide. Depuis 2010, le décret n°2010-110 du 29 janvier 2010 relatif au régime de sanctions du programme POSEI France s'applique. Ainsi, l'ODEADOM a calculé des pénalités conformément à ce décret sur le montant des aides demandé. Par ailleurs, 7 dossiers non recevables ont fait l'objet d'un rejet définitif.

Après une hausse entre 2008 et 2009, l'allocation budgétaire est en baisse de 1,5% par rapport à 2009, et de -5% par rapport à 2007.

Le total des montants demandés est en baisse de 2,4% entre 2009 et 2010, et de 7,2% par rapport à 2007. Cette baisse de la demande en 2010 est principalement due à la diminution des quantités présentées à l'aide suite aux évènements climatiques et circonstances exceptionnelles de 2010 pour les Antilles et plus particulièrement pour la Guadeloupe.

Le taux de réalisation de l'aide est en légère baisse sur la période 2007 - 2010 (-1,1 point).

Tableau 67 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants payés et des tonnages aidés par aide de 2006 à 2010, tous DOM

Quantités en tonnes et montants payés en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Montant total	**9 895 208 €**	**13 404 573 €**	**12 491 754 €***	**12 599 759 €**	**12 595 191 €**	**-0,06%**	**-6,0%**
Commercialisation des productions locales	5 307 796 €	7 601 216 €	6 785 432 €	6 957 373 €	7 769 644 €	11,7%	2,2%
	25 165 t	32 980 t	29 575 t	26 793 t	29 381 t	9,7%	-10,9%
Aide à la transformation	457 516 €	1 184 434 €	1 170 720 €	1 023 485 €	1 251 848 €	22,3%	5,7%
	1 448 t	3 203 t	3 310 t	2 585 t	3 196 t	23,6%	-0,2%
Commercialisation hors région de production	2 656 700 €	2 817 855 €	2 324 033 €	2 270 619 €	1 697 613 €	-25,2%	-39,8%
	11 748 t	12 033 t	9 938 t	8 486 t	4 816 t	-43,3%	-60,0%
Actions d'accompagnement des filières	941 534 €	1 312 562 €	1 711 291 €	1 925 983 €	1 501 115 €	-22,1%	14,4%
Actions en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales	531 663 €	488 506 €	500 279 €	422 299 €	374 973 €	-11,2%	-23,2%

Source : ODEADOM
** : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €*

Pour la campagne 2010 malgré les circonstances exceptionnelles, les aides retrouvent pour la plupart le niveau d'avant 2009, année pendant laquelle la campagne de commercialisation avait été perturbée par les mouvements sociaux du 1er trimestre 2009 (GMS fermées, routes bloquées, blocage des ports et aéroports).

En 2010, les aides dont bénéficie la filière végétale sont consommées pour plus de la moitié (61%) par l'aide à la commercialisation des productions locales. Les tonnages aidés sont en hausse de 9,7% entre 2009 et 2010.

Depuis 2009, les producteurs individuels ne sont plus éligibles à l'aide pour la commercialisation des productions locales (hors horticulture), accentuant pour 2009 la baisse des tonnages aidés. En 2010, les tonnages aidés retrouvent le niveau de 2008, ce qui atteste que les quantités commercialisées à travers les structures organisées ont progressé.

Le montant payé pour l'aide à la transformation est en forte hausse en comparaison de 2009 (+22,3%). Les tonnages aidés retrouvent presque le niveau de 2007, avec 3 196 tonnes.

L'aide à la commercialisation hors région de production représente 14% des aides de la filière végétale en 2010. Les tonnages aidés sont en forte baisse : -43,3% sur 1 an et -60% sur 3 ans. Cette baisse est principalement liée d'une part aux circonstances exceptionnelles (Volcan de Montserrat et Eyjafjallajokull) qui ont bloqué les expéditions de melon depuis la Guadeloupe vers la métropole durant le 1er semestre 2010, et d'autre part à l'absence de commercialisation hors région de production du riz par le groupe SOS CUETARA, principal producteur de riz en Guyane.

Les actions d'accompagnement des filières représentent 12% des aides versées en 2010 et sont en baisse de 22,1% entre 2009 et 2010.

Les actions en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales représentent 3% des aides versées en 2010 et sont en diminution de 11,2% entre 2009 et 2010. Les productions n'ont pas encore retrouvé le niveau antérieur aux évènements climatiques de 2009. Il est à noter que les évènements

climatiques de 2010 ayant été reconnus comme circonstances exceptionnelles à la Réunion, les aides ont été partiellement payées à partir des références de production de 2008.

Tableau 68 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants demandés et payés par DOM de 2006 à 2010

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Total	**Aides demandées**	**10 155 291 €**	**13 864 699 €**	**13 861 941 €**	**13 184 576 €**	**12 865 064 €**	**-2,4%**	**-7,2%**
	Aides payées	**9 895 208 €**	**13 404 573 €**	**12 491 754 €**	**12 599 759 €**	**12 595 191 €**	**0,06%**	**-6,0%**
Guadeloupe	Aides demandées	3 097 494 €	4 039 299 €	3 721 733 €	3 663 369 €	3 348 000 €	-8,6%	-17,1%
	Aides payées	2 913 679 €	3 918 487 €	3 307 379 €	3 430 536 €	3 267 157 €	-4,8%	-16,6%
Martinique	Aides demandées	3 331 125 €	4 551 448 €	4 052 382 €	3 551 862 €	3 545 898 €	-0,2%	-22,1%
	Aides payées	3 118 786 €	4 402 864 €	3 585 663 €	3 398 299 €	3 515 298 €	3,4%	-20,2%
Guyane	Aides demandées	175 297 €	206 262 €	228 897 €	173 419 €	17 866 €	-89,7%	-91,3%
	Aides payées	184 192 €	186 596 €	192 076 €	112 930 €	11 628 €	-89,7%	-93,8%
Réunion	Aides demandées	3 551 375 €	5 067 690 €	5 858 929 €	5 795 926 €	5 953 300 €	2,7%	17,5%
	Aides payées	3 678 551 €	4 896 626 €	5 406 636 €	5 657 994 €	5 801 107 €	2,5%	18,5%

Source : ODEADOM
** : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €*

Les aides pour les productions végétales de diversification sont inégalement réparties entre les DOM. La Réunion perçoit presque la moitié des aides, alors que la Guyane en perçoit moins de 1%.

A la Guadeloupe, les aides perçues sont en baisse de 4,8% depuis 2009 et de -16,6% depuis 2007. Ceci est essentiellement dû à la baisse très forte des aides à la commercialisation hors région de production (-65% depuis 2007).

A la Martinique et à la Réunion, le montant des aides perçues est en très légère hausse (respectivement +3,4% et +2,5%, entre 2009 et 2010).

En Guyane, le montant perçu a été divisé par 10 entre 2009 et 2010. Cette baisse reflète l'absence de demande d'aide pour la commercialisation hors région de production du riz.

2.3.4 Indicateurs de la mesure Productions végétales de diversification

Tableau 69 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2010, tous DOM

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales							
Tonnages contractualisés	55 588	78 257	78 785	76 994	81 497	5,8%	4,1%
Tonnages aidés	25 165	32 980	29 575	26 793	29 381	9,7%	-10,9%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	72	64	49	17	24	7	-40
Aide à la transformation							
Tonnages contractualisés	6 783	6 829	8 940	7 102	7 757	9,2%	13,6%
Tonnages aidés	1 448	3 203	3 310	2 586	3 196	23,6%	-0,2%
Nombre de bénéficiaires	7	13	14	13	13	Stable	Stable
Aide à la commercialisation hors région de production							
Tonnages contractualisés	22 161	26 675	28 647	24 794	23 025	-7,1%	-13,7%
Tonnages aidés	11 748	12 033	9 938	8 495	4 816	-43,3%	-60,0%
Nombre de bénéficiaires	27	33	32	27	25	-2	-8
Actions d'accompagnement des filières							
Montant des aides versées (€)	941 534 €	1 312 562 €	1 711 291 €	1 925 983 €	1 501 115 €	-22,1%	14,4%
Structuration de la filière							
Nombre d'OP / GPPR	8	11	13	21	22	1	11
Nombre d'adhérents OP / GPPR	ND	645	ND	ND	1 034	/	60,3%
Plantes à parfum et aromatiques							
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	17 598	11 866	6 982	6 052	5 774	-4,6%	-51,3%
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 023	2 163	2 098	2 368	2 111	-10,9%	-2,4%
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	156	119	121	30	123	310,0%	3,2%
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	71	69	97	87	70	-20,1%	1,5%
Nombre de bénéficiaires	ND	ND	278	208	235	13,0%	/

Source : ODEADOM

Ces chiffres masquent des disparités entre les départements qui sont détaillées dans les pages suivantes.

Volumes contractualisés : La possibilité de présenter des contrats en cours de campagne, introduite en 2009, aurait dû avoir pour effet un rapprochement des tonnages contractualisés et des tonnages effectivement aidés et éviter ainsi la « sur-contractualisation » constatée ces dernières années. L'effet escompté n'est pour l'instant pas visible dans les bilans chiffrés : les volumes contractualisés restent près de 3 fois plus importants que les volumes aidés.

Structuration : En 2010, les filières de diversification végétale comptent 22 OP ou GPPR qui regroupent 1 034 producteurs.

En Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, les structures IGUAFLHOR, AMAFLHOR et AROP-FL ont achevé leur première année d'activité.

2.3.5 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification par DOM

2.3.5.1 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guadeloupe

Les filières végétales couvrent 4 410 ha de SAU en Guadeloupe.

En 2010, une succession de phénomènes naturels ont affecté les productions de diversification végétale à la Guadeloupe :

- L'effondrement du dôme du volcan de la Soufrière à Montserrat a généré des retombées de cendres sur l'ensemble de la Guadeloupe, affectant plus particulièrement le melon et l'horticulture ;
- La sècheresse du premier semestre et la succession de pluies diluviennes durant la période cyclonique : tempêtes tropicales EARL (29/08/2010), OTTO (6 et 7/10/2010) et TOMAS (31/10/2010) ;
- L'éruption du volcan islandais Eyjafjallajokull bloquant momentanément le fret aérien à partir de mi-avril 2010.

Ceci a entraîné des pertes de récolte de 47% au titre de la campagne 2010 pour les cultures de légumes et de fruits et fleurs, d'après les statistiques de quantités commercialisées émanant des organisations de producteurs (CARAIBES MELONNIERS, SICAPAG) et des groupements de producteurs en pré-reconnaissance (SICACFEL, SICA LES ALIZES).

Cette diminution de l'offre s'est traduite par une envolée des prix à la consommation.

L'arrêté n°2011-290 du 14/03/2011, portant déclaration de sinistre pour le département, a permis à l'ODEADOM d'activer le dispositif des circonstances exceptionnelles prévu par le programme POSEI France.

Structuration de la filière :

L'Interprofession Guadeloupéenne des Fruits et Légumes et de l'Horticulture, IGUAFLHOR, créée le 20/05/2009, s'est donné pour principales missions :

- L'amélioration de la connaissance de la production et du marché ;
- La mise en valeur des produits de la filière ;
- L'orientation de la production vers les besoins du marché et des consommateurs ;
- La limitation des intrants et la protection de l'environnement ;
- La mise en valeur et la protection de l'agriculture biologique.

IGUAFLHOR regroupe tous les acteurs de la filière : les producteurs, les agro-transformateurs, la grande distribution et les approvisionneurs.

En 2010, l'IGUAFLHOR a rencontré des difficultés de fonctionnement du fait de la démission de 3 OP et d'un GPPR de l'ASSOFLHOR (association représentant la famille de production). Les

professionnels ont donc engagé une médiation pour relancer la démarche interprofessionnelle autour d'un projet fédérateur.

La Guadeloupe compte, en 2010, 5 structures organisées qui regroupent 120 producteurs :

- 2 GPPR : la SICA des Alizés (Basse-Terre), la SICA Caribéenne de Fruits et Légumes et la SICACFEL (Saint-François qui regroupe trois GIE)
- 2 OP reconnues : Caraïbes Melonniers et la SICAPAG.

Il est à noter que la Coopérative de l'Est (Saint-François) a perdu sa pré-reconnaissance en 2010, du fait d'une succession de circonstances exceptionnelles qui ont affecté la filière melon.

Tableau 70 – Mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide

Montants payés en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	**1 098 059**	**1 644 284**	**1 755 613**	**1 847 059**	**2 311 613**	**25,2%**	**40,6%**
Fruits et légumes	***1 048 482***	***1 590 924***	***1 705 581***	***1 809 152***	***2 272 127***	***25,6%***	***42,8%***
OP ou GPPR	507 681	1 073 424	1 443 086	1 809 152	2 272 127	25,6%	111,7%
Producteurs individuels	540 800	517 499	262 495	0	0	/	/
Fleurs et plantes	***49 577***	***53 360***	***50 032***	***37 907***	***39 486***	***4,2%***	***-26,0%***
Aide à la transformation	**0**	**245 422**	**81 560**	**59 500**	**54 701**	-8,1%	-77,7%
OP ou GPPR	0	10 423	33 813	48 783	54 701	12,1%	424,8%
Producteurs individuels	0	234 999	47 747	10 717	0	/	/
Aide à la commercialisation hors région de production	**1 338 454**	**1 499 614**	**938 944**	**1 006 543**	**530 860**	**-47,3%**	**-64,6%**
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	***1 293 866***	***1 469 242***	***919 333***	***984 098***	***507 596***	***-48,4%***	***-65,5%***
OP ou GPPR	821 206	1 153 910	780 961	946 820	471 222	-50,2%	-59,2%
Producteurs individuels	472 660	315 332	138 372	37 279	37 543	0,7%	-88,1%
Produits transformés	***44 588***	***30 372***	***19 611***	***22 445***	***22 101***	***-1,5%***	***-27,2%***
Actions d'accompagnement	**477 166**	**529 168**	**531 262**	**517 434**	**369 983**	**-28,5%**	**-30,1%**
Aide à la collecte	87 214	114 393	103 280	111 319	94 432	-15,2%	-17,4%
Aide au transport	103 414	171 249	177 377	211 224	167 687	-20,6%	-2,1%
Soutien à la consommation par les collectivités	1 652	2 268	1 627	29 034	54 927	89,2%	2321,7%
Mise en place de politiques de qualité	284 886	241 258	248 978	165 857	52 937	-68,1%	-78,1%
Plantes à parfum et aromatiques	**/**	**/**	**/**	**/**	**0**	**/**	**/**
Production de vanille verte	/	/	/	/	0	/	/
Maintien des surfaces plantées	/	/	/	/	0	/	/
Total des aides payées	**2 913 679**	**3 918 487**	**3 307 379**	**3 430 536**	**3 267 157**	**-4,8%**	**-16,6%**

Source : ODEADOM

Tableau 71 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales							
Tonnages contractualisés	19 252	24 874	25 000	18 608	26 018	39,8%	4,6%
Tonnages aidés	6 682	8 260	8 146	6 845	8 139	18,9%	-1,5%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	29	20	16	4	4	Stable	-16
Aide à la transformation							
Tonnages contractualisés	20	1 573	1 680	689	889	29,0%	-43,5%
Tonnages aidés	0	757	267	161	132	-18,0%	-82,6%
Nombre de bénéficiaires	0	5	3	3	2	-1	-3
Aide à la commercialisation hors région de production							
Tonnages contractualisés	8 021	8 945	12 500	8 690	7 795	-10,3%	-12,9%
Tonnages aidés	4 320	4 952	3 749	2 974	1 708	-42,6%	-65,5%
Nombre de bénéficiaires	4	4	5	5	3	-2	-1
Actions d'accompagnement des filières							
Montant des aides versées (€)	477 166 €	529 168 €	531 262 €	517 434 €	369 983 €	-28,5%	-30,1%
Structuration de la filière							
Nombre d'OP / GPPR	2	2	2	5	5	Stable	3
Nombre d'adhérents OP / GPPR	68	55	100	124	120	-3,2%	118,0%
Plantes à parfum et aromatiques							
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	NA	NA	NA	NA	0	/	/
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	NA	NA	NA	NA	0	/	/

Source : ODEADOM

En 2010, les aides versées sont au global en baisse de 4,8% comparé à 2009.

Aide à la commercialisation des productions locales

Le montant des aides versées au titre de l'aide à la commercialisation des productions locales de fruits et légumes a augmenté de 25% entre 2009 et 2010 et de 40% sur 3 ans. Cette tendance est la conséquence de l'effet combiné des montants unitaires leviers dont bénéficient les producteurs adhérents des OP ou GPPR et de l'interruption du paiement des aides aux producteurs individuels en 2009.

Les tonnages commercialisés sur le marché local aidées ont augmenté de 18,9 % entre 2009 et 2010, ce qui atteste de la progression des quantités commercialisées par le secteur organisé.

La commercialisation de fleurs est relativement stable (+4,2%), entre 2009 et 2010, mais en baisse marquée sur une période de 3 ans (-26%). Ce secteur, très sensible aux aléas climatiques et confronté à une demande stagnante, apparaît en difficulté. Des réductions de surface et/ou des transferts de surface vers de cultures maraîchères sont constatés.

Aide à la transformation

Les tonnages aidés sont en forte baisse : -18% sur 1 an et -83% sur 3 ans. Les aides versées sont également en nette baisse. Si en 2009 la baisse était imputable au ralentissement de l'activité économique lié aux évènements sociaux, en 2010, elle est liée au ralentissement d'activité d'un opérateur.

Aide à la commercialisation hors région de production

Les montants versés au titre de la commercialisation hors région de production sont inférieurs de près de 50% par rapport à 2009. Une baisse analogue est observée pour les tonnages aidés (-42,6%). En effet, les cendres liées à l'activité du volcan Monserrat ont affecté la qualité des melons, lesquels n'ont pas pu être expédiés sur le marché métropolitain dans un premier temps, et dans un second temps les expéditions ont été interrompues suite à la fermeture des aéroports métropolitains lors de l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajokull.

Actions d'accompagnement des filières

Après 3 ans de stabilité, les montants payés en 2010 sont en net recul (-28,5%) par rapport à l'année précédente.

La diminution de l'aide à la mise en place de politiques de qualité (-68,1%) est due à la dégressivité de l'aide. 2010 est la dernière année de la mise en place de l'IGP, porté par la filière melon. 2 autres actions d'accompagnement (aide à la collecte et aide au transport) sont également en baisse marquée, respectivement de 15,2% et de 20,6%. Ce qui est dû aux conditions climatiques et au fait que ces aides ne bénéficient pas du dispositif de circonstances exceptionnelles.

A l'inverse, le soutien à la consommation locale par les collectivités est en hausse de 89,2%, ce qui confirme que la production locale continue de prendre des parts de marché dans la restauration collective hors foyer, notamment auprès des collectivités publiques.

Plantes à parfum et aromatiques : vanille verte

Pour la première année, des aides ont été demandées au titre de l'aide à la production de vanille verte et de l'aide au maintien des surfaces plantées en vanille : aucune aide n'a été payée en 2010 compte tenu des périodes de récolte (productions éligibles pour 2011).

Perspectives 2011

L'année 2011 risque d'être affectée par les fortes pluies enregistrées à la fin du printemps ayant affecté les rendements en début de campagne.

Des aides à la vanille pourraient être payées pour la première fois, avec une production de près de 1 000 kg.

2011 sera marquée par les évolutions du dispositif qui concernent notamment la revalorisation de l'aide à la commercialisation sur le marché local, la mise en œuvre d'une aide spécifique à la commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique, au soutien au transport inter-DFA (Départements Français d'Amérique) et à l'aide au conditionnement. La mesure B3 devrait aussi permettre aux professionnels d'élaborer un programme d'actions transversales contribuant ainsi à la structuration des filières.

2.3.5.2 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Martinique

En 2010, les conditions climatiques étaient peu favorables aux cultures maraichères : sècheresse, températures anormalement élevées en début de saison, cyclone accompagné de vents intenses.

Déjà en 2009, les évènements climatiques (des pluies diluviennes début mai, provoquant de fortes inondations et des glissements de terrain très importants, ainsi qu'un déficit pluviométrique sur les 7 derniers mois de l'année) avaient fortement perturbé la campagne de production.

La structuration de la filière reste stable : aucune nouvelle demande de pré-reconnaissance n'a été déposée en 2010. Ainsi, la Martinique compte 3 GPPR (l'Association Caraïbes Exotiques, la SCA Ananas Martinique et l'Association des Vergers et Jardins Tropicaux) et 3 OP reconnues (Caraïbes Melonniers, le GIE MHM et la SOCOPMA). Ces OP regroupent un nombre croissant de producteurs, avec 380 adhérents en 2010.

L'ensemble des acteurs des filières végétales de diversification ont mis en place une interprofession (IMAFLHOR) avec pour objectif de repositionner la production locale afin qu'elle ne soit plus considérée par la grande distribution comme un complément aux importations de fruits et de légumes. 2010 a été la première année de fonctionnement de cette structure interprofessionnelle.

Tableau 72 – Mesure Productions végétales de diversification en Martinique, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	**2 075 569**	**3 091 354**	**2 057 958**	**1 921 693**	**2 032 042**	5,7%	-34,3%
Fruits et légumes	***1 910 271***	***2 878 622***	***1 930 879***	***1 752 332***	***1 827 078***	***4,3%***	***-36,5%***
OP ou GPPR	1 871 072	2 740 860	1 892 301	1 752 332	1 827 078	4,3%	-33,3%
Producteurs individuels	39 199	137 762	38 578	0	0	/	/
Fleurs et plantes	***165 298***	***212 732***	***127 079***	***169 361***	***204 963***	***21,0%***	***-3,7%***
Aide à la transformation	**342 920**	**609 136**	**571 057**	**498 166**	**629 418**	26,3%	3,3%
OP ou GPPR	126 747	475 864	561 469	492 092	621 868	26,4%	30,7%
Producteurs individuels	216 173	133 272	9 588	6 074	7 550	24,3%	-94,3%
Aide à la commercialisation hors région de production	**435 103**	**397 405**	**400 755**	**413 076**	**375 219**	-9,2%	-5,6%
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	***408 825***	***364 447***	***382 841***	***384 893***	***350 994***	***-8,8%***	***-3,7%***
OP ou GPPR	377 035	294 498	289 974	322 527	283 078	-12,2%	-3,9%
Producteurs individuels	31 790	69 949	92 867	62 366	67 916	8,9%	-2,9%
Produits transformés	***26 278***	***32 958***	***17 914***	***28 183***	***24 225***	***-14,0%***	***-26,5%***
Actions d'accompagnement	**265 194**	**304 969**	**555 893**	**565 363**	**478 619**	-15,3%	56,9%
Aide à la collecte	100 721	80 306	133 795	120 074	117 937	-1,8%	46,9%
Aide au transport	21 749	24 576	102 162	121 600	138 100	13,6%	461,9%
Soutien à la consommation par les collectivités	142 724	7 996	153 340	200 503	160 036	-20,2%	1901,5%
Mise en place de politiques de qualité	0	192 092	166 596	123 186	62 546	-49,2%	-67,4%
TOTAL des aides payées	**3 118 786**	**4 402 864**	**3 585 663**	**3 398 299**	**3 515 298**	**3,4%**	**-20,2%**

Source : ODEADOM

Tableau 73 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Martinique, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales							
Tonnages contractualisés	18 087	29 609	23 412	30 321	26 853	-11,4%	-9,3%
Tonnages aidés	9 068	12 830	8 785	7 449	7 689	3,2%	-40,1%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	18	23	17	8	12	4	-11
Aide à la transformation							
Tonnages contractualisés	5 598	2 766	3 115	2 162	2 296	6,2%	-17,0%
Tonnages aidés	1 041	1 499	1 383	1 120	1 391	24,2%	-7,2%
Nombre de bénéficiaires	5	4	4	3	4	1	Stable
Aide à la commercialisation hors région de production							
Tonnages contractualisés	4 888	3 282	4 083	4 297	3 809	-11,4%	16,1%
Tonnages aidés	1 689	1 364	1 627	1 422	1 377	-3,1%	1,0%
Nombre de bénéficiaires	6	6	7	6	7	1	1
Actions d'accompagnement des filières							
Montant des aides versées (€)	265 194 €	304 969 €	555 893 €	565 363 €	478 619 €	-15,3%	56,9%
Structuration de la filière							
Nombre d'OP / GPPR	4	4	5	6	6	Stable	2
Nombre d'adhérents OP / GPPR	300	286	298	320	380	18,8%	32,9%

Source : ODEADOM

En 2010, les aides versées sont au global en progression de 3,4% par rapport à l'année précédente et en baisse de 20,2% sur une période de 3 ans.

Aide à la commercialisation des productions locales

Les tonnages aidés et les aides perçues sont en légère hausse par rapport à 2009 (respectivement +3,2% et +5,7%) malgré les aléas climatiques de 2010.

Aide à la transformation

Les aides versées sont en hausse en 2010 : +26,% sur 1 an et +3,3% sur 3 ans, marquant ainsi une relance du secteur.

Aide à la commercialisation hors région de production

Les aides à la commercialisation hors région de production sont en baisse de 9,2%, avec une baisse plus marquée pour les produits transformés (-14%). Par contre on constate une stabilité des volumes aidés sur la période 2007 à 2010.

Actions d'accompagnement des filières

Les montants payés sont en baisse de 15,3%. Cette baisse est liée principalement la diminution de l'aide à la mise en place de politiques de qualité (-49,2%), due à la dégressivité de l'aide et à la baisse du soutien à la consommations par les collectivités (-20,2%) les professionnels rencontrant des difficultés à répondre aux marchés publics.

L'aide au transport est en progression de 13,6%.

Perspectives 2011

Les professionnels poursuivent le programme global de relance dont l'objectif est d'atteindre en 2013 un potentiel de production de 87 000 tonnes, pour une surface en production stabilisée à 1 000 ha.

2011 sera l'année de la mise en place de la mesure structuration des filières végétales ainsi que des nouvelles mesures adoptées dans le modificatif 2011 visant à renforcer l'organisation de la production et regroupement de l'offre.

2.3.5.3 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guyane

Structuration des filières : la Guyane compte 2 structures agréées.

- L'association PFFLG (Producteurs de fleurs, de fruits et de légumes de Guyane) créée en 2007, répond à un besoin technique et commercial de la filière fruits et légumes de Javouhey. Elle regroupe 47 exploitants de la commune de Mana.
- Le GDA (Groupement de Développement Agricole) de Mana a été créé en 1993. Après une période d'activité soutenue entre 1993 et 2005, avec des actions dans le domaine de la professionnalisation et de l'accompagnement technique, le GDA a vu son activité décroître jusqu'à fin 2006. En 2007 et 2008 la priorité du GDA a été la création d'une structure de commercialisation par une partie des adhérents (une douzaine sur 23 adhérents) afin de trouver de nouveaux débouchés commerciaux.

La Coopérative Saveurs d'Amazonie créée en 2005, a pour vocation principale la mise sur le marché de fruits et légumes frais. Elle est en cours de restructuration.

Tableau 74 – Mesure Productions végétales de diversification en Guyane, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	**2010**	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	**16 892**	**15 101**	**1 589**	**0**	**0**	**/**	**/**
Aide à la transformation	**0**	**0**	**4 018**	**5 888**	**5 674**	**-3,6%**	**/**
Structures agréées	0	0	1 538	1 838	1 387	-24,6%	/
Producteurs individuels	0	0	2 480	4 049	4 287	5,9%	/
Aide à la commercialisation hors région de production	**167 300**	**171 495**	**186 470**	**107 042**	**5 955**	**-94,4%**	**-96,5%**
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Riz	167 300	171 495	186 470	105 589	0	-100,0%	-100,0%
Produits transformés	0	0	0	1 454	5 955	309,6%	/
Actions d'accompagnement des filières	0	0	0	0	0	/	/
TOTAL des aides payées	**184 192**	**186 596**	**192 076**	**112 930**	**11 628 €**	**-89,7%**	**-93,8%**

Source : ODEADOM

Tableau 75 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guyane, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales							
Tonnages contractualisés	330	330	240	0	35	/	-89,4%
Tonnages aidés	61	81	13	0	0	/	/
Nb de demandeurs (structures agréées)	2	2	6	0	0	/	-2
Aide à la transformation							
Tonnages contractualisés	0	0	51	117	130	11,2%	/
Tonnages aidés	0	0	12	18	24	31,8%	/
Nombre de bénéficiaires	0	0	3	1	1	Stable	1
Aide à la commercialisation hors région de production							
Tonnages contractualisés	4 000	7 500	4 000	4 010	4 011	0,0%	-46,5%
Tonnages aidés	4 000	4 000	2 770	2 423	8	-99,7%	-99,8%
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	3	2	-1	1
Structuration de la filière							
Nombre de structures agréées	1	1	1	3	2	-1	1
Nombre d'adhérents à une structure agréée	14	14	12	12	84	x 7	x 6

Source : ODEADOM

En 2010, les aides versées à la Guyane ne représentent qu'un dixième des aides versées en 2009.

Cette situation est liée d'une part au déficit de structuration de la filière fruits et légumes, qui ne peut en conséquence accéder aux dispositifs POSEI France et, par ailleurs, à l'interruption de commercialisation hors région de production du riz pour l'année 2010. Aucune demande d'aide n'a été sollicitée du fait de la restructuration de cette filière suite à l'annonce initiale du retrait du principal producteur SOS CUETARA. Celui-ci, devenu le groupe DEOLEO à l'issue d'une restructuration, va reprendre la culture du riz avec une production prévue à partir de 2012.

Aide à la commercialisation des productions locales

En 2010, comme en 2009, aucune aide à la commercialisation sur le marché local n'a été versée en l'absence de demande de la part des professionnels guyanais. L'activité des structures agréées a démarré en 2011 : au cours du 2ème semestre 2011, des contrats de commercialisation ont été conclus, mais les tonnages restent encore très faibles.

Aide à la transformation

Cette aide a été sollicitée pour la 1ère fois en 2008. Elle accuse une légère baisse en 2010, avec des montants versés en recul de 3,6% par rapport à 2009.

Aide à la commercialisation hors région de production

En 2010, les aides versées pour la commercialisation hors région de production de produits transformés sont en chute par rapport à l'année précédente, la filière riz étant le principal bénéficiaire de cette mesure. Ces aides ne représentent plus que 5,5% des aides versées en 2009.

Perspectives 2011

L'amélioration de l'activité des structures agréées devrait permettre à la Guyane de bénéficier à nouveau de l'aide à la commercialisation des productions locales en 2011.

Les professionnels souhaitent conquérir de nouveaux marchés, notamment ceux des collectivités publiques et assurer à l'avenir un approvisionnement régulier et de qualité auprès des cantines et autres organismes de restauration collective.

La commercialisation hors région de production devrait poursuivre sa diversification avec l'expédition de produits transformés.

Pour la production rizicole, le groupe exploitant, SOS CUETARA est devenu le groupe DEOLEO à l'issue d'une réorganisation et la production de riz ne reprendra en Guyane qu'en 2012, aucune aide à la commercialisation ne devant être sollicitée à ce titre pour la campagne 2011.

2.3.5.4 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Réunion

La valeur de la production agricole de la filière végétale hors canne à sucre à la Réunion est de 135 M€ en 2010, marquant encore une progression par rapport à l'année précédente (118 M€).

Les surfaces consacrées aux fruits et légumes sont évaluées à moins de 5 000 hectares pour une production moyenne annuelle de 84 850 t. Cette production couvre 67% de la consommation réunionnaise.

Le secteur organisé de la Réunion compte 450 producteurs cultivant une surface de 510 ha et produisant 16 300 t fruits et légumes, fleurs et plantes à parfum ou aromatiques qui représente un chiffre d'affaires de 17 M€ annuel. 20% de la production locale passe par une organisation de producteurs.

Structuration de la filière :

Une nouvelle structure, l'Association les Vergers de l'Ouest (9 adhérents), a obtenu la pré-reconnaissance en 2010. Elle est spécialisée dans la production de mangue et d'autres fruits (ananas, grenadille), destinée à la commercialisation en frais et à la transformation.

La SCA Terre Bourbon a déposé son dossier mais n'a pas encore obtenue la reconnaissance.

La filière compte 3 OP reconnues (SCA Vivéa, SICA Terre Réunionnaise et Association Anafruit) et 5 GPPR (SCA Fruits de la Réunion, Association des producteurs réunionnais de fruits et légumes destinés à la transformation (APRFLDT), SCA Ananas Réunion, SCA Vergers de la Réunion et Association les Vergers de l'Ouest). Depuis 2009, ces OP sont regroupées au sein de l'AROP-FL, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes.

Tableau 76 – Mesure Productions végétales de diversification à la Réunion, évolution des montants payés de 2006 à 2010 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	**2 117 275**	**2 850 477**	**2 970 272**	**3 188 621**	**3 425 989**	**7,4%**	**20,2%**
Fruits et légumes	***2 058 460***	***2 727 825***	***2 895 755***	***3 142 683***	***3 200 683***	***1,8%***	***17,3%***
OP ou GPPR	1 784 573	2 524 731	2 831 912	3 142 683	3 200 683	1,8%	26,8%
Producteurs individuels	273 887	203 094	63 844	0	0	/	-100,0%
Fleurs et plantes	***58 816***	***122 652***	***74 517***	***45 938***	***225 305***	***390,5%***	***83,7%***
Aide à la transformation	**114 596**	**329 876**	**514 085**	**459 931**	**562 055**	22,2%	70,4%
OP ou GPPR	980	169 554	378 252	449 355	529 988	17,9%	212,6%
Producteurs individuels	113 616	160 323	135 833	10 576	32 067	203,2%	-80,0%
Aide à la commerc. Hors RP	**715 842**	**749 342**	**797 864**	**743 957**	**785 579**	**5,6%**	**4,8%**
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	***665 173***	***661 323***	***750 447***	***662 711***	***749 056***	***13,0%***	***13,3%***
OP ou GPPR	484 641	480 830	569 092	659 047	657 340	-0,3%	36,7%
Producteurs individuels	180 532	180 493	181 355	3 664	91 716	2403,2%	-49,2%
Produits transformés	***50 670***	***88 019***	***47 417***	***81 246***	***36 523***	***-55,0%***	***-58,5%***
Actions d'accompagnement	**199 175**	**478 425**	**624 136**	**843 186**	**652 513**	**-22,6%**	**36,4%**
Aide à la collecte	104 942	143 417	185 418	193 879	207 528	7,0%	44,7%
Aide au transport	89 975	143 422	157 629	160 941	202 000	25,5%	40,8%
Soutien à la consommation par les collectivités	0	4 735	7 500	8 964	8 850	-1,3%	86,9%
Mise en place de politiques de qualité	4 257	178 120	269 976	470 334	227 789	-51,6%	27,9%
Production de semences	0	8 730	3 614	9 068	6 345	-30,0%	-27,3%
Plantes à parfum et aromatiques	**531 663**	**488 506**	**500 279**	**422 299**	**374 973**	**-11,2%**	**-23,2%**
Production de vanille verte	131 987	88 994	52 364	60 522	55 947	-7,6%	-37,1%
Maintien des surfaces plantées vanille	77 850	59 375	60 335	15 053	58 920	291,4%	-0,8%
Aides plantes à parfum	321 826	340 138	387 580	346 725	260 105	-25,0%	-23,5%
Production d'HE et d'hydrolats	*110 201*	*129 778*	*125 872*	*137 620*	*126 648*	*-8,0%*	*-2,4%*
Culture de Géranium et de Vétiver	*211 625*	*210 360*	*261 708*	*209 105*	*133 457*	*-36,2%*	*-36,6%*
TOTAL des aides payées	**3 678 551**	**4 896 626**	**5 406 636**	**5 657 994**	**5 801 107**	**2,5%**	**18,5%**

Source : ODEADOM

Tableau 77 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification à la Réunion, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales							
Tonnages contractualisés	17 919	23 444	30 133	28 065	28 591	1,9%	22,0%
Tonnages aidés	9 354	11 809	12 631	12 499	13 553	8,4%	14,8%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	23	19	10	5	8	3	-11
Aide à la transformation							
Tonnages contractualisés	1 166	2 490	4 094	4 134	4 642	12,3%	86,4%
Tonnages aidés	407	948	1 648	1 287	1 650	28,2%	74,0%
Nombre de bénéficiaires	2	4	4	6	6	Stable	2
Aide à la commercialisation hors région de production							
Tonnages contractualisés	5 252	6 948	8 064	7 797	6 515	-16,4%	-6,2%
Tonnages aidés	1 739	1 717	1 792	1 676	1 723	2,8%	0,4%
Nombre de bénéficiaires	16	22	19	13	13	Stable	-9
Actions d'accompagnement des filières							
Montant des aides versées (€)	199 175 €	478 425 €	624 136 €	834 118 €	652 513 €	-22,6%	36,4%
Structuration de la filière							
Nombre d'OP / GPPR	1	4	5	7	8	1	4
Nombre d'adhérents à une OP ou GPPR	ND	290	ND	471	470	Stable	62,1%
Plantes à parfum et aromatiques							
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	17 598	11 866	6 982	6 052	5 774	-4,6%	-51,3%
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	156	119	121	30	118	293,3%	-0,8%
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 023	2 163	2 098	2 368	2 111	-10,9%	-2,4%
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	71	69	97	87	70	-19,5%	1,4%
Nombre de structures bénéficiaires	4	3	3	4	9	5	6

Source : ODEADOM

En 2010, les aides POSEI versées aux filières de diversification végétale à la Réunion sont au global en progression de 2,5% par rapport à 2009.

Fruits et légumes, plantes et fleurs

Aide à la commercialisation des productions locales

Les aides sont en progression en 2010 de 7,4% et les tonnages aidées de 8,4%, par rapport à l'année précédente.

Aide à la transformation

Le montant versé au titre de l'aide à la transformation est en augmentation de 22,2% en 2010 par rapport à 2009 et de 70% sur une période de 3 ans.

Aide à la commercialisation hors région de production

En 2010, les aides pour la commercialisation hors région de production de fruits et légumes progressent de 13%, tandis que la commercialisation de produits transformés est en baisse de -55%.

Actions d'accompagnement des filières

La dégressivité de l'aide pour la mise en place de politiques de qualité et la fin des programmes de qualification des exploitations entraîne une baisse de 50 % du montant des aides payées. Ces programmes concernent essentiellement les producteurs qui s'engageaient dans une démarche de qualification « agriculture raisonnée » encouragés par les organisations de producteurs, l'objectif étant de valoriser la production qualifiée sur le marché local.

En 2010, si les aides à la collecte et au transport progressent respectivement de 7% et 25%, le soutien à la consommation des productions locales par les collectivités diminue légèrement (-1,3% par rapport à 2009).

L'aide à la production de semences, après une nette augmentation en 2009, baisse de 30% en 2010.

Actions en faveur des plantes aromatiques et médicinales

Plantes aromatiques : vanille

Aide pour la production de vanille verte

Les aides pour la production de vanille continuent de régresser : la production de vanille aidée a diminué de -7,6% en 2010 par rapport à 2009 et de -37,1% en 3 ans. La labellisation IGP (Indication Géographique Protégée) de la vanille réunionnaise est portée par l'association A2VR. PROVANILLE, coopérative de producteurs, a obtenu en 2010 son agrément en tant que transformateur, suite au retrait d'un acteur économique de la filière. Cette aide bénéficie donc à présent à la PROVANILLE ainsi qu'à la Vanilleraie, permettant ainsi le maintien de cette production fortement concurrencée.

Aide au maintien des surfaces plantées à la Réunion

Les montants versés au titre de cette aide et les surfaces aidées retrouvent leur niveau de 2007.

Plantes à parfum

Aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats

Cette aide accuse une baisse de 8% en 2010. La filière n'a pas encore retrouvé le niveau de production antérieur aux évènements climatiques de 2009 (tempête Jade et cyclone tropical Gaël). En 2010, cette culture a été affectée à nouveau par une forte sécheresse d'octobre 2010 jusqu'à la fin de la campagne. Le dispositif de circonstances exceptionnelles a été activé suite à la parution d'un arrêté préfectoral déclarant sinistré certaines zones de production. Les producteurs localisés sur ces zones ont pu bénéficier de ce dispositif sur la base des quantités éligibles de la campagne 2008.

Aide à la culture de géranium et de vétiver

Les montants versés au titre de l'aide à la culture de géranium et de vétiver sont en baisse de 36% en 2010, à la fois par rapport à 2009 et à 2007. Cette diminution est liée à la dégressivité du taux d'aide fixé à 2400 €/ha en 2009, il est de 1920 €/ha en 2010. Les surfaces bénéficiant de l'aide restent sensiblement égales.

Perspectives 2011

De nouvelles aides à la structuration devraient permettre d'inciter la filière fruits et légumes à la création d'une structure interprofessionnelle autour notamment de l'AROP FL (Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes). Cette association porte le programme « OSER FL » dont les objectifs à terme sont d'atteindre au sein des organisations économiques une production de 45 000 t de fruits et légumes pour une surface en production de 1 500 ha.

S'agissant des plantes aromatiques, la mise en œuvre à partir de 2011 une aide destinée à la fabrication de produits à partir de vanille devrait ouvrir de nouveaux débouchés et conforter les circuits de commercialisation très fragilisés.

Enfin, afin de relancer la production de géranium, le nouveau dispositif de l'aide à la surface, dont les effets seront mesurables après plusieurs campagnes de production, devraient conduire les producteurs vers une plus grande professionnalisation des systèmes d'exploitation.

2.3.5.5 Aides en faveur de la filière fruits tropicaux de la Réunion à l'exportation

Les 2 aides à la commercialisation des fruits tropicaux de la Réunion qui ont été introduites en 2009 dans le programme POSEI France au titre des aides nationales, « Aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale » et « Aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale », sont versées par les collectivités locales.

Tableau 78 – Aides à la commercialisation des fruits tropicaux à la Réunion, montants payés, tonnages aidés, nombre de bénéficiaires en 2010

Montants en € et quantités en tonnes	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)
Aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'UE continentale	312 340 €	352 105 €	12,7%
Nombre de bénéficiaires	4	4	Stable
Volumes concernés	1 735 t	1 806 t	4,1%
Aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'UE continentale	542 250 €	600 000 € *	10,7%*
Nombre de bénéficiaires	4	ND	/
Volumes concernés	2 012 t	ND	/

Source : DAAF de la Réunion
** : Montant prévisionnel au 30/09/2010*

Entre 2009 et 2010, les montants versés au titre de ces deux aides sont en nette progression :
+ 12,7% pour l'aide au conditionnement et + 10,7% pour l'aide au transport des fruits tropicaux.

2.3.6 Conclusion pour la mesure Productions végétales de diversification

En 2010, l'allocation budgétaire de la mesure Diversification des productions végétales a été utilisée à près de 97%. Le montant total des aides payées est stable, mais reste encore en-deçà des objectifs à atteindre.

On observe cependant une progression significative et constante des quantités aidées à destination du marché local et de la transformation. Le nombre d'OP ou de GPPR a atteint un seuil satisfaisant dans chacun des départements, à l'exception de la Guyane. Leurs rôles et leurs dimensions doivent cependant être confortés pour devenir des acteurs économiques forts de l'approvisionnement du marché local en frais ou en produits transformés.

La campagne de production 2010 a été affectée par des perturbations climatiques. Néanmoins, le dispositif de circonstances exceptionnelles a été activé à la Guadeloupe sur les productions de fruits et légumes et à la Réunion au profit de la filière géranium.

3 projets interprofessionnels ont démarré en 2010 avec des programmes d'actions visant à soutenir le développement des filières organisées. Cette dynamique devrait bénéficier dès 2011 du soutien du POSEI France à travers l'aide à la structuration des filières de diversification végétales.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement on constate que :

- Les mesures d'aide à la qualité ont fortement contribué à l'engagement des producteurs dans des démarches de qualification ou de labellisation. En 2010, on observe cependant un fléchissement lié en partie à la dégressivité des aides ainsi qu'à l'aboutissement de programmes de qualification engagés depuis 4 ans.
- Les aides au soutien à la consommation locale sont de plus en plus sollicitées par les OP ou GPPR. Cela montre que ces structures répondent de mieux en mieux aux obligations qu'impose ce type de marché notamment en terme de regroupement de l'offre et de la maitrise de l'approvisionnement.
- Les aides à la commercialisation hors région enregistrent une baisse conséquente, liée à l'effondrement de la filière melon des Antilles. Celui-ci résulte de facteurs à la fois conjoncturels et structurels :
    - En 2008, la filière melon a subi une pression concurrentielle croissante sur le marché métropolitain de contre-saison ;
    - 2009 a été marquée par de fortes tensions socio-économiques affectant les conditions de commercialisation durant le 1er semestre ;
    - 2010 a été affectée par une succession de calamités ou événements climatiques : cendres de l'éruption du volcan de Montserrat (février), sécheresse, pluies exceptionnelles (juin), cyclones Earl et Tomas (août- octobre), tempête Otto (octobre).

  Cependant, les producteurs, outre l'amélioration des techniques culturales optimisant ainsi les coûts de productions, se sont diversifiés vers des productions destinées au marché local ce qui devrait leur permettre de conserver un marché de niche sur l'Union européenne.

Les modifications apportées au programme POSEI France à partir de 2011 devraient permettre de :

- Conforter l'approvisionnement du marché local (revalorisation de l'aide à la commercialisation locale et de l'aide au conditionnement) ;
- Développer la filière de l'agriculture biologique ;
- Faciliter les échanges entre DFA grâce à l'aide spécifique au transport ;
- Soutenir l'organisation économique de ces filières (mesure B3, structuration de la filière Diversification des productions végétales).

2.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

2.4.1 Description de la mesure

La filière Canne-Sucre-Rhum constitue un des piliers de l'économie agricole des départements d'outre-mer :

- La canne à sucre est cultivée dans les quatre DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) et les surfaces cultivées représentent environ 30% de la Surface Agricole Utilisée totale.
- la filière Canne-Sucre-Rhum, selon une estimation des professionnels, représente en 2010 près de 20 000 emplois directs et indirects dans l'ensemble des départements d'outre-mer.

Cette filière contribue de manière essentielle à la qualité de l'environnement, au maintien de l'emploi et constitue un support de pluriactivité et de diversification vers d'autres productions agricoles pour de nombreuses exploitations.

La mesure Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI France se décline en trois actions ciblant les principaux secteurs de la filière :

- Soutien à l'industrie sucrière : aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre ;
- Soutien aux planteurs de canne à sucre : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- Soutien aux distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

2.4.2 Rappel des objectifs

La mesure du programme POSEI France en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum contribue aux objectifs opérationnels suivants :

- Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence ;
- Création de valeur ajoutée locale par la transformation fermière, artisanale ou industrielle des productions ;
- Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs spécifiques à chacune des actions de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont les suivants :

- **Action 1 - Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM Sucre** : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en

matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de la réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits.

– **Action 2 - Aide au transport de la canne entre les bords de champs et la balance de pesée la plus proche** : compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes, des champs vers les balances de pesée (sites industriels ou centres de transfert), que génère la difficulté d'accès à un grand nombre de parcelles de culture de canne à sucre des DOM, du fait de l'éloignement parcellaire et de la mauvaise qualité des chemins de desserte.

  Le soutien au transport de la canne est transversal. Cette aide aux producteurs de canne s'applique à tous les volumes de canne saine, loyale et marchande, transportée et quelle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique et fourrage notamment).

– **Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole** : maintenir la valorisation de la canne à sucre par la production de rhum agricole.

2.4.3 Bilan général de la mesure Canne-Sucre-Rhum

2.4.3.1 Exécution financière

Figure 8 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2010, tous DOM

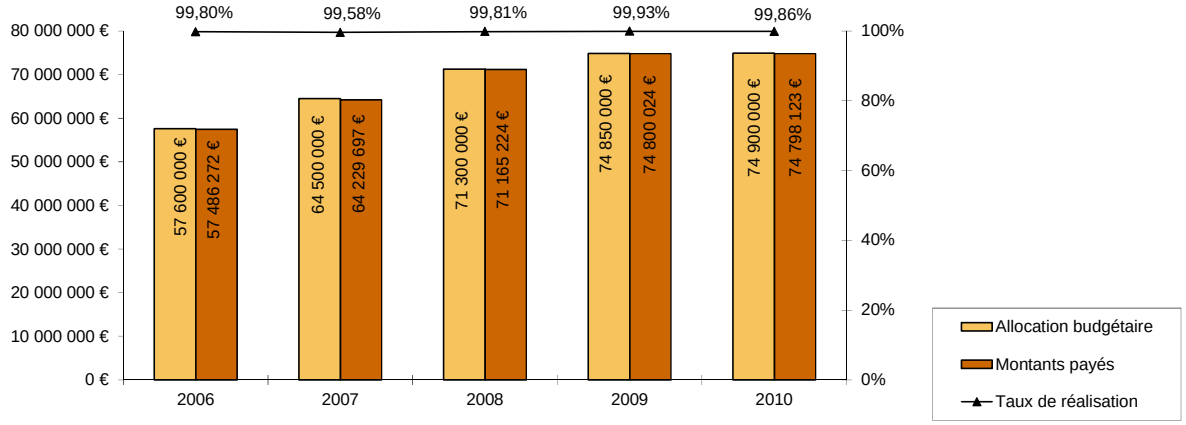

Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum a progressé de 30% sur la période 2006-2009 et représente en 2010 un montant de 74 900 000 euros, conformément au programme POSEI France.

L'accroissement de l'allocation budgétaire totale est principalement dû à la progression des montants alloués à l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM, qui représente 79% des montants prévisionnels alloués pour 2010.

Cette évolution vise à compenser la baisse du prix de vente du sucre, conséquence de la réforme de l'OCM sucre. En outre, en favorisant la modernisation de l'industrie sucrière, cette aide contribue, en plus du maintien du prix de la canne payé aux producteurs, au maintien de la culture de la canne.

Tableau 79 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2010, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Allocation budgétaire	57 600 000	64 500 000	71 300 000	74 850 000	74 900 000	0,07%	30,0%
Montant demandé	57 491 892	64 319 945	71 193 001	74 821 192	74 850 338	0,04%	30,2%
Montant payé	57 486 272	64 229 697	71 165 224	74 800 024	74 798 123	-0,003%	30,1%
Réalisation (%)	99,80%	99,58%	99,81%	99,93%	99,86%	-0,07	0,06

Source : ODEADOM

Depuis 2006, le taux de réalisation financière de la mesure a toujours été supérieur à 99,5% et il atteint 99,86% pour l'année 2010.

Tableau 80 – Réalisation (montants payés) par action et par DOM, années 2006 à 2010

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (1)							
Guadeloupe	9 918 000	11 547 000	13 264 000	13 971 000	13 971 000	0%	40,9%
Martinique	486 000	526 350	727 000	1 066 000	1 066 000	0%	119,3%
Réunion	31 496 000	36 648 000	41 609 000	44 163 000	44 163 000	0%	40,2%
Total	**41 900 000**	**48 721 350**	**55 600 000**	**59 200 000**	**59 200 000**	**0%**	**41,3%**
Aide au transport de la canne							
Guadeloupe	2 473 691	2 465 474	2 445 608	2 427 488	2 460 036	1,3%	-0,6%
Martinique	524 508	524 161	524 922	523 831	523 984	0%	-0,1%
Guyane	18 484	1 071	3 581	10 881	6 826	-37,3%	-63,1%
Réunion	6 941 837	6 940 262	6 930 762	6 937 850	6 956 867	0,3%	0,2%
Total	**9 958 520**	**9 930 968**	**9 904 873**	**9 900 049**	**9 947 713**	**0,5%**	**-0,1%**
Aide à la transformation de canne en rhum agricole (2)							
Guadeloupe	1 444 596	1 444 950	1 469 800	1 457 383	1 416 340	-2,8%	-2,0%
Martinique	4 021 065	4 045 860	4 115 440	4 080 580	4 104 443	0,6%	2,1%
Guyane	162 091	86 569	75 111	162 012	129 626	-20,0%	-20,0%
Total	**5 627 752**	**5 577 379**	**5 660 351**	**5 699 975**	**5 650 410**	**-0,9%**	**0,4%**
Total pour la mesure Canne-Sucre-Rhum							
Guadeloupe	13 836 287	15 457 424	17 179 408	17 855 870	17 847 376	0,0%	29,0%
Martinique	5 031 573	5 096 371	5 367 362	5 670 411	5 694 427	0,4%	13,2%
Guyane	180 576	87 640	78 692	172 893	136 452	-21,1%	-24,4%
Réunion	38 437 837	43 588 262	48 539 762	51 100 850	51 119 867	0,0%	33,0%
Total	**57 486 272**	**64 229 697**	**71 165 224**	**74 800 024**	**74 798 123**	**0,0%**	**30,1%**

Source : ODEADOM
(1) : La Guyane ne produit pas de sucre et ne bénéficie donc pas de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM.
(2) : Le rhum agricole produit en petite quantité à la Réunion n'est pas éligible à l'aide à la transformation de canne en rhum agricole.

Au titre de la mesure Canne-Sucre-Rhum, du fait de l'importance respective de la filière dans chaque DOM, on peut noter qu'en termes de montants payés en 2010 :

- Deux DOM représentent 92,2% des aides versées : La Réunion qui bénéficie de 68,3% des dépenses totales, suivie par la Guadeloupe avec 23,9% du total.
- L'aide forfaitaire à l'adaptation de l'industrie sucrière des DOM représente 79,1% des aides versées.

Entre 2009 et 2010, hormis une baisse de 21,1% du montant des aides payées à la Guyane, qui atteignent 136 452 euros en 2010, du fait d'une production moindre de rhum agricole, l'ensemble des montants versés par aide et par DOM ne subit que des variations très minimes.

2.4.3.2 Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum

Tableau 81 – Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2010

Données	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Production de canne (t)							
Guadeloupe	763 081	785 364	689 894	700 409	735 171	5,0%	-3,7%
Martinique	165 097	223 027	208 322	223 293	202 228	-9,4%	22,5%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	5 626	-4,9%	-17,2%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	1 877 197	-1,6%	0,7%
Total	**2 799 303**	**2 586 979**	**2 673 671**	**2 837 245**	**2 820 222**	**-0,6%**	**0,7%**
Superficie plantée en canne (ha)							
Guadeloupe	14 300	14 500	14 079	13 970	14 025	0,4%	-1,9%
Martinique	3 808	3 950	4 150	3 703	3 891	5,1%	2,2%
Guyane	190	192	130	130	140	7,7%	-26,3%
Réunion	25 569	24 833	24 528	24 244	24 226	-0,1%	-5,3%
Total	**43 867**	**43 475**	**42 887**	**42 047**	**42 282**	**0,6%**	**-3,6%**
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)							
Guadeloupe	66 514	77 783	61 602	53 933	55 187	2,3%	-17,0%
Martinique	4 037	5 779	4 639	5 529	4 055	-26,7%	0,4%
Réunion	203 408	166 060	193 983	207 073	206 808	-0,1%	1,7%
Total	**273 958**	**249 622**	**260 224**	**266 535**	**266 050**	**-0,2%**	**-2,9%**
Production de rhum agricole (HAP)							
Guadeloupe	27 446	29 213	32 080	31 370	27 126	-13,5%	-1,2%
Martinique	62 613	79 352	74 537	70 592	67 989	-3,7%	8,6%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 018	-20,0%	-36,4%
Réunion	545	413	353	706	542	-23,2%	-0,6%
Total	**93 779**	**110 326**	**108 140**	**105 191**	**97 675**	**-7,1%**	**4,2%**

Sources : ODEADOM, DAAF
Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre. L'ensemble de la production de canne est destinée à l'unique distillerie agricole du département.

L'analyse des données de production pour la filière Canne-Sucre-Rhum, par-delà les variations annuelles, permet de dégager les tendances suivantes sur la période 2006 - 2010 :

- La production totale de canne est globalement stable, en dehors des variations inter-annuelles ;
- la superficie totale plantée en canne est en recul limité (-3,6%) par rapport à 2006, atteignant 42 282 hectares en 2010, et ce malgré la forte pression urbaine exercée sur les surfaces agricoles dans les Antilles et à La Réunion ;
- La production de sucre est globalement stabilisée depuis 2006 (-2,9%), hors les variations annuelles liées aux conditions climatiques ou à des évènements à caractère exceptionnel ;
- Enfin, la production de rhum agricole progresse de 4,2% par rapport à 2006, malgré un repli de 7,1% en 2010 par rapport à l'année précédente.

2.4.3.3 Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum

Tableau 82 – Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
SAU en canne (ha)	43 867	43 475	42 887	42 047	42 282	0,6%	-3,6%
SAU totale (ha)	143 164	142 104	142 677	142 061	136 499	-3,9%	-4,7%
Part de la canne dans la SAU totale (%)	30,6%	30,6%	30,1%	29,6%	31,0%	1,4	0,4
Industrie sucrière							
Volume de sucre produit (en tonnes équivalent sucre blanc)	273 958	249 622	260 224	266 535	266 050	-0,2%	-2,9%
Productivité (tonne équivalent sucre blanc/ha)	6,66	6,23	6,58	6,84	6,77	-1,0%	1,7%
Prix interprofessionnel de la canne de référence							
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%					Stable	Stable
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%					Stable	Stable
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%					Stable	Stable
Production de canne							
Volume de canne transportée aidé (t)	2 622 469	2 468 502	2 547 684	2 726 274	2 718 412	-0,3%	3,7%
Volume total de canne livrée (t)	2 799 303	2 586 979	2 673 671	2 837 245	2 820 222	-0,6%	0,7%
Distilleries agricoles							
Volumes de rhum agricole produits (HAP) (*)	93 779	110 326	108 140	105 191	97 675	-7,1%	4,2%
Part du rhum agricole dans le volume total de rhum produit (HAP)	41,2%	39,2%	38,4%	38,3%	39,3%	1,0	-1,9

Source : ODEADOM, DAAF
(*) Volumes de production des DOM incluant une production marginale pour la Réunion.

Les indicateurs du programme POSEI France sont caractérisés, sur la période 2006 - 2010, par une relative stabilité :

- Les surfaces cultivées en canne, en léger recul depuis 2006 (-3,6%), représentent 31% de la SAU totale en 2010 ;
- La productivité en sucre, qui varie par campagne en fonction des conditions climatiques, atteint 6,77 tonnes par hectare en 2010, un des plus hauts niveaux observés depuis 2006 ;
- Les prix interprofessionnels de la canne de référence pour l'industrie sucrière sont maintenus depuis 2006, conformément aux dispositions du programme POSEI France ;
- Le volume de cannes livrées, avec 2,82 millions de tonnes en 2010, ne varie que faiblement par rapport aux volumes enregistrés en 2006 (+0,7%) et 2009 (-0,6%) ;
- Les volumes de canne transportée aidés sont en légère croissance depuis 2006 (+3,7%), malgré la baisse minime (-0,3%) observée en 2010 par rapport à l'année précédente ;
- La production de rhum agricole progresse de 4,2% en quatre ans, malgré l'érosion observée depuis 2007 et qui s'est accentuée en 2010 par rapport à 2009 (-7,1%) ;
- La part représentée par le rhum agricole dans le volume total de rhum produit, qui atteint 39,3% en 2010, est globalement stable depuis 2006.

2.4.4 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum par action

2.4.4.1 Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre

Tableau 83 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Production de canne destinée aux sucreries (t)							
Guadeloupe	706 411	732 481	622 207	634 321	677 432	6,8%	-4,1%
Martinique	59 620	84 490	75 497	89 476	70 288	-21,4%	17,9%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	1 877 197	-1,6%	0,7%
Total	**2 630 362**	**2 392 484**	**2 470 115**	**2 631 427**	**2 624 917**	**-0,2%**	**-0,2%**
Nombre de sociétés bénéficiaires							
Guadeloupe	2	2	2	2	2	0,0%	0,0%
Martinique	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Réunion	2	2	2	2	2	0,0%	0,0%
Total	**5**	**5**	**5**	**5**	**5**	**0,0%**	**0,0%**
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)							
Guadeloupe	66 514	77 783	61 602	53 933	55 187	2,3%	-17,0%
Martinique	4 037	5 779	4 639	5 529	4 055	-26,7%	0,4%
Réunion	203 408	166 060	193 983	207 073	206 808	-0,1%	1,7%
Total	**273 958**	**249 621**	**260 224**	**266 535**	**266 050**	**-0,2%**	**-2,9%**
Productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (tonnes équivalent sucre blanc/ha)							
Guadeloupe	5,02	5,75	4,85	4,26	4,27	0,2%	-14,9%
Martinique	2,94	3,86	3,08	3,73	3,00	-19,6%	2,0%
Réunion	7,96	6,69	7,91	8,54	8,54	0,0%	7,3%
Total	**6,66**	**6,23**	**6,58**	**6,84**	**6,77**	**-1,0%**	**1,7%**
Prix interprofessionnel de la canne de référence							
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%					Stable	Stable
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%					Stable	Stable
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%					Stable	Stable
Montant des aides versées (€)							
Guadeloupe	9 918 000	11 547 000	13 264 000	13 971 000	13 971 000	0%	40,9%
Martinique	486 000	526 350	727 000	1 066 000	1 066 000	0%	119,3%
Réunion	31 496 000	36 648 000	41 609 000	44 163 000	44 163 000	0%	40,2%
Total	**41 900 000**	**48 721 350**	**55 600 000**	**59 200 000**	**59 200 000**	**0%**	**41,3%**

Sources : ODEADOM, DAAF
Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre. L'ensemble de la production de canne est destinée à l'unique distillerie agricole du département.

La production totale de cannes destinée aux sucreries atteint 2 624 917 tonnes pour l'année 2010, volume quasi identique à l'année précédente (-0,2%).

a production de sucre totale des DOM, qui atteint 266 050 tonnes en 2010 est, de manière similaire, quasi identique à la production de l'année précédente (-0,2%) et confirme le rétablissement de la production sucrière suite aux baisses observées en 2007 et 2008. Entre 2006 et 2010, la production de sucre est au global stabilisée autour d'un tonnage moyen annuel de 265 000 tonnes pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

En **Guadeloupe**, la production est assurée par les 2 usines sucrières de Gardel au Moule et de Grand-Bourg à Marie-Galante. La récolte de la canne à sucre se déroule entre les mois de février et juin.

La campagne 2010 a débuté par la récolte des cannes restées sur pied en 2009, qui présentent une plus faible richesse et une forte teneur en fibres, ralentissant de ce fait le traitement des unités de production de sucre.

En 2010, le volume de sucre produit est en progression de 2,3% par rapport à 2009. Ceci est lié à l'augmentation de 2,1% des surfaces de canne dont la production est destinée aux sucreries et une progression de 0,2% de la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre, qui atteint 4,27 tonnes équivalent sucre blanc par hectare.

En **Martinique**, une seule usine sucrière est en activité, l'usine du Galion à La Trinité. La récolte de la canne à sucre a lieu entre les mois de février et juin.

Du fait d'une sécheresse précoce importante enregistrée durant les mois d'août à octobre 2009, le démarrage de la campagne 2010, s'il a permis une bonne expression du potentiel qualitatif des cannes, s'est également traduit par une réduction significative des quantités de cannes récoltées. De plus, les pluies observées en milieu de campagne ont causé une diminution du rendement et de la richesse des cannes coupées lors de la deuxième partie de la campagne 2010.

Après une forte reprise en 2009, la production de sucre est ainsi en fort recul en 2010 (-26,7%), avec une baisse marquée des livraisons de canne aux sucreries (-21,4%) et de la productivité moyenne des surfaces de canne à sucre (-19,6% en tonnes équivalent sucre blanc). Du fait des conditions climatiques enregistrées lors de la campagne 2010, les cannes coupées ont été relativement plus fibreuses et moins riches en sucre.

En **Guyane**, la canne à sucre est exclusivement destinée à la production de rhum agricole. Il n'y a pas d'unité de production sucrière implantée localement.

À **La Réunion**, les 2 usines de Bois Rouge et du Gol, couplées à des centrales électriques thermiques bagasse-charbon, assurent la production sucrière. La récolte de la canne à sucre a lieu entre les mois de juillet et décembre.

La campagne 2010 a été marquée par des conditions climatiques particulièrement irrégulières, qui ont eu un impact sur la qualité des cannes coupées.

La quasi-totalité des cannes est destinée aux sucreries et le tonnage de cannes broyées lors de la campagne 2010 (1 877 197 tonnes) est en léger recul de 1,6% par rapport à 2009, du fait essentiellement d'une baisse du rendement moyen des surfaces de canne (-1,5%), la surface plantée en canne ne diminuant que de 0,1%.

Par ailleurs, la productivité moyenne des surfaces de canne à sucre est strictement inchangée entre 2009 et 2010, à un niveau élevé de 8,54 tonnes équivalent sucre blanc par hectare.

Dans ce contexte, la production de sucre en 2010 atteint 206 808 tonnes, en très faible baisse de 0,1% par rapport à 2009. Au cours de ces deux dernières campagnes, la production de sucre est revenue au niveau de 2006, après les deux campagnes de tonnage limité de 2007 et 2008, pénalisées par de mauvaises conditions climatiques.

2.4.4.2 Aide au transport de la canne

Tableau 84 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide au transport de la canne, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Nombre de dossiers déposés auprès de la DAAF							
Guadeloupe	3 736	3 427	3 313	2 990	3 222	7,8%	-13,8%
Martinique	174	177	181	168	156	-7,1%	-10,3%
Guyane	1	2	2	4	4	0%	300,0%
Réunion	3 422	3 409	3 265	3 167	3 119	-1,5%	-8,9%
Total	**7 333**	**7 015**	**6 761**	**6 329**	**6 501**	**2,7%**	**-11,3%**
Nombre de bénéficiaires							
Guadeloupe	3 708	3 416	3 277	2 903	3 181	9,6%	-14,2%
Martinique	173	176	170	165	156	-5,5%	-9,8%
Guyane	1	2	2	4	4	0%	300,0%
Réunion	3 422	3 320	3 218	3 134	3 054	-2,6%	-10,8%
Total	**7 304**	**6 914**	**6 667**	**6 206**	**6 395**	**3,0%**	**-12,4%**
Production totale de canne (t)							
Guadeloupe	763 081	785 364	689 894	700 409	735 171	5,0%	-3,7%
Martinique	165 097	223 027	208 322	223 293	202 228	-9,4%	22,5%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	5 626	-4,9%	-17,2%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	1 877 197	-1,6%	0,7%
Total	**2 799 302**	**2 586 979**	**2 673 671**	**2 837 245**	**2 820 222**	**-0,6%**	**0,7%**
Quantité totale de canne transportée aidée (t)							
Guadeloupe	711 830	746 808	642 487	663 068	702 067	5,9%	-1,4%
Martinique	121 260	208 829	195 891	208 714	189 184	-9,4%	56,0%
Guyane	3 676	213	712	2 193	1 358	-38,1%	-63,1%
Réunion	1 785 701	1 512 652	1 708 594	1 852 299	1 825 803	-1,4%	2,2%
Total	**2 622 469**	**2 468 502**	**2 547 685**	**2 726 274**	**2 718 412**	**-0,3%**	**3,7%**
Part du volume de canne aidée (%)							
Guadeloupe	93,3%	95,1%	93,1%	94,7%	95,5%	0,8	2,2
Martinique	73,4%	93,6%	94,0%	93,5%	93,5%	0,0	20,1
Guyane	54,1%	6,9%	23,4%	37,1%	24,1%	-13,0	-30,0
Réunion	95,8%	96,0%	96,4%	97,1%	97,3%	0,2	1,5
Total	**93,7%**	**95,4%**	**95,3%**	**96,1%**	**96,4%**	**0,3**	**2,7**
Montant des aides versées (€)							
Guadeloupe	2 473 691	2 465 474	2 445 608	2 427 488	2 460 036	1,3%	-0,6%
Martinique	524 508	524 161	524 922	523 831	523 984	0,03%	-0,1%
Guyane	18 484	1 071	3 581	10 881	6 826	-37,3%	-63,1%
Réunion	6 941 837	6 940 262	6 930 762	6 937 850	6 956 867	0,3%	0,2%
Total	**9 958 520**	**9 930 968**	**9 904 873**	**9 900 049**	**9 947 713**	**0,5%**	**-0,1%**

Sources : ODEADOM, DAAF

La production totale de cannes dans les DOM atteint 2 820 222 tonnes en 2010, en très légère progression de 0,7% par rapport à 2006.

La quantité totale de canne transportée aidée est de 2 718 412 tonnes, ce qui représente une hausse de 3,7% par rapport à 2006.

Ceci traduit une progression de la part du volume de canne aidée sur la même période, qui atteint 96,4% du total en 2010, en croissance constante depuis 2006 (+ 2,7 points).

En **Guadeloupe**, la production totale de canne atteint 735 171 tonnes en 2010, en hausse de 5% par rapport à la campagne 2009. On observe toutefois un recul de 5% par rapport à la moyenne des campagnes 2006 et 2007, qui avaient bénéficié de conditions climatiques très favorables.

La quantité totale de canne transportée aidée progresse de 5,9% par rapport à 2009 et la part du volume total de canne aidée représente 95,5% de la production totale de canne en 2010, le plus haut niveau enregistré depuis 2006.

En **Martinique**, la production totale de canne atteint 202 228 tonnes en 2010, en net recul par rapport à 2009 (-9,4%), alors même que la surface plantée en canne augmente en un an de 5,1%.

Les mauvaises conditions climatiques ont pénalisé fortement la production de canne, entraînant une baisse du rendement moyen des surfaces de canne de 13,8% par rapport à la campagne précédente, avec 52 tonnes à l'hectare en 2010.

La quantité totale de canne transportée aidée en 2010 baisse de 9,4% par rapport à 2009 et la part du volume total de canne aidée atteint, comme au cours de la campagne précédente, une moyenne de 93,5% de la production totale de canne, ce qui marque une augmentation de 20 points par rapport à 2006.

En Guyane, les exploitations de canne à sucre sont concentrées sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni et l'ensemble de la production est transformée en rhum agricole. La campagne de récolte de la canne à sucre se déroule habituellement du mois d'août au mois d'avril de l'année suivante. Cependant, en 2010, la campagne a été avancée et s'est déroulée de juin à décembre, en raison de travaux de modernisation de la distillerie du département planifiés début 2011.

La production totale de canne atteint 5 626 tonnes en 2010, représentant une baisse de 4,9% par rapport à 2009. Si la superficie plantée en canne a progressé de près de 8% au cours de la même période, des incendies ont détruit certaines plantations.

La quantité totale de canne transportée aidée chute de 38,1% sur un an à 1 358 tonnes, la part du volume total de canne aidée n'atteignant plus que 24,1% de la production totale de canne, ce qui marque une baisse de 30 points par rapport à 2006.

L'irrégularité des volumes de canne coupée et aidée depuis 2006 provient notamment de trois facteurs, outre les conditions climatiques :

- Le faible nombre de bénéficiaires de l'aide au transport de la canne. Des démarches administratives d'information auprès des planteurs sont entreprises localement afin d'accroître le nombre de planteurs éligibles ;
- Les incidents techniques liés au fonctionnement de la distillerie et les incendies de plantation ;
- Le décalage dans le temps entre les replantations de cannes (variations de surfaces) et les récoltes effectives (variations de volume), une centaine d'hectares de canne devant être replantés afin de sécuriser l'approvisionnement de la distillerie.

À **La Réunion**, la production totale de canne est de 1 877 197 tonnes en 2010, en baisse limitée de 1,6% par rapport à la campagne précédente, pour une surface plantée quasiment inchangée. Sur la période 2006 – 2010, la production de canne est relativement stable.

En 2010, la quantité de canne transportée aidée recule de 1,4% par rapport à la campagne précédente et la part du volume total de canne aidée représente 97,3% de la production totale de canne, niveau le plus élevé enregistré depuis 2006.

2.4.4.3 Aide à la transformation de canne en rhum agricole

Tableau 85 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)							
Guadeloupe	56 670	52 882	67 687	66 088	57 739	-12,6%	1,9%
Martinique	105 477	138 537	132 825	133 817	131 940	-1,4%	25,1%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	5 626	-4,9%	-17,2%
Réunion (1)	0	0	0	0	0	/	/
Total	**168 940**	**194 494**	**203 556**	**205 818**	**195 305**	**-5,1%**	**15,6%**
Nombre de distilleries agricoles							
Guadeloupe	9	9	9	9	9	0,0%	0,0%
Martinique	8	7	7	7	7	0,0%	-12,5%
Guyane	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Réunion (2)	0	0	0	0	0	/	/
Total	**18**	**17**	**17**	**17**	**17**	**0,0%**	**-5,6%**
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie							
Guadeloupe	2	2	2	2	2	0,0%	0,0%
Martinique	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Guyane	0	0	0	0	0	/	/
Réunion	3	3	3	3	3	0,0%	0,0%
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**6**	**0,0%**	**0,0%**
Nombre de bénéficiaires							
Guadeloupe	9	9	9	9	9	0,0%	0,0%
Martinique	8	7	7	7	7	0,0%	-12,5%
Guyane	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Réunion	0	0	0	0	0	/	/
Total	**18**	**17**	**17**	**17**	**17**	**0,0%**	**-5,6%**
Quantité de rhum agricole produit (HAP)							
Guadeloupe	27 446	29 213	32 080	31 370	27 126	-13,5%	-1,2%
Martinique	62 613	79 352	74 537	70 592	67 989	-3,7%	8,6%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 018	-20,0%	-36,4%
Réunion	545	413	353	706	542	-23,2%	-0,6%
Total	**93 779**	**110 326**	**108 140**	**105 191**	**97 675**	**-7,1%**	**4,2%**
Quantité totale de rhum produit (HAP)							
Guadeloupe	57 446	74 524	74 183	75 661	64 832	-14,3%	12,9%
Martinique	77 172	95 192	90 605	86 541	83 452	-3,6%	8,1%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 018	-20,0%	-36,4%
Réunion	89 689	110 484	115 660	109 604	98 259	-10,4%	9,6%
Total	**227 482**	**281 548**	**281 618**	**274 329**	**248 561**	-9,4%	9,3%
Proportion de rhum agricole dans la production totale de rhum (%)							
Guadeloupe	47,8%	39 ,2%	43,2%	41,5%	41,8%	0,3	-6,0
Martinique	81,1%	83,4%	82,3%	81,6%	81,5%	-0,1	0,4
Guyane	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0	0,0
Réunion	0,61%	0,37%	0,31%	0,64%	0,55%	-0,09	-0,06
Total	**41,2%**	**39,2%**	**38,4%**	**38,3%**	**39,3%**	1,0	-1,9

(Suite du tableau)

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2006-2010 (4 ans)
Volume de rhum agricole aidé (HAP)							
Guadeloupe	22 494	22 500	22 887	22 984	22 826	-0,7%	1,5%
Martinique	62 614	63 000	64 083	63 541	63 912	0,6%	2,1%
Guyane	2 524	1 348	1 170	2 523	2 018	-20,0%	-20,0%
Réunion	0	0	0	0	0	/	/
Total	**87 632**	**86 848**	**88 140**	**89 047**	**88 757**	**-0,3%**	**1,3%**
Part du volume de rhum agricole aidé (%)							
Guadeloupe	82,0%	77,0%	71,3%	73,3%	84,1%	10,8	2,1
Martinique	100,0%	79,4%	86,0%	90,0%	94,0%	4,0	-6,0
Guyane	79,5%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0	20,5
Réunion	/	/	/	/	/	/	/
Total	**93,4%**	**78,7%**	**81,5%**	**84,7%**	**90,9%**	**6,2**	**-2,5**
Montant des aides versées (€)							
Guadeloupe	1 444 596	1 444 950	1 469 800	1 457 383	1 416 340	-2,8%	-2,0%
Martinique	4 021 065	4 045 860	4 115 440	4 080 580	4 104 443	0,6%	2,1%
Guyane	162 091	86 569	75 111	162 012	129 626	-20,0%	-20,0%
Réunion	0	0	0	0	0	/	/
Total	**5 627 752**	**5 577 379**	**5 660 351**	**5 699 975**	**5 650 410**	**-0,9%**	**0,4%**

Sources : ODEADOM, DAAF
(1) : Le rhum agricole de la Réunion est issu de cannes broyées par les usines sucrières.
(2) : La distillerie réunionnaise qui produit du rhum agricole produit majoritairement du rhum de sucrerie ; elle est donc classée parmi les distilleries de rhum de sucrerie.

Rappel : Le rhum agricole produit à La Réunion n'est pas éligible à l'aide POSEI et les trois distilleries locales produisent quasi-exclusivement du rhum traditionnel de sucrerie et du rhum léger.

Dans les DOM, le nombre de bénéficiaires de l'aide est stable depuis 2007 avec un total de 17 distilleries agricoles.

La production totale de rhum agricole éligible (hors rhum de La Réunion) atteint 97 133 HAP en 2010, en baisse de 7,0% par rapport à 2009. Pour la première fois depuis 2007, la production de rhum agricole est inférieure à 100 000 HAP, tout en marquant cependant une progression de 4,2% par rapport à l'année 2006.

La part du rhum agricole dans la production totale de rhum atteint 39,3% du total en 2010, en hausse de 1 point par rapport à 2009.

Enfin, le volume de rhum agricole aidé est en très léger recul de 0,3% en 2010 par rapport à l'année précédente, avec 88 757 HAP, alors que la part de ce volume est en progression de 6,2% sur la même période.

En **Guadeloupe**, le rhum agricole est produit par 9 distilleries, dont 3 sont implantées à Marie-Galante. Les volumes de rhum agricole produits atteignent 27 126 HAP en 2010, en recul marqué de 13,5% par rapport à 2009, du fait essentiellement d'une diminution de 12,6% des volumes de canne livrés aux distilleries agricoles. Sur la période 2006 - 2010, la baisse de la production de rhum agricole est toutefois limitée à 1,2%.

En 2010, la part du rhum agricole atteint 41,8% de la production totale de rhum, équivalent (+0,3 point) à l'année précédente. Par ailleurs, la part du volume de rhum aidé a fortement progressé par rapport à 2009 et atteint 84,1% de la production totale de rhum agricole, plus haut niveau enregistré depuis 2006.

En **Martinique**, la production de rhum agricole est assurée par 7 distilleries réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. La production de rhum agricole s'élève à 67 989 HAP en 2010, en recul de 3,7% par rapport à 2009, confirmant la tendance à la baisse des volumes de rhum agricole produits.

Face à une production totale de canne en recul de 9,4% en 2010 par rapport à la campagne précédente, la production de canne destinée aux distilleries agricoles a été favorisée et ne baisse que de 1,4%.

Cependant, la production de rhum agricole martiniquaise a été pénalisée par la qualité des cannes récoltées, plus fibreuses et moins riches d'environ 8 litres de rhum à 55% de volume d'alcool par tonne de canne.

La part du rhum agricole représente 81,5% de la production totale de rhum en 2010 et s'est stabilisée depuis 2006 autour d'une valeur moyenne de 82%. Enfin, la part du volume de rhum aidé est en progression constante depuis 2007 et atteint 94% de la production de rhum agricole en 2010.

En **Guyane**, la canne est entièrement destinée à la production de rhum agricole par l'unique distillerie du département, la distillerie Saint-Maurice.

Sur la période 2006 - 2010, la production de rhum agricole a fluctué en fonction du potentiel de production en distillerie et des résultats des campagnes cannières, pénalisés successivement par un arrêt de longue durée de la distillerie en 2007-2008, puis par des incendies de plantations de canne, qui ont occasionné des difficultés d'approvisionnement.

De ce fait, les volumes de rhum agricole produits en 2010 n'atteignent que 2 018 HAP, en net recul de 20% par rapport à l'année précédente.

De plus, la part du volume de rhum agricole aidé représente 100% de la production de rhum agricole depuis 2007.

2.4.5 Conclusion pour la mesure Canne-Sucre-Rhum

Au global, l'exécution financière de la mesure Canne-Sucre-Rhum est supérieure à 99,5% depuis l'année 2006 et atteint un taux de 99,86% en 2010.

L'objectif général de la mesure, qui est de consolider et pérenniser la filière Canne-Sucre-Rhum dans les DOM, est globalement atteint sur la période 2006 – 2010.

La filière Canne-Sucre-Rhum joue, en effet, un rôle de premier plan au sein de l'économie agricole des DOM, en contribuant fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles.

Par ailleurs, elle demeure un atout majeur pour la pérennité de la production agricole ultramarine par son action sur :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La campagne de récolte 2010 a été marquée par un recul de la production totale de canne (à l'exception de la Guadeloupe du fait du report de la récolte de canne non coupée lors de la campagne précédente), ainsi que par une faible richesse relative en sucre des cannes, aussi bien aux Antilles qu'à La Réunion.

Sur la période 2006 – 2010, les données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum et les valeurs des indicateurs du programme POSEI France sont en progression ou en faible recul :

- La superficie totale plantée en canne, qui est stabilisée sur la période à environ 30,5% de la superficie agricole utilisée (SAU) totale en 2010 dans les DOM, n'a subi qu'une érosion limitée de 3,6% depuis 2006, malgré la pression de l'urbanisation sur la SAU totale ;
- La production totale de canne est stabilisée autour de 2 800 000 tonnes au global dans les DOM, malgré les deux campagnes 2007 et 2008 pénalisées par de très mauvaises conditions climatiques ;
- Le volume de canne transportée aidée est en hausse de 3,7% et la part du volume de canne aidée dans la production totale de cannes progresse de 2,7 points ;
- La production de sucre n'enregistre au global qu'une baisse limitée de 2,9%, tandis que la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (en tonnes équivalent sucre blanc) est en progression de 2,7 points. La production de sucre est stable à La Réunion, principal producteur et en diminution en Guadeloupe ;
- La production de rhum agricole souffre d'une baisse tendancielle observée en Martinique depuis 2007 et d'une irrégularité de production dans les autres DOM. La part du rhum agricole dans le volume total de rhum produit enregistre un léger recul de 1,9 point ;
- Le volume de rhum agricole aidé est en augmentation de 1,3%, et la part du volume de rhum agricole aidé dans la production totale de rhum agricole recule pour sa part de 2,5 points.

2.5 La mesure en faveur de la filière banane

2.5.1 Description de la mesure

L'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée en 1993 pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'Union européenne.

La mesure d'aide en faveur de la filière banane des DOM Guadeloupe et Martinique a été mise en œuvre au sein du programme POSEI France en 2007, année de transition avec le régime d'aide précédent instauré en 1993 (OCMB). L'année 2010 représente le quatrième exercice de mise en œuvre de cette mesure.

La mesure « banane » se décline en 2 dispositifs d'aide complémentaires :

- Une « aide standard » versée aux planteurs, indexée sur les références historiques des opérateurs et la production effective ;
- Un « dispositif de restauration de la production historique » accordé provisoirement aux plantations en restructuration pour la période 2007 – 2009.

L'aide versée directement aux planteurs est calculée en fonction de leur référence individuelle.

2.5.2 Rappel des objectifs

La mesure du programme POSEI France en faveur de la filière banane, approuvée par décision de la Commission le 22 août 2007, a pour objectif général « la consolidation de la filière, permettant le maintien des exploitations et assurant une masse critique de production, en particulier pour la Guadeloupe ».

Les objectifs opérationnels de la mesure « banane » sont les suivants :

- Garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- Maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer la gestion de l'espace rural ;
- Favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

L'aide accordée au planteur est fonction de sa référence individuelle et du tonnage effectivement commercialisé.

Cette référence individuelle est déterminée :

- A partir d'une référence historique planteur calculée pour chaque exploitation à partir des tonnages commercialisés via une organisation de producteurs (OP) durant la période 2001 à 2005 ;
- En tenant compte des évolutions des plantations : cessions, disparitions et installations, ainsi que des attributions des réserves départementales ou des reprises administratives.

Le régime standard

Le planteur perçoit au titre de l'année (N) une aide inférieure ou égale à son droit à aide, selon le rapport entre sa production à l'année (N-1) et sa référence individuelle à l'année (N-1) :

- Il perçoit la totalité de son droit à aide (pour l'année N) dès que la production qu'il a commercialisée via l'OP au cours de la campagne de production prise en compte (année (N-1)) est égale ou supérieure à 80% de sa référence individuelle à l'année (N-1) ;
- Si ce volume est compris entre 70% et 80 % de sa référence, le planteur perçoit 80% de son droit à aide ;
- En-deçà de 70% de cette référence, l'aide versée est proportionnelle à son taux de réalisation par rapport à sa référence individuelle.

La part non mobilisée de l'enveloppe budgétaire est répartie entre les producteurs qui ont dépassé leur référence individuelle selon la formule :

$$1^{er}\ \text{reliquat} = \frac{\text{Enveloppe budgétaire (129,1 M€)}}{\text{Volume global des références (t)}} \times (\text{part de la production} > 100\%)$$

Le 1er reliquat est plafonné au montant de l'aide de base.

Le solde éventuel (2ème reliquat) est réparti entre les producteurs qui ont atteint le seuil requis pour toucher 100% de l'aide au prorata des quantités effectivement commercialisées dans la limite de leur référence individuelle.

Ajustement post Dean

Le passage du cyclone Dean, survenu au mois d'août 2007 dans les Antilles, a détruit les récoltes et les plantations bananières, entraînant pendant des mois l'arrêt quasi-total de la commercialisation à l'export et de graves difficultés financières pour l'ensemble des planteurs et des cessations d'activités. Cet événement climatique, de par l'étendue considérable des dégâts causés à la filière, a été classé comme circonstance exceptionnelle, avec des conséquences durables sur plusieurs années (campagnes 2007 à 2009) avant de bénéficier d'une reprise totale de la production.

Les conséquences désastreuses du cyclone Dean sur la production de bananes ont été prises en compte pour un ajustement des objectifs de production des campagnes de commercialisation 2007, 2008 et 2009, ce qui correspond aux aides POSEI versées en 2008, 2009 et 2010.

Ainsi pour l'aide 2008 :

- Le planteur hors restauration a perçu la totalité de son droit à aide dès que la production commercialisée via l'organisation de producteurs en 2007 était égale ou supérieure à 35 % de sa référence ;
- Le planteur a perçu 80 % de son droit à aide si ce volume était compris entre 30 et 35% de sa référence ;
- En-deçà de 30 % de cette référence, l'aide versée prenait en compte le double de son taux de réalisation par rapport à sa référence individuelle.

Cet ajustement a été reconduit à l'identique pour l'aide 2009 basée sur les commercialisations de l'année 2008.

Pour l'aide 2010, l'ajustement a été le suivant :

- Le planteur hors restauration a perçu la totalité de son droit à aide dès que la production commercialisée via l'organisation de producteurs en 2009, était égale ou supérieure à 60 % de sa référence ;
- Le planteur a perçu 80 % de son droit à aide si ce volume était compris entre 52,5% et 60% de sa référence ;
- En-deçà de 52,5 % de cette référence, l'aide versée prenait en compte son taux de réalisation par rapport à sa référence individuelle, multiplié par un facteur de 1,3333.

Le dispositif de restauration de la production historique

Tout producteur dont la production commercialisée en 2006 était inférieure à 75 % de sa référence individuelle a pu bénéficier du dispositif de restauration de sa production historique sur trois années (2007, 2008 et 2009).

Dans le cadre d'un contrat passé avec son organisation de producteurs, le producteur s'engageait sur les objectifs de production annuels à respecter pour atteindre en trois ans un minimum de 80 % de sa référence individuelle.

Les conditions d'octroi de l'aide dans le cadre du dispositif de restauration étaient évolutives :

- En 2007, l'aide était octroyée à chaque producteur sur la base de sa référence individuelle.
- En 2008, le planteur percevait la totalité de son droit à aide dès lors que la production qu'il avait commercialisée via l'organisation de producteurs en 2007 était au moins égale à sa production commercialisée en 2006.

  En raison des circonstances exceptionnelles liées au cyclone Dean, le seuil a été abaissé à 50% de la production 2006.

  Si ce seuil n'était pas atteint, l'aide était proportionnelle au taux réalisé par rapport à la production 2006, multiplié par deux (circonstances exceptionnelles liées au cyclone Dean).
- En 2009, le planteur percevait la totalité de son droit à aide si la production qu'il avait commercialisée via l'organisation de producteurs en 2008 était au moins égale à la production commercialisée via l'organisation de producteurs en 2006, majorée de 30 % de l'écart entre sa référence individuelle et sa production commercialisée en 2006. Si ce seuil n'était pas atteint, l'aide était proportionnelle au taux réalisé par rapport à sa référence individuelle.

En raison des conséquences du cyclone Dean et de l'ajustement du seuil du régime standard de 80% à 35%, le régime standard s'est imposé dès l'aide 2009 à tous les planteurs en restauration, alors qu'il ne devait intervenir qu'à partir du moment où le niveau de production du planteur atteindrait 80% de sa référence, et ce au plus tard pour l'aide 2010.

2.5.3 Bilan de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.1 Bilan global de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.1.1 Exécution financière

Figure 9 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2010, Guadeloupe et Martinique

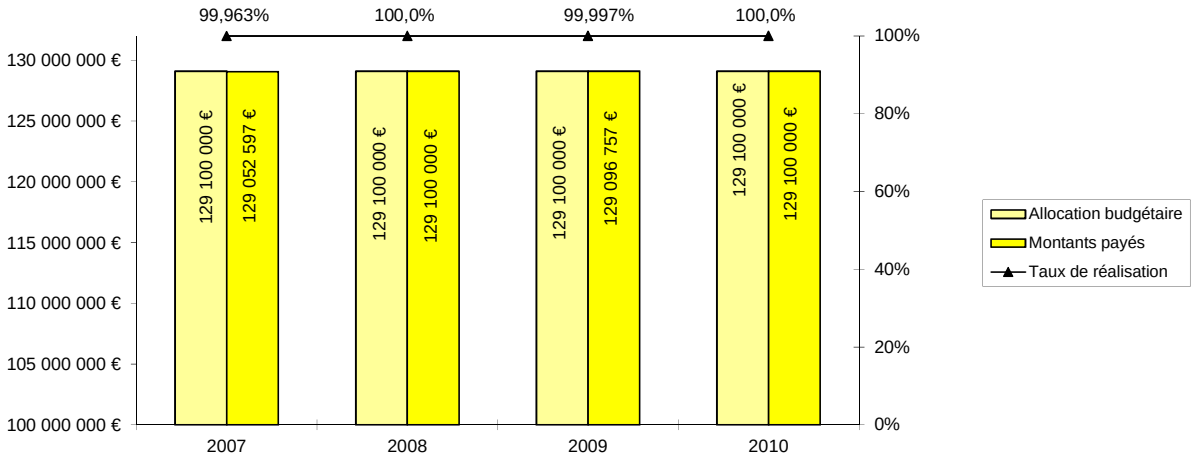

Source : ODEADOM

Tableau 86 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2010, Guadeloupe et Martinique

Montants en €	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Allocation budgétaire	129 100 000	129 100 000	129 100 000	129 100 000	0,0%	0,0%
Réalisation (montants payés)	129 052 597	129 100 000	129 096 757	129 100 000	0,003%	0,037%
Réalisation (%)	99,963%	100,000%	99,997%	100,000%	0,003	0,037

Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure banane a été fixée à 129,1 millions d'euros par an pour l'ensemble de la filière banane de Guadeloupe et de Martinique.

Depuis 2007, le taux de réalisation financière de la mesure a toujours été supérieur à 99,9%. En 2010, la réalisation a été totale, avec 100% de l'allocation budgétaire effectivement consommée.

2.5.3.1.2 Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur de la filière banane

La filière banane s'est structurée progressivement et fédère les planteurs au sein de trois organisations de producteurs (OP) :

- En Guadeloupe : la Sica LPG « Les producteurs de Guadeloupe », créée en 2006 ;
- En Martinique : la Sica Banamart, créée en 2004, et la Sica Banalliance, créée en 1997.

La commercialisation de la production est assurée par l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN), qui fédère depuis 2006 l'ensemble des organisations de producteurs de bananes des Antilles françaises.

La quasi-totalité de la production bananière antillaise est exportée : en Martinique 99% des volumes sont commercialisés en 2010 à l'exportation et 94% en Guadeloupe.

Tableau 87 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane, Guadeloupe et Martinique, années 2006 à 2010

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	NA	732	698	656	643	-2,0%	-12,2%
Tonnage commercialisé (t)	268 585	170 792	187 305	235 099	241 639[e]	2,8%	41,5%
Superficie en banane (ha)	ND	7 905	6 994	7 738	8 126	5,0%	2,8%
Superficie bananière en jachère (ha)	ND	2 248	3 060	2 064	1 800	-12,8%	-19,9%

Sources : ODEADOM, DAF (e)= estimation

La filière, face à la forte concurrence des autres régions productrices (banane dollar et banane ACP) sur les mêmes marchés, a entrepris depuis plus de 15 ans des actions de restructuration tout en bénéficiant des dispositions de l'OCM banane.

La restructuration, évolution à long terme, s'est traduite par une professionnalisation accrue et une concentration des exploitations, avec la disparition des planteurs les moins performants et une augmentation de la taille moyenne des exploitations.

Ce phénomène s'est accentué depuis 2007 en Martinique avec les conséquences du cyclone Dean qui, par la destruction des récoltes et des plantations, a entraîné de graves difficultés financières pour l'ensemble des planteurs et de nombreuses cessations d'activités. Ainsi, une baisse de 89 producteurs adhérents a été enregistrée entre 2007 et 2010, à partir d'un total de 732 adhérents en 2007. Cette baisse a été essentiellement constatée en Martinique, alors que le nombre de planteurs est resté stable en Guadeloupe.

Le retour en production a été très progressif en raison de la mise en place du Plan banane durable (PBD), avec notamment la mise en jachère d'une partie des terres cultivables, pour un total de 1 800 hectares en 2010.

Ainsi, de 2007 à 2010, dans un contexte de restructuration à long terme favorisée par les dispositifs d'aide spécifiques, on a pu observer pour la filière banane française les conséquences des effets désastreux du cyclone Dean, puis la mise en place du Plan banane durable accompagnant une reprise d'activité à partir de 2008.

Cette reprise a été pénalisée par les aléas climatiques subis en 2010 :

- En Guadeloupe : pluies de cendres volcaniques de la soufrière de Montserrat, sécheresse au 1er trimestre et passage des cyclones Earl et Tomas ;
- En Martinique : irrégularités climatiques et surtout passage du cyclone Tomas, fin octobre 2010.

Au global, la reprise d'activité de la filière, opérée depuis 2008 suite au cyclone Dean, s'est poursuivie et a permis de rétablir la situation de la filière au niveau de 2007. Ce rétablissement s'est matérialisé notamment par :

- Un accroissement des superficies cultivées en banane de 2,8% entre 2007 et 2010 ;
- Une production commercialisée en progression de 41,5% en 2010 par rapport à 2007.

Réalisation de la mesure banane pour la Guadeloupe et la Martinique

Tableau 88 – Réalisation de la mesure banane pour le régime standard, années 2008 à 2010, Guadeloupe et Martinique

Données	Total Antilles		
	2008	2009	2010
Nombre d'exploitations bénéficiaires	372	656	643
% d'exploitations ayant touché 100% de leur droit à l'aide	95,4%	95,4%	86,5%
% d'exploitations ayant touché 80% de leur droit à l'aide	1,3%	1,8%	5,3%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	3,2%	2,7%	8,2%
Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide (t)	124 477	187 305	235 099
% de la production commercialisée à l'export	98,1%	97,8%	97,9%
Montant des aides versées (€)	89 343 705	129 096 757	129 100 000

Source : ODEADOM

Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

Avec l'évolution des conditions d'application de la mesure banane, le dispositif d'aide du régime standard s'est généralisé. Il a représenté successivement :

- Un montant de 89,3 millions d'euros, soit 69% du montant total versé en 2008 au titre de la mesure banane ;
- Un montant de 129,1 millions d'euros, soit 100% du montant versé en 2009 et 2010 au titre de la mesure banane.

En termes de mise en œuvre, on peut noter que :

- La part des exploitations bénéficiaires du régime standard traduit cette évolution, en progressant de 53% du total des exploitations bénéficiant de l'aide en 2008, à 100% en 2010 ;
- La très grande majorité des exploitations bananières ont touché 100% de leur droit à l'aide (86,5% en 2010).

Tableau 89 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, année 2008, Guadeloupe et Martinique

Données	Total Antilles
	2008
Nombre d'exploitations bénéficiaires	326
% d'exploitations ayant touché 100% de leur droit à l'aide	80%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	20%
Production commercialisée pour le calcul de l'aide (t)	46 315
% de production commercialisée à l'export	96%
Montant versé (€)	39 756 295

Source : ODEADOM

Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

Pour rappel, le dispositif de restauration de la production s'est appliqué en 2008, pour un peu moins de la moitié des bénéficiaires.

En 2008, l'aide versée au titre du dispositif de restauration de la production à près de 47% des exploitations bananières antillaises bénéficiaires de l'aide représentait près de 39,8 millions d'euros, soit 31% du montant total pour la mesure banane en 2008.

2.5.3.2 Bilan par DOM de la mesure en faveur de la filière banane

Les données de production de la filière banane par DOM

Tableau 90 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane, années 2006 à 2010, par DOM

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010 (1 an)	Evolution 2007-2010 (3 ans)
Guadeloupe	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	NA	208	214	207	208	0,5%	0,0%
	Tonnage commercialisé (t)	47 810	40 042	45 939	55 414	42 552[e]	-23,2%	6,3%
	Superficie en banane (ha)	ND	1 755	1 652	1 819	1 940	6,7%	10,5%
	Superficie bananière en jachère (ha)	ND	566	653	615	570	-7,3%	0,7%
Martinique	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	NA	524	484	449	435	-3,1%	-17,0%
	Tonnage commercialisé (t)	220 775	130 750	141 366	179 685	199 087[e]	10,8%	52,3%
	Superficie en banane (ha)	6 980	6 150	5 342	5 919	6 186	4,5%	0,6%
	Superficie bananière en jachère (ha)	894	1 682	2 407	1 449	1 230	-15,1%	-26,9%

Sources : ODEADOM, DAF, DGCCRF *(e) : estimation*

Au global, la reprise observée en 2008, après le passage du cyclone Dean en 2007, a été confirmée au cours des années 2009 et 2010, avec d'ores et déjà un retour de la filière à la situation de 2007, et un rapprochement des niveaux de production observés en 2006. La situation doit cependant être différenciée entre la Guadeloupe et la Martinique.

<u>En Guadeloupe</u> :

Plusieurs évènements climatiques majeurs sont survenus au cours de l'année 2010 (sécheresse, cyclones Earl et Tomas, retombées des cendres volcaniques de Montserrat), qui ont engendré des pertes très importantes pour la production de bananes.

Les exportations, suspendues pendant 11 semaines du fait de la dégradation de la production, sont en recul de 22% par rapport à 2009.

En 2009, année sur la base de laquelle les aides 2010 sont calculées, on avait déjà enregistré en Guadeloupe une progression de la surface cultivée en banane (+10% par rapport à 2008) et une production atteignant un niveau élevé de 55 414 tonnes (+21% par rapport à 2008), en l'absence d'aléa climatique majeur.

Par-delà les effets désastreux des aléas climatiques fréquents, l'effort de développement à moyen terme de la production entrepris par les planteurs fédérés depuis 2006 au sein de l'OP « Les Producteurs de Guadeloupe » se traduit positivement par :

- Une stabilisation du nombre d'exploitations bananières bénéficiant de l'aide (208 en 2010) ;
- Le maintien d'un nombre de producteurs actifs (208) et près de 500 emplois indirects *(Source : interprofession) ;*
- Une progression des superficies bananières (+10% entre 2007 et 2010).

En Martinique :

Le passage de l'ouragan Tomas, dans la nuit du 30 au 31 octobre 2010, a entraîné une perte estimée à 10 000 tonnes de bananes. La production totale a toutefois continué de progresser en 2010, retrouvant le niveau de production annuelle antérieur au passage en 2007 du cyclone Dean (environ 200 000 tonnes).

Par ailleurs, un élément majeur est la contamination des plantations de la Martinique par la cercosporiose noire, touchées par des attaques à partir du mois d'octobre 2010. Véhiculées par le vent à partir de l'île de Sainte-Lucie, les spores de la maladie de la raie noire (MRN) ou cercosporiose noire ont contaminé de nombreuses plantations simultanément en Martinique. Une éradication n'a pu être effectuée du fait du nombre et de l'éparpillement des foyers de contamination. Cette maladie affecte le rendement des bananiers et cause le mûrissement accéléré des fruits. La mise en place de méthodes de lutte chimique classique ou de méthodes de lutte alternatives devrait permettre de faire face à cette maladie, qui concerne aussi bien les exploitations commerciales de banane dessert que les jardins privés et les plantations de banane plantain.

Malgré ces aléas répétés, la restructuration continue de la filière banane et la mise en œuvre du plan banane durable se traduisent au global par un retour progressif à la situation antérieure au passage du cyclone Dean en 2007, avec toutefois une marge de progression par rapport aux résultats enregistrés en 2006 :

- Une progression depuis 2008 de 16% des superficies cultivées en banane, qui atteignent 6 186 ha en 2010 et un niveau identique à l'année 2007 (6 150 ha), tout en restant encore en retrait par rapport à 2006 (6 980 ha) ;
- Une reprise de la production avec un volume commercialisé en 2010 de 199 087 tonnes, en croissance de 52% par rapport à 2007, mais restant inférieure au tonnage commercialisé en 2006 (220 775 tonnes) ;
- Une concentration des exploitations : 435 en 2010, soit un recul de 17% par rapport à 2007 ;

En 2009, année sur la base de laquelle les aides 2010 sont calculées, on avait déjà enregistré en Martinique une progression de la surface cultivée en banane (+11% par rapport à 2008) et une production commercialisée de 179 685 tonnes, en hausse de 27% par rapport à 2008.

Réalisation de la mesure banane par DOM

Tableau 91 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 à 2010, par DOM

Données	Guadeloupe			Martinique			Total Antilles		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Nombre d'exploitations bénéficiaires	47	207	208	325	449	435	372	656	643
% d'exploitations ayant touché 100% de leur droit à l'aide	85%	90%	78%	97%	98%	91%	95%	95%	87%
% d'exploitations ayant touché 80% de leur droit à l'aide	6%	3%	8%	1%	1%	4%	1%	2%	5%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	9%	7%	14%	2%	1%	5%	3%	3%	8%
Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide (t)*	9 627	45 939	55 414	114 850	141 366	179 685	124 477	187 305	235 099
% de production commercialisée à l'export	90%	94%	94%	99%	99%	99%	98%	98%	98%
Montant versé (€)	7 490 173	30 990 931	30 960 558	81 853 532	98 105 826	98 139 442	89 343 705	129 096 757	129 100 000

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

Tableau 92 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, année 2008, par DOM (rappel)

Données	Guadeloupe	Martinique	Total Antilles
	2008	2008	2008
Nombre d'exploitations bénéficiaires	166	160	326
% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide	86%	74%	80%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	14%	26%	20%
Production commercialisée pour le calcul de l'aide (t)	30 415	15 900	46 315
% de production commercialisée à l'export	96%	95%	96%
Montant versé (€)	23 367 483	16 388 812	39 756 295

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

La mise en œuvre de la mesure du Programme POSEI France en faveur de la filière banane a connu des phases successives :

- En 2007, première année de mise en œuvre de la mesure en faveur de la filière banane du programme POSEI France, l'aide a été calculée pour chaque producteur sur la base de sa référence.
- En 2008, le régime standard et le dispositif de restauration de la production se sont appliqués. Le dispositif de restauration de la production historique a bénéficié à 326 exploitations, avec un poids relatif nettement plus important en Guadeloupe.

  Le régime standard a représenté en 2008 un montant de 81,8 millions d'euros, soit 89% de l'aide totale versée pour la Martinique. Pour la Guadeloupe, il a représenté avec 7,5 millions d'euros 23% de l'aide totale versée.
- En 2009, le régime standard s'est généralisé et s'est appliqué, pour la Guadeloupe et la Martinique, à l'ensemble des exploitations.

  Pour le régime standard, 90% des exploitations bananières en Guadeloupe et 98 % en Martinique ont perçu 100% de leur droit à l'aide, l'écart entre les deux DOM antillais traduisant la progression de la production.
- En 2010, le régime standard généralisé est à nouveau appliqué, pour la Guadeloupe et la Martinique, à l'ensemble des exploitations.

  Au total, 78% des exploitations bananières en Guadeloupe et 91 % en Martinique ont perçu 100% de leur droit à l'aide, le recul observé par rapport à 2009 traduisant les aléas climatiques subis par les plantations dans les deux îles, qui ont pénalisé la production bananière.

2.5.4 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane

La mesure POSEI en faveur des filières banane de Guadeloupe et de Martinique, introduite au sein du programme POSEI France en 2007, s'est substituée au régime précédent instauré à partir de 1993 avec l'OCM banane.

Depuis sa mise en œuvre en 2007, grâce à une allocation budgétaire annuelle de 129,1 millions d'euros quasi-intégralement consommée chaque année, l'aide accordée a permis à la filière banane française de se rétablir après les conséquences désastreuses du cyclone Dean (août 2007) et de mettre en place le plan banane durable dans les 2 îles antillaises.

Les résultats observés pour l'année 2010, malgré les aléas climatiques subis, traduisent la poursuite du rétablissement amorcé en 2008, avec une superficie cultivée en banane en progression de 16% par rapport à 2008, une production commercialisée en hausse de 29% et un nombre d'exploitations n'ayant subi qu'un repli mesuré de 8% par rapport à 2008. On peut estimer qu'au global, la filière banane est d'ores et déjà revenue à la situation de 2007, avec un rapprochement des niveaux de production observés en 2006.

En 2010, les effets du cyclone Tomas, survenu fin octobre 2010, ont affecté la production en Guadeloupe et en Martinique, avec des répercussions sur la gestion des aides POSEI 2011 et POSEI 2012.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la filière banane s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa production, avec notamment le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- Le plan « banane durable » de 2008, issu du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de privilégier une agriculture raisonnée et de réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires entre 2008 et 2013. Le premier bilan du plan banane durable pour l'année 2009 montre une utilisation réduite de pesticides, 80% de la production de la campagne ayant respecté le cahier des charges « Banane durable », avec des niveaux de production qui restent stables.
- En 2009 a été créé l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), visant à promouvoir et coordonner les recherches et les expérimentations pour améliorer et valoriser la banane de Guadeloupe et de Martinique. Cet institut a été renommé IT^2 (Institut technique tropical) en 2010, avec son ouverture aux productions végétales de diversification.
- Les structures de recherche et développement orientent leur travail vers la mise au point de méthodes de lutte efficaces respectueuses de l'environnement et la sélection d'une variété résistante aux maladies, notamment aux cercosporioses jaune et noire :
    - Les méthodes de sélection sont affinées avec l'aide du CIRAD, en impliquant tous les maillons de la filière banane, du producteur au consommateur ;
    - Les méthodes expérimentales préconisées par la Commission d'Etudes Biologiques (CEB) de l'Association française de protection des plantes, qui tendent vers une "protection biologique intégrée", sont adaptées à la banane. Des essais de bio-pesticides ont été lancés par la mise en œuvre de produits de bio-contrôle pour gérer

les équilibres des populations d'agresseurs par mécanismes naturels plutôt que par leur éradication.

- Le positionnement commercial de la banane est revu avec la création en 2008 de la certification BANAGAP propre à la banane de Guadeloupe et de Martinique. Ce référentiel de haute qualité repose sur un cahier des charges rigoureux qui définit pour les planteurs des exigences en matière environnementale (utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et fertilisants, valorisation des déchets et gestion responsable de l'eau) et sociale (formation du personnel, accent mis sur l'hygiène, la santé et la sécurité).

Les aides versées dans le cadre de la mesure « Banane » du programme POSEI France jouent un rôle crucial dans la rentabilité économique de la filière banane français et ont notamment favorisé :

- L'effort de professionnalisation et de consolidation des planteurs (arrêt d'activité de petites plantations non viables) ;
- L'installation de jeunes planteurs en Guadeloupe, afin de favoriser le développement de la production ;
- La structuration de la filière en Guadeloupe et en Martinique : l'UGPBAN commercialise 100% de la production de banane antillaise depuis le 1er janvier 2009, avec la prise en charge commerciale de la production de Banalliance ;
- L'intégration verticale de la filière avec l'acquisition fin 2008 d'un réseau national de mûrisseries, afin de sécuriser les débouchés commerciaux sur le marché français.

2.6 La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane

2.6.1 Description de la mesure et objectifs

L'ensemble des productions agricoles ont été intégrées en 2006 dans le programme POSEI, à l'exception du riz de Guyane, qui n'est inclus que depuis l'année 2010.

La production de riz de Guyane bénéficiait jusqu'alors, dans le cadre de l'OCM unique, d'une aide découplée qui n'était pas conditionnée à l'atteinte d'un rendement minimal et qui est remplacée en 2010 par l'action 1 de la mesure « céréales et oléagineux en Guyane ».

Par souci de cohérence, la Commission a décidé du transfert du riz dans le programme POSEI France dans le cadre du bilan de santé de la PAC, décision qui a été approuvée fin 2008.

La mesure « céréales et oléagineux en Guyane » dans le programme POSEI France poursuit et aménage l'application de l'action déjà éprouvée dans l'OCM unique (incluant l'aide riz) et met en œuvre deux actions nouvelles :

Action 1 : Aide au redressement de la production de riz irrigué

Cette action remplace le système d'aide antérieur de l'OCM qui ne conditionnait pas l'obtention de l'aide à un rendement minimal.

Les objectifs de cette aide POSEI sont de rétablir une production de riz significative en Guyane, atteignant les niveaux de production antérieurs à 2006 (avant le passage de deux cycles à un seul cycle de production), en incitant les riziculteurs à améliorer leur rendement chaque année, ainsi que de leur assurer en contrepartie un revenu minimum. L'incitation se traduit par une aide subordonnée à l'obtention d'un niveau de production fixé à 3,5 tonnes/ha/an pour 2010, et qui sera augmenté de 0,5 tonnes/ha/an chaque année, pour atteindre 6 tonnes/ha/an en 2015, afin de retrouver un rendement qui était atteint antérieurement à 2006.

Les riziculteurs qui atteignent ces rendements percevront une aide de 1 300 €/ha. Pour des rendements moindres, l'aide sera réduite proportionnellement à l'écart entre le rendement obtenu et le rendement minimal objectif annuel.

Cette aide vise plus spécifiquement à favoriser :

- Le développement de la production de riz ;
- Le développement de l'activité et de l'emploi ;
- L'amélioration du taux d'auto-approvisionnement alimentaire du département ;
- Le développement des synergies entre les filières, notamment pour l'alimentation animale (sous-produits).

Pour y parvenir, les orientations pour la filière « riz » sont les suivantes :

- Remettre en production toutes les parcelles disponibles ;
- Améliorer la qualité et le rendement des terres ;
- Développer une économie de filière.

Action 2 : Aide à l'amélioration de l'affourragement

En dehors du riz, il existe d'autres grandes cultures en Guyane : maïs, sorgho, soja. Si ces cultures ne couvraient que 60 hectares en 2009, elles offrent de bonnes perspectives de développement mais ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucune aide dans le cadre du POSEI France. Par ailleurs, les autorités françaises ont souhaité donner un nouvel essor au développement de l'élevage dans le département, en encourageant la mise en valeur de surfaces destinées à l'affourragement. Une action en faveur de ces productions a été mise en place dès la campagne 2010.

Le développement de ces cultures sera appuyé par les références techniques et économiques élaborées par le programme de développement du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains). Le CETIOM mène par ailleurs des travaux afin de minimiser l'impact environnemental de l'implantation de cultures oléagineuses.

Les éleveurs qui disposent de surfaces adaptées et mettent en place un suivi technico-économique des parcelles concernées, peuvent ainsi bénéficier depuis la campagne 2010 d'une aide de 400 €/ha/an pour la production de céréales, maïs, sorgho, oléagineux, protéagineux et légumineuses destinés à l'alimentation animale. Ces productions peuvent être récoltées en graines, en fourrage plante entière ou pâturées directement. L'aide est plafonnée à 500 000 € / an (soit 1 250 ha).

2.6.2 Contexte (la riziculture en Guyane)

Le riz est cultivé au Nord-Ouest du département, dans la commune de Mana, sur un polder d'une surface d'environ 5 000 ha. Jusqu'en 2006, deux cycles de production étaient réalisés chaque année. A partir de 2007, un cycle unique a été instauré, avec pour objectif d'améliorer les rendements par récolte et de réaliser des économies d'eau et de produits phytosanitaires.

Tableau 93 – Production de riz en Guyane

Données	2006*	2007	2008	2009	2010
Surface semée (ha)	8 868	3 763	2 915	3 065	3 043
Production (t / an)	15 073	8 671	9 704	9 035	9 481
Rendement (t / ha / récolte)	0,85	2,3	3,3	2,95	3,11

Source : Agreste
** : 2 cycles de production jusqu'en 2006*

Les aides 2010 ont été perçues par trois producteurs : les sociétés CROG, CAMA et la coopérative COCEROG, dépendant toutes trois du groupe espagnol SOS CUETARA.

Ce groupe, ayant décidé de se recentrer sur la filière huile d'olive et de céder son activité de culture du riz à la fin de l'année 2010, n'a pas semé en vue d'une récolte en 2011, dans l'attente d'un repreneur. Suite à une restructuration, le groupe SOS CUETARA est devenu DEOLEO et sa division riz a été vendue au groupe EBRO FOODS, dont la direction a décidé la reprise de l'activité rizicole pour la campagne 2012. L'année 2011 sera cependant une année sans aucune production de riz sur le polder.

2.6.3 Bilan quantitatif et financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Figure 10 – Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » pour l'année 2010

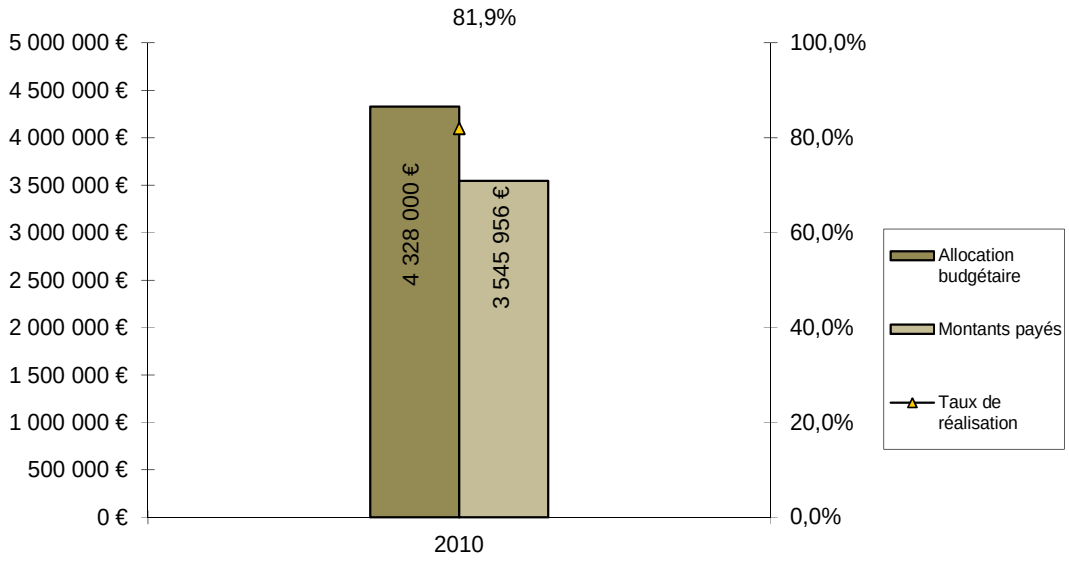

Source : ASP

L'année 2010 est la première année de mise en œuvre des aides de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane ».

Au sein de l'allocation budgétaire de 4 328 000 € au titre de la mesure, l'aide à l'affourragement est plafonnée à un montant total de 500 000 €.

Le taux d'exécution de la mesure atteint 81,9% pour 2010.

Tableau 94 – Bilan financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Montants en €	2010
Allocation budgétaire	4 328 000
Montant des aides demandées	3 545 956
Réalisation (Montants payés) – total	3 545 956
Dont aide au redressement de la production de riz irrigué	3 538 056
Dont aide à l'amélioration de l'affouragement	7 900
Réalisation (%)	81,9%

Source : ASP

Les aides versées en 2010, pour un montant total de 3 545 956 €, sont consacrées essentiellement à l'aide au redressement de la production de riz irrigué.

Pour cette aide, le rendement minimum de 3,5 tonnes/ha/an n'a pas été atteint (3,11 tonnes/ha/an en 2010) et l'aide a été réduite proportionnellement à l'écart entre le rendement attendu et le rendement obtenu.

L'aide à l'amélioration de l'affourragement mobilise 0,2% des montants versés en 2010 au titre de la mesure (7 900 €) et concerne une superficie de 20 hectares. Ceci représente un taux d'exécution de l'aide de 1,6%, sur la base d'un montant total annuel plafonné à 500 000 €.

2.6.4 Conclusion pour la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Pour la première année de mise en œuvre de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane », l'aide au redressement de la production de riz irrigué a mobilisé 3 538 056 €, soit la quasi-totalité (99,8%) des montants versés au titre de la mesure.

L'aide à l'amélioration de l'affourragement a mobilisé en 2010 un montant limité de 7 900 €. Ceci est dû au fait que cette aide est nouvelle et que la mise en place des cultures destinées à l'affourragement nécessite du temps.

Suite à la reprise des activités rizicoles du groupe SOS CUETARA, devenu DEOLEO, par le groupe EBRO FOODS, la riziculture ne reprendra en Guyane qu'avec la récolte 2012, après une année d'interruption de la production en 2011.

A terme, la mesure devrait contribuer significativement à rétablir le niveau de production de la filière rizicole en Guyane, ainsi qu'à développer les cultures destinées à l'affourragement.

2.7 Réseaux de références

2.7.1 Description de la mesure

La mesure « Réseaux de références » du programme POSEI France a pour objet général le soutien au développement des filières animales des DOM et le renforcement de la politique communautaire en faveur de ces territoires.

Cette mesure d'accompagnement doit permettre la mise en place dans les quatre DOM d'un dispositif d'élaboration de références technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage et la tenue de tableaux de bord d'indicateurs économiques concernant les filières animales.

Les maîtres d'ouvrage nationaux (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Outre-mer et ODEADOM) ont sollicité l'Institut de l'Élevage, associé à l'Institut du Porc (IFIP) et l'Institut de l'Aviculture (ITAVI), afin de mettre en place un programme de travail pluriannuel (2006 - 2012) avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

Dans chaque DOM, sous l'égide des maîtres d'œuvre locaux, le dispositif des réseaux de références mobilise des acteurs complémentaires et repose sur :

- Des éleveurs volontaires dont l'exploitation fait partie intégrante du projet, en constituant le support de terrain. L'objectif quantitatif est de 200 fermes suivies (70 à la Réunion, 50 à la Martinique, 50 en Guadeloupe et 30 en Guyane), représentant une quarantaine de types différents qui permettent de couvrir une part très significative de la diversité des systèmes d'exploitation avec élevage des DOM ;
- Des conseillers locaux des Chambres d'Agriculture et de groupements de producteurs, en charge du suivi global technique et économique des exploitations, du recueil et de l'enregistrement des données correspondantes dans une base de données commune (DIAPASON) ;
- Un encadrement et une assistance technique de l'Institut de l'Elevage, de l'IFIP et de l'ITAVI, avec une équipe de 3 ingénieurs basés en Guadeloupe pour les Départements Français d'Amérique en phase de lancement du projet, un appui à distance depuis la métropole et des missions d'experts à la Réunion.

2.7.2 Rappel des objectifs

En synergie avec les actions menées localement, cette mesure a pour objectif de développer les compétences des équipes techniques et de fournir un ensemble de données synthétiques contribuant :

- Au développement des filières animales locales par l'identification des marges de progrès techniques selon les systèmes d'exploitation et des itinéraires techniques à promouvoir, l'accompagnement des dynamiques de groupe, l'appui aux politiques d'installation… ;
- Au renforcement de la politique communautaire en faveur des DOM par l'identification et l'appréciation des surcoûts spécifiques de la production locale, une meilleure connaissance de l'évolution des différentes filières animales et de leurs contraintes.

2.7.3 Bilan de la mesure Réseaux de références

Exécution financière

Figure 11 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2010

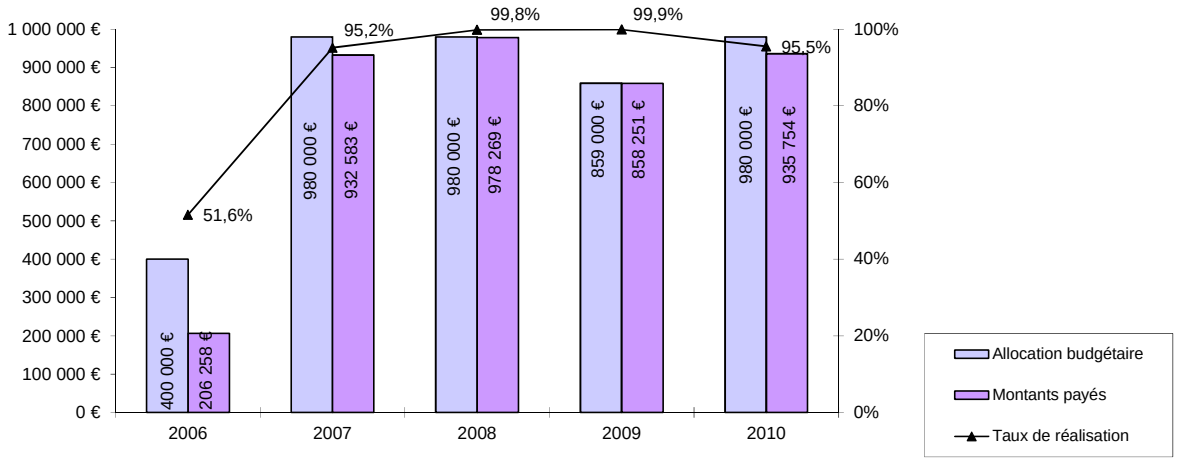

Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure « Réseaux de références » atteint 980 000 € en 2010, retrouvant le niveau des années 2007 et 2008.

Après une année 2006 de lancement, le taux de réalisation financière de la mesure a toujours été supérieur à 95% depuis 2007, atteignant 95,5% en 2010.

Les montants versés au global au titre de cette mesure en 2010 (935 754 €) sont en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente.

Tableau 95 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2010

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Allocation budgétaire	400 000	980 000	980 000	859 000	980 000
Montant payé	206 258	932 583	978 269	858 251	935 754
Réalisation (%)	51,6%	95,2%%	99,8%	99,9%	95,5%

Source : ODEADOM

Les dépenses globales de la mesure en 2010 sont réparties par poste selon le tableau suivant :

Tableau 96 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références en 2010 par poste de financement

Postes de financement	Montants payés en 2010 (€)
Encadrement, coordination & ingénieurs localisés dans les DOM	392 833
Suivi des Fermes	370 200
Frais de mission DOM-Métropole ou Inter-Dom	114 633
Adaptation logiciel	2 595
Autres frais	55 492
Total	**935 754**

Source : ODEADOM

Les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références

Tableau 97 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références en 2010

Indicateurs POSEI	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Total DOM
Objectif initial POSEI de suivis d'exploitations	50	50	30	70	200
Nombre de suivis d'exploitation réalisés	45	44	21	65	175
Taux de réalisation par rapport à l'objectif	90%	88%	70%	93%	88%
Nombre de suivis validés	38	44	19	64	165
Taux de validation des suivis réalisés	84%	100%	90%	98%	94%
Taux de valorisation (validé/objectif POSEI)	**76%**	**88%**	**63%**	**92%**	**83%**

Source : Institut de l'élevage, réseaux d'élevage DOM

En 2010, les indicateurs de réalisation ont affiché une nouvelle progression, par rapport aux deux années précédentes :

- Le taux de réalisation par rapport à l'objectif atteint 88% en 2010, en progression de 4 points par rapport à la campagne précédente, avec 175 suivis technico-économiques d'exploitation réalisés dans les DOM. L'ensemble des filières sont représentées au sein du dispositif, incluant dorénavant les productions ovines et caprines restées jusque-là en marge du dispositif.
- Le taux de validation des suivis réalisés est de 94 % en 2010, attestant du niveau élevé de qualité des informations collectées. Ceci permet d'affiner l'analyse économique réalisée pour chacune des productions animales suivies dans le cadre du projet.
- Le taux de valorisation, représentant le nombre de suivis validés par rapport à l'objectif POSEI, atteint de 83% en 2010, en progression de 2 points par rapport à 2009.

En 2010, les échanges avec les responsables professionnels des filières d'élevage ont été fréquents, avec deux temps forts :

- La réunion des Comités de Suivis Locaux (CSL), organisés pour la première année par filière, afin de permettre des analyses et des débats plus approfondis ;
- La première Journée Technique en Elevage, co-organisée avec IKARE, le nouvel institut technique de l'élevage des Antilles et l'INRA, s'est déroulée au mois de novembre en Guadeloupe. Elle a permis de renforcer le lien entre les références, le progrès technique et les performances économiques des élevages.

Les transferts de compétences et les actions de formation se sont accrus au bénéfice des acteurs locaux des Réseaux de références. Ainsi, les actions suivantes ont été menées en 2010 :

- Des missions d'appui d'experts des instituts techniques animaux ont été réalisées sur des thématiques précises, afin d'accompagner la montée en puissance des Réseaux de références et renforcer les connaissances techniques des équipes locales ;
- Le transfert d'animation du Réseau porcin des Antilles – Guyane de l'IFIP vers un réseau local a été opéré.

Des actions de vulgarisation des pratiques innovantes ont été organisées en 2010 :

- Des démonstrations de récolte de paille de canne ont été réalisées, avec une présentation des repères techniques et économiques relatifs au chantier et à l'intégration dans un schéma alimentaire global au sein de l'exploitation ;
- La journée technique élevage Antilles – Guyane de novembre 2010 a permis la vulgarisation des techniques de constitution de stocks fourragers sur les exploitations d'élevage de ruminants ;
- Suite à un voyage d'étude au Brésil avec des responsables professionnels de filières animales, des essais d'ensilage de canne devraient être réalisés en Guadeloupe en 2011, des tests menés à la Réunion ayant donné par ailleurs des résultats satisfaisants.

Le potentiel de progrès technique est confirmé par l'analyse des résultats de campagne :

- Pour la quasi-totalité des productions animales, des possibilités d'améliorations significatives du niveau technique des exploitations d'élevage ont été identifiées, les marges de progrès technique pouvant représenter, en particulier aux Antilles et en Guyane, 30 à 40% des niveaux actuels ;
- La bonne réponse économique en élevage à une amélioration technique est confirmée par des données collectées en exploitation ;
- L'amélioration des résultats économiques en élevage constitue un élément crucial en vue d'une professionnalisation de l'agriculture des DOM.

Par ailleurs, une action pluriannuelle a été lancée au 2ème semestre 2010 dans les Antilles et en Guyane afin d'obtenir des références relatives à la pousse de l'herbe. L'objectif est de disposer de données techniques relatives aux fluctuations saisonnières de pousse de l'herbe et pouvoir conseiller les éleveurs en matière de conduite de troupeaux afin d'améliorer la performance des animaux allaitants et optimiser la valorisation des prairies.

2.7.4 Conclusion pour la mesure Réseaux de références

En 2010, le taux de réalisation financière de la mesure a atteint 95,5% et les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI ont affiché une nouvelle progression, par rapport aux deux années précédentes.

Les actions menées en 2010 traduisent la poursuite de la montée en puissance du dispositif depuis son lancement opérationnel en 2006 :

- Une amélioration continue et régulière des indicateurs de réalisation du projet ;
- Une appropriation locale croissante du projet ;
- Un transfert de connaissances et une formation accrus des acteurs locaux ;
- Une contribution à la vulgarisation de pratiques innovantes ;

Des pistes d'amélioration technique confirmées constituant un levier important pour le développement des productions locales et la professionnalisation des exploitations avec élevage des DOM.

2.8 Programme d'assistance technique

2.8.1 Description de la mesure et rappel des objectifs

La mesure « Programme d'assistance technique » est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France, notamment en termes de bilans, d'études de projet et de mesures d'assistance technique.

Le programme d'assistance technique s'organise autour de quatre axes :

- Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau ;
- Organiser le suivi, l'animation et la coordination du programme ;
- Réaliser des études de secteurs ou de filières.

2.8.2 Bilan de la mesure Programme d'assistance technique

Tableau 98 – Exécution financière de la mesure « Programme d'assistance technique » de 2006 à 2010

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010
Allocation budgétaire	800 000 €	640 000 €	480 000 €	440 000 €	470 000 €
Montants utilisés	31 575 €	128 967 €	345 302 €	251 698 €	405 771 €
% de réalisation	4%	20%	72%	57%	86%

Source : ODEADOM

En 2010, le recours à l'assistance technique a progressé de 62% par rapport à l'année précédente. Le taux de réalisation des aides allouées a atteint 86%, le plus haut niveau de consommation observé depuis 2006.

Tableau 99 – Projets conduits dans le cadre du programme d'assistance technique en 2010

Description	Montants payés en 2010
Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France, année 2009	80 152 €
Mise à jour du Manuel Utilisateur POSEI France et du site posei-france.fr	57 972 €
Organisation d'une réunion annuelle par grande filière : comités sectoriels de concertation	12 486 €
Etude Observatoire des surcoûts RSA	62 023 €
Applications informatiques	193 138 €
Total	**405 771 €**

Source : ODEADOM

En 2010, la mesure « Programme d'assistance technique » a permis de réaliser :

- Le rapport annuel d'exécution du POSEI France pour l'année de réalisation 2009 : Ce rapport présente tous les exécutions financières des mesures du programme POSEI France

ainsi que les indicateurs de suivi par mesure et leur évolution depuis 2006. L'analyse des chiffres permet de comprendre les raisons de leur évolution. C'est un outil clé pour le suivi du programme. L'analyse apporte des éléments de réflexion essentiels pour les ajustements et les modifications d'orientation du programme POSEI France.

- La mise à jour du manuel utilisateur (fiches-aide) et du site Internet www.posei-france.fr : Le site posei-france.fr permet à l'internaute d'accéder très rapidement aux fiches-aide qui existent pour chaque aide POSEI. Ainsi le bénéficiaire potentiel peut prendre connaissance des conditions d'éligibilité et des contraintes de constitution de dossier facilement. Le site donne aussi accès aux textes règlementaires, aux études et à l'historique du programme et donne les coordonnées des organismes intervenant dans le programme (DAAF, ODEADOM, ministères…).
- La mise en place des comités sectoriels de concertation en 2010 :
    - Quatre comités sectoriels de concertation (CSC), par filière ou groupe de filières (banane, canne à sucre, filières animales et filières de diversification végétale), ont été créés en juin 2010. Chacun de ces comités est composé de représentants des professionnels, des organismes payeurs et des ministères concernés. Ils sont destinés à favoriser les échanges d'informations et d'expériences, à organiser des synergies entre les professionnels des filières et à formuler des propositions d'orientation et de développement des filières à l'attention du Conseil d'administration de l'ODEADOM.
    - Une réunion est organisée chaque année, pour chacune des quatre grandes filières, la première ayant eu lieu en octobre 2010 pour le CSC dédié aux filières de diversification végétale.
- L'Etude Observatoire des surcoûts RSA : mise en place d'un observatoire de l'évolution des coûts de transport et des coûts d'approvisionnement en matières premières pour l'alimentation humaine et animale dans les DOM dans le cadre du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) du programme POSEI France.

  Une étude antérieure conduite en 2008 sur les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM a permis de constater que le montant des aides du RSA ne couvre que partiellement les surcoûts d'approvisionnement des matières premières pour l'alimentation humaine et animale dans les DOM. La part des surcoûts couverte par le RSA s'est même dégradée au cours des dernières années.

  L'étude réalisée en 2010 a permis de poser les bases méthodologiques pour la mise en place d'un observatoire des surcoûts RSA, qui consiste à suivre en parallèle les écarts des prix de vente et des prix de revient entre les DOM et la métropole, afin de constater dans quelle mesure l'apport du RSA contribue à limiter l'impact des surcoûts de l'ultrapériphéricité sur les prix de ces produits.
- L'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques :
    - Gestion dématérialisée des certificats d'importation RSA (projet CALAO) : l'outil mis en place en octobre 2010 a pour but de limiter le circuit papier des documents d'importation dans le cadre du RSA. La solution est totalement

opérationnelle à la Réunion et l'extension aux autres DOM est prévue au cours du 2ème semestre 2011.

- Gestion automatisée de suivi du plan de contrôle des aides POSEI (projet GECKOS) : l'augmentation des contrôles relatifs aux aides POSEI a nécessité la mise en place d'un outil automatisé permettant d'améliorer et de fiabiliser la gestion de suivi des plans de contrôle et de leurs conséquences.
- Evolution du système de suivi « PAGODE » : le Portail Agriculture ODEADOM (PAGODE) est un outil de suivi des paiements du POSEI France, consultable par les principaux utilisateurs via un intranet dédié. Il s'est enrichi en 2010 d'une nouvelle fonctionnalité permettant aux DAAF de saisir en mode interactif l'ensemble des dossiers d'aides POSEI, de leur réception à leur transmission à l'ODEADOM. La mise en place de cette nouvelle fonctionnalité, qui permet de disposer d'un suivi plus complet de l'ensemble des dossiers d'aides du POSEI, se poursuivra en 2011.
- Maintenance des applications de paiement des aides POSEI : les différents modules applicatifs sont régulièrement mis à niveau, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

2.8.3 Conclusion pour la mesure Programme d'assistance technique

La mesure « Programme d'assistance technique » permet de suivre la mise en œuvre du programme POSEI France, d'analyser les résultats des actions préconisées et de faciliter les échanges d'information entre les services centraux (ODEADOM, ministères) et les DOM (DAAF, douanes, bénéficiaires).

En 2010, le recours à l'assistance technique s'est accru fortement de 62% par rapport à l'année précédente, avec notamment le financement de nouvelles études, la mise en place de comités sectoriels de concertation (CSC) et le développement de solutions applicatives informatiques permettant l'amélioration de la mise en œuvre et du suivi du programme POSEI France.

3 Bilan général du programme POSEI France en 2010

3.1 Bilan global tous DOM

3.1.1 Bilan général

Un environnement difficile pour les départements d'outre-mer

Le bilan du programme POSEI France, sur la période 2006 – 2010, doit tout d'abord intégrer les éléments du contexte économique, social et climatique influant sur l'économie agricole des départements d'outre-mer.

Le programme POSEI France a été mis en œuvre suite à l'adoption du règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006, qui définit un ensemble de mesures de soutien en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Une des caractéristiques des départements français d'Outre-mer est leur exposition à des aléas climatiques récurrents. Ainsi, depuis le début de la mise en œuvre du POSEI France en 2006, outre des tempêtes tropicales périodiques, les DOM ont été confrontés à des événements climatiques majeurs incluant :

- En 2007, les cyclones Dean aux Antilles et Gamède à la Réunion ;
- En 2008, le cyclone Omar aux Antilles ;
- En 2009, les pluies diluviennes à la Martinique en mai et les cyclones Gaël et Jade aux mois de février et avril à la Réunion ;
- En 2010, l'ouragan Tomas aux Antilles, le cyclone Earl et les pluies de cendres volcaniques de la soufrière de Montserrat en Guadeloupe.

Par ailleurs, l'économie agricole des DOM a souffert de la crise financière et économique mondiale accentuée à l'automne 2008. Cette détérioration majeure de la conjoncture économique a fortement pénalisé la consommation et l'investissement dans l'ensemble des DOM ; le commerce extérieur s'est ralenti et le chômage, dont le taux moyen était déjà très élevé, a fortement progressé à nouveau.

Dans ce contexte, les mesures du programme POSEI ont représenté un dispositif de soutien essentiel afin de limiter les impacts négatifs sur le secteur agricole de la crise économique et sociale et des aléas climatiques qu'ont subis les DOM depuis 2006.

Une mise en œuvre réussie de mesures adaptées aux enjeux

Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme POSEI en 2010 peut être qualifiée de très satisfaisante.

Ceci se traduit tout d'abord par le niveau d'exécution financière des aides articulées dans les différentes mesures du POSEI.

En 2010, l'exécution financière globale du programme POSEI France atteint un taux élevé de 99,2%.

Il démontre la forte mobilisation des aides du POSEI France et leur adaptation aux besoins des filières agricoles des DOM.

Un dispositif réglementaire évolutif bénéficiant d'une souplesse de mise en œuvre

Le programme POSEI, par ses modalités de mise en œuvre et d'évolution, bénéficie d'une relative souplesse nécessaire à son efficacité.

Tout d'abord, le dispositif des aides est évolutif. Il offre la possibilité de différents niveaux d'adaptation pour chaque année de mise en œuvre :

- Des modifications du programme POSEI France permettant d'adapter les aides existantes et d'introduire, si nécessaire, des mesures ou des aides nouvelles, comme l'atteste en 2010 l'introduction d'une « aide à la fidélisation au groupement de commercialisation » pour les filières apicole et aquacole ;
- Les dispositions des aides du programme POSEI ainsi que leurs modalités de gestion peuvent être adaptées en cas de circonstances exceptionnelles ;
- Enfin, les allocations budgétaires prévues chaque année par des fiches financières initiales peuvent faire l'objet de modifications, suite à une notification à la Commission, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°793/2006 tel que modifié par le règlement (CE) n° 408/2009. Ceci permet des transferts budgétaires entre mesures afin de tenir compte le plus précisément possible des besoins des filières.

Le programme POSEI France est fondamental pour le soutien aux économies agricoles des DOM

Le poids des secteurs agricole et agro-alimentaire est incontournable dans les DOM.

Le programme POSEI, par l'ampleur de son dispositif et le montant de ses aides, est essentiel pour assurer une amélioration pérenne de la situation économique des quatre départements d'outre-mer.

3.1.2 Bilan par mesure

Une contribution forte à l'amélioration de la situation des filières

Sur la période 2006 – 2010, comme l'atteste l'évolution des indicateurs, même si certains secteurs agricoles n'ont pas pu observer une amélioration tangible de leurs résultats, des progrès notables ont cependant pu être enregistrés dans les principales filières agricoles ultramarines.

Les évolutions principales décrites dans le bilan de la mise en œuvre des aides 2010 sont synthétisées ci-dessous, par mesure.

RSA : Une demande croissante liée au développement des filières pour une aide essentielle ne couvrant toutefois pas la totalité des surcoûts.

Au global, l'exécution financière du RSA est très élevée, atteignant un taux de 98,5% en 2010, niveau le plus élevé atteint depuis 2006.

L'analyse des contingents (bilan prévisionnel) et des réalisations effectives permet de dégager des évolutions contrastées pour la période 2006 – 2010 :

- Les introductions de marchandises à partir de l'UE ont atteint un taux d'utilisation de 99% en 2010, en progression continue depuis 2006. Les contingents alloués au RSA sont inférieurs à la demande, ce qui nécessite le recours à des importations d'origine UE hors RSA, en particulier pour la Réunion.

  Le développement des filières animales dans les DOM a pour effet d'augmenter la demande en aliments adaptés, produits avec des matières premières bénéficiant du RSA à l'importation. Les contingents devraient donc pourvoir être adaptés à l'augmentation prévisionnelle des besoins.

  Par ailleurs, l'analyse des surcoûts démontre que les aides à l'entrée de marchandises dans les DOM répondent à une nécessité économique et permettent aux entreprises locales de maintenir leur équilibre économique. Cependant, les montants unitaires des aides ne couvrent pas, et de manière croissante, les surcoûts constatés.

- Les possibilités d'importation à partir de pays tiers sont largement sous-consommées et n'atteignent que 18% du taux de réalisation en 2010, en très nette baisse par rapport à 2006 (70%). Ceci est dû principalement au fait que l'origine communautaire est très souvent privilégiée, en particulier pour des raisons de niveau de prix d'achat, d'organisation et d'efficacité logistique ainsi que de respect des normes qualitatives européennes.

- Les contingents de réexportation de produits bénéficiant du RSA dans le cadre du commerce régional ont enregistré une baisse marquée en 2010 et son en recul de 16% par rapport à 2006. Ils ne sont utilisés que par la Réunion, principalement pour des exportations vers Mayotte.

En matière de gestion, le projet CALAO de dématérialisation des certificats a été mis en place à la Réunion fin 2010 et devrait être étendu à l'ensemble des DOM au cours de l'année 2011. Cela représente une simplification administrative, l'accélération du traitement des dossiers et l'amélioration de la sécurité.

<u>Mesures en faveur des filières animales</u> :

Des aides vitales pour les productions ultramarines fortement concurrencées sur les marchés locaux par des importations à bas prix.

Entre 2007 et 2010, la part que représentent les productions animales ultramarines dans l'approvisionnement des marchés locaux des DOM est souvent en recul, malgré des améliorations ponctuelles pour certaines filières.

Alors que quelques filières gagnent des parts de marché face aux importations à bas prix, du fait de la qualité des produits commercialisés et d'une communication ciblée auprès des consommateurs, la plupart éprouvent des difficultés à se développer dans cette période de crise économique, face à des crises sanitaires spécifiques ou pour certaines, à des problèmes structurels.

En 2010, la création de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, permet de regrouper l'ensemble des groupements d'éleveurs de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane, ainsi que leurs partenaires pour le développement et la formation.

Entre 2009 et 2010, même si les tonnages produits localement augmentent pour nombre de filières, la couverture du marché local par les productions locales est au global en recul dans l'ensemble des DOM, face aux importations qui continuent à se développer.

Depuis le début de sa mise en œuvre, le programme POSEI France a intégré de nouvelles filières animales, telles les filières ovins-caprins, apicole et aquacole et, la structuration se développant, les aides mobilisées sont en progression d'une année sur l'autre.

Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants : des aides essentielles pour le développement de l'élevage

Le montant des aides payées au titre de la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » atteint 13,86 millions d'euros en 2010, en progression de 13,7% par rapport à 2009 et de 7,6% par rapport à 2007.

L'ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant) représente la très grande majorité des montants alloués au titre de la mesure en 2010 (80,6% du total), suivi de la PAB (16,4%) et de la PPR (2,9%).

Depuis 2007, le taux d'exécution de la mesure Primes animales est supérieur à 90%. En 2010, il atteint 97,0%, niveau le plus élevé depuis 2006.

La demande des filières, en progression depuis 2006, a entraîné en 2010 une augmentation de 5,6% du budget alloué, qui atteint 14,28 millions d'euros. Ceci fait suite au recours à des stabilisateurs en 2008 et 2009, années où l'allocation budgétaire était resté stable à environ 13,5 millions d'euros.

Sur la période 2007 – 2010, les évolutions suivantes ont été observées :

- Pour l'ADMCA, le nombre d'animaux primés est en progression en Guadeloupe et à La Réunion d'environ 4%, et en Martinique de 15%, alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide n'augmente au global sur la période que de 1%. Ceci traduit la concentration en cours au sein de la filière ;

- Pour la PAB, le nombre total de bénéficiaires progresse de 2,2%, alors que le nombre d'animaux primés s'accroît de 38% en Guadeloupe, 1% en Martinique et recule de 5% à La Réunion ;
- Pour la PPR, le nombre d'éleveurs bénéficiaires est en augmentation de 30%, avec un cheptel primé également en hausse (+35%).

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants : Une aide essentielle pour le développement des élevages d'outre-mer

Pour l'année 2010, la mise en œuvre du complément national a permis d'augmenter sensiblement l'allocation budgétaire de la mesure « Importation d'animaux vivants », qui a progressé de 91,2% en 2010, pour atteindre 1 376 315 €.

Les réalisations ne sont plus soumises aux limitations budgétaires observées au cours des 2 années précédentes au cours desquelles la consommation avait atteint 100% de l'allocation avec l'application d'un stabilisateur en 2008 et des arbitrages entre importateurs afin de ne pas excéder les montants alloués en 2009.

En 2010, les aides versées au titre de cette mesure concernent toujours principalement la filière volaille avec 50% des aides totales allouées, mais un rééquilibrage s'est opéré en faveur des autres filières animales, permettant ainsi aux filières bovins-bubalins et ovins-caprins de reprendre leurs importations d'animaux vivants en 2010 grâce, notamment, à l'augmentation du montant unitaire des aides, après l'arrêt observé en 2009 dans l'ensemble des DOM.

A l'exception des œufs à couver, dont les importations ont chuté considérablement en 2010 suite à des problèmes rencontrés par le couvoir en Martinique, les aides versées à l'ensemble des filières animales ont significativement progressé en 2010.

Mesure Structuration de l'élevage : Les filières élevage se structurent et s'organisent pour mieux différencier leur production face aux importations.

Les aides dont bénéficient les éleveurs dans le cadre de la mesure « Structuration de l'élevage » ont favorisé la structuration des filières animales dans l'ensemble des DOM depuis 2006, incitant les producteurs à se fédérer au sein d'OP et d'interprofessions.

Sur la période 2007 – 2010, l'augmentation du nombre d'adhérents aux OP a été générale dans les DOM à l'exception de la Réunion, qui bénéficiait déjà d'une structuration importante de ses filières animales.

En 2010, le montant des aides versées est en progression au global de 31,4% par rapport à 2009 et de nouveaux éleveurs ont rejoint les structures : 30% d'adhérents en plus à la Guadeloupe, plus de 300 éleveurs bénéficiaires du POSEI en Guyane, et une stabilité en Martinique et à La Réunion.

De plus, la part de la production locale issue des élevages des adhérents aux OP a enregistré, de manière quasi générale, une progression sensible sur la même période.

Mesures en faveur des filières végétales

Mesure Diversification des productions végétales : Une structuration des filières qui se renforce et un effort de développement des productions locales

La campagne 2010 a subi des perturbations climatiques significatives et le dispositif de circonstances exceptionnelles a dû être activé à la Guadeloupe pour les productions de fruits & légumes, ainsi qu'à La Réunion pour la filière géranium.

En 2010, l'allocation budgétaire de la mesure « Diversification des productions végétales » a été utilisée à hauteur de 97%, en progression par rapport à 2009 (+2 points).

Sur la période 2006 – 2010, le programme POSEI France a permis :

- d'intensifier significativement dans les DOM la structuration des filières végétales en OP et GPPR, qui ont atteint un seuil relativement satisfaisant dans chacun des départements d'outre-mer, Guyane exceptée ;
- de contribuer à l'engagement des producteurs dans des démarches de qualification ou de labellisation pour favoriser l'amélioration de la qualité des productions locales ;
- de faire bénéficier de manière croissante les OP ou GPPR des aides au soutien à la consommation locale.

En 2010, trois projets interprofessionnels ont été lancés avec des programmes d'actions visant à soutenir le développement des filières organisées. Ces actions devraient bénéficier à partir de 2011 du soutien du programme POSEI France grâce à l'aide à la structuration des filières de diversification végétale.

A partir de 2011, les modifications apportées au programme POSEI France devraient permettre de conforter l'approvisionnement du marché local, développer la filière de l'agriculture biologique, faciliter les échanges entre DFA et soutenir l'organisation économique de ces filières.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum : La relative stabilité d'une filière traditionnelle primordiale pour l'économie agricole des DOM

La campagne 2010 est caractérisée par une faible richesse relative en sucre des cannes, aux Antilles comme à La Réunion, et par une baisse de la production de cannes, à l'exception de la Guadeloupe qui bénéficie du report de la récolte des cannes restées sur pied à l'issue de la campagne précédente.

Sur la période 2006 – 2010, les évolutions enregistrées attestent que, en dehors des variations inter-annuelles dues principalement aux conditions climatiques, l'objectif général assigné à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » de consolidation et de pérennisation de la filière dans les DOM est globalement atteint :

- Le taux de réalisation financière de la mesure est supérieur à 99,5% depuis 2006 et atteint 99,9% en 2010 ;
- La superficie totale plantée en canne n'a subi qu'une érosion limitée de 3,6% depuis 2006 et se stabilise autour de 30,5% de la SAU totale des DOM, malgré la pression urbaine exercée sur la SAU totale ;
- La production totale de canne est en progression de 0,7% ;

- La production de sucre enregistre une baisse limitée de 2,9%, alors que la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (en tonnes équivalent sucre blanc) est en légère progression ;
- La production de rhum agricole progresse de 4,2% et la part du rhum agricole dans le volume total de rhum produit enregistre une baisse limitée de 1,9 point.

D'un poids économique et social essentiel dans les DOM, cette filière agro-industrielle traditionnelle contribue fortement au maintien de l'emploi, à la qualité de l'environnement et offre une complémentarité avec d'autres productions agricoles au sein de nombreuses exploitations ultramarines.

En 2010, les centres techniques de la canne et du sucre (CTCS) ont commencé à collaborer plus étroitement en réseau avec l'Institut Technique Tropical (IT²) récemment créé, afin de développer les cultures endogènes dans le cadre de l'agriculture raisonnée et favoriser les synergies entre filières végétales.

Mesure en faveur de la filière Banane : Une filière sinistrée en 2007 qui confirme son rétablissement et met en œuvre avec succès le plan « banane durable »

Depuis sa mise en œuvre en 2007, la mesure « Banane », dont le taux d'exécution atteint 100% en 2010, a permis le rétablissement de la filière à la Guadeloupe et à la Martinique après les conséquences catastrophiques du cyclone Dean (août 2007). La reprise d'activité, opérée depuis 2008, s'est poursuivie avec un retour à un niveau de production proche de celui observé en 2006. Ce rétablissement s'est matérialisé notamment par :

- Un accroissement des superficies cultivées en banane de 2,8% entre 2007 et 2010 ;
- Une production commercialisée en progression de 41,5% en 2010 par rapport à 2007.

La mesure « Banane » du POSEI, en contribuant fortement à l'équilibre économique de la filière, a favorisé :

- La démarche lancée par la filière banane d'amélioration de la qualité de sa production et de développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement, incluant notamment : le plan « banane durable » (2008) et la certification BANAGAP propre à la banane de Guadeloupe et de Martinique (2008) ;
- La professionnalisation et la structuration de la filière en Guadeloupe et en Martinique : la totalité de la production antillaise est commercialisée depuis 2009 par l'UGPBAN, la filière s'est intégrée verticalement avec l'acquisition d'un réseau de mûrisseries (2009) et l'installation de jeunes planteurs à la Guadeloupe.

Mesure Céréales et oléagineux en Guyane : des aides essentielles pour le développement des productions

La production de riz en Guyane, qui bénéficiait jusqu'en 2009 d'une aide découplée dans le cadre de l'OCM unique, est intégrée dans le dispositif POSEI France depuis la campagne 2010.

Pour la première année de mise en œuvre des aides de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane », le taux d'exécution financière de la mesure atteint 81,9% et les aides versées, pour un montant total de 3,55 millions d'euros, sont mobilisées à hauteur de 99,8% pour l'aide au redressement de la production de riz irriguée.

Il est à noter qu'en 2011, les activités rizicoles ont cessé suite à la dernière récolte 2010 et à la réorganisation de la société SOS CUETARA, devenue la société DEOLEO. La production rizicole ne reprendra en Guyane qu'en 2012, après une année d'interruption.

Par ailleurs, l'aide à l'amélioration de l'affourragement, visant à favoriser le développement de l'élevage dans le département en encourageant la mise en valeur de surfaces destinées aux cultures fourragères, ne mobilise que 0,2% des montants versés au titre de la mesure en 2010.

Mesures transversales

Les deux mesures transversales « Réseaux de références » et « Programme d'assistance technique » sont mises en œuvre avec succès depuis 2006 et ont permis de développer les suivis technico-économiques des systèmes d'exploitation d'élevage et la gestion et le suivi du programme POSEI France.

Mesure Réseaux de références : une amélioration des suivis technico-économiques

Cette mesure contribue à développer depuis 2006, grâce à des réseaux de références, les compétences des équipes techniques et à fournir des données de synthèse technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage.

Le taux de réalisation financière de la mesure a atteint 95,5% en 2010 et les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI sont en progression constante depuis 2006 en termes de suivis réalisés et validés. Ceci permet d'atteindre un taux de valorisation, représentant le nombre de suivis validés par rapport à l'objectif POSEI de 83% en 2010, en progression par rapport aux années précédentes.

Les actions de formation technique se sont multipliées, l'appropriation locale du projet s'est renforcée avec des transferts de connaissance et une formation accrus des acteurs dans les DOM.

Mesure Assistance technique : des outils performants de gestion et de suivi du programme

La mesure « Assistance technique » permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme POSEI France. Elle facilite les échanges d'information à différents niveaux entre les DOM (DAAF, douanes, bénéficiaires des aides), les services centraux au niveau national (ODEADOM, ministères de tutelle) et la Commission, grâce à un ensemble de moyens et d'outils dont elle assure le financement :

- Le rapport annuel d'exécution (RAE) du programme POSEI France ;
- Le Manuel utilisateur (fiches-aides) du programme POSEI France et le site Internet www.posei-france.fr, mis à jour chaque année ;
- L'organisation de comités sectoriels de concertation (CSC) par filière depuis octobre 2010 ;
- L'Etude Observatoire des surcoûts RSA ;
- L'évolution des systèmes d'information et des applications informatiques.

En 2010, le taux d'exécution financière des aides allouées a atteint 86%, le niveau de consommation le plus élevé enregistré depuis 2006.

3.2 Bilan général du POSEI France par DOM

3.2.1 La Guadeloupe

RSA :

L'utilisation des contingents alloués à l'introduction de marchandises à partir de l'UE a atteint en 2010 son niveau le plus élevé depuis 2006. Or, de nouveaux élevages avicoles et porcins sont en cours de développement et vont augmenter la demande en aliments adaptés, qui sont produits avec des matières premières bénéficiant du RSA.

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers ont été utilisées à partir de 2008 avec l'importation de préparations de fruits et légumes, même si les quantités importées ne représentent toutefois en 2010 que 2% des contingents alloués.

En matière de commerce régional, les réexpéditions, amorcées en 2008 et développées en 2009 avec 63,7% des plafonds admis, ont été arrêtées en 2010.

Filières animales :

La couverture de la consommation locale est globalement en progression sur la période 2007 – 2010, malgré des résultats contrastés, selon les filières animales, en termes de développement :

- La filière bovine s'est stabilisée, tant en termes de cheptel que d'abattages contrôlés, et le taux de couverture du marché local a baissé à 31% en 2010, revenant à un niveau proche de 2007 ;
- La filière ovins et caprins est marginale et ne couvre que 1% de la consommation locale, le cheptel diminuant de 31% sur la période ;
- La filière porcine est en progression avec de nouveaux élevages en cours d'installation, des abattages en croissance de 34% et un taux de couverture en hausse atteignant 35% en 2010 ;
- La filière avicole présente des résultats contrastés : une baisse marquée de 56% des abattages contrôlés face à des importations en hausse est observée pour les volailles de chair tandis que la production d'œufs de consommation, en fort développement, couvre 75% de la consommation locale en 2010 ;
- La filière cunicole, malgré une baisse du cheptel et des abattages contrôlés sur la période, et atteint un taux de couverture de 52% de la demande locale en 2010.

Pour le futur, le développement de la production locale en Guadeloupe devrait être favorisé par la création en 2010 de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage (IKARE), qui permet de renforcer l'appui technique procuré aux éleveurs.

Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants :

Le montant des aides perçues est en progression de 4% sur la période 2007 – 2010.

On enregistre au global une augmentation de près de 9% du nombre de têtes de bétail primées pour l'ensemble des aides sur la même période, avec une croissance supérieure à 30% pour la PAB et la PPR.

Par ailleurs, si le nombre de bénéficiaires est en léger recul de 1% pour l'ADMCA, il progresse pour la PAB (+31%) et la PPR (+22%).

Mesure Aide à l'Importation d'animaux vivants :

Le montant des aides payées est en forte progression au cours de la période 2006 – 2010. Les montants payés pour l'année 2010 sont stables par rapport à 2009.

La filière avicole reste prédominante malgré un net recul des montants perçus, les filières porcins et lapins bénéficiant pour leur part d'une forte progression des aides versées.

Par ailleurs, l'importation des animaux vivants a repris en 2010 pour les filières bovins - bubalins et ovins - caprins, qui ont bénéficié d'une augmentation du montant unitaire de l'aide par animal importé à partir de 2010.

Mesure Structuration de l'élevage :

Les aides versées au titre de cette mesure ont progressé de 34,3% en 2010 par rapport à l'année précédente et ont été multipliées par près de 5 par rapport à 2007, ce qui traduit la structuration croissante de l'organisation des filières animales.

Sur la période 2007 – 2010, la production (quantités abattues), la part des adhérents à l'interprofession et le nombre de bénéficiaires des aides POSEI sont en progression sensible dans l'ensemble des filières, à l'exception des filières avicoles (volailles de chair et œufs à couver).

Filières végétales :

Mesure Productions végétales de diversification :

En 2010, une succession d'aléas climatiques a affecté les productions de diversification végétale, entraînant des pertes de récolte de 47% au titre de la campagne 2010 pour les cultures de légumes et de fruits et fleurs et une forte hausse des prix à la consommation.

L'Interprofession Guadeloupéenne des Fruits et Légumes et de l'Horticulture, IGUAFLHOR, a été créée en 2009 pour fédérer les filières de diversification végétales qui ont poursuivi leur structuration au cours des dernières années et comptent, en 2010, 5 structures organisées (3 GPPR et 2 OP) regroupant 120 producteurs, soit 3 structures de plus qu'en 2007.

Sur la période 2007 – 2010, les tonnages aidés dans le cadre des différentes aides de la mesure sont en recul du fait d'un ensemble de facteurs incluant à des degrés divers, selon les filières, la réduction des surfaces allouées aux productions, le ralentissement économique enregistré depuis 2008 et les aléas climatiques répétés subis.

L'évolution du dispositif d'aides prévue en 2011 devrait permettre aux professionnels d'élaborer un programme d'actions transversales contribuant à la poursuite de la structuration des filières végétales de diversification.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

La campagne 2010 a été marquée par une faible richesse en sucre des cannes. La production totale cannière enregistre cependant une progression de 5% par rapport à l'année précédente, en bénéficiant du report de la récolte des cannes restées sur pied à l'issue de la campagne 2009.

Sur la période 2006 – 2010, en dehors des variations inter-annuelles, la superficie plantée en canne, les productions cannière et de rhum agricole sont relativement stables, alors que la production de sucre est en recul de 17%.

Mesure en faveur de la filière Banane :

La reprise d'activité de la filière, opérée suite aux conséquences dévastatrices du cyclone Dean (2007) par les planteurs fédérés depuis 2006 au sein de l'OP « Les Producteurs de Guadeloupe », s'est poursuivie en 2010 malgré des aléas climatiques majeurs subis (sécheresse, cyclones Earl et Tomas, retombées des cendres volcaniques de Montserrat).

L'effort de restructuration entrepris, bénéficiant de la mise en œuvre du plan banane durable, se traduit sur la période 2007 – 2010 par une stabilisation du nombre d'exploitations bananières bénéficiant de l'aide, une progression des superficies bananières (+10,5%) et de la production commercialisée (+6,3%) malgré l'impact négatif des conditions climatiques.

3.2.2 La Martinique

RSA :

Les contingents du RSA sont utilisés en 2010 à 97% par les opérateurs de la Martinique pour l'introduction de marchandises, essentiellement de céréales, à partir de l'UE. Le taux d'utilisation ayant déjà atteint 98% en 2009, en forte progression par rapport aux années 2006 à 2008, les importateurs et les représentants des filières élevage jugent que les contingents alloués sont insuffisants pour le futur, avec un risque de limitation des possibilités de développement des filières à la Martinique. En effet, la progression est estimée à 5% par an sur la période 2011-2020.

Les importations de marchandises à partir de pays tiers dans le cadre du RSA ne représentent qu'une utilisation à hauteur de 0,8% des contingents alloués et sont en très fort recul depuis 2008.

Enfin, les réexpéditions dans le cadre du commerce régional, limitées entre 2006 et 2008, sont devenues quasi-nulles en 2009 et inexistantes en 2010, du fait de l'arrêt des réexpéditions de céréales et d'aliments pour animaux.

Filières animales :

Sur la période 2007 – 2010, le cheptel des principales filières animales est demeuré relativement stable avec une couverture de la consommation locale ne subissant que peu de variations :

- La filière bovins enregistre sur la période un recul, d'amplitude modéré mais généralisé, en termes de cheptel, de volume d'abattage et de taux de couverture du marché local, qui atteint 22% en 2010 ;
- La filière lait subit un recul encore plus marqué (la production ne couvrant que 3% de la consommation locale) ;
- La filière porcins est en progression, tant en termes de cheptel que de volume d'abattage, avec un taux de couverture de 24% de la demande locale en 2010 ;

- La filière ovins-caprins est en recul sur la période malgré une progression en 2010, la production ne couvrant que 5% de la demande locale ;
- La filière avicole est en développement constant, avec un taux de couverture encore limité mais en progression atteignant 11% en 2010 ;
- Enfin, la filière cunicole, dont les abattages contrôlés sont stabilisés, couvre 56% de la demande locale.

Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants :

Le montant des aides perçues est en progression de 8% sur la période 2007 – 2010.

On enregistre au global une augmentation de près de 15% du nombre d'animaux primés pour l'ensemble des aides, avec une croissance marquée de 22% pour la PPR.

Par ailleurs, si le nombre de bénéficiaires est en progression de 18% pour l'ADMCA et de 55% pour la PPR, il est en recul de 12% pour la PAB.

Mesure Aide à l'Importation d'animaux vivants :

Le montant des aides payées est en forte progression sur la période 2006 – 2010 et a quasiment triplé en 2010 par rapport à l'année précédente.

Les principales filières bénéficiant de cette très forte augmentation sont les filières volailles, porcins et lapins. Par ailleurs, après une période d'arrêt, les importations ont repris dans la filière ovins-caprins du fait de la participation de nouveaux importateurs, ainsi que pour la filière bovins, grâce à l'augmentation du montant forfaitaire.

Les importations de poussins sont en forte progression du fait de l'installation d'un nouvel éleveur de poules pondeuses.

Mesure Structuration de l'élevage :

Sur la période 2007 – 2010, les résultats de production sont mitigés selon les filières : un recul est observé pour les filières bovins (viande et lait) et ovins-caprins, tandis que les filières porcins et volailles sont en progression.

Cependant, les efforts de structuration se poursuivent et la part de la production issue d'adhérents à l'interprofession est en augmentation dans toutes les filières, à l'exception de la filière lapins. En 2010, on peut ainsi noter la création de l'union de coopératives, MADIVIAL. Le nombre des bénéficiaires des aides POSEI est stabilisé depuis 2009.

<u>Filières végétales</u>

Mesure Productions végétales de diversification :

En 2010, les conditions climatiques ont été à nouveau peu favorables aux cultures maraîchères (sècheresse et cyclones).

L'Interprofession Martiniquaise des Fruits et Légumes et de l'Horticulture, IMAFLHOR, a été créée en 2010 pour fédérer les filières de diversification végétales qui ont poursuivi leur structuration au cours des dernières années. Elles comptent, en 2010, 6 structures organisées (3 GPPR et 3 OP) regroupant 380 producteurs, soit 2 structures de plus qu'en 2007.

Si les tonnages aidés dans le cadre des différentes aides de la mesure sont globalement en baisse sur la période 2007 – 2010, une progression sensible a été enregistrée en 2010, marquant une relance des filières végétales de diversification.

Les professionnels poursuivent le programme global de relance et l'évolution du dispositif d'aides prévue en 2011 devrait permettre de renforcer l'organisation de la production des filières et le regroupement de l'offre.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

Les conditions climatiques défavorables (sécheresse précoce au démarrage de la campagne, pluies en milieu de campagne) observées en 2010 ont entraîné une baisse du rendement et de la richesse en sucre des cannes coupées.

Sur la période 2006 – 2010, la superficie plantée en canne est stabilisée, la production de cannes est en nette progression (+22%) et la production de sucre est revenue au niveau de 2006. Par ailleurs, la production de rhum agricole est en baisse continue depuis 2007.

Mesure en faveur de la filière Banane :

Le rétablissement de la filière opéré suite aux conséquences dévastatrices du cyclone Dean (2007) s'est poursuivi en 2010 et, malgré les conséquences désastreuses de l'ouragan Tomas et la contamination des plantations par la cercosporiose noire, la production a retrouvé le niveau moyen annuel antérieur à 2007 d'environ 200 000 tonnes.

La restructuration continue de la filière banane et la mise en œuvre du plan banane durable se traduisent au global, malgré ces aléas, par un retour progressif à la situation antérieure au passage du cyclone Dean en 2007, avec toutefois une marge de progression par rapport aux résultats enregistrés en 2006. On enregistre ainsi, en 2010, un retour des superficies cultivées à un niveau identique à l'année 2007 et une forte croissance de la production commercialisée, en progressions de 52% par rapport à 2007.

3.2.3 La Guyane

RSA :

L'utilisation du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'UE, essentiellement des céréales et des aliments pour l'alimentation du bétail, atteint un taux de réalisation de 92% en 2010, en recul de 5 points par rapport à 2008

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers n'ont été utilisées qu'en 2009 de manière marginale.

Enfin, la Guyane ne possède pas de contingents pour les réexportations dans le cadre du commerce régional, en application du Règlement (CE) N° 793/2006 de la Commission.

Filières animales :

Les filières animales demeurent peu développées mais devraient bénéficier à moyen terme de la structuration en cours de la filière, et de l'appui de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage (IKARE).

Sur la période 2007 – 2010, le cheptel est globalement stable pour les différentes filières, avec toutefois une progression de 15% pour la filière bovins-bubalins. Les productions sont orientées à la baisse parallèlement à la hausse des importations, ce qui réduit ainsi le taux de couverture du marché local.

Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants :

Le montant des aides perçues est en progression de 22% sur la période 2007 – 2010.

On enregistre au global depuis 2007 une augmentation du nombre d'animaux primés au titre de la mesure, avec une croissance marquée de 50% pour la PPR.

Par ailleurs, si le nombre de bénéficiaires est en progression de 6% pour l'ADMCA, il est en recul de 7% pour la PAB et de 6% pour la PPR.

Cette évolution atteste de la professionnalisation en cours dans les filières de ruminants.

Mesure Aide à l'Importation d'animaux vivants :

Les aides versées au titre de la mesure IAV ont atteint en 2010 le niveau le plus élevé enregistré depuis 2006, l'aide n'ayant par ailleurs pratiquement pas été sollicitée en 2009.

Après une période d'interruption d'une à deux années selon les filières animales, les importations ont repris pour les filières bovins-bubalins, porcins, ovins-caprins et volailles. L'aide versée à la filière œufs à couver, qui représentait les seules importations en 2009, est en recul marquée en 2010.

En 2010, 8 importateurs bénéficiaires ont sollicité cette aide, soit 7 de plus qu'en 2009, répartis sur les différentes filières animales concernées.

Mesure Structuration de l'élevage :

Sur la période 2007 – 2010, la production (abattages) des filières bovins-bubalins et porcins, principales filières bénéficiaires des aides versées au titre de cette mesure, est en recul.

Les taux de couverture du marché local sont également en baisse sur la période pour les filières bovins-bubalins (16% en 2010), ovins (environ 2% en 2010) et porcins (19% en 2010).

Cependant, les filières poursuivent depuis plusieurs années un effort de structuration :

- Le nombre de bénéficiaires des aides POSEI « Structuration de l'élevage » est en très forte progression depuis 2007 ;
- La création en 2010 de l'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage, IKARE, permettra de renforcer l'organisation et la structuration des filières, favorisant le développement des productions locales à moyen terme.

<u>Filières végétales</u> :

Mesure Productions végétales de diversification :

Les filières de diversification végétale ont poursuivi en 2010 leur structuration, avec deux structures agréées, l'APFFLG (Association des Producteurs de Fruits, Fleurs et Légumes de Guyane) et le GDA MANA, créées en 2009.

En 2010, les aides versées à la Guyane ne représentent qu'un dixième des aides versées en 2009. Ceci est dû d'une part, au déficit de structuration de la filière fruits et légumes, qui ne peut accéder aux dispositifs POSEI France et, d'autre part, à l'interruption de commercialisation hors région de production du riz pour l'année 2010 suite à l'annonce du retrait du principal producteur.

L'amélioration de l'activité des structures agréées et l'évolution du dispositif d'aides prévue en 2011 devrait permettre aux filières végétales de diversification d'assurer un approvisionnement plus régulier du marché local et de conquérir de nouveaux marchés hors région de production. Le riz devrait par ailleurs de nouveau bénéficier des aides POSEI, avec la reprise de la production prévue pour 2012.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

Sur la période 2006 – 2010, les surfaces plantées en canne, les volumes de production de canne et de rhum agricole ont été orientés dans un premier temps à la baisse jusqu'en 2008, avant de progresser à nouveau en 2009.

En 2010, les productions totales de canne et de rhum agricole, débouché exclusif de la filière, ont subi une baisse marquée, malgré une progression des surfaces plantées en cannes. Ceci est dû au décalage dans le temps entre les replantations de cannes et les récoltes effectives.

Mesure Céréales et oléagineux en Guyane :

Pour la première année de mise en œuvre des aides de la mesure, le taux de réalisation de la mesure atteint 81,9% et les aides versées concernent pour 99,8% du total l'aide au redressement de la production de riz irriguée, et pour 0,2% l'aide à l'amélioration de l'affourragement.

Les activités rizicoles, ayant cessé suite à la récolte 2010 et à la réorganisation de la société SOS CUETARA, ne reprendront en Guyane qu'en 2012, après une année d'interruption.

3.2.4 La Réunion

RSA :

La Réunion est le département d'outre-mer qui bénéficie des contingents RSA les plus importants et qui les mobilise le plus largement à nouveau en 2010, à hauteur de :

- 100% pour les introductions de marchandises d'origine UE, en quasi-totalité des céréales. Les contingents du RSA étant insuffisants, les opérateurs importent également des marchandises d'origine UE sans RSA ;
- 25% pour les produits d'origine pays tiers, essentiellement du riz et des huiles végétales, avec une très nette baisse du taux d'utilisation par rapport à 2006 ;
- 62% pour les possibilités de réexpéditions dans le cadre du commerce régional, et ce principalement vers Mayotte.

La situation géographique de la Réunion, l'état de structuration et de développement de ses filières et son dynamisme sont à l'origine de cette très forte utilisation du RSA.

Une partie des introductions de marchandises d'origine UE s'effectue hors dispositif RSA et une augmentation du plafond financier du RSA apparaît indispensable pour ne pas limiter dans le futur le développement de la filière élevage et des industries de transformation bénéficiaires.

Filières animales :

Sur la période 2007 - 2010, les filières animales à La Réunion ont enregistré au global une très légère diminution de leur production et une érosion de leur part d'approvisionnement du marché local, face à la concurrence des importations de produits à bas prix, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et de concurrence des prix accrue entre les enseignes de la Grande Distribution. Ceci s'est traduit notamment par les évolutions suivantes :

- La filière bovine présente des résultats contrastés : un cheptel en légère régression, une production stabilisée au global et une baisse du taux de couverture du marché local (27% en 2010) ;
- La filière lait a subi un recul général, tant en termes de cheptel, de production (abattage) et de taux de couverture (environ 30% en 2010) ;
- La filière ovins-caprins est globalement stable sur la période, par-delà des variations inter-annuelles ;
- La filière porcine connaît une stabilisation de sa production depuis 2008 mais une légère baisse sur la période du taux de couverture du marché local (49% en 2010) ;
- La filière avicole enregistre une augmentation de la production (abattage) et un taux de couverture de la demande locale en régression (37% en 2010) ;
- La filière cunicole a subi un recul général, tant en termes de cheptel, de production (abattage) et de taux de couverture (48% en 2010).

Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants :

Le montant des aides perçues est en progression de 4% sur la période 2007 – 2010.

On enregistre une augmentation de 6% du nombre d'animaux primés pour l'ensemble des aides de la mesure depuis 2007, avec une croissance de près de 53% pour la PPR.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires est en recul de 8% pour l'ADMCA et de 24% pour la PAB, progressant cependant de 22% pour la PPR. Ceci traduit au global une augmentation du nombre moyen de têtes primées par élevage bénéficiaire et la professionnalisation en cours des filières ruminants.

Mesure Aide à l'Importation d'animaux vivants :

Les aides versées, qui ne concernent exclusivement que les importations d'animaux pour les filières volailles (poussins) et lapins, ont diminué de 59% par rapport à 2009 et sont en très net recul depuis 2006, du fait de l'interdiction pour raisons sanitaires d'importer des ruminants d'Europe depuis 2008 et des porcs depuis 30 ans.

En 2010, comme au cours des deux années précédentes, seuls 2 bénéficiaires ont sollicité cette aide.

Mesure Structuration de l'élevage :

Les filières élevage à La Réunion, les premières à se structurer systématiquement en organisation de producteurs (OP) et en interprofessions, fédèrent un nombre d'adhérents très stable depuis 2006 et qui atteint environ 700 éleveurs en 2010.

Sur la période 2007 – 2010, la structuration des filières élevage progresse dans toutes les filières à l'exception de la filière volailles, seule filière pour laquelle la part de l'abattage des adhérents à l'interprofession a diminué.

Filières végétales :

Mesure Diversification des productions végétales :

En 2010, les aides POSEI versées aux filières de diversification végétale à la Réunion sont au global en progression de 2,5% par rapport à 2009. Sur la période 2007 – 2010, les tonnages aidés dans le cadre des différentes aides de la mesure sont en progression significative, à l'exception des plantes à parfum et aromatiques. La structuration des filières de diversification végétale s'est poursuivie en 2010 avec la pré-reconnaissance d'une nouvelle structure, l'Association les Vergers de l'Ouest.

L'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes, l'AROP-FL, a été créée en 2009 pour fédérer les filières de diversification végétales qui ont poursuivi leur structuration au cours des dernières années et comptent, en 2010, 8 structures organisées (5 GPPR et 3 OP), soit 4 structures de plus qu'en 2007.

De nouvelles aides à la structuration devraient permettre dans le futur d'inciter la filière fruits et légumes à la création d'une structure interprofessionnelle autour notamment de l'AROP-FL. Par ailleurs, l'évolution du dispositif d'aides prévue en 2011 devrait, notamment pour les filières plantes aromatiques, géranium et vétiver, favoriser une plus grande professionnalisation des systèmes d'exploitation et conforter les circuits de commercialisation.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

La campagne 2010 a été marquée par des conditions climatiques irrégulières, qui ont eu un impact sur la qualité et le volume des cannes coupées, en recul de 1,6% par rapport à 2009.

Sur la période 2006 – 2010, les productions de canne et de sucre sont stabilisées. La hausse des rendements moyens en canne permet de compenser l'érosion continue de la superficie plantée de 5% observée sur la même période.

A terme, le maintien du potentiel de production de cette filière essentielle pour l'économie agricole de La Réunion est conditionné à la sauvegarde d'une surface plantée en canne suffisante, face à une pression urbaine croissante.

4 Les statistiques des contrôles du POSEI France

4.1 Contrôles relatifs au RSA

Contrôles sur place RSA, y compris contrôles de la répercussion de l'avantage octroyé

Tableau 100 – Contrôles sur place RSA au titre de l'année 2010 ***(en attente des données 2010)***

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement	Montants (€)			Certificats		
	Montant Payé	Montant contrôlé	% contrôlé	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires contrôlées	% contrôlé
Contrôles réalisés par l'ODEADOM	20 377 712	908 185	4,5%	38	3	7,9%
Contrôles réalisés par les Douanes (DGDDI)		ND	ND		ND	ND
Total	**20 377 712**	**ND**	**ND**	**38**	**ND**	**ND**

Source : ODEADOM
Les statistiques de contrôle de la DGDDI ne sont pas disponibles à la date de parution du RAE 2010

Contrôles physiques des importations/introductions et des exportations/expéditions

Tableau 101 – Contrôles physiques des importations/introductions RSA au titre de l'année 2010

DOM	Nombre de certificats 2010	Nombre de certificats contrôlés	% contrôlé
Guadeloupe	460	30	6,5%
Martinique	325	18	5,5%
Guyane	671	38	5,7%
Réunion	654	51	7,8%
Total	**2 110**	**137**	**5,5%**

Source : DGDDI

Les contrôles physiques RSA sont réalisés par les Douanes.

4.2 Contrôles relatifs aux MFPA

<u>Note</u> : le programme des contrôles sur place est réalisé avant paiement. Les montants figurant dans les statistiques de contrôles correspondent donc aux montants demandés et non aux montants effectivement payés. Pour la mesure IAV, contrôlée après paiement, il s'agit des montants prévus.

Tableau 102 – Contrôles des aides MFPA, au titre de l'année 2010, par mesure

MFPA	Montant (€)			Bénéficiaires		
	Montant demandé	Montant contrôlé	% contrôlé	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires contrôlés	% contrôlé
Mesure Primes Animales	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mesure importation d'animaux vivants	1 376 315	69 249	5,0%	18	3	11,1%
Mesure structuration de l'élevage	25 585 290	12 729 059	49,7%	13	2	15,4%
Mesure diversification des productions végétales	12 865 064	1 912 173	14,9%	65	9	13,8%
Mesure en faveur de la filière Canne Sucre Rhum						
Aide au transport de canne à sucre dans les DOM	16 654 779	1 753 963	10,5%	6 444	347	5,4%
Aide à la transformation canne à sucre en sirop de saccharose ou en rhum agricole				17	2	11,8%
Mesure en faveur de la filière banane						
Contrôle des producteurs en banane pour la campagne 2009	129 100 000	13 686 804	10,6%	663	40	6,0%
Contrôle des structures de commercialisation				3	3	100,0%
Contrôles second niveau	/	/	/			5,3%
Contrôles orientés suite aux recommandations des contrôles 2008	/	/	/	/	/	/

Sources : ODEADOM, ASP

5 Annexes

5.1 Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Tableau 103 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1	Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complète leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison			4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à la Réunion)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Source : (Extrait du programme) Extrait du titre 2 « Objectifs opérationnels » du chapitre III « Stratégie générale de développement de l'agriculture des départements français d'Outre-mer » du programme POSEI France

5.2 Évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2010

Tableau 104 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France, évolution 2006 - 2010

Mesure	2006		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	15 444 661 €	**74,61%**
MFPA			
Mesure primes animales	14 700 000 €	12 001 447 €	**81,64%**
Mesure importation d'animaux vivants	1 400 000 €	726 196 €	**51,87%**
Mesure structuration de l'élevage	18 400 000 €	13 160 836 €	**71,53%**
Mesure productions végétales de diversification	12 600 000 €	9 895 208 €	**78,53%**
Mesure canne-sucre-ruhm	57 600 000 €	57 486 272 €	**99,80%**
Mesure en faveur de la filière banane	/	/	/
Réseaux de référence	400 000 €	206 072 €	**51,52%**
Assistance technique	800 000 €	31 575 €	**3,95%**
Total MFPA	**105 900 000 €**	**93 507 606 €**	**88,30%**
POSEI France			
Total programme POSEI France	**126 600 000 €**	**108 952 267 €**	**86,06%**

Mesure	2007		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	19 633 602 €	**94,85%**
MFPA			
Mesure primes animales	13 600 000 €	12 885 279 €	**94,74%**
Mesure importation d'animaux vivants	1 120 000 €	875 814 €	**78,20%**
Mesure structuration de l'élevage	18 532 000 €	18 413 228 €	**99,36%**
Mesure productions végétales de diversification	13 690 000 €	13 404 573 €	**97,92%**
Mesure canne-sucre-ruhm	64 332 000 €	64 229 697 €	**99,84%**
Mesure en faveur de la filière banane	129 053 000 €	129 052 597 €	**100,00%**
Réseaux de référence	933 000 €	932 582 €	**99,96%**
Assistance technique	640 000 €	128 967 €	**20,15%**
Total MFPA	**241 900 000 €**	**239 922 737 €**	**99,18%**
POSEI France			
Total programme POSEI France	**262 600 000 €**	**259 556 340 €**	**98,84%**

(Suite du tableau)

Mesure	2008		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	19 936 978 €	**96,31%**
MFPA			
Mesure primes animales	13 400 000 €	12 569 369 €	**93,80%**
Mesure importation d'animaux vivants	840 000 €	839 949 €	**99,99%**
Mesure structuration de l'élevage	20 100 000 €	19 779 393 €	**98,40%**
Mesure productions végétales de diversification	12 501 366 €	12 491 754 €	**99,92%**
Mesure canne-sucre-ruhm	71 300 000 €	71 165 224 €	**99,81%**
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 100 000 €	**100,00%**
Réseaux de référence	978 634 €	978 269 €	**99,96%**
Assistance technique	480 000 €	345 302 €	**71,94%**
Total MFPA	**248 700 000 €**	**247 269 260 €**	**99,42%**
POSEI France			
Total programme POSEI France	**269 400 000 €**	**267 206 239 €**	**99,19%**

Mesure	2009		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 160 000 €	19 639 279 €	**97,42%**
MFPA			
Mesure primes animales	13 530 000 €	12 193 123 €	**90,12%**
Mesure importation d'animaux vivants	720 000 €	719 864 €	**99,98%**
Mesure structuration de l'élevage	20 141 000 €	19 564 153 €	**97,14%**
Mesure productions végétales de diversification	13 200 000 €	12 599 759 €	**95,45%**
Mesure canne-sucre-ruhm	74 850 000 €	74 800 024 €	**99,93%**
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 096 757 €	**100,00%**
Réseaux de référence	859 000 €	858 251 €	**99,91%**
Assistance technique	440 000 €	251 698 €	**57,20%**
Total MFPA	**252 840 000 €**	**250 083 629 €**	**98,91%**
POSEI France			
Total programme POSEI France	**273 000 000 €**	**269 722 908 €**	**98,80%**

Sources : ODEADOM, ASP

(Suite du tableau)

Mesure	2010				
	Allocation budgétaire (€)	Complément national mobilisé	Montant Total payé (€)	Montant FEAGA payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement					
RSA	20 700 000 €		20 377 712 €	20 377 712 €	**98,44%**
MFPA					
Mesure primes animales	14 284 000 €	0 €	13 860 774 €	13 860 774 €	**97,0%**
Mesure importation d'animaux vivants	840 000 €	536 341 €	1 376 315 €	839 974 €	**100,0%**
Mesure structuration de l'élevage	19 800 000 €	5 916 567 €	25 716 087 €	19 799 520 €	**100,0%**
Mesure productions végétales de diversification	13 008 000 €	0 €	12 595 191 €	12 595 191 €	**96,8%**
Mesure canne-sucre-ruhm	74 900 000 €	/	74 798 123 €	74 798 123 €	**99,9%**
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	/	129 100 000 €	129 100 000 €	**100,0%**
Céréales et oléagineux	4 328 000 €	/	3 545 956 €	3 545 956 €	**81,9%**
Réseaux de référence	980 000 €	/	935 754 €	935 754 €	**95,5%**
Assistance technique	470 000 €	/	405 771 €	405 771 €	**86,3%**
Total MFPA	**257 710 000 €**	**6 452 908 €**	**262 333 971 €**	**255 881 063 €**	**99,3%**
POSEI France					
Total programme POSEI France	**278 410 000 €**	**6 452 908 €**	**282 711 683 €**	**276 258 775 €**	**99,2%**

5.3 Les indicateurs communs pour le programme POSEI

A la demande de la Commission, une liste d'indicateurs de suivi, communs aux différents états membres concernés par le POSEI, a été introduite dans le programme POSEI France.

Comme indiqué dans le programme POSEI France : « Dans la limite des données disponibles, des indicateurs seront renseignés dès le rapport d'exécution relatif à la campagne 2010. Il est toutefois probable que certaines des données nécessaires pour établir les indicateurs ne soient pas encore disponibles pour les RAE 2010 et 2011. »

Les tableaux ci-après proposent des éléments pour chacun des 5 groupes d'indicateurs déterminés par la Commission, et ceci pour chacun des DOM.

Les données présentées ont vocation à être améliorées et complétées au fur et à mesure du travail de constitution de ces indicateurs.

Tableau 105 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Guadeloupe

Indicateurs pour la GUADELOUPE	2007	2008	2009	2010	Evolution 1 an 2009-2010	Evolution 3 ans 2007-2010
Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits/groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement						
Introductions (UE) avec RSA en t. (*Source = ODEADOM)*	50 655	59 990	52 729	58 891	11,7%	16,3%
Introductions (UE) sans RSA en tonnes *Source = Enquête auprès des opérateurs dans les DOM (Ernst &Young 2007 et 2008, Levante consulting 2009 et 2010)* *Amélioration à prévoir : source = Douanes*	109	110	448	83	-81,5%	-23,9%
Taux de couverture du RSA des besoins d'approvisionnement	99,8%	99,8%	99,2%	99,9%	0,7	0,1
Indicateur 2						
Indicateur 2a : Évolution des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits/groupes de produits couverts par le RSA (ex : céréales, viandes, produits laitiers, huiles, sucres) par rapport aux prix dans les EM						
Le RSA concerne essentiellement des intrants pour la fabrication d'aliments pour animaux. Il conviendrait de suivre le prix de l'alimentation animale à l'éleveur dans les DOM et en métropole.						
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** dans le DOM (*Source = INSEE)*	115,0	112,8	113,5	123,6	10,1	8,6
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** en métropole (*Source = INSEE)*	121,4	123,0	122,9	132,3	9,4	10,9
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** dans le DOM (*Source = INSEE)*	118,4	125,8	127,0	128,4	1,4	10,0
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** en métropole (*Source = INSEE)*	122,9	128,3	130,0	130,5	0,5	7,6
Indicateur 2b : Comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport au même indice des prix dans l'EM						
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, dans le DOM (*Source : INSEE*)	116,1	120,9	123,6	126,1	2,5	10,0
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, métropole (*Source : INSEE*)	119,7	123,6	123,2	124,7	1,5	5,0
Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits clé produits localement						
Viande Bovine *(Source : IGUAVIE, DAAF)*	33%	38%	38%	31%	-7	-2
Viande Porcine *(Source : IGUAVIE, DAAF)*	28%	29%	31%	35%	4	7
Volaille *(Source : IGUAVIE, DAAF)*	2%	2%	2%	0,4%	-2	-2
Fruits et légumes frais *(Source : INSEE)*	ND	63%	ND	ND	/	/

Indicateurs Guadeloupe (suite)

Indicateur 4						
Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM *(SAU en hectares)*						
SAU du DOM *(Source = Agreste)*	43 565	43 692	43 348	43 227	-0,3%	-0,8%
SAU France métropolitaine + DOM *(Source = Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles)*	27 355 900	ND	29 407 151	29 311 025	-0,3%	7,1%
Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de Gros Bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM *(en UGB x 1000)*						
Cheptel bovin DOM *(Source : IGUAVIE)*	64	65	64	63	-0,8%	-0,3%
Cheptel bovin France métropolitaine *(Source : INSEE / SSP M. Agriculture)*	14 925	15 000	14 850	14 475	-2,5%	-3,0%
Cheptel porcin DOM *(Source : IGUAVIE)*	0,5	ND	0,5	ND	/	/
Cheptel porcin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	477	477	470	ND	/	/
Cheptel volaille DOM *(Source : IGUAVIE)*	158	193	ND	178	/	13,1%
Cheptel volaille France métropolitaine *(Source : INSEE)*	65 590	65 275	66 745	ND	/	/
Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP *(tonnage produit par an)*						
Viande bovine, abattage en t.e.c. *(Source : IGUAVIE)*	1 945	1 984	1 887	2 000	6,0%	2,8%
Viande porcine, abattage en t.e.c. *(Source : IGUAVIE)*	949	1 074	990	1 269	28,2%	33,7%
Volaille, abattage en t.e.c. *(Source : IGUAVIE)*	320	247	198	139	-29,8%	-56,6%
Fruits et légumes (hors canne et banane) en tonnes produites *(Source : DAAF)*	73 056	74 057	73 471	ND	/	/
Canne à sucre, production en tonnes *(Source = ODEADOM)*	785 364	689 894	700 409	735 171	5,0%	-6,4%
Banane, tonnage commercialisé *(Source = ODEADOM)*	40 042	45 939	55 414	42 552	-23%	6%
Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
Transformation de produits carnés : à définir par DOM suivant disponibilités des données						
Transformation de fruits et légumes en tonnes de fruits et légumes transformés, en tonnes aidées par les aides POSEI *(Source : ODEADOM)*	757	267	161	132	-18,0%	-82,6%
Transformation de la canne à sucre en sucre : nombre de tonnes équivalent sucre blanc produit *(Source : ODEADOM)*	77 783	61 602	53 933	55 187	2,3%	-29,1%
Transformation de canne à sucre en Rhum : nombre d'hecto-litres produits *(Source : ODEADOM)*	74 524	74 183	75 661	64 832	-14,3%	-13,0%
Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM en UTA (Unités de Travail Annuel)						
Emploi agricole total dans les DOM *(Source : Agreste)*	8 125	ND	ND	ND	/	/
Métropole : actifs agricole *(Source : Agreste)*	707 991	ND	ND	ND	/	/
Indicateur 5						
Indicateur 5a : Évolution de la valeur commerciale du cheptel dans les RUP						
La valeur commerciale du cheptel a été comprise comme le prix de vente de l'éleveur à l'abattoir.						
Filière bovine *(Source = IGUAVIE)*						
Filière porcine *(Source = IGUAVIE)*						
Filière avicole *(Source = IGUAVIE)*						
Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP						
Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
A définir suivant disponibilités (produits carnés transformés, jus de fruits, sucre, rhum…)						
Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP						
Il n'est pas possible de déterminer cet indicateur, car cela implique une analyse détaillée de la comptabilité analytique des sociétés réalisant la transformation des produits agricoles en question.						

Tableau 106 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Martinique

Indicateurs pour la MARTINIQUE	2007	2008	2009	2010	Evolution 1 an 2009-2010	Evolution 3 ans 2007-2010
Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits/groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement						
Introductions (UE) avec RSA (*Source = ODEADOM)*	53 193	52 588	56 210	56 572	0,6%	6,4%
Introductions (UE) sans RSA *Source = Enquête auprès des opérateurs dans les DOM (Ernst &Young 2007 et 2008, Levante consulting 2009 et 2010)* ***Amélioration à prévoir : source = Douanes***	1 497	1 122	758	2 810	270,7%	87,7%
Taux de couverture du RSA des besoins d'approvisionnement	97,3%	97,9%	98,7%	95,3%	-0,70	-0,07
Indicateur 2						
Indicateur 2a : Évolution des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits/groupes de produits couverts par le RSA (ex : céréales, viandes, produits laitiers, huiles, sucres) par rapport aux prix dans les EM						
Le RSA concerne essentiellement des intrants pour la fabrication d'aliments pour animaux. Il conviendrait de suivre le prix de l'alimentation animale à l'éleveur dans les DOM et en métropole.						
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** dans le DOM (*Source = INSEE)*		138,5	135,9	137,4	1,5	/
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** en métropole (*Source = INSEE)*	121,4	123,0	122,9	132,3	9,4	10,9
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** dans le DOM (*Source = INSEE)*		131,9	132,5	131,8	-0,7	/
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** en métropole (*Source = INSEE)*	122,9	128,3	130,0	130,5	0,5	7,6
Indicateur 2b : Comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport au même indice des prix dans l'EM						
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, dans le DOM (*Source : INSEE*)	124,0	130,6	131,7	132,4	0,7	8,4
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, métropole (*Source : INSEE*)	119,7	123,6	123,2	124,7	1,5	5,0
Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits clé produits localement						
Viande Bovine *(Source : AMIV DAAF)*	22%	23%	21%	19%	-2,0	-3,0
Viande Porcine *(Source : AMIV DAAF)*	25%	25%	21%	24%	3,0	-1,0
Volaille *(Source : AMIV DAAF)*	8%	9%	9%	8%	-1,0	0,0
Fruits et légumes frais *(Source : DAAF)*	ND	ND	55%	ND	/	/
Indicateur 4						
Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM *(SAU en hectares)*						
SAU du DOM *(Source = Agreste)*	27 810	28 280	26 970	34 922	29,5%	25,6%
SAU France métropolitaine + DOM *(Source = Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles)*	27 355 900	ND	29 407 151	29 311 025	-0,3%	7,1%
Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de Gros Bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM *(en UGB x 1000)*						
Cheptel bovin DOM *(Source : DAAF)*	32	31	32	30	-4,8%	-4,8%
Cheptel bovin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	14 925	15 000	14 850	14 475	-2,5%	-3,0%
Cheptel porcin DOM *(Source : DAAF)*	0,03	0,03	0,03	0,03	1,9%	21,0%
Cheptel porcin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	477	477	470	ND	/	/
Cheptel volaille DOM *(Source : DAAF)*	279	ND	ND	ND	/	/
Cheptel volaille France métropolitaine *(Source : INSEE)*	65 590	65 275	66 745	ND	/	/
Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP *(tonnage produit par an)*						
Viande bovine, abattage en t.e.c. *(Source : AMIV)*	1 214	1 258	1 189	1 150	-3,3%	-5,3%
Viande porcine, abattage en t.e.c. *(Source : AMIV)*	101	1 080	998	1 174	17,6%	1062,4%
Volaille, abattage en t.e.c. *(Source : AMIV)*	948	1 062	1 117	1 342	20,1%	41,6%
Fruits et légumes (hors canne et banane) en tonnes produites *(Source : DAAF)*	52 514	59 520	60 207	ND	/	/
Canne à sucre, production en tonnes *(Source = ODEADOM)*	223 027	208 322	223 293	202 228	-9,4%	-9,3%
Banane, tonnage commercialisé *(Source = ODEADOM)*	130 750	141 366	179 685	199 087	10,8%	52,3%

Indicateurs Martinique (suite)

Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
Transformation de produits carnés : à définir par DOM suivant disponibilités des données						
Transformation de fruits et légumes en tonnes de fruits et légumes transformés, en tonnes aidées par les aides POSEI *(Source : ODEADOM)*	1 499	1 383	1 120	1 391	24,2%	-7,2%
Transformation de la canne à sucre en sucre : nombre de tonnes équivalent sucre blanc produit *(Source : ODEADOM)*	5 779	4 639	5 529	4 055	-26,7%	-29,8%
Transformation de canne à sucre en Rhum : nombre d'hecto-litres produits *(Source : ODEADOM)*	95 192	90 605	86 541	83 452	-3,6%	-12,3%
Transformation fromagère, en litres de lait transformés *(Source : ODEADOM)*	65 248	71 088	85 063	87 209	2,5%	33,7%
Produits carné, filière porcine, fabrication de produits élaborés, en kg de viande transformée *(Source = ODEADOM)*	137 171	141 304	311 262	313 103	0,6%	128,3%
Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM en UTA (Unités de Travail Annuel)						
Emploi agricole total dans les DOM *(Source : Agreste)*	7 371	ND	ND	ND	/	/
Métropole : actifs agricole *(Source : Agreste)*	707 991	ND	ND	ND	/	/
Indicateur 5						
Indicateur 5a : Évolution de la valeur commerciale du cheptel dans les RUP						
La valeur commerciale du cheptel a été comprise comme le prix de vente de l'éleveur à l'abattoir.						
Filière bovine *(Source = AMIV)*						
Filière porcine *(Source = AMIV)*						
Filière avicole *(Source = AMIV)*						
Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP						
Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
A définir suivant disponibilités (produits carnés transformés, jus de fruits, sucre, rhum…)						
Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP						
Il n'est pas possible de déterminer cet indicateur, car cela implique une analyse détaillée de la comptabilité analytique des sociétés réalisant la transformation des produits agricoles en question.						

Tableau 107 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Guyane

Indicateurs pour la GUYANE	2007	2008	2009	2010	Evolution 1 an 2009-2010	Evolution 3 ans 2007-2010
Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits/groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement						
Introductions (UE) avec RSA (*Source = ODEADOM)*	9 037	10 105	9 653	9 493	-1,7%	5,0%
Introductions (UE) sans RSA *Source = Enquête auprès des opérateurs dans les DOM (Ernst &Young 2007 et 2008, Levante consulting 2009 et 2010)* ***Amélioration à prévoir : source = Douanes***	0	0	1 370	1 536	12,1%	/
Taux de couverture du RSA des besoins d'approvisionnement	100%	100%	87,6%	86,1%	-0,70	-0,07
Indicateur 2						
Indicateur 2a : Évolution des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits/groupes de produits couverts par le RSA (ex : céréales, viandes, produits laitiers, huiles, sucres) par rapport aux prix dans les EM						
Le RSA concerne essentiellement des intrants pour la fabrication d'aliments pour animaux. Il conviendrait de suivre le prix de l'alimentation animale à l'éleveur dans les DOM et en métropole.						
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** dans le DOM (*Source = INSEE)*		129,5	131,9	133,7	1,8	-
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** en métropole (*Source = INSEE)*	121,4	123,0	122,9	132,3	9,4	10,9
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** dans le DOM (*Source = INSEE)*					0	0,0
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** en métropole (*Source = INSEE)*	122,9	128,3	130,0	130,5		
Indicateur 2b : Comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport au même indice des prix dans l'EM						
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, dans le DOM (*Source : INSEE*)	114,3	119,8	123,8	124,4	0,6	10,1
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, métropole (*Source : INSEE*)	119,7	123,6	123,2	124,7	1,5	5,0
Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits clé produits localement						
Viande Bovine *(Source : DAAF)*	22%	16%	22%	16%	-5,6	-5,9
Viande Porcine *(Source : DAAF)*	ND	22%	24%	19%	-5,4	-
Volaille *(Source : DAAF)*	5%	ND	ND	ND	-	-
Fruits et légumes frais *(Source : DAAF)*	ND	ND	80%	ND	-	-
Indicateur 4						
Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM *(SAU en hectares)*						
SAU du DOM *(Source = Agreste)*	23 245	24 287	24 570	22 980	-6,5%	-1,1%
SAU France métropolitaine + DOM *(Source = Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles)*	27 355 900	ND	29 407 151	29 311 025	-0,3%	7,1%
Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de Gros Bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM *(en UGB x 1000)*						
Cheptel bovin DOM *(Source : DAAF)*	10,8	11,5	11,8	12,4	5,7%	15,1%
Cheptel bovin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	14 925	15 000	14 850	14 475	-2,5%	-3,0%
Cheptel porcin DOM *(Source : DAAF)*	0,4	ND	ND	ND	-	-
Cheptel porcin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	477	477	470	ND	-	-
Cheptel volaille DOM *(Source : DAAF)*	9	ND	ND	ND	-	-
Cheptel volaille France métropolitaine *(Source : INSEE)*	65 590	65 275	66 745	ND	-	-

Indicateurs Guyane (suite)

Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP *(tonnage produit par an)*						
Viande bovine, abattage en t.e.c. *(Source : DAAF)*	379	302	338	330	-2,4%	-12,9%
Viande porcine, abattage en t.e.c. *(Source : DAAF)*	449	399	441	402	-	-
Volaille, abattage en t.e.c. *(Source : DAAF)*	344	ND	ND	ND	-	-
Fruits et légumes (hors canne et banane) en tonnes produites *(Source : DAAF)*	68 605	77 213	80 750	ND	-	-
Canne à sucre, production en tonnes *(Source = ODEADOM)*	3 075	3 044	5 913	5 626	-4,9%	83,0%
Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
Transformation de produits carnés : à définir par DOM suivant disponibilités des données						
Transformation de fruits et légumes en tonnes de fruits et légumes transformés, en tonnes aidées par les aides POSEI *(Source : ODEADOM)*	0	12	18	24	31,8%	-
Transformation de canne à sucre en Rhum : nombre d'hecto-litres produits *(Source : ODEADOM)*	1 348	1 170	2 523	2 018	-20,0%	49,7%
Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM en UTA (Unités de Travail Annuel)						
Emploi agricole total dans les DOM *(Source : Agreste)*	ND	ND	ND	ND	/	/
Métropole : actifs agricole *(Source : Agreste)*	707 991	ND	ND	ND	/	/
Indicateur 5						
Indicateur 5a : Évolution de la valeur commerciale du cheptel dans les RUP						
La valeur commerciale du cheptel a été comprise comme le prix de vente de l'éleveur à l'abattoir.						
Filière bovine *(Source = DAAF)*						
Filière porcine *(Source = DAAF)*						
Filière avicole *(Source = DAAF)*						
Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP						
Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
A définir suivant disponibilités (produits carnés transformés, jus de fruits, sucre, rhum…)						
Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP						
Il n'est pas possible de déterminer cet indicateur, car cela implique une analyse détaillée de la comptabilité analytique des sociétés réalisant la transformation des produits agricoles en question.						

Tableau 108 – Indicateurs communs (France, Espagne, Portugal) pour la Réunion

Indicateurs pour la REUNION	2007	2008	2009	2010	Evolution 1 an 2009-2010	Evolution 3 ans 2007-2010
Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits/groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement						
Introductions (UE) avec RSA (*Source = ODEADOM)*	188 271	185 210	185 601	190 641	2,7%	1,3%
Introductions (UE) sans RSA *Source = Enquête auprès des opérateurs dans les DOM (Ernst &Young 2007 et 2008, Levante consulting 2009 et 2010)* ***Amélioration à prévoir : source = Douanes***	6 692	3 939	8 277	6 448	-22,1%	-3,6%
Taux de couverture du RSA des besoins d'approvisionnement	96,6%	97,9%	95,7%	96,7%	-0,70	-0,07
Indicateur 2						
Indicateur 2a : Évolution des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits/groupes de produits couverts par le RSA (ex : céréales, viandes, produits laitiers, huiles, sucres) par rapport aux prix dans les EM						
Le RSA concerne essentiellement des intrants pour la fabrication d'aliments pour animaux. Il conviendrait de suivre le prix de l'alimentation animale à l'éleveur dans les DOM et en métropole.						
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** dans le DOM (*Source = INSEE)*			111,0	106,9	-4,1	-
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **produits frais** en métropole (*Source = INSEE)*	121,4	123,0	122,9	132,3	9,4	10,9
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** dans le DOM (*Source = INSEE)*	ND	ND	ND	ND	-	-
Alimentation - indice des prix à la consommation des ménages, **viande** en métropole (*Source = INSEE)*	122,9	128,3	130,0	130,5	0,5	7,6
Indicateur 2b : Comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport au même indice des prix dans l'EM						
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, dans le DOM (*Source : INSEE*)	113,8	121,3	124,0	124,9	0,9	11,1
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement **alimentation**, base 100 = année 1998, métropole (*Source : INSEE*)	119,7	123,6	123,2	124,7	1,5	5,0
Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits clé produits localement						
Viande Bovine *(Source : ARIV-ARIBEV, DAAF)*	30%	29%	26%	27%	1,0	-3,0
Viande Porcine *(Source : ARIV-ARIBEV, DAAF)*	52%	51%	52%	49%	-3,0	-3,0
Volaille *(Source : ARIV-ARIBEV, DAAF)*	40%	39%	39%	37%	-2,0	-3,0
Fruits frais *(Source : Agreste)*	ND	ND	67%	67%	/	/
Légumes frais *(Source : Agreste)*	ND	ND	71%	ND	/	/
Indicateur 4						
Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM *(SAU en hectares)*						
SAU du DOM *(Source = Agreste)*	47 484	47 425	47 173	45 152	-4,3%	-4,9%
SAU France métropolitaine + DOM *(Source = Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles)*	27 355 900	ND	29 407 151	29 311 025	-0,3%	7,1%
Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de Gros Bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM *(en UGB x 1000)*						
Cheptel bovin DOM *(Source : DAAF)*	26	26	25	24	-4,7%	-10,7%
Cheptel bovin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	14 925	15 000	14 850	14 475	-2,5%	-3,0%
Cheptel porcin DOM *(Source : DAAF)*	2,3	2,3	2,4	ND	-	-
Cheptel porcin France métropolitaine *(Source : INSEE)*	477	477	470	ND	-	-
Cheptel volaille DOM *(Source : DAAF)*	2 297	2 282	2 321	ND	-	-
Cheptel volaille France métropolitaine *(Source : INSEE)*	65 590	65 275	66 745	ND	-	-
Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP *(tonnage produit par an)*						
Viande bovine, abattage en t.e.c. *(Source : ARIV-ARIBEV)*	1 859	1 915	1 816	1 808	-0,4%	-2,7%
Viande porcine, abattage en t.e.c. *(Source : ARIV-ARIBEV)*	12 394	11 554	11 802	11 616	-1,6%	-6,3%
Volaille, abattage en t.e.c. *(Source : ARIV-ARIBEV)*	9 695	10 773	10 668	10 956	2,7%	13,0%
Fruits et légumes (hors canne et banane) en tonnes produites *(Source : DAAF)*	82 659	105 587	89 949	ND	/	/
Canne à sucre, production en tonnes *(Source = ODEADOM)*	1 575 513	1 772 411	1 907 603	1 877 197	-1,6%	19,1%

Indicateurs Réunion (suite)

Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
Transformation de produits carnés : à définir par DOM suivant disponibilités des données						
Transformation de fruits et légumes en tonnes de fruits et légumes transformés en tonnes aidées par les aides POSEI *(Source : ODEADOM)*	948	1 648	1 287	1 650	28,2%	74,0%
Transformation de la canne à sucre en sucre : nombre de tonnes équivalent sucre blanc produit *(Source : ODEADOM)*	166 060	193 983	207 073	206 808	-0,1%	24,5%
Transformation de canne à sucre en Rhum : nombre d'hecto-litres produits *(Source : ODEADOM)*	110 484	115 660	109 604	98 259	-10,4%	-11,1%
Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM en UTA (Unités de Travail Annuel)						
Emploi agricole total dans les DOM *(Source : Agreste)*	10 994	ND	ND	ND	/	/
Métropole : actifs agricole *(Source : Agreste)*	707 991	ND	ND	ND	/	/
Indicateur 5						
Indicateur 5a : Évolution de la valeur commerciale du cheptel dans les RUP (en € / kg pour l'éleveur)						
La valeur commerciale du cheptel a été comprise comme le prix de vente de l'éleveur à l'abattoir.						
Filière bovine *(Source = ARIV-ARIBEV)*	ND	ND	8,45 €	8,65 €	2,4%	/
Filière porcine *(Source = ARIV-ARIBEV)*	ND	ND	3,22 €	4,10 €	27,1%	/
Filière avicole *(Source = ARIV-ARIBEV)*	ND	ND	3,82 €	4,06 €	6,1%	/
Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP						
Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux						
A définir suivant disponibilités (produits carnés transformés, jus de fruits, sucre, rhum, extrait e vanille, huiles essentielles et hydrolats…)						
Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP						
Il n'est pas possible de déterminer cet indicateur, car cela implique une analyse détaillée de la comptabilité analytique des sociétés réalisant la transformation des produits agricoles en question.						